

Cabinet
du Juge d'Instruction
D. VANDERMEERSCH

Dossier n° 57/85
Sous-dossier n°
Notices n°

Rapport d'expertise de André GUICHARDA.

En cause de :

Tome 1

Inculpé de :

37/85

SI. J. Vandermersch

10me 1.

Rapport « Butare, la préfecture rebelle », tomes 1 à 3.
André Guichaoua, témoin-expert

Errata

Tome 1

- P. 20, 1^{er} § : lire « la nomination comme évêque auxiliaire de Félicien MUVARA, tutsi, ancien secrétaire général de la conférence épiscopale et vicaire général du diocèse de Butare » au lieu de « la nomination comme évêque titulaire de Félicien MUVARA, tutsi, ancien secrétaire général de la conférence épiscopale et évêque auxiliaire du diocèse de Butare ».
- P. 29, fin 3^{ème} § : lire « tous deux personnels de l'UNR » au lieu de « tous deux professeurs à l'UNR ».
- P. 33, 4^{ème} § : lire « Julienne MUKABARUNGI (*hutu, Kibungo, commune Rutonde, Rwamagana*) » au lieu de « Julienne MUKABARUNGI (*hutu, Kibungo, commune Rwamagana*) ».
- P. 42, note 72 : lire « Il y gagna alors le surnom de *Rukusanya*, le « rassembleur d'idées » au lieu de « Il y gagna alors le surnom de *Rukusanya*, le « rassembleur ». [Le terme vient de *gukusanya ibitekerezo*].
- P. 44, tableau 2 : après la mention du nom de NSAGUYE Fébronie, ajouter la note suivante « Fébronie NSAGUYE n'est pas originaire de la commune de Ngoma mais de celle de Muyaga. ».
- P. 46, dernier § : lire « il en alla de même à Butare Ville, dont il devint conseiller communal au milieu des années 70, parce qu'il ne craignait pas... » au lieu de « il en alla de même à Butare Ville parce qu'il ne craignait pas... ».
- P. 47, 3^{ème} § : lire « Jacques RUSIRARE, commerçant à Kigali » au lieu de « Jacques BUSIRARE, commerçant à Kigali ».
- P. 57, note 110 : lire « Plusieurs personnalités tutsi prirent alors leur distance avec le parti (MBAGUTA, MAHARANGARI, les deux hommes d'affaires respectivement fonctionnaire au ministère des Finances et directeur de la BRD,...) » au lieu de « Plusieurs personnalités tutsi se détachèrent alors du parti (MBAGUTA, MAHARANGARI, les deux hommes d'affaires respectivement fonctionnaire au MINIPLAN et directeur de la BRD,...) ».
- P. 58, 3^{ème} § : lire « le patron du bar... » au lieu de « la patron du bar... ».
- P. 58, 3^{ème} § : lire « le chauffeur du colonel Élie SAGATWA fut soupçonné d'avoir conduit le commando » au lieu de « le chauffeur du colonel Élie SAGATWA soupçonné d'avoir conduit le commando ».
- P. 60, 2^{ème} § : lire « Vénuste HABİYAREMYE » au lieu de « Vénuste RUZIBIZA ».
- P. 62, note 120 : lire « le gouvernement pluripartite de Dismas NSENGIYAREMYE. » au lieu de « le gouvernement pluripartisme de Dismas NSENGIYAREMYE. ».
- P. 63, 4^{ème} § : lire « Augustin IYAMUREMYE » au lieu de « Faustin IYAMUREMYE ».

- P. 71, 3^{ème} § : lire « Jean-Berchmans NSHIMYUMUREMYI (*MRND, hutu, Ruhengeri, commune Butaro*) » au lieu de « Jean-Berchmans NSHIMYUMUREMYI (*MRND, hutu, Ruhengeri, commune Bataro*) ».
- P. 72, dernier § : lire « Alphonse KAREMERA (*MDR, Gitarama, commune Nyabikenke*) laissa massacrer les blessés tutsi hospitalisés à l'hôpital universitaire » au lieu de « Alphonse KAREMERA (*MDR, Gitarama, commune Nyabikenke*), responsable de l'hôpital universitaire, laissa massacrer les blessés tutsi hospitalisés ».
- P. 79, note 172 : lire « NZABONIMANA » au lieu de « NSABONIMANA ».
- p. 79, 3^{ème} § : lire « hôtel-restaurant *Rebero Horizon* au lieu de « hôtel-restaurant du « village *Urugwiro* » ».
- P. 80, note 176 : lire « [le nom (*BIZIMUNGU*) et l'attribution son inexactes (il n'était pas membre du CC du MRND), AG] » au lieu de « [cette attribution est inexacte, AG] ».
- P. 109, 3^{ème} § : lire « l'École d'Officiers de Kigali » au lieu de « l'ESM ».
- P. 109, 3^{ème} § : lire « alors instructeur à l'ESO aux débuts des années 70. À la sortie, il servit dans différentes unités de l'armée, puis intégra la gendarmerie. » au lieu de « alors professeur à l'ESO aux débuts des années 70. ».
- P. 109, 4^{ème} § : lire « À son retour de formation, il connut... » au lieu de « À son retour de formation, il intégra la gendarmerie, puis connut... ».
- P. 109, 5^{ème} § : lire « lieutenant-colonel Laurent MUNYAKAZI » au lieu de « colonel Laurent MUNYAKAZI ».
- P. 110, 2^{ème} § : lire « colonel Aloys SIMBA » au lieu de « major Aloys SIMBA ».
- P. 114, 1^{er} § : lire « Sylvain HARINDINTWALI » au lieu de « Sylvain HARIDINTWALI ».
- P. 129, note 292 : lire « Mathias BUSHISHI (*hutu, Gikongoro*) » au lieu de « Mathias BUSHISHI (*hutu, Ruhengeri*) ».
- P. 129, note 292 : lire « Jean-Baptiste RUZINDAZA (*hutu, Kigali rural*) » au lieu de « Jean-Baptiste RUZINDAZA (*hutu, Cyangugu*) ».
- P. 132, dernier § : supprimer « Martin RUDAKUBANA (*MDR, hutu*), bourgmestre de Ruhashya fut lui aussi assassiné en avril 1994 par des miliciens *Interahamwe* parce qu'il s'opposait à leurs tueries. ».
- P. 132, 4^{ème} §, 11^{ème} ligne : ajouter après la phrase se terminant par « fut assassiné peu après », « De même, dès l'arrivée des Gardes présidentiels le 21 avril, Denys SEKIMONYO (*hutu*), ex-bourgmestre de 1986 à 1991, ayant rejoint ensuite les rangs PSD, a été tué avec toute sa famille, enfants compris. ».
- P. 137, 4^{ème} § : après « Le bourgmestre, Antoine SIBOMANA » ajouter la note suivante « Marié à une femme tutsi. ».
- P. 138, 2^{ème} § : lire « chef milicien MASUMBUKO » au lieu de « chef milicien MASUMBOKO ».
- P. 139, 2^{ème} § : lire « général-major Marcel GATSINZI » au lieu de « général de brigade BEM Marcel GATSINZI ».

- P. 139, note 316 : remplacer « Son cas n'est toujours pas tranché à ce jour. » par « Détenu ensuite en Tanzanie, il s'est rendu le 28 mars 2004 aux autorités belges qui entendent le poursuivre pour l'assassinat de dix casques bleus belges le 7 avril 1994 à Kigali. ».
- P. 142, 1^{er} § : lire « le colonel Gratien KABILIGI » au lieu de « le lieutenant-colonel Gratien KABILIGI ».
- P. 141, 2^{ème} § : lire « Déogratias NSABIMANA » au lieu de « Déogratias NSABINAMA ».
- P. 142, note 324 : lire « colonel Paul RWARAKABLIJE » au lieu de « colonel Paul RWARAKABIGE ».
- P. 142, 3^{ème} § et dernier § : lire « lieutenant-colonel Tharcisse MUVUNYI » au lieu de « colonel Tharcisse MUVUNYI ».
- P. 144, 1^{er} § : lire « GdN » au lieu de « GD ».
- P. 145, dernier § : lire « des premières promotions de l'ESM (qui s'appelait alors École des Officiers de Kigali) » au lieu de « des premières promotions de l'ESM ».
- P. 146, note 336 : lire « À Gitarama, il s'agit du major ex-député (en retraite) Jean-Damascène UKULIKIYEYEZU (*hutu, Gitarama*) qui fut nommé préfet début juin 1994 après la fuite du Fidèle UWIZEYE (*MDR, hutu, Gitarama*). Il fut tué avec son épouse par les troupes du FPR. » au lieu de « À Gitarama, il s'agit du major ex-député (en retraite) Jean-Damascène UKULIKIYEYEZU (*hutu, Gitarama*) par le major qui après la fuite du préfet Fidèle UWIZEYE (*MDR, hutu, Gitarama*) fut nommé préfet début juin 1994. Il fut tué avec son épouse par les troupes du FPR. ».
- P. 147, note 341 : ajouter « Sa propre fille est le major Jeanne NDAMAGE, mariée au major NIYONSABA. Elle figure parmi les « Militaires *ibytso* » dénoncés par Pauline NYIRAMASUHUKO dans son agenda (p. 6 juillet, cf. Tome 2, p. 63.) ».
- P.154, 3^{ème} ligne avant la fin du tableau 14 : lire « Jean-Baptiste RUZINDAZA » au lieu de « Jean-Baptiste RUZINDANA ».
- P. 163, 3^{ème} § : lire « les bourgmestres réfractaires furent tués (Nyabisindu, Ntyazo) » au lieu de « les bourgmestres réfractaires furent tués (Nyabisindu, Ntyazo, Ruhashya) ».
- P. 165, avant-dernier § : lire « Le basculement d'avril 1994 ne relève pas seulement d'enjeux à dominante ethnique. » au lieu de « Le basculement d'avril 1994 ne relève pas non plus d'enjeux à dominante ethnique. ».
- P. 165, avant-dernier § : lire « par les militaires putschistes pour gagner la « guerre finale » et réussir là où... » au lieu de « par les militaires putschistes pour gagner la « guerre finale » de réussir là où... ».
- P. 165, dernier § : lire « les bourgmestres assassinés,... » au lieu de « les trois bourgmestres assassinés,... ».
- P. 167 : ajouter « GdN Gendarmerie nationale (par opposition à GN, Garde nationale) ».

Tome 2

- P. 4, dernier § : lire « le commandant Pascal BARAHIRA, officier retraité originaire de Nyanza » au lieu de « le commandant Pascal BARAHIRA, commandant de la Gendarmerie de Nyanza ».
- P. 9, 1^{er} §, 1^{er} alinéa : lire « venait de se rapprocher du MDR » au lieu de « venait de rejoindre les rangs du MDR ».
- P. 10, Agenda 19/01, note 4 : Nonce apostolique = contre *Rukokoma* et MRND ». Si *Rukokoma*, signifie bien « Conférence nationale souveraine », comme indiqué en note. Le terme s'applique ici à Faustin TWAGIRAMUNGU dont le nonce apostolique n'appréciait guère les positions.
- P. 14, Suite agenda 19/01, 3^{ème} ligne : lire « *guhatanira imyanya* » au lieu de « *Tutéliaire inyanya* ».
- P. 15, Suite agenda, 4^{ème} ligne : lire « *Ishimwe ry'abaselire* » au lieu de « *Ishimuve ry'abaselire* »,
- P. 17, avant-dernier § : lire « un colonel malien de la MINUAR » au lieu de « le colonel MARIEN de la MINUAR ».
- P. 17, avant-dernière ligne : lire « - *Kwishisha abahandi cg (cyangwa) abo mudasangiye ubwoko* » au lieu de « - *Kwishisha abahandi cg (cyangwa) abo mudasangiye ubuhoko* ».
- P. 24, tableau 4 : lire « sous-préfecture Munini » au lieu de « sous-préfecture Mwulire ».
- P. 25, tableau 5 : lire « sous-préfecture Munini » au lieu de « sous-préfecture Mwulire ».
- P. 27, note 27 : lire « BEM, Brevet d'État-major. » au lieu de « BM, Brevet militaire. ».
- P. 32, Suite agenda 11/02 : selon la présence ou l'absence de ponctuation, la phrase « *Gvt y'abatabazi iz'abagambanyi ntizizongera* » peut aussi vouloir dire « Voici le gouvernement des Abatabazi (= les sauveurs), tandis que les gouvernements des traîtres ne peuvent plus revenir [ou « être restaurés]. ».
- P. 33, 2^{ème} § : lire « *Kwerekana ko atali imilimo gusa yo kuzabahitana* » au lieu de « *Kwerekana ko atali imilimo gusa yo kuzabahitama* ».
- P. 35, 1^{er} mai : après « Ntyazo : Ndahimana Mathias » ajouter en note : « Le prénom exact du bourgmestre était Mathieu et non Mathias. ».
- P. 36, 3 mai : « Tribunal Ngororero ». S'il s'agit du tribunal de première instance, celui-ci se trouve à Kabaya et non à Ngororero.
- P. 38, avant-dernier § : lire « *Mu mishyikirano ntihagomba kwinginga* » au lieu de « *Mu mishyikirano ntihagomba kwiregingo* ».
- P. 42, 11 mai, Commune Rusatira : lire « *Umuhungu w'i Maza* » au lieu de « *Umuhungu w'i Rwaza* ».
- P. 42, 11 mai, Commune Rusatira : lire « - *Samweli wa Nkerabigwi ikimasa cyaririwe kuli arrêté* » au lieu de « - *Samweli wa Nkerabigwi ikimasa cyanite kuli arrêté* ».
- P. 43, note 60 : ajouter « Sa propre fille est le major Jeanne NDAMAGE, mariée au major NIYONSABA. Elle figure parmi les « Militaires *ibytso* » dénoncés par Pauline NYIRAMASUHUKO dans son agenda (p. 6 juillet, cf. *infra*, p. 63.) ».

- P. 46, Suite agenda 22/02, 5^{ème} ligne : lire « *Komini zo ku nkiko zikwiye kwita bwaho* » au lieu de « *Komini zo ku nkiko zincique kwita bwaro* ».
- P. 50, dernière ligne : lire « Caporal UTAZIRUBANDA » au lieu de « Caporal UKHAZINUBANDA ».
- P. 51, 1^{ère} phrase : lire « *Yabwiye amagombo mabi abaturage kuri Mwogo* » au lieu de « *Yabwiye amagombo mabi abokenage kuri Mwogo* ».
- P. 51, 31/05, 1^{er} § : lire « Tueries par FPR Bugari-Ntyazo » au lieu de « Tueries par FPR Buger-Ntyazo ».
- P. 53, 3 au 7 juin : lire « sous-préfet Munini » au lieu de « sous-préfet Mwulire ».
- P. 70, note 128 : lire « lieutenant-colonel HATEGEKIMANA Antoine (*hutu*) » au lieu de « lieutenant-colonel HATEGEKIMANA François (*hutu, Kigali*) ».
- P. 82, 2^{ème} § : corriger « Je ne reviendrais pas (...) et me limiterais... » par « Je ne reviendrai pas (...) et me limiterai... ».
- P. 85, dernier § : lire « « Kgl umucuruzi azatange imbunda 2, imwe pour lui, indi pour le quartier. » au lieu de « « Kgl umucuruzi azatange imbunda 2, imiwe pour lui, indi pour le quartier. ».

Tome 3

Sommaire : Erreurs de pagination

Annexe 5 : Documents administratifs relatifs à la nomination de Pauline NYIRAMASUHUKO à Butare 1990-1991.....	24
Annexe 61 : Inventaire de l'armement distribué par la commune urbaine de Ngoma....	354

P. 334-338 : remplacer le « Procès-verbal d'audition de Théoneste MUVUNYI, parquet de Butare, 17 mars 1995 », déjà reproduit p. 320 sqs par le « Procès-verbal d'audition de Vénuste RUDASINGWA, parquet de Butare » ci-après.

BUTARE, LA PRÉFECTURE REBELLE

RAPPORT PRINCIPAL

Tome 1

RAPPORT D'EXPERTISE

**RÉDIGÉ À LA DEMANDE DU TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL
DES NATIONS UNIES SUR LE RWANDA**

André Guichaoua
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
(France)

Arusha (Tanzanie)
Mars 2004

BUTARE, LA PRÉFECTURE REBELLE

RAPPORT PRINCIPAL

Tome 1

RAPPORT D'EXPERTISE

**RÉDIGÉ À LA DEMANDE DU TRIBUNAL PÉNAL INTERNATIONAL
DES NATIONS UNIES SUR LE RWANDA**

André Guichaoua
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
(France)

Arusha (Tanzanie)
Mars 2004

SOMMAIRE

Tome 1 : Rapport principal

	Pages
Sommaire.....	2
Préambule.....	7
Carte de la préfecture de Butare.....	9
Carte de Butare Ville.....	10
Communes d'origine des principales personnalités originaires de la préfecture de Butare citées dans l'étude.....	11
Butare, la préfecture rebelle.....	14
1. La préfecture de Butare dans le contexte rwandais.....	15
1.1. Une préfecture en déclin depuis l'indépendance.....	15
1.2. Une marginalisation politique délibérée.....	15
1.3. La fluidité des appartenances ethniques.....	16
1.4. Des caractéristiques atypiques.....	18
2. Les personnalités politiques de Butare de la 1^{ère} et de la 2^{ème} République ...	21
2.1. La longue carrière des personnalités historiques issues des luttes pour l'indépendance.....	21
2.2. La seconde génération de personnalités politiques.....	22
2.3. La promotion de la famille NTAHOBARI.....	24
2.4. La transition vers le multipartisme : les années 1989-1992.....	28
2.5. L'accès au premier plan de personnalités féminines.....	31
2.5.1. Agathe UWILINGIYIMANA, première femme Premier ministre.....	31
2.5.2. Pauline NYIRAMASUHUKO et le ministère des « femmes ».....	33
2.6. L'attentat contre le président Juvénal HABYARIMANA et la mise en place d'un « Gouvernement du sud ».....	35
3. Les partis politiques.....	39
3.1. Du parti unique au multipartisme : le climat butaréen.....	39
3.2. L'alliance pour le renforcement de la démocratie (ARD).....	41
3.2.1. Le MRND « rénové ».....	41
3.2.2. La coalition pour la défense de la république (CDR).....	52
3.3. Les forces démocratiques du changement (FDC).....	53
3.3.1. Le mouvement démocratique républicain (MDR).....	53
3.3.2. Le parti social-démocrate (PSD).....	55
3.3.3. Le parti libéral (PL).....	61
3.4. Les milices des partis.....	62
4. La compétition partisane pour le contrôle des activités économiques et des établissements publics de la préfecture.....	65
4.1. Le grand commerce et la prépondérance traditionnelle des hommes d'affaires tutsi.....	65
4.2. Le contrôle du secteur public et des projets de développement.....	67
4.3. Séraphin BARARENGANA, l'« œil » du président Juvénal HABYARIMANA à Butare.....	70
4.3.1. Le « découvreur de talents ».....	70
4.3.2. Le contrôle politique de l'Université nationale du Rwanda (UNR).....	71
5. Butare, pôle national du financement des <i>Interahamwe</i>.....	73
5.1. L'entreprise SORWAL et le financement des activités politiques de la « mouvance présidentielle ».....	73
5.2. Du système clientéliste à la prédation partisane.....	78
5.3. L'octroi de l'exclusivité des ventes aux trésoriers de la CDR et du MDR.....	84
6. La SORWAL, l'<i>akazu</i> et la sphère politique butaréenne.....	88
6.1. Un réseau politique unifié et centré sur le contrôle des ressources.....	88
6.2. Le financement des milices par les réseaux Hutu <i>Power</i> de Gitarama.....	90
6.3. Les relais butaréens.....	91
6.4. Les engagements politiques des personnels de la SORWAL.....	92

7. L'administration territoriale	95
7.1. Les préfets.....	95
7.1.1 Les préfets « fonctionnaires » de la seconde République.....	96
7.1.2 Les préfets « politiques » de la seconde République.....	99
7.1.2.1. Le maintien de l'ordre selon Justin TEHAMAGALI.....	99
7.1.2.2. La nomination surprise de Jean-Baptiste HABYALIMANA.....	100
7.1.2.3. Sylvain NSABIMANA, préfet par procuration.....	104
7.1.2.4. Alphonse NTEZILYAYO, le finisseur.....	108
7.2. Les sous-préfets.....	111
7.3. Les bourgmestres.....	116
7.3.1. Une majorité de bourgmestres anciens.....	116
7.3.2. Des bourgmestres plus notables que militants.....	121
7.3.3. Une prise de pouvoir de l'opposition dans l'ensemble pacifique.....	123
7.3.4. La situation particulière des communes à forte composante de population tutsi... ..	124
8. De la résistance aux massacres (avril-juillet 1994)	127
8.1. Briser la résistance à Butare : 6-19 avril.....	127
8.2. Le contrôle des bourgmestres.....	131
8.2.1. L'engagement personnel des bourgmestres et l'élimination des opposants... ..	131
8.2.2. Le dilemme des bourgmestres : obéir aux ordres reçus et répondre aux exigences locales.....	133
8.2.3. Les affrontements fratricides.....	137
8.3. Le rôle des autorités militaires.....	138
8.4. L'autodéfense civile.....	144
8.4.1. La définition d'un cadre institutionnel formel.....	145
8.4.2. Une politique de relance tardive et inefficace.....	155
8.5. Pauline NYIRAMASUHUKO, de l'activisme au « coup d'État permanent » : <i>Ngo iyo umugabo ayobora urugo umugore abayobora isi yose</i>	157
9. Conclusion	162
9.1. Le leadership des politiciens locaux.....	162
9.2. Le relais des autorités communales.....	163
9.3. Des enjeux clairement politiques.....	164
10. Principaux sigles et abréviations	167
11. Lexique	169

Liste des tableaux et encadrés

Tableau n° 1 : Membres du comité central du MRND originaires de la préfecture de Butare	42
Tableau n° 2 : Comité préfectoral du MRND Butare (février 1992).....	44
Tableau n° 3 : Principales réunions politiques auxquelles Pauline NYIRAMASUHUKO participa entre le 1 ^{er} janvier et le 6 avril 1994.....	49
Tableau n° 4 : Comité directeur préfectoral du MDR Butare (1992).....	54
Tableau n° 5 : Comité régional du PSD Butare (décembre 1993).....	56
Tableau n° 6 : Bureau préfectoral du PL (1993).....	61
Tableau n° 7 : Les dirigeants des principaux établissements publics implantés dans la préfecture de Butare en 1993.....	67
Tableau n° 8 : Les préfets de Butare (1961-1994).....	96
Tableau n° 9 : Les sous-préfets de Butare (situation en avril 1994).....	113
Tableau n° 10 : Les bourgmestres en fonction le 6 avril 1994 selon l'ancienneté de leur nomination.....	117
Tableau n° 11 : L'administration territoriale butaréenne en fonction le 6 avril 1994.....	122
Tableau n° 12 : Les bourgmestres des communes à fort pourcentage de population tutsi..	125
Tableau n° 13 : Liste non exhaustive des réunions et interventions de mobilisation politique auxquelles Pauline NYIRAMASUHUKO participa dans la préfecture de Butare à partir du 6 avril 1994.....	145
Tableau n° 14 : Organigramme de l'autodéfense civile à Butare.....	154
Tableau n° 15 : Comité de financement de l'autodéfense civile.....	155
Tableau n° 16 : Réunions de suivi politique et militaire auxquelles Pauline	

NYIRAMASUHUKE participa dans les préfectures autres que Butare au nom du Gouvernement intérimaire (avril-juin).....	160
Encadré n° 1 : Pauline NYIRAMASUHUKE.....	27
Encadré n° 2 : Dr Straton NSABUMUKUNZI.....	38
Encadré n° 3 : Callixte ¹ KALIMANZIRA.....	51
Encadré n° 4 : Les assassinats de Félicien GATABAZI et de Martin BUCYANA.....	59
Encadré n° 5 : Frédéric KARANGWA.....	98
Encadré n° 6 : Jean-Baptiste HABYALIMANA.....	101
Encadré n° 7 : Sylvain NSABIMANA.....	105
Encadré n° 8 : Réunion d'installation du nouveau préfet Sylvain NSABIMANA à Butare le 19 avril 1994.....	107
Encadré n° 9 : Alphonse NTEZILYAYO.....	109
Encadré n° 10 : Joseph KANYABASHI.....	118
Encadré n° 11 : La défense civile et les conseils préfectoraux de sécurité à Butare...	146

Tome 2 : Éléments d'analyse de l'agenda de la ministre Pauline NYIRAMASUHUKE du 1^{er} janvier au 31 décembre 1994

	Pages
1. Présentation d'ensemble de l'agenda.....	3
1.1. Principes de transcription.....	3
1.2. Le carnet de relations de Pauline NYIRAMASUHUKE.....	4
1.3. Signification et portée de l'agenda.....	5
2. Les activités relatées par Pauline NYIRAMASUHUKE dans son agenda au cours de la période du 1^{er} janvier au 6 avril 1994.....	7
2.1. La dimension nationale de son activité politique.....	13
2.2. L'engagement politique régional de la ministre NYIRAMASUHUKE.....	13
3. Les activités de la ministre NYIRAMASUHUKE au-delà du 6 avril 1994 et jusqu'au départ au Zaïre.....	23
4. La poursuite de la guerre au Kivu : encadrement de la population et restructuration des instances dirigeantes.....	67
5. Synthèse des fonctions de la ministre Pauline NYIRAMASUHUKE.....	82
5.1. La propagande.....	82
5.2. La guerre : des devises et des armes.....	83
5.3. La guerre : des officiers <i>ibytso</i>	83
5.4. Identifier, dénoncer et éliminer l'ennemi intérieur.....	84
6. Au-delà de la défaite.....	86
7. Conclusion.....	87

Tome 3 : Annexes

	Pages
Sommaire.....	2
Annexe 1 : Effectifs de la population de la préfecture de Butare par commune et répartition ethnique au 31 décembre 1983. Cartes et pourcentage de la population tutsi en 1994.....	4
Annexe 2 : Ministres et députés originaires de la préfecture de Butare au cours de la seconde République (1961-1994).....	8

¹ L'usage au Rwanda, que nous avons retenu dans ce texte, consiste à écrire le prénom Calixte avec deux « l ».

Annexe 3 : Notes rédigées par Maurice NTAHOBARI sur la « propagande »	14
Annexe 4 : Diplômes de Pauline NYIRAMASUHUKO.....	18
Annexe 5 : Documents administratifs relatifs à la nomination de Pauline NYIRAMASUHUKO à Butare 1990-1991.....	23
Annexe 6 : Listes des prisonniers du 8 octobre 1990 et du 23 novembre 1990 (Butare)	30
Annexe 7 : Courriers du procureur de la République au préfet de Butare du 22 novembre 1990 et du préfet au procureur du 23 novembre 1990, listes des prisonniers	34
Annexe 8 : Gouvernement intérimaire du 8 avril 1994	45
Annexe 9 : Caricature de Pauline NYIRAMASUHUKO, <i>Vérités d'Afrique</i> , n° 5 de février 1993.....	46
Annexe 10 : Conseil préfectoral de sécurité de la préfecture de Butare (1990). Liste actualisée des membres des organes et commissions de la préfecture de Butare au 30 novembre 1990. Conseil de préfecture chargé de la sécurité (1992-1994)	48
Annexe 11 : Tract : « Le kleptomane ministre GATABAZI Félicien est en état d'implosion intellectuelle ».....	51
Annexe 12 : Documents relatifs à l'assassinat de Martin BUCYANA, président de la CDR : procès-verbaux des CPS, d'audition, tract.....	53
Annexe 13 : Lettre ouverte des intellectuels du MDR de Butare à Monsieur le Président de la République du 7 septembre 1993.....	83
Annexe 14 : Liste des élus au comité préfectoral du MRND du 12 février 1992.....	87
Annexe 15 : Lettre du conseiller de secteur Nkubi, commune urbaine de de Ngoma, datée du 17 mai 1994 réquisitionnant les travailleurs « avertis » de la Sorwal...	88
Annexe 16 : Documents comptables de la SORWAL, Comptes clients des années 1991, 1992, 1993, 1999. Le système de financement politique des milices et des partis Hutu <i>Power</i> par la Sorwal.....	91
Annexe 17 : Exemples de chèques vierges ou impayés de clients de la Sorwal.....	102
Annexe 18 : Contrats d'exclusivité signés entre la Sorwal et ses « meilleurs clients » : sociétés SOGEDI, HARDWARE CENTER, Vincent MUREKEZI.....	104
Annexe 19 : Arrangement entre la Sorwal et Vincent MUREKEZI du 7 février 1994...	111
Annexe 20 : Convention de remboursement entre la Sorwal et Robert KAJUGA, président des <i>Interahamwe</i> , du 9 février 1994.....	116
Annexe 21 : Les poursuites judiciaires de la Sorwal envers ses débiteurs : courriers entre Alphonse HIGANIRO et Édouard KAREMERA, Avocat-Conseils de la Sorwal	119
Annexe 22 : Procès-verbal d'audition de Félix SEMWAGA, « trésorier du MDR Power », Parquet de Butare, 27 décembre 1994.....	127
Annexe 23 : Formation d'auto-défense civile de la commune de Ngoma (Butare) : listes des membres des pelotons	146
Annexe 24 : Exemple de télécopies adressées par Callixte KALIMANZIRA, directeur général du ministère de l'Intérieur, à Alphonse HIGANIRO, « secrétaire exécutif » de Séraphin BARARENGANA.....	150
Annexe 25 : Exemple de télécopies adressées du ministère des Affaires étrangères par Jean-Bosco BARAYAGWIZA, dirigeant de la CDR, à Alphonse HIGANIRO, « secrétaire exécutif » de Séraphin BARARENGANA.....	155
Annexe 26 : Exemple de télécopies adressées par des cadres CDR de la SONARWA et de l'ORTPN à Alphonse HIGANIRO, « secrétaire exécutif » de Séraphin BARARENGANA	157
Annexe 27 : Statuts de la société Hardware Center.....	161
Annexe 28 : Statuts de la société Interpetrol	169
Annexe 29 : Accord d'aval financier de Marie BAMURANGE, épouse de Phénéas RUHUMULIZA.....	178
Annexe 30 : Dossier administratif du préfet Frédéric KARANGWA.....	181
Annexe 31 : Courrier du recteur de l'UNR, Maurice NTAHOBARI, au vice-recteur relatif à la réintégration des personnels enseignants emprisonnés en octobre 1990...	184
Annexe 32 : Compte-rendu du conseil préfectoral de sécurité de Butare du 11 janvier 1993	186
Annexe 33 : Extraits du dossier administratif de Sylvain NSABIMANA.....	195
Annexe 34 : Nomination et prérogatives d'Alphonse NTEZILYAYO au ministère de l'Intérieur (années 1991-1994).....	198
Annexe 35 : Directives du Premier ministre aux préfets pour l'organisation de l'autodéfense civile (25 mai 1994) et éléments de mise en œuvre du ministère de l'Intérieur	201
Annexe 36 : Procès-verbal de la réunion des agents de la préfecture et des chefs de service de l'État organisée à la préfecture de Butare le 10 mai 1994 sous la direction du préfet Sylvain NSABIMANA	209
Annexe 37 : Extraits du dossier administratif de Joseph KANYABASHI, bourgmestre de	

Ngoma.....	232
Annexe 38 : Éléments du dossier de départ à la retraite de Joseph KANYABASHI, bourgmestre de Ngoma.....	237
Annexe 39 : Carte politique de Butare.....	241
Annexe 40 : Lettre du préfet de Butare au ministre de l'Intérieur sur les élections pour la présélection des bourgmestres du 23 mars 1993.....	243
Annexe 41 : Discours de Joseph KANYABASHI prononcé le 19 avril 1994 à la préfecture de Butare en réponse aux discours des diverses autorités gouvernementales.....	245
Annexe 42 : Discours de Théodore SINDIKUBWABO et autres personnalités prononcés le 19 avril 1994 à la préfecture de Butare.....	247
Annexe 43 : Documents politico-administratifs distribués à l'UNR en mai 1994.....	254
Annexe 44 : Déposition au groupement de gendarmerie nationale de Butare du caporal gendarme HABINSHUTI, 13 mai 1994.....	257
Annexe 45 : Table ronde politique du Cercle des républicains universitaires de Butare du 23 juin 1994.....	260
Annexe 46 : Recensement du « patrimoine abandonné » pour la commune Ngoma, secteur Cyimana.....	262
Annexe 47 : Lettre du bourgmestre de Nyakizu, Ladislas NTAGANZWA, au sous-préfet de préfecture de Busoro en date du 30 mai 1994.....	281
Annexe 48 : Bon de dépense, Commune de Ngoma (Butare).....	284
Annexe 49 : Procès-verbal d'audition de Félix SEMWAGA, parquet de Butare, 17 mai 1995.....	286
Annexe 50 : Extraits du dossier administratif d'Antoine SIBOMANA, bourgmestre de Mbazi.....	290
Annexe 51 : Procès-verbal d'audition de Félix SEMWAGA, parquet de Butare, 5 mai 1999.....	293
Annexe 52 : Procès-verbal d'audition de Félix SEMWAGA, parquet de Butare, 5 décembre 1997.....	298
Annexe 53 : Procès-verbal d'audition de Joséphine NIKUZE, parquet de Butare, 3 octobre 1997.....	311
Annexe 54 : Procès-verbal d'audition de Théoneste MUVUNYI, parquet de Butare, 17 mars 1995.....	320
Annexe 55 : Réunion du comité de sécurité du 23 mai 1994, commune Ngoma, secteur Cyarwa-Cyimana.....	325
Annexe 56 : Procès-verbal d'audition de Vénuste RUDASINGWA, parquet de Butare...	334
Annexe 57 : Autorisation de circulation des membres du Comité de l'autodéfense civile, Préfecture de Butare, 1 ^{er} juin 1994.....	339
Annexe 58 : Convocation à la réunion du comité provisoire d'autodéfense civile préfectoral du 17 juin 1994 à la commune de Ngoma.....	341
Annexe 59 : Contribution à l'effort de guerre (listes des donateurs), Préfecture de Butare, commune Ngoma.....	345
Annexe 60 : Candidats AR, commune urbaine de Ngoma.....	349
Annexe 61 : Inventaire de l'armement distribué par la commune urbaine de Ngoma....	353
Annexe 62 : Recrutement pour l'autodéfense civile organisé par la station ISAR de Rubona.....	359
Annexe 63 : Procès-verbal d'audition de Félix SEMWAGA, parquet de Butare, 20 mars 1995.....	362

Préambule

Ce document sur la préfecture de Butare prolonge les deux études déjà réalisées sur le contexte politique national² et l'administration territoriale³ qui en constituent l'arrière-plan historique et institutionnel. Deux autres études ont par ailleurs été rédigées concernant les préfectures de Kigali rural⁴ et de Cyangugu⁵.

Celle-ci a cependant été conçue très différemment. En effet, un travail d'investigations important a déjà été réalisé sur le déroulement des massacres en 1994 dans la préfecture de Butare ainsi que dans celles de Gitarama et de Gikongoro par l'équipe de *Human Rights Watch* animée par l'historienne Alison Des Forges⁶. Ce travail informé et relativement exhaustif fournit une somme d'informations considérable sur l'organisation et l'ampleur des tueries et du génocide. Les rôles des différents acteurs y sont rigoureusement analysés. Des éléments précis sur les fonctions et activités des divers accusés du Tribunal pénal international pour le Rwanda y sont présentés.

Nous proposons donc ci-après une approche complémentaire. Elle se développe dans deux directions. La première se situe en amont des événements de 1994. La préfecture de Butare présente des spécificités beaucoup plus marquées que toutes les autres préfectures du Rwanda. De nombreuses caractéristiques n'ont pas d'équivalent dans le reste du pays. Nous avons voulu rendre compte de ces particularités butaréennes qui éclairent l'environnement social et politique et le comportement des acteurs.

La seconde introduit une réflexion plus large et compréhensive sur le fonctionnement de la sphère politique rwandaise et en éclaire certains aspects de manière largement inédite. Si de nombreux interlocuteurs, quel que soit leur statut - plusieurs d'entre eux connaissent actuellement des situations personnelles extrêmement délicates - ont accepté de m'entretenir des événements butaréens avec une sincérité souvent surprenante, ils exprimèrent parallèlement le souci que le récit ne se limite pas à l'énoncé des exactions et massacres. Leurs demandes portaient à la fois sur une compréhension large des antécédents des événements et sur la nécessité de rendre compte de la manière la plus complète et fidèle possible des logiques et des contraintes qui se sont imposées aux individus. Logiques qui se nourrissent presque toujours de situations anciennes (amitiés, relations de solidarité, compétitions économiques ou politiques, règlements de comptes, etc.). Concrètement, il s'agit de démonter les chaînes de décision, les hiérarchies informelles et les divers réseaux d'intérêt et de pouvoir qui rendent les individus solidaires ou qui, pour le moins, les font agir ensemble, les mettent en compétition.

En outre, cet élargissement permet aussi d'appréhender les stratégies de nombreux autres acteurs nationaux : membres du gouvernement intérimaire (GI), dirigeants des partis, militaires, hommes d'affaires, mouvement des femmes, chefs miliciens, etc. qui, chacun à leur niveau, jouèrent un rôle dans les événements qui advinrent à Butare. L'ensemble forme alors un tableau cohérent et révélateur du système de pouvoir tel qu'il s'imposa dans la préfecture au cours des années du multipartisme et lors de la rupture du 19 avril 1994.

Cette double mise en perspective n'éloigne pas le lecteur du dossier des accusés actuellement jugés. Bien au contraire, en retraçant la trajectoire des carrières, elle contribue à identifier plus

² *Les antécédents politiques de la crise rwandaise de 1994*, Nations unies, Tribunal Pénal International pour le Rwanda, Arusha, avril 1997, 2 tomes, 50 et 146 p.

³ *L'administration territoriale rwandaise*, Nations unies, Tribunal Pénal International pour le Rwanda, Arusha, août 1998, 84 p.

⁴ *Semanza, le « grand bourgmestre »*, Nations unies, Tribunal Pénal International pour le Rwanda, Arusha, avril 2001, 25 p.

⁵ *Le cadre politique de la préfecture de Cyangugu avant les massacres et le génocide d'avril 1994*, Nations unies, Tribunal Pénal International pour le Rwanda, Arusha, octobre 2000, 38 p.

⁶ HRW-FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Paris, Karthala, 1999, 928 p.

clairement les positions occupées, les prérogatives effectives, les engagements collectifs et individuels.

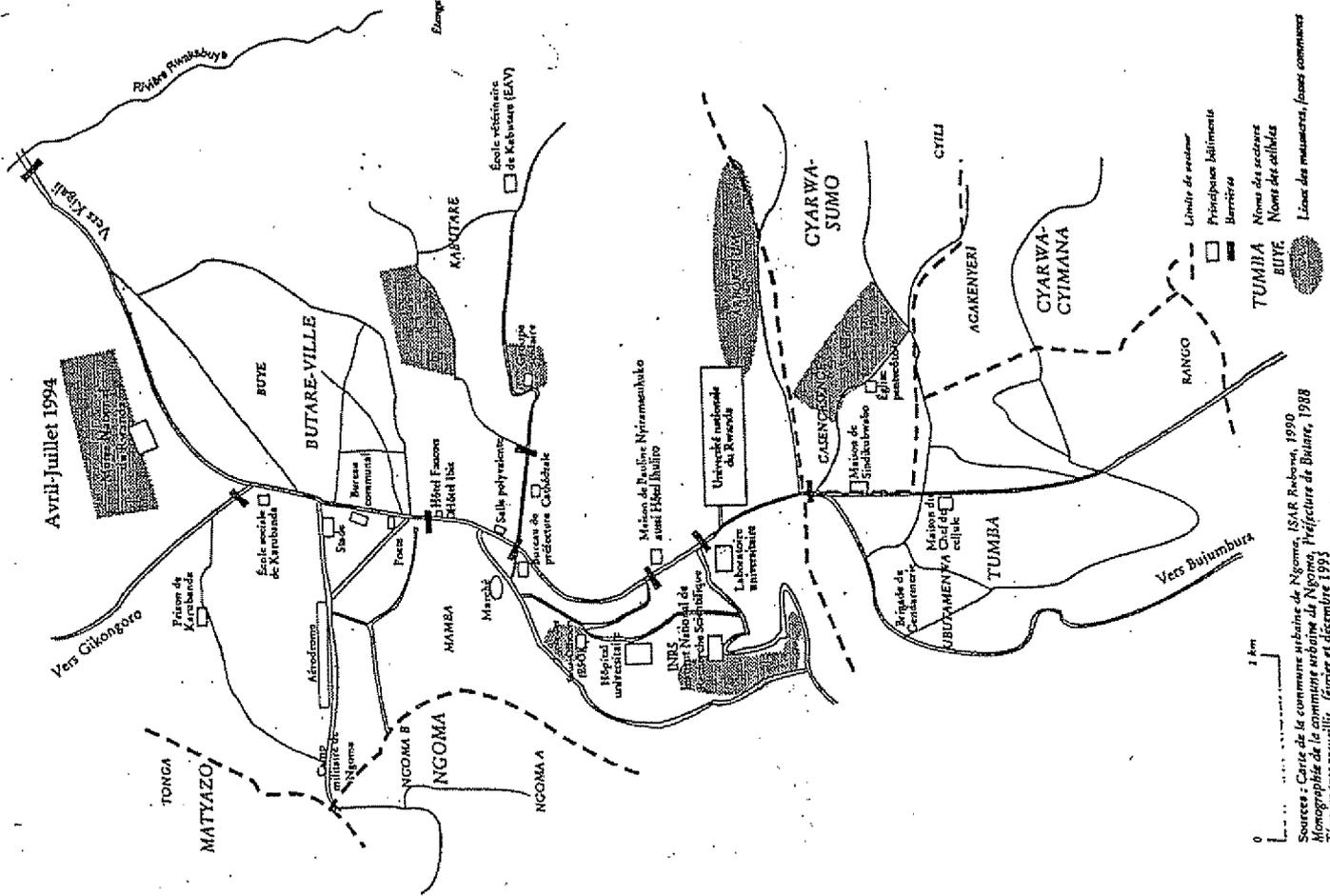
Le travail exposé ci-dessous a exigé un très important investissement (entretiens, traitement des documents et consultation des archives). Cet investissement ne tient pas tant à la quantité des matériaux à traiter⁷ et au nombre des accusés. Il s'est imposé du fait de la complexité du contexte et de l'ambivalence des personnalités concernées.

En effet, contrairement à la plupart des études de cas précédentes où les engagements des acteurs se révélaient généralement très tranchés, il m'est apparu dans un premier temps bien difficile de décrypter les stratégies des uns et des autres. Si quelques comportements relèvent d'une simplicité presque déconcertante, pour d'autres, l'ambiguïté des personnalités, au cours des années et face aux événements de 1994, impressionne fortement.

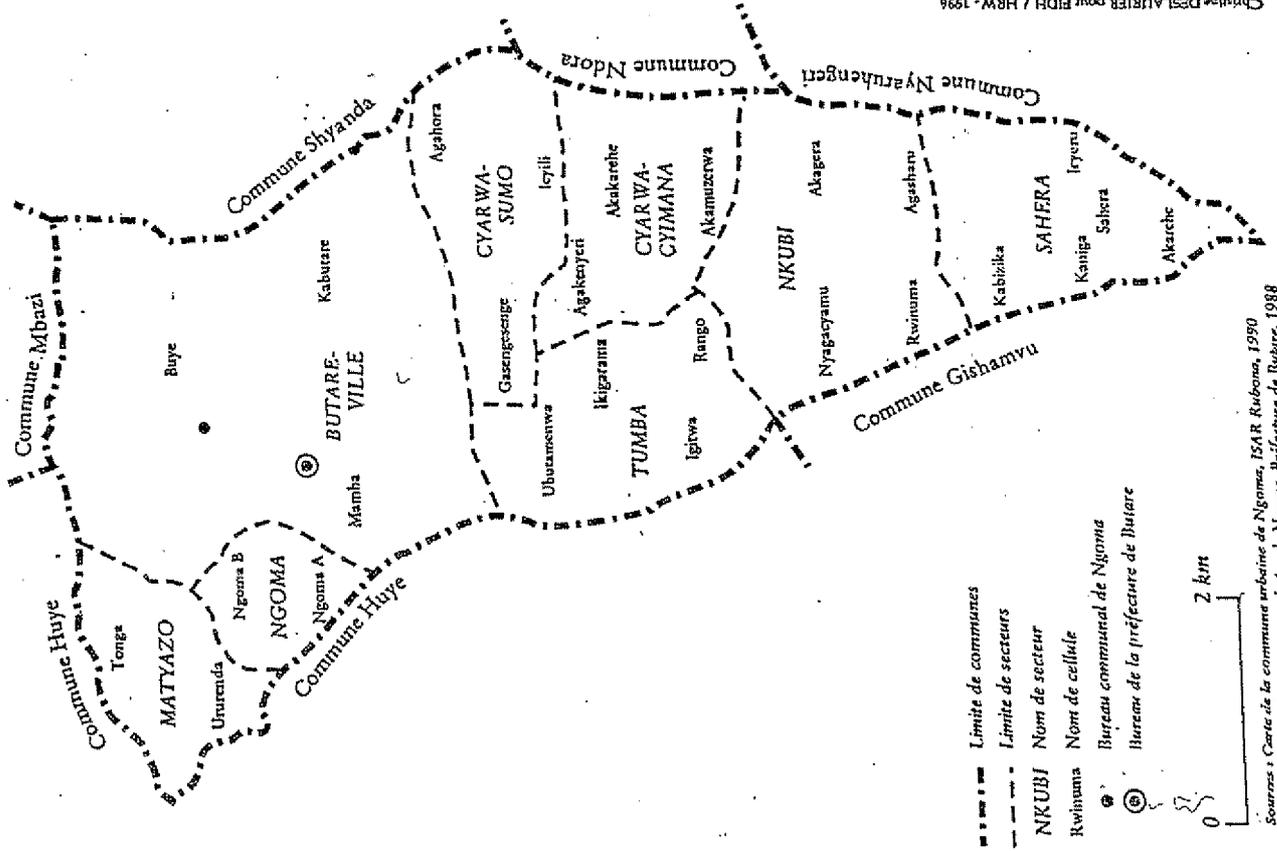
De nombreux éléments de cette étude serviront bien évidemment de références pour d'autres dossiers, de points d'appui pour d'autres analyses.⁸

⁷ Contrairement à plusieurs préfectures, de nombreuses archives officielles sont toujours disponibles à Butare.

⁸ Malgré les efforts faits pour accéder aux sources les plus fiables, pour corroborer les informations recueillies, pour relire et corriger la dernière version de cette étude, d'inévitables erreurs ou approximations subsistent certainement. D'avance, je prie les lecteurs de bien vouloir m'en excuser.



Avril-Juillet 1994
Sources : Carte de la commune urbaine de Ngoma, ISAR Rubona, 1990
Monographie de la commune urbaine de Ngoma, Préfecture de Butare, 1988
Timonages recueillis, février et décembre 1993



Sources : Carte de la commune urbaine de Ngoma, ISAR Rubona, 1990
Monographie de la commune urbaine de Ngoma, Préfecture de Butare, 1988

Carte de la commune urbaine de Ngoma (Butare Ville)
(Source HRW/FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre*, Paris, Karthala, 1999, p. 542-543)

Commune d'origine des principales personnalités originaires de la préfecture de Butare citées
dans l'étude

Commune urbaine de NGOMA

RUGIRA Amandin (*hutu*), (19233-1993), personnalité politique de la 1^e et 2^e République, président du comité préfectoral et du bureau politique national du MRND de 1992 jusqu'à son décès en mai 1993
RUNYINYA BARABWIRIZA (*hutu*), professeur, président du comité préfectoral du MRND de Butare en 1993-94, conseiller à la présidence de la République (bien qu'installé de longue date à Butare, RUNYINYA BARABWIRIZA est originaire de Gikongoro, commune Rwamiko)

Commune HUYE

BANYANGILIKI Zacharie (*hutu*), ex-député
KANYABASHI Joseph (*hutu*), (1937), bourgmestre MRND/PSD de Ngoma
RUREMESHU Jonathan (*hutu*), (1944), bourgmestre MRND
RUMIYA Jean-Gualbert (*tutsi*), professeur à l'UNR, trésorier du comité préfectoral et membre du comité national du MRND en 1992, démissionnaire

Commune MARABA

HABINEZA Jean-Marie Vianney (*hutu*), (1956), bourgmestre MRND/CDR
NIYONZIMA Faustin (*hutu*), (1965), secrétaire du MDR Butare (tendance *Power*)
NZABONIMANA Innocent (*hutu*), ex-bourgmestre
RWANGABO Pierre-Claver, professeur UNR, PSD

Commune MBAZI

BASHIMIKI Étienne (*tutsi*), PSD, commerçant
HABYARIMANA Jean-Baptiste (*hutu*), MDR-PARMEHUTU, premier et dernier préfet de Butare au cours de la première République
KAGABO Jean-Baptiste (*hutu*), ancien bourgmestre (1963-1974)
LIBANJE Nicodème (*hutu*), ancien bourgmestre (1974-1983)
NDUHUNGIREHE Jean-Chrysostome (*hutu*), député
NSABIMANA Sylvain (*hutu*), (1954), PSD, préfet de Butare du 19 avril au 17 juin 1994
NTAHOBARI Arsène Shalom (*hutu*), (1970), étudiant et milicien *Interahamwe*
NTAHOBARI Maurice (*hutu*), (1940), recteur de l'UNR
NTEZILYAYO Anastase (*hutu*), (1951), ex-ministre
NZABAHIMANA François (*hutu*), MRND, ex-ministre
SIBOMANA Antoine (*hutu*), (1946), bourgmestre

Commune MUGUSA

KABAYIZA André (*hutu*), bourgmestre
KANYAMANZA Onesphore (*hutu*), (1945), ancien bourgmestre
MAHARANGARI Augustin (*tutsi, PSD*), directeur de la BRD

Commune RUHASHYA

RUDAKUBANA Martin (*hutu*), (1960), bourgmestre
SEBARAME Jean-Baptiste (*hutu*), (1954), député ANT

Commune SHYANDA

GASINGWA Germain (*hutu*), co-fondateur de l'APROSOMA
GATABAZI Félicien (*hutu*), (10/06/1944 - 21/02/1994), PSD, ex-ministre
HABINEZA Côme (*hutu*), ancien bourgmestre (1990-1993)
IYAMUREMYE Augustin (*hutu*), ancien ministre PSD
NDUNGUTSE François (*hutu*), autoproclamé président du PSD après l'assassinat des dirigeants nationaux le 7 avril 1994, élu vice-président de l'Assemblée nationale en juillet 1994 (fils de Germain GASINGWA)
NIYITEGEKA Dieudonné (*hutu*), (1954), trésorier national des *Interahamwe*
SHYIRAMBERE Théophile (*hutu*), (1959), bourgmestre PSD

SINDIKUBWABO Théodore (*hutu*), (1928-1996), président du CND de 1989 à 1994, président de la République par intérim d'avril à juillet 1994⁹

Commune GISHAMVU

KAMBANDA Jean (*hutu*), (1955), premier ministre MDR du GI
KAMBANDA Pascal (*hutu*), (1943), bourgmestre PSD
KUBWIMANA Laurent (*hutu*), (1952), sous-préfet de préfecture PSD/MRND

Commune KIGEMBE

BARAVUGA Laurent (*hutu*), (1952), député MRND, membre du comité préfectoral du MRND, proche de la CDR
KAREKEZI Symphorien (*hutu*), bourgmestre PSD
SEMANYENZI Straton (*hutu*), (1937), ex-bourgmestre

Commune NYAKIZU

GASANA Jean-Baptiste (*hutu*), 1955, ex-bourgmestre
NDINDABAHIZI Jean-Chrysostome Dr. (*hutu*), président du comité régional du PSD en avril 1994
NSHIMILYAYO Ange (*hutu*), ex-bourgmestre, ex-député (bourgmestre en 2002)
NTAGANZWA Ladislav (*hutu*), (1962), bourgmestre MDR

Commune RUNYINYA

HABYALIMANA Jean-Baptiste (*tutsi*), professeur UNR, préfet PL de Butare du 4 juillet 1992 au 18 avril 1994¹⁰
HATEGEKIMANA Déogratias (*hutu*), (1952), bourgmestre (sans parti)
REMERA Siméon (*hutu*), président de la CDR Butare

Commune KIBAYI

KAJYAMBERE Pierre Canisius (*hutu*), 1952, ex-bourgmestre
NDAYAMBAJE Élie (*hutu*), (1958), MRND, bourgmestre de Muganza
NSABUMUKUNZI Straton Dr. (*hutu*), PSD, médecin à Butare, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du GI
NTEZILYAYO Alphonse (*hutu*), (1946), lieutenant-colonel, préfet de Butare après le 17 juin 1994

Commune NDORA

MUKARURANGWA Bernadette (*hutu*), (1950), député, membre du comité préfectoral du MRND
NTABOMVURA Venant (*hutu*), ex-ministre des Affaires sociales, ex-membre du comité central du MRND, ex-recteur de l'UNR
NYIRAMASUHUKE Pauline (*hutu*), (1946), MRND, ministre du GI
RWANKUBITO Célestin (*hutu*), (1949), MDR, bourgmestre

Commune MUGANZA

BIMENYIMANA Chrysologue (*hutu*), MRND, bourgmestre
KALIMANZIRA Callixte (*hutu*), MRND, directeur de cabinet du ministère de l'Intérieur, a assuré l'intérim du ministre du 7 avril au 22 avril 1994. Ministre des Affaires sociales et des Réfugiés du « gouvernement rwandais en exil » constitué après la prise de pouvoir par le FPR à Kigali

Commune MUYAGA

HABIMANA Kantano (*hutu*), (originaire du Burundi), membre du comité préfectoral du MRND, fonctionnaire du MRND, journaliste à RTLM
NSAGUYE Fébronie (*hutu*), députée MRND
NZAMWITA Fidèle (*hutu*), (1941), bourgmestre, membre du comité préfectoral du MRND

Commune NYARUHENGERI

BUTARE Innocent (*hutu*), vice-président du comité préfectoral du MRND en 1992, démissionnaire en 1994

⁹ Théodore SINDIKUBWABO est habituellement considéré à tort comme étant originaire de la commune Ndora du fait qu'il fut affecté comme assistant médical au dispensaire de Gisagara avant que d'accéder aux fonctions de bourgmestre de cette commune.

¹⁰ Nous utilisons ici la graphie que l'intéressé revendiquait ouvertement pour se démarquer de celle du président Juvénal HABYARIMANA.

KABEZA Charles (*hutu*), (1946), bourgmestre, membre du comité préfectoral du MRND
NDINDILYIMANA Augustin (*hutu*), (1943), chef d'état-major de la Gendarmerie à partir de
1992
SENDAMA Ignace (*hutu*), professeur à l'UNR, membre fondateur du MDR Butare (décédé le 3
janvier 1994)
UWILINGIYIMANA Agathe (*hutu*), (1953), Première ministre du 18 juillet 1993 au 7 avril 1994,
jour de son assassinat

Commune NYABISINDU

BARAHIRA Pascal (*hutu*), ex-officier, membre du comité préfectoral du MRND (1992)
BASABOSE Abel (*hutu*), ex-militaire, membre du comité préfectoral du MRND (1992)
GISAGARA Jean-Marie Vianney (*hutu*), (1966), PSD, bourgmestre
NGIRUWONSANGA Vincent (*hutu*), (1959), bourgmestre nommé le 29 août 1991
SEKIMONYO Denys (*hutu*), (1949), ex-bourgmestre (1986-1991)

Commune MUYIRA

MUHUTU Adalbert (*hutu*), (1956), bourgmestre révoqué en 1993, nommé député MRND de
l'ANT
SEKAMONYO Faustin (*hutu*), député MRND

Commune NTYAZO

HARELIMANA Pascal (*hutu*), (1957), ancien bourgmestre (1986-1993)
NYAGASAZA Narcisse (*tutsi*), PL, bourgmestre
NZARAMBA Athanase (*hutu*), (1938), ancien bourgmestre (1964-1986)

Commune RUSATIRA

MULINDAHABI Charles (*hutu*), député, secrétaire exécutif préfectoral du PSD
NKUSI Augustin (*hutu*), (1957), MRND, directeur du Projet rizicole de Butare
NSEKANABO François (*hutu*), ancien bourgmestre
NYAWENDA Esdras (*hutu*), (1938), ancien bourgmestre
RUKERIBUGA Vincent (*hutu*), PSD, bourgmestre

BUTARE, LA PRÉFECTURE REBELLE¹¹

Parmi toutes les préfectures du Rwanda, celle de Butare mérite une attention particulière. Les raisons en sont multiples. Elles tiennent à l'histoire du peuplement et aux choix effectués au cours de la période coloniale en matière d'implantation des infrastructures nationales. Mais l'essentiel n'est pas là. Depuis l'indépendance, l'ex-préfecture d'Astrida, subdivisée en 1963 entre les préfectures de Butare et de Gikongoro, a toujours entretenu une relation difficile avec les nouvelles autorités nationales aussi bien au cours de la première République qu'au cours de la seconde. Elle n'intégra aucune alliance régionale et, à la différence des autres préfectures éloignées des lieux de pouvoir ou marginalisées, elle s'opposa avec constance à toute forme de sujétion. Cet irrédentisme se retrouve dans tous les domaines : politique bien évidemment, économique du fait de sa position de carrefour commercial, intellectuel par tradition. Bien que sous contrôle étroit, la préfecture ne fut jamais soumise. Certes, les pouvoirs successifs s'attachèrent des relais compréhensifs ou dociles parmi les élites locales, mais tous durent composer d'une manière ou d'une autre avec les dirigeants ou porte-parole qui représentaient *de facto* les intérêts des Butaréens (personnalités politiques, hommes d'affaires, universitaires).

Ces équilibres subtils furent rompus en octobre 1990 lors du déclenchement de la guerre civile. La résistance des préfectures du sud face à la volonté de reprise en main par le pouvoir central accéléra la chute du parti-État MRND. L'avènement du multipartisme permit à de nombreuses personnalités du sud de retrouver ou d'acquérir une envergure nationale. Mais aucune préfecture ne connut de bouleversements aussi marqués que celle de Butare au niveau de son encadrement politique et de l'administration territoriale. Avec un universitaire tutsi nommé préfet en avril 1992 et au moins un bourgmestre tutsi, la préfecture de Butare illustre sur le plan symbolique une rupture politique majeure. Douze communes sur vingt étaient administrées par des bourgmestres ayant quitté le MRND et/ou adhéré aux nouveaux partis d'opposition, le PSD, le MDR et le PL. Quant au MRND, l'ex-parti unique, il ne conservait plus sous sa direction que sept communes.

Par une cruelle ironie cependant, après l'attentat qui coûta la vie au président Juvénal HABYARIMANA en avril 1994, les militaires et politiciens du nord décidèrent de confier, au moins provisoirement, la responsabilité du pouvoir à des politiciens marginalisés de Butare qui assumèrent les massacres et le génocide. Malgré l'élimination systématique des chefs politiques les plus populaires de Butare, la résistance aux mots d'ordre nationaux fut d'abord majoritaire. Il fallut que les nouvelles autorités nationales complices organisent une imposante mobilisation de moyens politiques, militaires et de propagande pour que la guerre civile gagne les communes de Butare.

C'est dans ce contexte que le comportement des acteurs des massacres et du génocide doit être situé.

¹¹ Ce rapport relatif au contexte politique de la préfecture de Butare vient en complément du rapport de synthèse rédigé pour le bureau du procureur du TPIR et intitulé *L'administration territoriale rwandaise*.

1. La préfecture de Butare dans le contexte rwandais

1.1. Une préfecture en déclin depuis l'indépendance

Lors de l'accession à l'indépendance, la préfecture de Butare (ex-Astrida) était la plus importante du Rwanda par la population. Elle était aussi celle où les densités étaient les plus élevées. En 1961, les deux tiers de la population extra-coutumière rwandaise (celle qui ne relevait pas du régime des chefferies rurales) se partageaient entre Kigali avec 4 800 personnes et Astrida (Butare) avec 3 100 personnes. Ruhengeri avait alors trois fois moins d'habitants que Butare.

En 1970, Kigali comptait sept fois plus d'habitants que la ville de Butare (8 400 habitants) qui était elle-même dépassée par Ruhengeri (12 500) et Gitarama (9 350). Gikongoro et Gisenyi arrivaient juste après. Le déclin fut donc brutal. Il fut aussi durable. Même si la capitale du sud reprit la deuxième place au cours de la seconde République, elle conserva néanmoins son statut de ville secondaire au même titre que la plupart des autres chefs-lieux de préfecture.

Différentes raisons expliquent cette évolution. L'absence de vraie capitale jusqu'à l'indépendance (Bujumbura était la capitale de l'ensemble du Ruanda-Urundi) avait suscité une configuration urbaine totalement éclatée. Kigali faisait fonction de capitale administrative « belge », la capitale royale demeurait installée à Nyanza (Nyabisindu), l'archevêché résidait à Kabgayi (Gitarama), les établissements scolaires et scientifiques d'envergure nationale ou régionale étaient implantés à Butare et les échanges commerciaux vers le Congo transitaient au sud par Butare/Cyangugu et au nord par Gisenyi. Avec l'indépendance, les tensions, puis l'arrêt des échanges économiques, voire la fermeture pure et simple de la frontière entre le Burundi et le Rwanda signaient le déclin de la grande ville du sud et plus généralement de l'ensemble de la région. L'arrêt de la construction de la route asphaltée entre Butare et Bukavu, d'où l'on rejoignait l'axe bitumé vers Bujumbura, consacrait le recentrage imposé vers Kigali et le report du trafic des marchandises sur le « corridor nord » vers Mombasa via l'Ouganda.

Au cours de la seconde République, Butare bénéficia en 1975, en même temps que la capitale, du nouveau statut de « commune urbaine » : les deux premières villes du Rwanda furent donc Nyarugenge dans la préfecture de Kigali et Ngoma dans la préfecture de Butare. Mais le transfert progressif, à partir de 1981, des activités de l'Université nationale du Rwanda vers le nouveau campus de Nyakinama à Ruhengeri l'affaiblit notablement et faillit compromettre la position de capitale intellectuelle du pays qu'elle détenait depuis la colonisation belge qui y avait installé ses plus prestigieuses écoles. Le démembrement délibéré du potentiel universitaire de Butare fut alors redouté. Après la mise en place d'un gouvernement multipartite en 1992, plusieurs filières d'enseignement supérieur furent partiellement rapatriées à Butare. D'une manière générale, l'ouverture politique au profit de la nouvelle opposition relança l'activité des villes du sud (Butare et Gitarama).

Comme nous allons le voir, l'explication politique du déclin de Butare est assurément fondée, mais elle ne doit pas conduire à sous-estimer les conditions structurelles. En effet, à partir de 1970, alors que la densité de la population atteignait déjà 283 habitants/km², la croissance de la population de la préfecture devint la plus faible du pays. Bien que progressant vers les 400 habitants/km², on assistait à un phénomène de rattrapage national avec une généralisation des fortes densités sur l'ensemble des préfectures jusque là « sous-peuplées ». Du fait des très fortes tensions foncières, la population rurale de la préfecture de Butare participa activement à ces flux migratoires, vers le Mayaga (au centre) dans un premier temps, puis principalement vers le Bugesera (au sud-est). Mais on assista aussi à des départs importants vers la Tanzanie lors des disettes de 1988-89 qui touchèrent durement les préfectures de Kibuye, Gikongoro et Butare.

L'arrivée de dizaines de milliers de réfugiés burundais en 1988 puis, à nouveau, à partir de la fin de l'année 1993 contribua à accroître les tensions en matière d'approvisionnement alimentaire dans la préfecture. Des effectifs de l'ordre de 200 à 300 000 personnes furent accueillis à la fin de l'année 1993.

1.2. Une marginalisation politique délibérée

Lors de la mobilisation socio-politique qui précéda l'accession à l'indépendance, les deux villes les plus importantes du sud jouèrent un rôle majeur : Gitarama, du fait de la localisation du

grand séminaire et de la proximité de l'archevêché qui soutenaient activement les revendications formulées par les chefs hutu, et Butare où étaient concentrés les foyers et élites intellectuels. Ainsi, les trois grands partis qui animèrent la vie politique de la fin de la période coloniale jusqu'au milieu des années 1960 virent le jour à Butare et Gitarama.

Les deux premiers partis politiques déclarés furent créés par des ressortissants de la préfecture de Butare. L'APROSOMA (Association pour la promotion sociale de la masse) fut le premier parti politique rwandais homologué. Créé le 1^{er} novembre 1957 et agréé le 15 février 1959, son président était Joseph GITERA HABYARIMANA (*hutu, Astrida*) qui devint une figure marquante de l'opposition hutu aux autorités monarchistes de l'époque. Ensuite, l'UNAR (Union nationale rwandaise) fut créée comme association en mai 1959, puis agréée comme parti politique le 3 septembre 1959. Elle était animée par Côme REBERO (*hutu, Astrida*). Avec la création de l'UNAR, le *mwami* MUTARA III RUDAHIGWA mobilisait les partisans de la monarchie contre l'APROSOMA déjà très active.

À Gitarama, le 1^{er} mai 1957, Grégoire KAYIBANDA¹² (*hutu, Gitarama*) déposait les statuts de l'association intitulée Mouvement social muhutu qui fut agréée le 4 avril 1958. Elle donna naissance, le 9 octobre 1959, au Parti du mouvement d'émancipation hutu (PARMEHUTU) contrôlé majoritairement par des originaires de Gitarama. Suite à la « révolution sociale » de novembre 1959, qui se développa à partir des communes du nord de la préfecture de Gitarama, les dirigeants de ce parti s'imposèrent à l'échelon national. Une fois l'indépendance acquise, le MDR-PARMEHUTU évinça progressivement ses rivaux et ses alliés et se déclara « parti national », de fait parti unique, à partir des élections législatives et présidentielle de 1965.

Ces antécédents historiques aboutirent à une double dépossession. Dans un premier temps, la « révolution sociale » mit au premier plan les dirigeants populaires de la préfecture de Gitarama aux dépens des élites lettrées, monarchistes ou républicaines, de Butare. Aux dépens des élites tutsi tout d'abord, chassées brutalement du pouvoir, puis des élites hutu. L'alliance politique qui associa ensuite Gitarama et Ruhengeri¹³ jusqu'à la fin de la première République en 1973 isola durablement Butare. Tous les politiciens qui protestèrent contre la concentration des pouvoirs et des privilèges et revendiquèrent un partage équitable des ressources furent, sous des prétextes divers, exclus ou marginalisés comme « déviationnistes ».

La seconde République amplifia le mouvement en faisant de Kigali une unique et vraie capitale et en y installant les originaires des préfectures du nord qui venaient de conquérir la totalité des pouvoirs. L'exclusion durable des politiciens de Gitarama (les principaux dignitaires de la première République furent assassinés par le nouveau pouvoir) ne bénéficia pas à la préfecture de Butare. En fait, la seconde République consolida l'opposition entre les préfectures du nord et celles du sud. Celles du nord formaient le *Rukiga*, appellation donnée aux trois préfectures de Gisenyi, Ruhengeri et Byumba, celles du sud constituaient le *Nduga* (ou "*Nduga élargi*"), appellation donnée à l'ensemble des préfectures du pays à l'exception de celles de Gisenyi, Ruhengeri et Byumba, d'où était originaire la majorité des cadres de la deuxième République. Ce clivage régional supplanta progressivement les oppositions ethniques en période de paix civile.¹⁴

1.3. La fluidité des appartenances ethniques

Dans un tel contexte, l'importance des populations tutsi dans les préfectures du sud constituait en soi un élément distinctif fort. Ainsi, en nous appuyant sur les données de l'année 1983¹⁵, les préfectures du *Rukiga* (nord du pays) ne regroupaient que 7 % environ de la population tutsi totale du pays. Dans la préfecture de Ruhengeri par exemple, les Tutsi ne représentaient que 0,6 %

¹² Il était alors rédacteur en chef de *Kinyamateka*, journal des Pères blancs.

¹³ Citons parmi les personnalités politiques de Ruhengeri : Balthazar BICAMUMPAKA, Lazare MPAKANTYE, Otto RUSINGIZANDEKWE, Thaddée BAGARAGAZA, André SEBATWARE, ...

¹⁴ La question ethnique ne disparut pas pour autant. Des témoins datent ainsi le ressentiment du nouveau président, Juvénal HABYARIMANA, vis-à-vis de la préfecture de Butare dès la fin de l'année 1973 où, lors d'une visite sur place, Joseph GITERA HABYARIMANA, important dirigeant de la première République, lui demanda publiquement d'expliquer les origines du problème Hutu/Tutsi.

¹⁵ Nous avons retenu les résultats du recensement administratif de 1983 pour rester plus proche des effectifs réels de la population tutsi qui diminuèrent fortement tout au long de la seconde République. Des changements d'ethnie furent fréquemment sollicités auprès des autorités communales lors de l'établissement des papiers d'identité pour échapper aux quotas ethniques qui régulaient l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur, aux emplois, ...

RUBERANGEYO, affecté à Ruhashya, commune à très forte majorité hutu (87 %), le 10 janvier 1983. Il occupa cette fonction jusqu'en 1987.

1.4. Des caractéristiques atypiques

Trois enseignements relatifs à la préfecture de Butare peuvent être dégagés de ce bref rappel sur la première République et les débuts de la seconde.

Le premier concerne les caractéristiques des élites de Butare, et plus généralement l'environnement social et culturel de la préfecture. Le poids des milieux intellectuels resta fort¹⁸, la proximité de Bujumbura et de Bukavu assura une ouverture relative sur l'extérieur, la nécessité d'une solidarité régionale se maintint face aux élites du nord. C'est ainsi qu'à bien des égards, les traits d'une « culture du sud » se structurèrent en opposition aux comportements et valeurs des nouveaux dirigeants et des populations du nord.

Dans la nouvelle donne régionale, le lien entre les deux préfectures Butare/Gikongoro, regroupées précédemment sous le nom d'Astrida, demeura étroit. À la différence des préfectures de Kibuye et de Cyangugu qui se « soumièrent » aussi bien aux cadres de Gitarama qu'à ceux du nord au cours de la seconde République, les élites de Butare et Gikongoro cultivèrent leur spécificité, voire leur irrédentisme. Les deux préfectures suscitèrent notamment des opposants célèbres. Jamais cependant, ces opposants ne purent vraiment rivaliser avec les ressortissants du nord du fait de leur comportement politique atypique. Les chefs importants originaires du nord s'appuyèrent toujours sur de fortes bases familiales ou claniques dont les membres relayaient l'influence et démultipliaient les ressources. Plus largement, selon la logique de reproduction propre au système clientéliste qui s'instaura à partir de la deuxième moitié des années 60, ils suscitèrent nombre d'obligés et consolidèrent des « cours » personnelles (NSEKALIJE, NZIRORERA, KABUGA, etc.). La situation de Juvénal HABYARIMANA illustre *a contrario* cette thèse dans la mesure où la famille de son épouse dut lui fournir la base familiale de substitution qui lui manquait pour asseoir son pouvoir. À l'inverse, les personnalités dominantes de Butare, comme Aloys MÜNYANGAJU, Joseph NDWANIYE, Joseph GITERA HABYARIMANA, ... se comportèrent comme des intellectuels individualistes. Ils ne s'appuyèrent pas sur des grandes familles, ne constituèrent pas de cour. Leur fragilité politique était évidente et leur pouvoir, voire leur rayonnement, étaient dépendants des postes qui leur étaient momentanément octroyés puis repris.

En outre, ces chefs ne cherchèrent pas généralement à fidéliser leur terroir d'origine et à le faire fructifier. Par exemple, la commune Shyanda ne bénéficia d'aucune retombée de la part de Théodore SINDIKUBWABO dont beaucoup de Butaréens pensaient même qu'il était originaire de Gisagara où il fut nommé un temps bourgmestre. À Shyanda toujours, si Félicien GATABAZI, avait fait construire des résidences pour son père, ses frères et sœurs, il ne possédait pas lui-même de maison sur sa colline de naissance.¹⁹ En fait, la plupart des Butaréens promus, notamment les diplômés, quittèrent leur préfecture pour s'installer à Kigali sans maintenir de liens forts avec leur « colline », voire leur famille au sens large, y compris lorsqu'ils accédaient à des postes d'influence. On citera ainsi Jean-Marie Vianney MBAGUTA (*tutsi, Butare*) qui fut très proche de Juvénal HABYARIMANA et donc puissant à Kigali, mais qui, ambitionnant certainement un poste de ministre, ne chercha même pas à figurer sur les listes des candidats députés de Butare.²⁰ Un autre exemple, plus surprenant encore, peut illustrer cette attitude commune aux différentes fractions de l'élite butaréenne. Il n'existait même pas à Butare de grands commerçants fortunés qui auraient pu rivaliser avec ceux de Kigali, de Gitarama ou de Cyangugu. Le pouvoir économique y était détenu par de petits noyaux de commerçants originaires de Gikongoro puis, sous la seconde République, de Gitarama.

Le second renvoie aux modalités d'encadrement et de contrôle de ces préfectures qui ont été mises en œuvre pour asseoir la domination des deux partis uniques qui se sont succédé à la tête du

¹⁸ La présence de l'Université nationale du Rwanda fut un facteur important. L'UNR a été créée en 1963 par les Pères dominicains à la demande du gouvernement rwandais. Ceux-ci en assurèrent la gestion directe de jusqu'en 1974. Le père Georges Henri Levesque occupa les fonctions de recteur depuis la création de l'établissement jusqu'en 1971. Il demeura ensuite recteur honoraire et conseiller de 1972 à juin 1975. Son successeur rwandais était une personnalité respectée, Sylvestre NSANZIMANA, docteur en droit (*hutu, Gikongoro*). Il resta en fonction jusqu'en décembre 1978.

¹⁹ Il en possédait cependant deux à l'entrée de Butare Ville.

²⁰ Il rallia le PSD en 1992.

pays. Lors de la première proclamation de la République le 28 janvier 1961, les délégués de Butare élirent les seuls représentants non-membres du PARMEHUTU qui furent au nombre de quatre sur un total de 44 délégués. Quelques mois plus tard, lors de l'élection de la première législature (1961-1965), la moitié des élus de Butare représentaient l'opposition monarchiste ou l'APROSOMA, le parti concurrent du PARMEHUTU. Une fois la normalisation politique acquise en 1965 et sous l'étiquette du parti national, des cadres de Butare continuèrent à occuper des postes importants (notamment au bureau de l'Assemblée nationale ou à la présidence de la Cour suprême), mais devinrent fortement minoritaires. Les principaux dirigeants de l'APROSOMA furent évincés et se réinstallèrent sur leur colline. Pour survivre, Jean-Baptiste GITERA HABYARIMANA (le leader le plus en vue) s'installa comme briquetier, tandis que Germain GASINGWA, retourna à son métier d'infirmier. À la fin des années 60, Amandin RUGIRA subira le même sort. Chassé du MDR-PARMEHUTU, empêché d'exercer son métier d'assistant médical et de s'inscrire à l'Université nationale du Rwanda pour y poursuivre des études de médecine, il vécut reclus dans sa propriété de Rango, jusqu'au jour où Jean-Baptiste GITERA HABYARIMANA, pour braver le pouvoir, l'embaucha dans sa briqueterie.

Les rapports avec le pouvoir central, souvent conflictuels au cours de la première République, prirent néanmoins une tonalité plus consensuelle au cours de la seconde République au moins jusqu'au milieu des années 80. Une cohabitation durable s'instaura alors avec des personnalités fortes, suffisamment représentatives et acceptables pour le pouvoir central. Mais, comme on le verra ci-après, l'ambivalence vis-à-vis du pouvoir central fut la règle des cadres politiques butaréens anciens et nouveaux. Quant aux personnels d'autorité originaires des préfectures du nord, affectés dans les préfectures du sud, ils étaient chargés d'une double tâche. D'un côté, il s'agissait d'identifier et de neutraliser les éventuels opposants, et de l'autre, de reconnaître et de solliciter des natifs loyaux, ou, pour le moins, fiables aux yeux des autorités nationales. Dans des régimes autoritaires et policiers, ce doute constant et le maintien d'une surveillance continue pouvaient rapidement dégénérer en répression ouverte, y compris vis-à-vis des alliés les plus dévoués.

Enfin, on ne saurait clore ce chapitre sans dire un mot du rôle institutionnel et proprement politique de l'église catholique. J'insisterai uniquement sur la configuration butaréenne qui présentait des caractéristiques tout à fait singulières, renforçant la réputation de préfecture rebelle.

Évincées de la fonction publique et des grands corps de l'État comme la magistrature ou l'armée après la révolution sociale, les élites cultivées tutsi, majoritairement implantées dans les préfectures du sud, investirent les secteurs d'activité où la tutelle du pouvoir central était la moins forte. Parmi ces débouchés figuraient l'église catholique et les entreprises du secteur privé. L'église catholique, malgré l'adhésion active de son archevêque, Mgr André PERRAUDIN, aux thèses du « peuple hutu majoritaire », eut beaucoup de mal à imposer dans les faits un système de quota contraignant dans une institution où la majorité des prêtres dans les paroisses et une large partie de la hiérarchie étaient tutsi au moment de l'indépendance. Être prêtre permettait d'accéder à une position sociale très enviable et la pression des jeunes Tutsi pour accéder aux séminaires paraissait d'autant plus justifiée que les éléments hutu les plus brillants étaient majoritairement absorbés par les emplois de la haute fonction publique et de l'appareil politique. De Grégoire KAYIBANDA à Juvénal HABYARIMANA en passant par Anastase MAKUZA, Jean-Baptiste RWASIBO, Amandin RUGIRA, Mathieu NGIRUMPATSE, Augustin NDINDILIYIMANA ou Alexis KANYARENGWE, tous avaient été formés au petit séminaire de Kabgayi, et certains avaient continué leurs études au grand séminaire avant de rejoindre la vie civile.

Dans cette optique, l'évêché d'Astrida/Butare apparut comme un bastion tutsi du fait de la personnalité, du rayonnement et de la longévité de son premier titulaire, Mgr Jean-Baptiste GAHAMANYI (*tutsi, Gikongoro*)²¹. Celui-ci fut nommé le 11 septembre 1961 et resta en fonction jusqu'en 1997. Il fallut attendre 1992 pour qu'un nouvel évêché, celui de Kibungo - préfecture où étaient installés de nombreux déplacés tutsi de la révolution -, soit confié à un évêque tutsi, Mgr Frédéric RUBWEJANGA (*tutsi, Gitarama*), sacré en juillet de la même année.²² Un grand

²¹ Né en 1920 et décédé en 1999. Il était le frère cadet de Michel KAYIHURA, une des personnalités les plus importantes du régime monarchique. Chef de la chefferie de Nyaruguru au cours des années 1940, puis chef du Bugoyi jusqu'à la « révolution sociale », celui-ci fut élu vice-président du Conseil supérieur du Pays de 1953 à 1960, première assemblée consultative créée par la puissance coloniale belge, et devint ainsi le deuxième personnage de l'administration coutumière après le *mwami* MUTARA III RUDAHIGWA.

²² Au cours de la période coloniale, un prêtre rwandais tutsi originaire du Gisaka, fut nommé vicaire apostolique lors de la création des deux Vicariats du Rwanda le 14 janvier 1952 et affecté au nouvel évêché de Nyundo. Mgr Aloys

nombre de prêtres butaréens étaient d'ethnie tutsi et la direction du petit séminaire de Butare était assurée par un recteur tutsi qui fut arrêté en 1990 comme complice du FPR ! En mars 1989, la nomination comme évêque titulaire de Félicien MUVARA, tutsi, ancien secrétaire général de la conférence épiscopale et évêque auxiliaire du diocèse de Butare depuis décembre 1988, déclencha une opposition déterminée qui s'acheva sur l'annulation de sa consécration l'avant-veille des cérémonies officielles, puis sur sa démission et son départ pour Rome.

BIGIRUMWAMI, sacré à Kabgayi le 1^{er} juin 1952, fut le troisième évêque catholique africain. Il fut contraint à la démission en 1973.

2. Les personnalités politiques de Butare de la 1^{ère} et de la 2^{ème} République

Dans une préfecture qui incarna dès 1960 le multipartisme, un rapide retour historique apparaît indispensable pour comprendre les enjeux politiques récents.

Les années de lutte pour l'indépendance suscitèrent de nombreuses vocations politiques parmi les jeunes éduqués rwandais et les notables des collines et la préfecture de Butare fut riche en personnalités d'envergure nationale. Parmi elles, je retiendrai quatre hommes qui, sans être nécessairement les plus éminents, connurent les carrières politiques les plus longues et incarnèrent le destin de la préfecture après l'indépendance.

2.1. La longue carrière des personnalités historiques issues des luttes pour l'indépendance

Deux hommes politiques originaires de Butare marquèrent l'histoire des deux Républiques : il s'agit d'Amandin RUGIRA et de Théodore SINDIKUBWABO²³. Ces deux personnalités siégeaient déjà dans le Conseil du Rwanda nommé le 18 octobre 1960 par la Tutelle belge, puis furent élues bourgmestres, respectivement à Cyarwa²⁴ et Gisagara (qui devint la commune Ndora) lors des premières élections communales du 17 juin 1961. Ils marquèrent ensuite pendant plus de trente ans la vie politique régionale et accédèrent à nouveau, au terme de leur carrière, après le retour du multipartisme, à de hautes fonctions nationales.

Ainsi Amandin RUGIRA, élu à l'unanimité président de la première législature de la première République fut promu au poste de 1^{er} vice-président du nouveau MRND par le congrès de rénovation d'avril 1992 alors que le président de la République, Juvénal HABYARIMANA, était reconduit comme président. De son côté, Théodore SINDIKUBWABO, nommé ministre dès les premiers gouvernements de l'indépendance, devint sous l'étiquette MRND, président du Conseil national de développement (parlement rwandais) de 1988 à 1994, puis président de la République par intérim le 8 avril 1994 après l'assassinat du président Juvénal HABYARIMANA (cf. annexe 2, tome 3).

Au cours de ces quatre décennies, les attitudes politiques de l'un et de l'autre furent largement dictées par leurs rivalités personnelles.²⁵ Ainsi, alors qu'Amandin RUGIRA, membre dirigeant du MDR-PARMEHUTU, perdait la présidence de l'Assemblée nationale en 1963 avant d'en être évincé suite à son exclusion du MDR-PARMEHUTU, et devenait un opposant au président Grégoire KAYIBANDA²⁶, Théodore SINDIKUBWABO, un des principaux dirigeants du premier parti d'opposition, l'APROSOMA, se mettait au service de la présidence en échange d'un portefeuille ministériel. Amandin RUGIRA, fut réhabilité par la seconde République. Dès la création du CND, il fut présenté par le parti unique MRND comme candidat député à Butare et fut à chaque fois brillamment élu. Bien que plus populaire que son rival dans la préfecture de Butare

²³ Au regard de leur engagement politique au service de la révolution puis des deux régimes pro-hutu, relevons néanmoins que les deux épousèrent une femme tutsi et que le second était lui-même issu d'une famille « mixte ». Sa mère était tutsi et son père, officiellement hutu, fut soupçonné d'être en fait tutsi par les services de renseignements sous les ordres d'Alexis KANYARENGWE à la fin de la première République.

²⁴ Commune qui fut intégrée ultérieurement à la commune urbaine de Ngoma et divisée en deux secteurs Cyarwa-Cyimana et Cyarwa-Sumo.

²⁵ Amandin RUGIRA dut néanmoins supporter un handicap relatif par rapport à Théodore SINDIKUBWABO. Comme beaucoup de militants venus à la politique lors de l'accession du pays à l'indépendance, il n'avait pas achevé ses études lorsqu'il accéda à ses premières responsabilités politiques - il était alors élève en deuxième année du grand séminaire -. Cela ne l'empêcha pas de participer à la délégation qui négocia l'indépendance du Rwanda aux Nations unies, où son éloquence fut remarquée. Par contre, l'absence de diplôme pesa négativement sur sa carrière au cours de la seconde République qui institua des niveaux d'études *minima* pour accéder à de nombreuses fonctions électives ou d'autorité. Il existait certes des voies permettant de contourner partiellement ce handicap, comme la procédure administrative du commissionnement (elle servit à d'autres personnalités n'ayant suivi qu'un cursus scolaire limité : François NSHUNGUYINKA, 4 ans secondaire, préfet ; Protais ZIGIRANYIRAZO, 4 ans secondaire, préfet ; André KAGIBAMGABO, préfet ; Noël MBONABARYI, député, etc.), mais Amandin RUGIRA ne bénéficia pas de telles exceptions. De ce point de vue, Théodore SINDIKUBWABO profita d'un avantage indéniable avec le titre prestigieux de médecin (même si sa réputation scolaire fut fort médiocre lors de ses études d'assistant médical où il occupait généralement les dernières places de sa promotion. Nommé professeur de médecine à l'Université de Butare en 1969, il fut le premier médecin rwandais spécialisé en pédiatrie reconnu par la RUG (*Rijk's Universiteit Gent*)).

²⁶ Ceux que l'on surnomma « NZIRUKASE » (Isidore NZEYIMANA, Amandin RUGIRA, Désiré KALINJABO, François SEZIRAHIGA), tous originaires d'Astrida, avaient alors, selon l'expression qui les qualifiait, « perdu la ligne » du parti (*guta umurongo*).

(comme l'attestèrent tous les scrutins parlementaires²⁷), Amandin RUGIRA ne parvint pas à s'imposer face à Théodore SINDIKUBWABO, rallié à la seconde République, qui bénéficia rapidement des faveurs de la présidence. On retrouve là l'effet de la relation privilégiée qu'il entretenait avec son collègue universitaire, Séraphin BARARENGANA, frère du président Juvénal HABYARIMANA, professeur de médecine et chirurgien nommé à l'Université nationale du Rwanda à Butare de 1978 à 1994.²⁸ Ce dernier devint vice-doyen de la faculté de médecine dès 1979, puis doyen en 1981. Le pédiatre Théodore SINDIKUBWABO fut alors régulièrement consulté par la famille HABYARIMANA pour le suivi médical de ses nombreux enfants (cf. aussi *infra* § 6.3, note 214, p. 92). En 1989, Théodore SINDIKUBWABO accéda à la présidence du CND alors même que le préfet de Butare avait dû organiser le rattrapage de son échec devant le suffrage populaire pour qu'il en devint membre (cf. *infra* § 2.3., p. 26). Cette suprématie fut cependant de courte durée car Amandin RUGIRA, dont la notoriété demeurait forte, fut sollicité à la fin 1991 par le président HABYARIMANA pour implanter le nouveau MRND à Butare.²⁹ Il fut élu président du bureau préfectoral du MRND Butare rénové en février 1992 et devint à ce titre membre de droit du comité national et du bureau politique. Puis, lors du congrès national du MRND d'avril de la même année, le comité national le porta à la tête du parti comme vice-président du président Juvénal HABYARIMANA. Le décès d'Amandin RUGIRA en 1993 mit un terme à la compétition entre les deux hommes.

Pour le président HABYARIMANA, cette compétition entretenue et le maintien en activité à des postes prisés des deux protagonistes n'étaient pas liés à la reconnaissance de compétences politiques particulières. Dès le milieu des années 80, les deux représentants « historiques » de Butare étaient tout simplement utilisés pour contrer ou amortir l'ascension d'une personnalité émergente et indépendante de Butare, Félicien GATABAZI. Celui-ci leur fournit d'ailleurs une des rares occasions d'apparaître solidaires au cours de leur carrière politique.

2.2. La seconde génération de personnalités politiques

Les deux autres responsables politiques les plus marquants de la préfecture, Félicien GATABAZI et Maurice NTAHOBARI, appartenaient à une génération nettement plus jeune, celle des années 40. Toute leur carrière s'est effectuée au cours de la seconde République. Félicien GATABAZI, marié à une épouse hutu « du sud » (Gitarama, commune Masongo), débuta comme directeur adjoint des travaux à l'UNR, poste où il fut affecté à son retour d'études de l'Université de Louvain. Il devint ensuite directeur général des Ponts et Chaussées au ministère des Travaux publics, puis secrétaire général de ce même ministère. Il fut enfin secrétaire exécutif de l'EGL au Burundi, jusqu'à sa nomination comme ministre en 1977.

Il accéda au cabinet ministériel au cours de la deuxième moitié des années 1970 en même temps que plusieurs autres cadres politiques originaires du sud. Parmi eux citons, Frédéric NZAMURAMBAHO (*hutu, Gikongoro*), Cléophas KANYARWANDA (*hutu, Gitarama*), Thomas HABANABAKIZE (*hutu, Gitarama*), Siméon NTEZIRYAYO (*hutu, Cyangugu*), Jean-Chrysostome NDUHUNGIREHE (*hutu, Butare*) et Martin BUCYANA (*hutu, Cyangugu*) qui les avait précédé depuis 1973. Ces fortes personnalités et/ou techniciens brillants formèrent un groupe dynamique avec lequel les dirigeants du nord, mis en compétition, durent compter.³⁰

²⁷ Une des raisons de cette différence de popularité tint au rôle joué par l'Église catholique lors des scrutins. Alors qu'Amandin RUGIRA pouvait être considéré comme l'« homme de l'Église », Théodore SINDIKUBWABO, bien que catholique pratiquant lui aussi, passait pour un laïc.

²⁸ Cette relation n'était pas exclusive : parmi les soutiens de Théodore SINDIKUBWABO on retrouvait notamment Laurent SERUBUGA (*hutu, Gisenyi*), officier membre du comité central du MRND.

²⁹ Les « services » sollicités par le président étaient généralement impératifs et s'appuyaient sur une panoplie de moyens de pression. Dans la plupart des cas, des contreparties (professionnelles, financières ou honorifiques) immédiates ou différées étaient associées. Amandin RUGIRA reconnut après sa promotion que lorsque le président le sollicita, celui-ci lui avait rappelé l'avoir sorti, après le coup d'état du 5 juillet 1973, du statut de banni et de misérable auquel le MDR de la première République l'avait condamné. Il fut alors affublé du sobriquet de *Gatorano* (« celui qu'on a ramassé »).

³⁰ Un épisode révélateur de cette émulation s'était déroulé alors que Félicien GATABAZI et Frédéric NZAMURAMBAHO, alors tous les deux hauts fonctionnaires, faisaient partie d'une délégation officielle rwandaise en visite à Bruxelles et conduite par le ministre des Affaires Étrangères d'alors, le colonel Aloys NSEKALIJE. Les deux se permirent de refuser la rédaction d'un accord de coopération qui avait déjà reçu l'aval du ministre et furent à l'origine d'un incident diplomatique. Ce comportement, dont la classe politique attendait qu'il fut sanctionné par l'arrestation des intéressés dès leur retour, fut finalement porté à leur crédit et aurait été à l'origine de la promotion de F. GATABAZI au

Parmi ces originaires du sud, Cléophas KANYAR WANDA (1976), Siméon NTEZIRYAYO (1976), Frédéric NZAMURAMBAHO (1980) et Thomas HABANABAKIZE (1980) furent nommés par le président au comité central du MRND.

Après l'élimination des militaires rivaux de Gisenyi et Ruhengeri en 1980-81 (tentative de coup d'État de Théoneste LIZINDE et Alexis KANYARENGWE), le président Juvénal HABYARIMANA s'appuya fortement sur ce groupe tout en cherchant déjà à en neutraliser les éléments les plus populaires³¹ et à les remplacer progressivement par des politiciens du sud « dociles » ou sans grande notoriété (entrée dans le gouvernement d'André NTAGERURA et de Maurice NTAHOBARI en 1981). Le remaniement ministériel du 8 janvier 1984 qui vit l'éviction de Félicien GATABAZI et de Frédéric NZAMURAMBAHO, les personnalités les plus estimées du sud, ouvrit la seconde plus importante crise politique de la deuxième République.

Dans un contexte de fortes tensions entre Félicien GATABAZI et le colonel Aloys NSEKALIJE, alors ministre de l'Enseignement primaire et secondaire, au sujet de discriminations scolaires envers des élèves originaires du sud,³² des poursuites judiciaires pour « détournement de fonds publics »³³ furent engagées contre Félicien GATABAZI et une demande de levée de son immunité parlementaire fut introduite au CND. Elle donna lieu à une fronde des parlementaires du sud conduite par Frédéric NZAMURAMBAHO, Jean-Chrysostome NDUHUNGIREHE et Félicien NYIRAMUTARAMBIRWA. Dans l'incapacité de faire aboutir la levée d'immunité, les autorités firent emprisonner l'épouse de Félicien GATABAZI. Contraint, celui-ci démissionna et se livra à la justice. Les deux membres du couple restèrent en prison plusieurs mois et, lors du jugement, F. GATABAZI fut condamné à cinq ans de prison qu'il n'effectua que partiellement.

Certes, le colonel Aloys NSEKALIJE sortit vainqueur du conflit et avec lui la présidence, mais les dommages politiques furent majeurs. Quel que soit le bien-fondé éventuel des accusations formulées contre Félicien GATABAZI, le fait qu'elles soient portées par un ministre militaire dont la réputation de corruption était sans égale discrédita l'auteur qui fut accusé avec dérision de vouloir institutionnaliser une nouvelle « discrimination » envers les personnalités du sud. Généralement considéré comme un des hommes politiques les plus puissants de la seconde République, le colonel Aloys NSEKALIJE ressortit atteint de cet épisode. À l'opposé, la popularité de la victime et des personnalités qui la soutinrent étaient désormais fortement ancrées, tout comme la césure nord-sud au sein du MRND.

Parmi les victimes politiques majeures de ce conflit, il faut aussi citer le nom des deux personnalités butaréennes « historiques », Amandin RUGIRA et Théodore SINDIKUBWABO, qui lors du vote pour la levée de l'immunité parlementaire de Félicien GATABAZI se démarquèrent du bloc des élus de Butare pour, respectivement, s'abstenir et voter favorablement. Le premier réglait ainsi publiquement ses comptes avec un concurrent qui lui disputait l'hégémonie en matière de popularité auprès des Butaréens. Quant à Théodore SINDIKUBWABO, il ne fit qu'obéir aux mentors du clan présidentiel en attendant le jour où il toucherait les dividendes de son acte. Depuis ce jour, il fut considéré comme un « traître » par les Butaréens et fut massivement et durablement rejeté.

conseil de gouvernement. Bien que rapportée par plusieurs témoins, nous n'avons pu retrouver les dates et l'objet de cette équipée mémorable constitutive de la réputation des deux personnages au sein de la classe politique.

³¹ Ainsi, Félicien GATABAZI fut soumis à une rotation permanente des postes ministériels à chaque renouvellement des cabinets auxquels il participa. Outre la reconnaissance de ses compétences gestionnaires, il fonda sa popularité sur la franchise de ses propos publics. Il utilisa régulièrement les congrès préfectoraux du MRND comme tribune pour dénoncer les discriminations que subissaient Butare et les préfectures du sud.

³² En 1983, un accrochage verbal violent opposa les deux hommes à Butare lors d'un congrès préfectoral du MRND que présidait le préfet Emmanuel RUZINDANA en présence du colonel Aloys NSEKALIJE siégeant en tant que ministre et représentant du comité central. Théodore SINDIKUBWABO joua un rôle décisif dans le lancement et la conduite de cette affaire pour faire tomber Félicien GATABAZI, symbole de la génération montante. À Butare, Théodore SINDIKUBWABO était considéré comme le « mouchard de la préfecture » au service du colonel Laurent SERUBUGA (dont il était le médecin de famille), voire d'Aloys NSEKALIJE. Ce dernier s'impliqua fortement dans la vie politique butaréenne. L'épouse d'Aloys NSEKALIJE était originaire de Ndora à Butare et il y disposa de nombreuses maîtresses. Parmi elles, Vénantie MUKARUGOMWA fut aussi mobilisée dans le combat partisan contre Félicien GATABAZI. Aloys NSEKALIJE tenta même de la faire élire députée en décembre 1983.

³³ Alors qu'il était ministre des Affaires sociales et du Développement communautaire, il fut accusé d'utiliser un camion, propriété de sa femme, pour ravitailler des camps de réfugiés en bois de chauffage, sur financement du Haut-commissariat aux réfugiés (HCR).

Enfin, et cet élément est capital dans l'histoire du régime HABYARIMANA, toute opposition ayant été neutralisée au nord comme au sud, le champ était désormais libre pour l'épanouissement des membres du clan présidentiel et notamment ceux de sa belle-famille. La contrepartie de l'emprise politique et économique sans limites qu'instaura alors l'*akazu* fut son isolement grandissant. Isolement aussi important vis-à-vis des élites du centre et du sud que vis-à-vis des groupes rivaux du nord. L'éviction des Bagoyi au profit des Bashiru toucha aussi des personnalités alliées de Gisenyi qui occupaient des positions éminentes (cf. *infra* § 5.1., p. 74, le cas exemplaire de l'élimination de Mathieu NGIRIRA).

L'entrée au gouvernement de nouvelles personnalités de Butare comme Anastase NTEZILYAYO³⁴ et le major Augustin NDINDILYIMANA confirma la stratégie du pouvoir de nommer des ministres sans assise politique forte ou bien soumis. Tous les lieux de pouvoir étant sous contrôle, Juvénal HABYARIMANA ne tolérait plus que des ministres techniciens quelles que soient les préfectures d'origine. Certains se décrivaient d'ailleurs plus comme des « super-fonctionnaires » que comme des personnalités politiques.

2.3. La promotion de la famille NTAHOBARI

Au-delà des vicissitudes politiques communes, Maurice NTAHOBARI, installé à la tête du Parlement rwandais de 1981 à 1988, avait connu une carrière semblable à celle de nombreux dignitaires de la seconde République.

Mathématicien de formation et diplômé de l'Université de Liège, il fut d'abord directeur de l'Institut pédagogique national (IPN) à Butare, puis ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de mars 1981 à février 1982, date à laquelle il fut élu premier président du nouveau Conseil national de développement (cf. annexe 2, tome 3). Il avait entre temps, en 1980, été nommé par le président fondateur du parti au comité central du MRND. Les liens d'amitié de son épouse avec Agathe KANZIGA jouèrent un rôle décisif lorsqu'il s'est agi de détecter puis de promouvoir des talents susceptibles de servir le régime à Butare. Les deux femmes se connurent à l'École sociale de Karubanda à Butare : Agathe KANZIGA faisait partie de la promotion sortie en 1962 et Pauline NYIRAMASUHUKO en 1964 (l'insuffisance de sa formation à l'entrée lui imposa un cycle scolaire plus long, cf. *infra* encadré n° 1, p. 27).

Un second critère, qui fut mis en avant lors de son accession à la présidence du CND, mérite d'être mentionné. Maurice NTAHOBARI était de religion anglicane et le vice-président du CND, Fidèle NTUYENABO (*hutu, Ruhengeri*), de religion adventiste. Cette double élection à la tête du Parlement, mise en scène personnellement par le président HABYARIMANA,³⁵ constitua une surprise politique majeure compte tenu du poids traditionnel de l'Église catholique au Rwanda. Ce geste fut présenté comme une volonté du président de rallier toutes les confessions au régime.³⁶ L'Église anglicane était la deuxième en importance au Rwanda. Mais, on y vit aussi une volonté de la présidence de relativiser l'ascendant de la hiérarchie catholique dont l'archevêque, Mgr André PÉRAUDIN, joua un rôle majeur dans l'avènement de la « révolution sociale » de 1959 et fut très proche des responsables de la première République.³⁷

Une troisième raison, non exprimée mais certainement tout aussi décisive, peut être invoquée. Comme je l'ai déjà mentionné, la volonté constante du président et du clan présidentiel fut de

³⁴ Précédemment secrétaire général du ministère de la Jeunesse et des Sports, dirigé par Aloys NSEKALIFE, il occupait alors le même poste au ministère de l'Agriculture et de l'Élevage. Au début de sa carrière à la tête de ce ministère, il souffrit de la comparaison désavantageuse en termes de notoriété avec Frédéric NZAMURAMBAHO.

³⁵ Agence rwandaise de presse (ARP), *Compte-rendu du discours du chef de l'État, matinée du 8 janvier 1982* : « [...] Après les cérémonies de prestation de serment, il y a eu élection du président du CND et de ses collaborateurs. Le Chef de l'État a lui-même présidé les élections ; ce fut lui qui présenta chaque fois deux candidats à chaque poste tout en leur faisant simultanément des éloges. Les députés devaient alors faire un choix entre les deux candidats. À la présidence du CND, les deux candidats Ntahobari Maurice et Ntagerura André ont été présentés aux membres du CND, et Ntahobari Maurice fut élu. »

³⁶ ARP, *Compte-rendu du discours du chef de l'État, matinée du 8 janvier 1982* : « [...] Parlant des nouveaux députés, Juvénal HABYARIMANA insista sur le fait que « leur principal rôle, sur lequel tout doit se baser, est le développement national sans tenir compte des régions, des ethnies et de la religion. ». Relevons néanmoins que seuls les musulmans ne bénéficièrent pas d'une attention similaire.

³⁷ La seconde République s'appuya quant à elle sur le nouvel archevêque métropolitain, Mgr Vincent NSENGIYUMVA (*hutu, Ruhengeri*), qui fut nommé par le président fondateur du parti au comité central du MRND. Les pères de Juvénal HABYARIMANA et de Vincent NSENGIYUMVA furent tous les deux au service des Pères blancs.

promouvoir des personnalités du sud « sous contrôle » ou inoffensives. En nommant un anglican comme représentant de la très catholique préfecture de Butare (et ayant à sa tête un évêque tutsi !), la présidence savait qu'il ne pourrait jamais bénéficier d'une large base populaire.³⁸

Dans la préfecture de Butare, Maurice NTAHOBARI bénéficia de la réputation d'être un homme soutenu par la présidence, mais à la différence de Félicien GATABAZI, cette position privilégiée lui était totalement accordée par le sommet et ne lui valait aucune popularité personnelle particulière. Timide, peu loquace et ne fréquentant guère les lieux publics et les réceptions, Maurice NTAHOBARI ne faisait rien de son côté qui aurait pu conforter son assise locale. De ce point de vue, il n'était pas considéré comme un politicien « solidaire des gens du sud » : il ne poussait guère les dossiers des ressortissants de Butare et restait distant vis-à-vis des autres porte-parole originaires de la préfecture et promus à des postes élevés. En fait, Maurice NTAHOBARI n'entretint jamais de « cour » autour de lui, ni ne fit lui-même la cour des « grands ». De ce point de vue, bien que promu à un des postes parmi les plus importants du régime, son comportement politique le distinguait radicalement d'autres personnalités d'envergure nationale comme Joseph NZIRORERA toujours en quête d'occasions de « servir » pour se rapprocher du cercle présidentiel. À l'échelle butaréenne, son antithèse était Joseph KANYABASHI qui incarnait jusqu'à la caricature les doubles vertus du client et du parrain.

Lors des deux scrutins législatifs auxquels Félicien GATABAZI put se présenter, ce dernier s'imposa largement comme le meilleur élu de la préfecture et Maurice NTAHOBARI dut attendre l'élimination de ses concurrents et le zèle de l'administration préfectorale pour arriver enfin en tête du suffrage des électeurs lors du troisième renouvellement du CND en 1988. La préparation de la liste des candidats présentés au suffrage universel fut totalement arbitraire. Outre F. GATABAZI, trois candidats sortants furent d'emblée privés de candidature et de mandat : Claudien BAGENZI (1^{er} de la liste des suppléants en 1981 et élu en 1983), Jean-Chrysostome NDUHUNGIREHE (élu en 1983) et Charles MULINDAHABI (élu en 1981 et 1983)

La signification accordée au « soutien populaire » que Maurice NTAHOBARI reçut dans les urnes apparut cependant fort limitée puisque, bien qu'étant formellement le député le mieux élu de Butare, il fut invité à démissionner aussitôt de son mandat pour prendre la direction de l'Université nationale du Rwanda. À l'inverse, le député le moins bien « élu », Théodore SINDIKUBWABO, fut porté à la présidence de l'Assemblée, poste qu'occupait précisément Maurice NTAHOBARI !

Bien évidemment, les conditions de ces élections firent l'objet de commentaires acerbes dans la préfecture de Butare, mais aussi à l'échelon national. En effet, le préfet Frédéric KARANGWA (*hutu*, *Gitarama*) fut invité à modifier le résultat des élections pour faire passer Théodore SINDIKUBWABO, non élu dans les urnes. La manipulation s'effectua à la demande explicite du président HABYARIMANA. La fronde politique des préfectures du sud qui s'exprimait alors presque ouvertement, tout comme les tensions sociales générées par la disette qui touchait à cette époque fortement les préfectures voisines de Kibuye et de Gikongoro, étaient à l'origine de ces basses manœuvres.

Le retrait du parlement de Maurice NTAHOBARI et, en fait, la fin de sa carrière politique, sanctionnait un profil d'« intellectuel indépendant », qui « réfléchissait », qui « pouvait refuser des services ». De ce fait, il apparaissait aux yeux des politiciens proches du clan présidentiel, comme « un politicien mou », en tout cas inadapté pour affronter les turbulences qui commençaient à secouer le régime. Ces caractéristiques étaient à l'opposé de celles de Théodore SINDIKUBWABO, considéré comme un « poisson dans l'eau » dans le microcosme politique, et, plus précisément, estimé capable de régenter les parlementaires sans manifester d'états d'âme personnels. Théodore SINDIKUBWABO était habituellement décrit comme « toujours fidèle », « dévoué » et surtout, « prêt à se sacrifier pour défendre le message ». Cette dernière formule, faisant allusion aux missions et services que l'*akazu* pouvait confier à ses relais pour assurer la défense du régime, illustre pleinement une des logiques centrales du système clientéliste. En fait,

³⁸ Une logique similaire prévalut lorsque Édouard KAREMERA (*hutu*, *Kibuye*) fut nommé responsable du comité national chargé de mettre en place le MRND rénové en juillet 1991. Ex-advériste converti au catholicisme, Édouard KAREMERA ne pouvait émerger au plan national et faire concurrence aux personnalités du nord et aux « originaires du terroir présidentiel » (OTP). Il était par ailleurs engagé dans un conflit local fratricide avec le Dr Ildephonse MUSAFIRI, représentant de l'Église presbytérienne et ministre de la Santé de 1975 à 1984. Une fois le travail de restructuration du parti effectué, il fut purement et simplement évincé dès le congrès d'avril 1992 par un autre homme du sud à récompenser et considéré, à cette époque, comme inoffensif (Amandin RUGIRA).

Théodore SINDIKUBWABO attendait une telle récompense depuis son ralliement à la seconde République à laquelle il ne cessa de rendre des services, mais ces services restaient sans retour : il ne « montait pas », disait-on.

Cette nomination à la présidence du CND apparut en fait pour ce qu'elle était, c'est-à-dire le remerciement du président pour avoir été le seul à voter la levée de l'immunité parlementaire de Félicien GATABAZI en 1984. Elle avait, à nouveau, comme principal objectif de diviser Butare et d'affaiblir Félicien GATABAZI, absent de la compétition, et dont personne ne pouvait douter que s'il avait pu se présenter, il serait une nouvelle fois arrivé en tête du scrutin. Mais pour Théodore SINDIKUBWABO, le « cadeau » de 1988 fut immédiatement terni car la manipulation du scrutin a été connue. Déjà considéré comme un traître par la population butaréenne, son nom devint dans la préfecture le symbole des turpitudes du régime honni de Juvénal HABYARIMANA. Il fut affaibli dès son élection à la présidence du CND, tout comme le préfet Frédéric KARANGWA.

Pour la famille NTAHOBARI, la contrepartie n'était néanmoins pas négligeable. D'une part, son repli à l'université sur un poste honorifique interdisait de le considérer comme un politicien « dégommé », et ménageait l'électorat du sud qui aurait pu en faire une victime subissant le même sort que les précédentes promotions de politiciens du sud. D'autre part, sa mise à l'écart libérait la place pour l'entrée en politique de son épouse, une des amies les plus anciennes et intimes d'Agathe KANZIGA, l'épouse de Juvénal HABYARIMANA. La promotion de son épouse évitait aussi que Maurice NTAHOBARI ne gagna les rangs des « mécontents ».

Depuis le début des années 80, Pauline NYIRAMASUHUKO (MRND, hutu, Butare, commune Ndora) avait entamé, à l'ombre de la carrière de son mari, un long rattrapage de son handicap scolaire. Rattrapage indispensable pour parvenir elle-même à des postes de pouvoir. Titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, Pauline NYIRAMASUHUKO devait pour cela obtenir un diplôme lui permettant d'accéder à l'enseignement supérieur. Au cours de la seconde République, seules deux femmes, dont le parcours et les efforts furent fréquemment valorisés, s'étaient engagées dans un cursus d'humanités tardives.³⁹ Pauline NYIRAMASUHUKO bénéficia quant à elle d'une équivalence directe obtenue par la procédure dite du « Jury central » en 1985⁴⁰, et s'inscrivit à la faculté de droit à l'UNR. Elle obtint sa licence au terme de l'année académique 1989-1990.

Elle reprit alors un poste dans la fonction publique comme secrétaire d'administration affectée au ministère de l'Intérieur à Butare à la préfecture, sous les ordres du sous-préfet de préfecture chargé des Affaires politiques. À partir de janvier 1991, elle fut chargée du suivi de l'activité du parti unique, le MRND, à Butare alors que son mari siégeait au comité central. Elle joua localement, en tant que fonctionnaire de l'administration centrale, un rôle parallèle aux instances locales dans sa restructuration au titre des partis agréés lors de l'avènement du multipartisme. En fait, elle ne renonça jamais à ses prérogatives de fonctionnaire et de patronne officieuse du MRND Butare, même lorsqu'elle accéda au cabinet ministériel. Elle bénéficia dans ses fonctions du respect et de la légitimité dont jouissait son époux qui continuait à siéger au conseil préfectoral et participait à de nombreuses réunions du MRND. Il pouvait aussi l'aider de ses conseils et de sa vaste connaissance du milieu politique, la faire profiter de ses talents d'analyste et de visionnaire. On retrouve ainsi dans ses écrits un texte rétrospectivement tout à fait bouleversant sur ce qu'il retint de la lecture des travaux du sociologue français Roger MUCCHIELLI⁴¹ (cf. annexe 3, tome 3). En date du 4 novembre 1991, il rédigea ainsi ce qui put apparaître comme le *vade mecum* ou la « feuille de route » de son épouse pour affronter dans les meilleures conditions les combats politiques inaugurés par le multipartisme naissant. S'il est possible de créditer personnellement cet

³⁹ Il s'agit de l'épouse de Paulin MUSWAHILI, professeur à l'UNR, et de celle d'Ambroise MULINDANGABO, ministre du Plan de 1979 à 1989. Cette dernière s'inscrivit au lycée de filles de Kigali.

⁴⁰ Une épreuve écrite et un oral devaient être passés. Le jury était souverain. Pauline NYIRAMASUHUKO obtint ainsi l'équivalence du « D7 Sociale » (62 %) le 31 décembre 1985 dans des conditions qui furent ouvertement qualifiées de « favorables ». Sa sœur, Céline NYIRANEZA, profita de la même procédure.

⁴¹ Cette note de synthèse établie au début novembre 1991 en application à la situation rwandaise a apparemment été rédigée à partir du manuel intitulé *Psychologie de la publicité et de la propagande. Applications pratiques*, publié en 1972. La propagande, assimilée à la subversion, est décrite comme l'arme principale du combat politique et des guerres modernes. Les techniques de propagande sont mises en œuvre, à l'intérieur de l'État, par l'action d'agents subversifs entraînés organisés en petits groupes de partisans, présentés comme "émanant du peuple même", "spontanément" qui suscitent un processus de pourrissement de l'autorité et des institutions". On retrouve dans ce texte la théorisation de la technique dite de « l'accusation en miroir » que les organisateurs des massacres et du génocide de 1994 mirent en œuvre de manière systématique à cette époque.

intellectuel théoricien d'une certaine distance vis-à-vis de ce type de littérature, c'est à son épouse étudiante qu'il revint d'assurer les travaux pratiques et d'en vérifier la validité sur le terrain.

La famille NTAHOBARI s'installait alors à Buye dans une villa de l'UNR. Elle fit ensuite construire un hôtel dont la gestion fut confiée à leur fils, Arsène Shalom NTAHOBARI, parallèlement inscrit comme étudiant - fort médiocre - à l'UNR.⁴² L'hôtel *Ihuliro*, situé à proximité de l'entrée du campus de l'UNR, lui servit alors de résidence.

Encadré n° 1 : Pauline NYIRAMASUHUKO

Pauline NYIRAMASUHUKO est née le 27 avril 1946 dans la préfecture de Butare, commune Ndora, secteur Gisagara. Elle était issue d'une famille nécessiteuse qui dut s'exiler en Tanzanie (alors *Tanganyika Territory* sous administration anglaise) au cours de la seconde guerre mondiale pour échapper à la misère et aux disettes qui sévissaient au Ruanda-Urundi, d'où le nom qui lui fut donné par son père. *Nyiramasuhuko* signifie « fille de celui qui est parti chercher à manger ailleurs ». D'après les déclarations de certains membres de sa famille, dont sa mère, son arrière-grand père était tutsi.⁴³

Grâce à une prise en charge financière assurée par le curé de la paroisse de Gisagara, elle put rattraper son retard scolaire du cycle primaire à l'École sociale de Karubanda à Butare où elle fut scolarisée à partir de 1959. Elle obtint le 21 juin 1964, au terme de cinq années de scolarité, l'examen de fin d'étude de la section sociale inférieure. Avec le diplôme de monitrice sociale, elle fut recrutée dans la fonction publique comme assistante sociale auxiliaire le 17 août 1964, puis titularisée en 1966. Elle épousa en août 1968, Maurice NTAHOBARI, alors enseignant au département de mathématiques de l'IPN.

Affectée au Bureau de la région sanitaire de Butare, elle exerça cette fonction pendant 17 ans, et bénéficia le 30 septembre 1981 d'une mutation au cabinet du ministre de la Santé publique, le Dr Ildéphonse MUSAFILI « pour [lui] permettre de suivre [son] mari ». Elle sollicita une mise en disponibilité pour convenance personnelle à compter du 1^{er} octobre 1982.

En 1984 et 1985, elle suivit divers enseignements au Centre de formation et de perfectionnement d'employés de bureau de Kigali. Sur cette base, le Jury central pour l'enseignement secondaire lui accorda le 31 décembre 1985, l'équivalence du diplôme des Humanités qui autorisait la poursuite d'études universitaires. Pauline NYIRAMASUHUKO fut inscrite à l'UNR de 1986 à 1990, et la faculté de droit lui délivra, le 20 octobre 1990, une licence en Droit « avec satisfaction » (cf. annexes 4, tome 3).

L'« épouse NTAHOBARI » sollicita le 12 novembre 1990 sa réintégration dans la fonction publique, « si possible dans un service de la magistrature à Butare » et fut en fait nommée par arrêté présidentiel en date du 28 décembre 1990 au ministère de l'Intérieur et du Développement communal. Le ministre de la Fonction publique, François HABYAKARE, l'affecta le 27 novembre 1990 « dans les services juridiques de la préfecture de Butare ». Le 29 janvier 1991, le préfet Justin TEMAHAGALI lui précisa ses attributions (cf. annexes 5, tome 3) comme fonctionnaire à la préfecture rattachée au sous-préfet de préfecture chargée des Affaires politiques avec plus spécifiquement la responsabilité du suivi des relations avec le MRND.

Le 16 avril 1992, elle fut nommée ministre de la Famille et de la Promotion féminine sur le quota des postes réservé au MRND, puis fut reconduite dans le cabinet du 18 juillet 1993. Elle figura ensuite, toujours au même poste, dans les diverses listes du gouvernement de transition à base élargie qui devait voir le jour à partir d'août 1993. Ces nominations, imposées par la présidence, suscitérent l'opposition constante de l'appareil du MRND et de la plupart des ministres MRND. Sa relation directe et fréquente avec le président et son épouse la distinguait de ses pairs qui craignaient l'impact des propos et jugements qu'elle rapportait abondamment, rapports qui furent à l'origine de nombreuses incompréhensions ou brouilles entre ces personnalités et la famille présidentielle.

Parallèlement, elle s'impliqua fortement au niveau des instances politiques du MRND alors même qu'elle ne figurait dans aucune d'entre elles comme membre régulièrement élu. On la retrouve ainsi dans l'organigramme du comité préfectoral du MRND à Butare et surtout siégeant régulièrement au sein du

⁴² Il était inscrit depuis le 3 novembre 1992 au département de mathématiques de la faculté des sciences (carte n° 92/5175). Il échoua à ses examens en novembre 1993.

⁴³ *The New York Times*, September 15, 2002, p. 82, section 6.

bureau politique national, instance composée des présidents des comités préfectoraux. Enfin, elle assurait une fonction de coordination du « mouvement des femmes » au niveau du comité national du parti élargi aux femmes ministres et aux femmes députées.⁴⁴ Elle fut maintenue dans l'équipe du gouvernement intérimaire mis en place le 8 avril 1994 au poste de ministre de la Famille et de la Condition féminine. Elle déploya alors une énergie débordante et joua de ce fait un rôle politique déterminant au sein d'un groupe souvent divisé dont plusieurs membres apparaissaient en retrait. Elle figura ainsi parmi les participants les plus présents et actifs aux conseils des ministres et accepta, en tant que représentant des autorités gouvernementales des tâches de suivi politique dans plusieurs préfectures du pays (Butare bien entendu où elle assura une présence constante et active ainsi que dans celles de Gisenyi et Ruhengeri, cf. tome 2, tableaux 4 et 5). Elle sut ainsi se rendre indispensable et s'investit dans des dossiers qui étaient formellement très éloignés de ses attributions, comme la défense militaire et civile par exemple. En fait, pratiquement aucune activité spécifique de son ministère de la Famille et de la Promotion féminine n'est jamais mentionnée dans l'activité gouvernementale. De manière anecdotique, on relèvera qu'elle assura l'intendance du Gouvernement intérimaire aussi bien en gérant au quotidien la « cantine » des personnalités à Murambi (elle fut la « sœur » qui veillait à la nourriture de ses collègues et « frères ») qu'en jouant un rôle majeur dans la gestion du « Patrimoine » gouvernemental. Fonction stratégique alors même que la question de la survie financière du régime était sans cesse à l'ordre du jour. Elle s'occupait aussi bien des recettes café et minières qu'il était encore possible de monnayer au nom du gouvernement que de transferts de fonds pour la défense civile (cf. tome 2, p. 6).

Lors de la défaite militaire devant les troupes du FPR, elle quitta Gisenyi le 15 juillet pour Kibuye et Cyangugu, d'où elle chercha refuge, comme la plupart des dirigeants originaires du sud, à Bukavu le 18 juillet 1994.⁴⁵ Installée à partir du 23 avril à Goma, elle continua un temps avec plusieurs des membres du pouvoir déchu à structurer un mouvement politico-militaire (qu'elle appela « Front de libération nationale » et qui devait s'engager dans des actions de guérilla) et se fit remarquer comme une activiste de l'ancien régime parmi les plus déterminées. Toutefois, elle n'intégra pas le gouvernement en exil mis en place le 1^{er} novembre 1994 s'alignant en cela sur l'attitude des proches de l'*akazu*.

2.4. La transition vers le multipartisme : les années 1989-1992

L'année 1988 peut être considérée comme une année charnière à Butare du fait des dissensions politiques qui s'exacerbèrent. Trois raisons se cumulèrent. La première tenait à la division du MRND sur le « problème GATABAZI ». Bien qu'étant le candidat député le mieux élu en 1981 et 1983, il demeura banni du fait de sa condamnation par la justice (cf. *supra* § 2.2., p. 23) et ne fut pas présenté aux suffrages des électeurs lors du renouvellement du CND en décembre 1988. En second lieu, suite aux massacres interethniques de Ntega-Marangara d'août 1988 au Burundi, la préfecture dut accueillir plus de 60 000 réfugiés qui avivèrent les tensions ethniques et les compétitions foncières (installation de camps, défrichement, déboisement, ...). Or, cet afflux correspondait à une année déjà très difficile sur le plan agricole. La famine qui s'ensuivit et sa gestion politique catastrophique (cf. *infra* § 7.1, p. 97) accréditèrent alors, parmi les élites de Butare, l'idée que le gouvernement se désintéressait du sort de la préfecture. Ce dernier élément donna à la dissension butaréenne une dimension politique nationale.

De 1989 à 1992, l'exercice effectif du pouvoir à Butare revint donc aux préfets et aux cadres du nord face à une opposition évincée des postes de décision. Deux événements marquèrent cette période. Le premier concerne l'agitation étudiante qui donna lieu à des affrontements violents. Le 31 mai 1990, alors que le préfet Frédéric KARANGWA, jeune technocrate promu par Thomas HABANABAKIZE, ministre de l'Intérieur et originaire de la même commune que lui à Gitarama

⁴⁴ Cf. *infra* § 2.5.2., p. 33.

⁴⁵ Son arrivée ne passa pas inaperçue lorsqu'elle gagna les locaux de l'ONG TST sur la colline Nyawera au-dessus de la résidence où était déjà installé Théodore SINDIKUBWABO. La famille NTAHOBARI arrivait en effet avec une cohorte de véhicules lourdement chargés. On y dénombrait la Peugeot 505 de fonction du recteur de l'Université, la Mercedes noire de fonction de ministre de Pauline NYIRAMASUHUKO, une Mazda double cabine de fonction du ministère de la Famille et de la Condition féminine (véhicule dont les plaques avaient été enlevées pour échapper à l'interdiction d'appropriation personnelle des véhicules de l'État, elle fut presque aussitôt confisquée par des militaires congolais), une Peugeot 504 conduite par Shalom NTAHOBARI (le propriétaire de ce véhicule était RWAMUKWAYA, un commerçant tutsi assassiné de Butare, dont la famille exigea ensuite la restitution de ce bien indûment approprié), une Peugeot 305 de l'Université approprié par Thaddée KWITONDA, beau-frère de Pauline NYIRAMASUHUKO (un des dirigeants de la CDR), un bus de l'UNR chargé de denrées (riz...) et matériels divers (ordinateurs, dossiers, matelas...). Cf. divers témoins et agenda PN, 19/07, p. 66.

(Bulinga), venait d'intégrer le comité central du MRND⁴⁶, des militaires tirèrent sur une manifestation d'étudiants qui voulaient gagner le centre ville. Ils firent un mort et un blessé gravement atteint.⁴⁷ Cet acte de répression inédit connut un impact majeur et déclencha une très vive hostilité envers le pouvoir central. Les milieux intellectuels de Butare entretenirent une agitation larvée qui, à la surprise générale, déboucha sur l'inculpation du préfet puis sur la suspension de ses fonctions par mesure d'ordre (cf. *infra* encadré n° 5, p. 98).⁴⁸ En fait, Juvénal HABYARIMANA préféra sacrifier le préfet plutôt que les militaires responsables dans une conjoncture politique interne extrêmement tendue. En juillet 1990, le président évoqua une ouverture politique avec une révision de la Constitution, la rédaction d'une Charte nationale et la refonte du Manifeste du MRND. En août, une lettre signée par 33 intellectuels exigea une démocratisation rapide, et, en septembre, une Commission de synthèse chargée de rédiger un avant-projet de Charte politique nationale fut mise en place.

Le poste de préfet resta ensuite vacant et un intérim prévalut jusqu'à la nomination précipitée de Justin TEMAHAGALI (MRND, *hutu*, *Byumba*), dans les jours qui suivirent l'offensive militaire du FPR du 1^{er} octobre 1990. Cette agression fut suivie de l'organisation par le pouvoir de l'épisode - toujours mystérieux - de l'attaque de commandos d'« infiltrés » dans les rues de Kigali dans la nuit du 4 octobre. Cet événement devait fournir à l'armée le prétexte à des arrestations massives et arbitraires de diverses catégories d'opposants avérés ou présumés : journalistes, cadres du mouvement associatif, juristes, commerçants, etc., *hutu* mais surtout *tutsi*. Les autorités soutinrent que la majorité des personnes arrêtées étaient des « complices du FPR » englobant ainsi les *Inkotanyi* et les opposants des partis d'opposition en cours de structuration. C'est pourquoi la très grande majorité des personnes arrêtées furent des originaires des préfectures du sud du pays.

Nommé le 5 octobre 1990, Justin TEMAHAGALI était un homme expérimenté. Il avait déjà connu une longue carrière dans l'administration territoriale et aux Affaires étrangères et occupait alors les fonctions de secrétaire général du ministère de l'Intérieur, chef du service des Affaires politiques et administratives. Considéré aussi comme un « dur », c'est lui qui organisa les arrestations. Les listes des prisonniers établies par la préfecture de Butare pour les résidents de Ngoma les 8 et 9 octobre confirmèrent les soupçons envers le pouvoir (cf. annexe 6, tome 3). Sur 53 arrestations officiellement recensées, 26 prisonniers étaient des *Tutsi*, 24 des *Hutu*, 3 sans indication. Parmi les personnes qu'il a été possible d'identifier figurent majoritairement des petits et grands commerçants *tutsi*, plusieurs exerçant parallèlement d'autres fonctions salariées, des universitaires, des magistrats, des prêtres. On remarquera par exemple que les deux futurs préfets issus des rangs de l'opposition lors de la mise en place du gouvernement multipartite d'avril 1992, Jean-Baptiste HABYALIMANA et Godefroid RUZINDANA, tous deux professeurs à l'UNR, figuraient parmi les détenus.⁴⁹

D'autres arrestations à forte portée symbolique furent effectuées : on y relève ainsi deux substituts du parquet de Butare, un chanoine anglican, le recteur du petit séminaire catholique, des propriétaires fonciers de Butare, les plus importants commerçants *tutsi* de la place. De même, comme chaque fois lorsque l'ordre légal bascule, plusieurs parmi les personnes arrêtées le furent du fait de dénonciations ou de soupçons relevant de règlements de compte familiaux ou de voisinage, entre commerçants ou hommes d'affaires concurrents, ... Motifs qui n'avaient rien à

⁴⁶ Il y fut nommé en même temps que Daniel MBANGURA, professeur à l'UNR et vice-recteur du Campus universitaire de Ruhengeri depuis le 24 avril 1985.

⁴⁷ Alors qu'un groupe de musiciens se produisait au palais du MRND, des étudiants tentèrent d'entrer en force. Ils se heurtèrent aux gendarmes et plusieurs d'entre eux furent arrêtés. C'est lorsque d'importants renforts étudiants revinrent vers le Palais que les gendarmes tirèrent sur les manifestants. La disproportion de la riposte apparut manifeste. Cf. Comité de sécurité préfectoral. Réunion du jeudi 7 juin 1990 : « Le préfet nous fait part de l'objet de sa rencontre avec le président de la République. Raconter le déroulement des événements : prise de connaissance de l'existence des barrages, départ avec bourgmestre de la ville, casse de vitre arrière, retour au Palais MRND, réunion de concertation, arrivée des étudiants annoncée, prise de position des agents de sécurité, lancement des pierres, tirs en l'air de dissuasion, tir, blessés, recul des assaillants, arrêter le concert, évacuer la salle, orienter évacuation des assaillants spectateurs, amener blessé à l'hôpital. Questions : avaient-ils réellement des épées ? d'où proviennent-elles ? Rôle du Recteur et de ses services : utilisent-ils leur réseau d'information à l'endroit du comité de sécurité ? 5 h. 50 : le comité AGEUNR a été déposé et un autre a été mis en place, il est dirigé par Biseruka Donatien. » (Maurice NTAHOBARI, Recteur de l'UNR, Notes personnelles agenda).

⁴⁸ Le ministère public poursuivit effectivement trois responsables de Butare pour meurtre devant la Cour de cassation (dossier transmis le 31 juillet 1990). Il s'agit du préfet Frédéric KARANGWA, du capitaine gendarme François MUHIRWA (gendre de Jean-Baptiste GITERA HABYARIMANA), du commandant de camp de la gendarmerie de Butare, ainsi que les gendarmes REBERO ET MUNYAMARABA.

⁴⁹ Les deux furent destitués et assassinés lors des massacres et du génocide en 1994.

voir avec la politique. Au-delà des critères officiellement avancés, chaque victime de la répression tenta donc d'identifier les inimitiés ou le délateur à qui imputer son arrestation. Tel incrimina une demande directe du frère du président de la République, la plupart des commerçants virent un chantage aux cotisations politiques qu'ils renâclaient à payer au MRND, une tenancière de bar, connue pour ses relations privées (et extra-partisanes !) avec des « grands » politiciens locaux, fut aussi victime de ses faveurs sélectives (elle fut tuée en 1994).

La gestion politique désastreuse de ces arrestations et des dossiers judiciaires, dont il fallut bien reconnaître au fil des semaines qu'ils reposaient pour l'essentiel sur l'arbitraire, donna ensuite lieu à des conflits entre les autorités préfectorale et judiciaire qui se renvoyèrent mutuellement la responsabilité de la décision de libération (cf. annexes 7, tome 3). Ainsi, dans un courrier adressé au préfet en date du 22 novembre 1990, le procureur de la République pria les membres du Conseil de sécurité préfectoral de lui fournir « tous les indices utiles, chacun relativement aux personnes qui ont été arrêtées par son service ». Formule qui prouve, pour le moins, que les procédures d'arrestation n'avaient pas été ordonnées par la justice et que chaque autorité, dans son domaine d'activité, s'était estimée autorisée à conduire la chasse aux *Inyenzi* et à leurs « complices ». Le décès à la prison de Karubanda de Paul GAKUBA⁵⁰, conseiller de secteur de Ngoma et un des plus influents commerçants tutsi de Butare, concourut fortement à dramatiser ce dossier politique. Paul GAKUBA était une personnalité populaire qui présida longtemps l'association *Mukura Football Club*, équipe qui portait les couleurs de la préfecture. Il s'agissait là d'une fonction électorale éminente. Politiquement, il était personnellement lié à des hiérarques du régime comme le colonel Bonaventure BUREGEYA (*hutu, Gisenyi*), ancien commandant de l'École des Sous-officiers de Butare avant 1973, devenu secrétaire général à la présidence, et, peut-être Aloys NSEKALIJE. Paul GAKUBA fut considéré en 1973 comme un des relais locaux du coup d'État qui porta Juvénal HABYARIMANA au pouvoir. On disait ensuite de lui qu'il était l'homme de Butare qui « rendait compte » au président. Il perdit ce statut après l'élimination des putschistes d'avril 1980 du fait de ses liens privilégiés avec un de ses principaux instigateurs, Théoneste LIZINDE, directeur général du Service central de Renseignement. C'est après cette disgrâce que l'on assista à la promotion politique de Joseph KANYABASHI, qui, avec son parrain, Venant NTABOMVURA, joua le même rôle auprès des relais du clan présidentiel. Lors des événements d'octobre 1990, Joseph KANYABASHI se comporta comme un politicien réaliste soucieux de ne pas se voir compromis avec les « opposants » dont il était pourtant familier. Plus fondamentalement, il avait pris la mesure des forces qui s'opposaient et adopta un profil bas.⁵¹

Lorsque le président HABYARIMANA fit volte-face sur la question de la suppression de la mention ethnique sur les cartes d'identité, la rupture entre les élites tutsi butaréennes et le régime fut définitivement consommée.⁵² Les traces laissées par cette période troublée furent donc profondes et contribuèrent à une mobilisation encore plus déterminée contre les représentants du pouvoir central et d'une manière générale contre les gens du nord. Le MRND perdit alors le peu d'ascendant qu'il possédait encore et la plupart de ses membres butaréens commencèrent à militer plus ou moins ouvertement dans des groupes d'opposition bien avant la reconnaissance formelle du multipartisme.

Il fallut néanmoins attendre le retour officiel du multipartisme en 1991 et une dernière manœuvre partisane, pour que les dirigeants de l'opposition du sud réintègrent le jeu politique en position de force. Le 10 octobre 1991, le président HABYARIMANA nomma premier ministre Sylvestre NSANZIMANA, un homme respecté dans la classe politique nationale, originaire de Gikongoro. Par cette nomination, il s'agissait une nouvelle fois de faire barrage au retour des personnalités populaires exclues du jeu politique depuis la seconde moitié des années 80, Félixien GATABAZI et Frédéric NZAMURAMBAHO. Mais, en quelques mois de forte mobilisation

⁵⁰ Atteint de diabète, il ne fut pas soigné lors de son internement.

⁵¹ D'après des témoignages concordants, et partiellement corroborés par l'intéressé, Félix SEMWAGA, l'arrestation de Paul GABUKA fut l'aboutissement de vives rivalités entre commerçants, rivalités qui avaient progressivement pris une connotation ethnique. En 1988, alors que Frédéric KARANGWA était préfet, Félix SEMWAGA, nouveau commerçant enrichi et politiquement soutenu, ravit la présidence du *Mukura FC* à Paul GAKUBA. En 1989, Félix SEMWAGA tenta d'enlever la présidence de la Chambre de Commerce de Butare à Paul GAKUBA et obtint la vice-présidence, ce que Paul GAKUBA contesta. Le ministre des Finances et de l'Économie, Vincent RUHAMANYA, originaire de Gikongoro, lui donna raison, mais la mobilisation des commerçants partisans de Félix SEMWAGA empêcha l'organisation de nouvelles élections. Les contentieux s'accumulèrent ensuite entre les protagonistes alors que les deux familles tenaient boutique dans le même immeuble « LABOPHAR » à Butare. La campagne d'arrestations d'octobre 1990 permit de solder les comptes au profit d'un camp.

⁵² Annoncée le 11 novembre 1990 en même temps qu'une ouverture vers le multipartisme, la décision connut un début d'exécution dès décembre de la même année, puis le dossier disparut de la scène publique.

politique qui se traduisirent par l'organisation d'imposantes manifestations populaires, l'opposition arriva à ses fins : Sylvestre NSANZIMANA mit près de trois mois pour composer un gouvernement quasi monopartisan qui, une fois nommé, ne dura qu'un trimestre. Un gouvernement effectivement pluripartite fut installé en avril 1992.

Les deux principaux dirigeants du PSD obtenaient les postes-clés où ils s'étaient déjà illustrés au début de leur carrière ministérielle. De même, deux femmes de Butare, d'obédience politique opposée, étaient promues. Ces nominations eurent un grand retentissement car une seule fois dans l'histoire du Rwanda, en 1964, une femme avait déjà accédé à une fonction ministérielle.

Pratiquement tous les acteurs politiques majeurs de Butare étaient désormais en scène.

2.5. L'accès au premier plan de personnalités féminines

2.5.1. Agathe UWILINGIYIMANA, première femme Premier ministre

Agathe UWILINGIYIMANA, professeur de l'enseignement secondaire et présidente du MDR Butare, connut une ascension politique extrêmement rapide. Nommée ministre de l'Enseignement primaire et secondaire le 16 avril 1992 dans le premier gouvernement pluripartite, elle devint le 18 juillet 1993, suivant d'une semaine l'exemple du Burundi voisin, la deuxième femme à accéder aux fonctions de premier ministre en Afrique. Son engagement personnel, sa franchise, la simplicité de son contact avec la population introduisaient une rupture avec les caractéristiques habituelles des politiciens nationaux expérimentés.⁵³ Ceux qui la promurent entendaient pour les uns utiliser cette image positive à leurs propres fins, pour d'autres il s'agissait d'évincer des adversaires plus redoutables. L'intéressée n'ignorait pas ces calculs, mais elle tenait surtout à imposer une nouvelle manière de faire de la politique. Malgré l'impuissance qui marqua les derniers mois de son gouvernement, son courage fut unanimement reconnu, notamment au cours de la nuit du 6 avril 1994. Son assassinat le 7 avril au matin prouve d'une certaine façon que sa notoriété et sa légitimité n'étaient pas atteintes.

Face à elle, la présidence mit en avant une candidate ministre, elle aussi originaire de Butare et tout aussi inexpérimentée, Pauline NYIRAMASUHUKO, l'épouse de Maurice NTAHOBARI. Elle devint la rivale attitrée d'Agathe UWILINGIYIMANA à l'échelon préfectoral et national. La nomination de Pauline NYIRAMASUHUKO, totalement inconnue du public et des milieux politiques, suscita beaucoup d'étonnement. On peut même parler d'effarement au sein du MRND refondé qui venait d'installer ses instances légales sur la base du vote des militants et qui prétendait rompre avec ces pratiques arbitraires de cooptation par le sommet :

« Celle-ci était inconnue dans les instances du parti jusqu'à sa nomination surprise comme ministre. En effet, au cours des tractations qui ont précédé la composition du Gouvernement élargi à l'opposition interne, Amandin RUGIRA, après consultation, avait proposé au président HABYARIMANA, deux noms de ministrables : RUNYINYA et RUMIYA. Tout le monde s'attendait donc à que ce soit l'un d'eux qui soit nommé. À la surprise générale, lors de la prestation de serment, la radio annonça NYIRAMASUHUKO Pauline. Personne n'a rien compris. Plus tard, en expliquant cet incident, RUGIRA répondit : « la culture du parti unique et d'autoritarisme ne disparaît pas facilement chez un militaire qui a passé sa vie à tout régenter ». Agacé, il ajouta : « il n'a qu'à faire ce qu'il veut ; après tout, c'est son parti. Et ce n'est pas Rugira qui a le plus à perdre avec ce genre de décision ». L'incident fut clos. Mais RUGIRA qui avait remarqué que ce non-respect du choix de la base, avait choqué et frustré les Butaréens et que ceux-ci risquaient de quitter le MRND rapporta la chose au président HABYARIMANA. Celui-ci, comme pour se racheter, nomma plus tard RUNYINYA comme conseiller. » (témoignage)

Si sa qualification académique tardive suscitait l'ironie dans les milieux intellectuels de Butare et de la capitale, beaucoup reconnaissaient, malgré ses performances académiques modestes, l'effort personnel qu'elle dut s'imposer pendant ses années d'étude. Bien que considérée par ses collègues ministres comme dénuée de compétences techniques particulières et d'une vision

⁵³ Il est clair que le caractère de l'intéressée et sa conception de l'engagement politique en faisait une personnalité politique atypique peu soucieuse des normes habituelles du milieu. Toutefois, le « manque de précaution », selon l'expression d'une personnalité qui lui était proche, dont elle faisait souvent preuve lorsqu'elle s'exprimait lui valut bien des inimitiés et fut généralement perçu comme un comportement provocateur.

politique large⁵⁴, elle fut reconduite dans le gouvernement du 18 juillet 1993, puis nommée dans le GTBE. Dans les deux gouvernements du 16 avril 1992 et du 18 juillet 1993, le poste de ministre de la Famille et de la Promotion féminine apparut comme mineur et essentiellement en charge de prérogatives « sociales » (alors même que les budgets disponibles étaient insignifiants) et de mobilisation idéologique. Il figurait au 18^e rang protocolaire à l'avant-dernière place du cabinet ministériel. Il ne faudrait pas cependant sous-estimer cette position et les fonctions afférentes. Elle était la première femme ministre du MRND et elle devait sa désignation à la « Présidente ».

Tout comme son collègue du dernier rang au sein du cabinet ministériel, le ministre de la Jeunesse et du Mouvement associatif, Callixte NZABONIMANA (*MRND, hutu, Gitarama*), ces postes étaient confiés à des ministres connus pour leurs vertus combattives dans des contextes préfectoraux défavorables⁵⁵ et non pour leurs compétences techniques. À l'échelle nationale, ils avaient un grand rôle à jouer dans la mobilisation et l'encadrement de secteurs-clés de la population rurale. Les cabinets ministériels ne rehaussaient pas non plus l'image technicienne des ministères. En ce qui concernait le ministère de la Famille et de la Promotion féminine de Pauline NYIRAMASUHUKO, les membres de son cabinet (nommés par l'arrêté présidentiel du 23 septembre 1992) présentaient des profils très typés. Le directeur de cabinet était Gaudence MUKAKABEGO, originaire de Gikongoro. Elle fut placée là sur recommandation de la famille présidentielle qui la sollicita personnellement pour entrer au MRND en 1991 et intégrer le nouveau comité préfectoral de Gikongoro. Son époux, François SINDAYIGAYA, ex-ambassadeur évincé et ex-proche de l'*akazu* était devenu un « mec » (un mécontent) et avait rejoint le MDR. La promotion de Gaudence MUKAKABEGO fut liée à la crainte qu'elle ne devienne une figure marquante de l'opposition sudiste du fait de sa réputation d'intégrité et de sa remarquable éloquence. Le conseiller aux Affaires politiques et administratives, Léon MUGESERA (*hutu, Gisenyi*), était unanimement considéré comme un extrémiste ethniste notoire. Il forma avec Anastase GASANA (*hutu, Kigali rural*) le groupe des idéologues chargés d'appuyer Édouard KAREMERA au sein du comité national du MRND en cours de rénovation, selon la terminologie officielle. Alors qu'il était vice-président du comité préfectoral du MRND de Gisenyi, il se rendit célèbre en tenant un discours violemment antitutsi le 22 novembre 1992 à la sous-préfecture de Kabaya. Le gouvernement ayant été obligé d'engager des poursuites judiciaires contre lui, il se cacha, bénéficia de hautes protections et s'enfuit du pays. Il fut remplacé au ministère de la Famille par Jean-Baptiste GATETE, bourgmestre de Murambi lui aussi activiste célèbre du MRND suite à d'importants massacres commis dans sa commune et à qui il fallait trouver un point de chute moins exposé. Il refusa en fait de quitter sa commune et ne faisait que de brèves apparitions au ministère. Enfin, le conseiller aux Affaires techniques était Marie-Louise MUKASINE (*hutu, Ruhengeri*), présidente de l'URAMA, mouvement des femmes du MRND, une des pièces principales du dispositif politique du mouvement féministe rwandais sous l'emprise d'Agathe KANZIGA. Le directeur général du ministère, Jean-Népomuscène GAHURURU (*MRND, hutu, Ruhengeri*) était quant à lui un « dur » du parti présidentiel.⁵⁶

Dans cette optique le fait que la mouvance présidentielle ait choisi des ministres issus de préfectures hostiles au MRND n'était pas sans signification. Lors de la mise en place du second gouvernement pluripartite, dirigé par Agathe UWILINGIYIMANA, la scission du MDR, principalement implanté en préfecture de Gitarama, puis celle du PSD, essentiellement établi en préfecture de Butare, ouvraient des perspectives indéniables à des alliances sur le terrain entre les tendances *Power* de ces partis et le MRND, voire avec la CDR. Dans les deux cas, le profil radical et ethniste de ces deux ministres du MRND anticipait en quelque sorte les évolutions de la situation politique interne. La composition du GTBE, gouvernement de transition à base élargie, qui devait être mis en place dans le cadre des accords d'Arusha, confirma cette prééminence puisque Pauline NYIRAMASUHUKO fut reconduite par le MRND qui ne disposait plus que de cinq portefeuilles ministériels. Elle occupait alors dans l'échiquier politique une place plus

⁵⁴ Les jugements personnels la concernant furent toujours très sévères : « femme imprudente », qui « parlait trop », qui « disait n'importe quoi », qui « s'emportait ». Ses propos en conseil de gouvernement étaient souvent rapportés dans les milieux politiques pour être tournés en dérision. Il est certes possible de voir là l'expression de jugements machistes au sein des cercles policés des politiciens professionnels, mais cet argumentaire demeure, à mon avis, insuffisant. Si Agathe UWILINGIYIMANA eut aussi à souffrir de rumeurs particulièrement désobligeantes, voire infamantes, sa vision et son courage politiques furent généralement reconnus.

⁵⁵ Dans le cas de Callixte NZABONIMANA, la combativité ne s'accorda guère avec l'efficacité, puisqu'il fut proprement évincé de sa commune de Nyabikenke et plus largement jugé indésirable par les populations de la crête de Ndiza (communes de Nyakabanda et de Rutobwe) qui soutenaient le chef du MDR de Nyabikenke, Faustin NYAGAHIMA, son propre demi-frère (de même père).

⁵⁶ Il est actuellement représentant du RDR en Allemagne.

confortable que sa rivale, Agathe UWILINGIYIMANA, redevenue ministre de l'Enseignement primaire et secondaire.

2.5.2. Pauline NYIRAMASUHUKO et le ministère des « femmes »

La dimension nationale qu'acquiesça la ministre Pauline NYIRAMASUHUKO fut favorisée par le soutien constant dont elle bénéficia de la part d'Agathe KANZIGA qui depuis de nombreuses années s'était en sous-main attachée à structurer le « mouvement féministe » rwandais. Celui-ci fut constitué à partir de son réseau de relations établi notamment à l'École sociale de Karubanda⁵⁷ et entretenu au sein de la « cellule de Kiyovu » (quartier de Kigali). Ce groupe de femmes rassemblait habituellement les épouses des ministres et des personnalités politiques le samedi matin lors des travaux communautaires (*umuganda*) auxquels tout citoyen, quel que soit son rang, devait participer. On pouvait dégager parmi elles, le sous-groupe des familles d'Agathe KANZIGA : Gaudence NYIRASAFARI HABIMANA (Gisenyi), Immaculée NYIRABIZEYIMANA (Byumba), Louise MUKASINE (Ruhengeri), Julienne MUKABARUNGI (Kibungo), Angeline MUKANDUTIYE (Kigali), Drocella NIYONSABA (Kibuye), Séraphine MUKARWEGO (Kibungo) députée, etc. Envers sa camarade d'internat, Pauline NYIRAMASUHUKO, demeurée en retrait, la logique fut limpide : Agathe KANZIGA a d'abord assuré la promotion du mari, Maurice NTAHOBARI, puis après sa mise à l'écart, a tout misé sur la carrière de Pauline NYIRAMASUHUKO.

Pour comprendre l'ascension politique d'une femme sans grande envergure personnelle comme Pauline NYIRAMASUHUKO, il faut expliquer le fonctionnement d'un domaine mal connu ou généralement caricaturé de la sphère politique.

Le « ministère des femmes » au Rwanda était traditionnellement du ressort d'Agathe KANZIGA depuis 1975, l'Année mondiale de la femme. C'est elle qui faisait et défaisait les femmes députées, qui poussait des femmes aux postes de hauts responsables et surtout qui contrôlait les associations féminines officielles, les seules autorisées. Un petit groupe de femmes éminentes attaché à Agathe KANZIGA contribua à l'organisation politique du « mouvement féministe » rwandais. Parmi elles, figure en premier lieu Gaudence NYIRASAFARI HABIMANA (*hutu, Gisenyi - mais mariée à Ruhengeri*), membre du comité central du MRND et directrice de l'Office national de la population (ONAPO), membre du premier cercle de l'*akazu*. Vient ensuite Immaculée NYIRABIZEYIMANA (*hutu, Byumba*), qui passa progressivement du statut de députée suppléante à celui de députée élue et, lors de la troisième législature, accéda à la vice-présidence du CND le 8 janvier 1989. Elle était parallèlement présidente de l'association DUTERIMBERE⁵⁸, dont la mission consistait à promouvoir l'entrepreneuriat féminin notamment en facilitant l'accès des femmes au crédit. La troisième, Louise MUKASINE (*hutu, Ruhengeri*), qui devint en 1988 la première présidente de l'URAMA, mouvement officiel des femmes du MRND - *Urunana rw'abanyarwandakazi mu majyambere* -, Union des femmes militantes pour le développement, était apparentée à Gaudence NYIRASAFARI HABIMANA par son mari. En outre, la tante maternelle de Louise MUKASINE était l'épouse du colonel Alexis KANYARENGWE. Louise MUKASINE fut promue conjointement par Agathe KANZIGA et Gaudence NYIRASAFARI HABIMANA. Citons enfin une quatrième personnalité quelque peu atypique, Julienne MUKABARUNGI (*hutu, Kibungo, commune Rwamagana*), ancienne élève de l'IPN⁵⁹, cadre du MRND et de l'URAMA, épouse du colonel Marcel GATSINZI. Introduite dans le noyau dirigeant des femmes militantes par le secrétaire général du MRND, Bonaventure HABIMANA (*hutu, Kigali rural*), dont la famille était voisine de celle du général GATSINZI, Julienne MUKABARUNGI fut au début rejetée car considérée comme « tutsi » bien que de père *hutu* (mais sa mère tutsi s'était enfuie en Ouganda en 1959) et du « sud ». Elle assura la structuration puis la gestion de l'URAMA en 1987, mais fut éliminée au moment de la mise en place formelle des instances dirigeantes en 1988 alors qu'elle imaginait être nommée à la présidence du mouvement qu'elle exerçait *de facto*. En fait, dans le contexte politique de la fin

⁵⁷ Agathe KANZIGA, qui appartenait à la première promotion des diplômées post-indépendance (1962), sollicita bien au-delà de cette génération le vivier des promotions de l'École sociale de Karubanda. Celui-ci était organisé en association d'anciennes élèves parmi lesquelles elle détectait les talents. Parmi les femmes qu'elle distinguait, on retrouve Béatrice NYIRAKAROMBA (Butare) (promotion 1968), députée de 1982 à 1989 ; Pascasie MASENGESHO (Kigali) (promotion 1970), députée de 1982 à 1989 ; Immaculée NYIRABIZEYIMANA (Byumba) (promotion 1971), députée de 1984 à 1994, vice-présidente du CND, membre du comité central du MRND.

⁵⁸ ASBL de droit rwandais créée en mai 1987 et agréée le 3 novembre de la même année.

⁵⁹ Diplômée de l'École supérieure des techniques féminines en 1977.

des années 1980, Julienne MUKABARUNGI, compte tenu de son passé et de sa réputation de femme ambitieuse et peu manœuvrable, ne pouvait être acceptée par l'*akazu* et contrôler le « MRND des femmes ». ⁶⁰ Louise MUKASINE, beaucoup plus souple, habituellement décrite comme une « créature » de Gaudence NYIRASAFARI HABIMANA, fut considérée comme ayant un profil plus adéquat pour accéder à ce poste.

Les trois premières relayaient activement l'action d'Agathe KANZIGA. Gaudence NYIRASAFARI HABIMANA avait suivi l'école primaire avec Juvénal HABYARIMANA ⁶¹ à la paroisse Rambura de Gisenyi, puis avait été scolarisée en Europe, privilège rare pour une femme rwandaise à l'époque. Dans les milieux politiques, Gaudence NYIRASAFARI HABIMANA était considérée comme la première ministre du « gouvernement des femmes » avec Agathe KANZIGA à la présidence. Sur le plan de la division des rôles, Agathe KANZIGA « faisait » les femmes députées avec l'aide de Gaudence NYIRASAFARI HABIMANA. ⁶² Le suivi des femmes d'affaires était plutôt du ressort d'Immaculée NYIRABIZEYIMANA.

Bien que n'apparaissant pas au grand jour, cette politique silencieuse « de salon » joua un grand rôle surtout au cours de la seconde moitié de la deuxième République. Agathe KANZIGA n'a toutefois jamais intercedé personnellement auprès d'un préfet ou d'un ministre sur un quelconque dossier, en fait elle intervenait dans de très nombreux domaines de la sphère publique en utilisant son mari ou, en cas de refus, ses frères et cousins.

À l'inverse, pour solliciter une entremise, la démarche des politiciens était la suivante : on « faisait rapport » à la présidente, puis la dame « sensibilisait » son mari avant que le dossier en question ne lui parvienne pour décision ou avis. Sur les affaires délicates et les carrières individuelles (promotion ou mise à l'écart), la manière dont s'exprimaient ensuite les « préférences » du président était souvent subtile et pouvait faire l'objet de savantes exégèses parmi les proches qui répercutaient les « conseils ». Par exemple, lors de la désignation des femmes députées, aucune sollicitation formelle auprès du gouvernement, du ministre de l'Intérieur ou des préfets n'était ouvertement formulée. À son niveau, avec l'aide de ses relations et en fonction des conseils de l'appareil du MRND, il fallait que le préfet comprenne qui était l'élue « désignée », puis qu'il fasse le nécessaire pour assurer l'élection.

Dans ce contexte politique, l'accession directe et tardive de Pauline NYIRAMASUHUKO à des fonctions politiques éminentes avait été précédée par un long travail de familiarisation avec les arcanes du sérail présidentiel. Déterminée, totalement acquise et dévouée au clan, elle fut vraisemblablement la seule femme à oser s'adresser directement au président pour obtenir de lui un soutien, un accord ou l'éviction de quelqu'un qui la gênait. Sans guère d'illusion sur la solidarité et l'estime de ses collègues ministres masculins, sans soutien militant ni assise personnelle à Butare, elle se savait totalement soutenue par le clan présidentiel au service duquel elle utilisa au mieux l'énergie combative qui lui était reconnue. C'est à ce titre qu'elle remplit délibérément ou pour une part à son insu un rôle décisif dans la stratégie d'affrontement politique à l'encontre de la première ministre Agathe UWILINGIYIMANA à partir de la fin 1993. Le problème était complexe, car la tradition voulait qu'un homme ne puisse mettre en cause ou aggraver verbalement en public une femme sans se déconsidérer lui-même. Ainsi, les dirigeants et les ministres du MRND n'osaient pas répondre ouvertement aux dénonciations et attaques qu'Agathe UWILINGIYIMANA proférait sans retenue dans les réunions officielles, sur les ondes ou dans la presse... Ils laissaient généralement la presse ou les militants de base se livrer au travail de contre-propagande. Ce problème était particulièrement ressenti par la famille présidentielle dont la plupart des membres faisaient fréquemment l'objet de remarques acerbes ou désobligeantes de la part de l'intéressée. C'est ainsi que Pauline se vit invitée à ériger une tribune permettant de contrer sa rivale. Tribune formée par le groupe des femmes membres ou épouses du comité national du MRND, éventuellement élargi aux femmes des ministres MRND. La tâche de ce groupe consistait notamment à répondre à Agathe UWILINGIYIMANA sur le même registre que celui qu'elle utilisait et notamment à publier des communiqués la mettant en cause,

⁶⁰ Julienne MUKABARUNGI tomba aussitôt en disgrâce. La carrière de son époux connut une évolution similaire : chef des opérations à l'état-major, il fut marginalisé et affecté à l'ESO à Butare en 1989 (cf. *infra* § 8.3., p. 139).

⁶¹ Elle fut considérée comme la première prétendante de Juvénal HABYARIMANA. Les deux familles étaient par ailleurs liées par des liens de parenté supposés via Rose KAMASHARA, la « tante » paternelle de Juvénal HABYARIMANA, installée à Kabare en Ouganda.

⁶² Notons que le mari de Gaudence NYIRASAFARI HABIMANA, Phocas HABIMANA, dirigea la radio RTLM.

jouant ainsi le rôle de porte-parole officieux de la mouvance présidentielle agressive.⁶³ Ce groupe ne comportait en fait que quelques femmes et d'après nos informations, les femmes de haut rang du « ministère des femmes » n'y participaient guère.

2.6. L'attentat contre le président Juvénal HABYARIMANA et la mise en place d'un « gouvernement du sud »

Dans le contexte de guerre civile, la radicalisation politique fit ensuite son œuvre. Agathe UWILINGIYIMANA se coupa de la majorité des militants et cadres de son parti MDR qui ne reconnaissaient plus l'autorité de la direction à laquelle elle appartenait. Ces cadres, emmenés par Jean KAMBANDA, coordonnaient ouvertement des actions avec le MRND et les autres branches des partis d'opposition, notamment le PL-MUGENZI, qui s'étaient engagés eux aussi dans un processus de rapprochement avec la mouvance présidentielle. Le 20 février 1994, le premier ministre désigné par les accords d'Arusha, Faustin TWAGIRAMUNGU, fit l'objet de rumeurs insistantes de tentative d'assassinat par les miliciens *Interahamwe*. Le lendemain, le 21 février, Félicien GATABAZI, secrétaire général du PSD, fut assassiné. De l'attitude de son parti, et de la sienne en particulier, dépendait la mise en place des institutions de transition prévues par les Accords d'Arusha. Plus précisément, la position qu'il devait prendre aurait été décisive pour donner l'avantage au sein de ces institutions à la mouvance présidentielle ou à l'opposition associée au FPR (cf. *infra* encadré n° 4, p. 59). En fait, l'opposition politique était éclatée et incapable d'exercer un leadership par rapport aux deux blocs militaires en compétition. Le 6 avril, ceux-ci reprirent l'initiative.

Après l'attentat contre l'avion présidentiel, le 6 avril 1994, le temps de la revanche avait sonné entre les deux camps antagonistes de l'intérieur. Dès le 7 avril au matin, Agathe UWILINGIYIMANA et Frédéric NZAMURAMBAHO étaient assassinés à Kigali par des militaires obéissant aux ordres de Théoneste BAGOSORA. Théodore SINDIKUBWABO, qui avait succédé à Maurice NTAHOBARI à la présidence du CND et qui était sans conteste la personnalité locale la plus honnie par la population de la préfecture, accédait à la présidence de la République le 8 avril. Le poste de premier ministre était offert à Jean KAMBANDA, l'adversaire constant d'Agathe UWILINGIYIMANA au sein du MDR de Butare. Pauline NYIRAMASUHUKO était reconduite dans ses fonctions. La sphère politique butaréenne était désormais politiquement homogène et, sur l'essentiel, solidaire. Jean KAMBANDA et Pauline NYIRAMASUHUKO se voyaient enfin en position de se débarrasser de leurs opposants et de s'emparer des rênes de la préfecture.

Outre la volonté du noyau dirigeant du clan présidentiel de promouvoir des « sudistes » à la direction du pays, la promotion de Jean KAMBANDA au poste de premier ministre avait une explication. Elle apparut comme l'aboutissement d'une rivalité et d'une haine personnelles longuement entretenues à l'égard d'Agathe UWILINGIYIMANA. Le conflit entre Jean KAMBANDA et Agathe UWILINGIYIMANA datait de la création du MDR en 1991. Pendant près d'une année, la direction nationale du MDR fonctionna avec trois représentants par préfecture. Jean KAMBANDA et Agathe UWILINGIYIMANA figuraient dans ce groupe fondateur. Le premier se considérait comme le stratège, mais c'est la seconde qui soulevait l'adhésion et la chaleur populaires. Lors de l'élection des comités directeurs préfectoraux en 1992, il fut convenu qu'Agathe UWILINGIYIMANA, nommée ministre dans le gouvernement de Dismas NSENGIYAREMYE, ne se présenterait pas au suffrage des militants pour le poste de président et laisserait la voie libre à Jean KAMBANDA. Le jour de l'élection, les deux déposèrent néanmoins leurs candidatures et Agathe UWILINGIYIMANA l'emporta très largement. Jean KAMBANDA ne lui pardonna jamais ce qu'il considéra comme une trahison doublée d'une

⁶³ Cf. 7 janvier 1994 : Réunion avec les femmes membres du comité national : déclaration des femmes contre l'attitude du 1^{er} ministre ; 14 janvier 1994 : extrait de la réunion des ministres issus du MRND parmi les points abordés figure « répondre au 1^{er} ministre » ; 21 janvier 1994 : Réunion ministres du MRND : « Nous décidons de répondre à ses calomnies » (lettre (MRND, PL, PDC) ; 25 janvier 1994 : Réunion avec les femmes membres du comité national du MRND. Présence : MUKAKABEGO Gaudence (député Gikongoro, directeur de cabinet de la ministre NYIRAMASUHUKO), Immaculée NYIRABIZEYIMANA (députée Byumba, vice-présidente du CND, cf. § 2.5.2.) ; Drocella NIYONSABA (Kibuye, comité préfectoral du MRND), Pauline NYIRAMASUHUKO, Dancille MUKARUSHEMA (sous-préfet Kigali rural), Astérie MUKANGWIJE (députée Kigali rural) ; Absence : Gaudence NYIRASAFARI HABIMANA (Gisenyi, directrice de l'ONAPO), Angelina MUKANDUTIYE (comité préfectoral de Gisenyi), Séraphine MUKARWEGO (députée Kibungo). Discussion : (...) (Agenda PN, 1^{er} janvier 1994) ; 4 février 1994 : réunion ministres MRND + directeurs de cabinet : « note : corruption de RUGENERA + 1^{er} Ministre Agatha ». (Les passages en italique sont ajoutés par AG).

humiliation. Minoritaire, il devint un adversaire déterminé d'Agathe UWILINGIYIMANA et s'imposa comme le chef local de la tendance MDR-Power.

En juillet 1993, Jean KAMBANDA fut présenté par les instances majoritaires du MDR comme le candidat officiel du parti MDR désigné au poste de premier ministre du GTBE et crut tenir sa revanche. Le président Juvénal HABYARIMANA soutint effectivement les leaders des partis qui voulaient évincer Dismas NSENGIYAREMYE, considéré comme incontrôlable, mais préféra, par calcul, nommer Agathe UWILINGIYIMANA, connue comme partisane d'une alliance privilégiée du MDR avec le FPR.

Le 7 avril 1994, les militaires du nord donnèrent enfin à Jean KAMBANDA l'occasion d'une revanche inespérée. C'est sur la base de cette offre que le colonel Théoneste BAGOSORA put soutenir le 7 avril que le bilan politique de la crise pour Butare était positif : au titre des pertes, le score était égal : le Nord avait perdu un président, le Sud un premier ministre ; au titre des gains, les deux nouveaux titulaires étaient du sud.

Sans entrer dans une analyse approfondie du gouvernement intérimaire installé le 8 avril 1994 (cf. annexe 8, tome 3), dégageons quelques caractéristiques utiles à la compréhension de la situation politique à Butare à cette date.

La principale, car la plus inédite, tenait au poids accordé aux personnalités du sud et du centre du pays. Le président de la République et le premier ministre étaient tous les deux originaires de Butare, le premier représentait le MRND, le second le MDR. Au lendemain de l'assassinat de la première ministre qui portait les aspirations des sudistes face au système de pouvoir mis en place par Juvénal HABYARIMANA, le signal politique donné par les militaires du nord était fort. Sur le plan des partis politiques aussi, comme nous l'avons dit, les "comptes étaient soldés" et l'union symbolique entre les deux partis rivaux issus des deux Républiques pouvait être affichée. L'unité retrouvée du Nord et du Sud (en apparence au moins) fut alors scellée sur la dyarchie suivante : les choses militaires revenaient aux officiers du nord⁶⁴, le champ politique relevait des politiciens du sud. Le raisonnement était prosaïque :

- les militaires du sud n'étaient de toute façon pas « fiables » et l'armée devait être reprise en main ;
- sur le plan politique, le sud devait absolument être fidélisé et seul un tandem homogène pouvait escompter y parvenir.

La traduction en termes de portefeuilles ministériels fut à la hauteur des enjeux : outre les deux postes « hors décomptes » du président et du premier ministre, le sud se voyait accorder 13 ministères sur 19. À elles seules, les préfectures de Kibuye, Gitarama et Butare en détenaient 8.

En fait, même si ce point ne peut être approfondi ici, l'analyse était plus complexe. Le poids du régionalisme rendait impensable un monopole ou tout simplement une concentration effective du pouvoir politique au nord comme un basculement au sud. Le MRND n'avait ni l'intention de céder la présidence, ni d'affaiblir sa base nordiste. Le « sacrifice » que représentait la double nomination d'originaires de la même préfecture de Butare, et qui déclencha dans un premier temps l'incompréhension de nombreux politiciens et militaires du nord, relevait largement de l'artifice. Théodore SINDIKUBWABO fut, dès le départ, considéré comme un « non-membre » dont l'éviction serait programmée le moment voulu. C'est lui qui devait assumer formellement la responsabilité des massacres le temps qu'un successeur de poids se dégage au sein de l'émouvance présidentielle et soit mis en place. Seul comptait dans le décompte, Jean KAMBANDA qui bénéficiait depuis 1993 de la légitimité du MDR majoritaire lorsque qu'Agathe UWILINGIYIMANA fut promue première ministre au nom d'une fraction minoritaire du MDR suite à de subtiles manœuvres politiques.

Sur le plan des responsabilités politiques, la mission principale des membres du GI était de gagner la guerre en assurant l'unité des Hutu face à « l'ennemi » unique : le « Tutsi », c'est-à-dire le FPR et ses alliés de l'intérieur. Là encore la consigne retenue par les membres du gouvernement intérimaire lors de leur prestation de serment était explicite « Neutraliser quiconque veut semer les troubles dans le pays ». ⁶⁵ Réaliser l'unité nationale signifiait alors

⁶⁴ Relevons cette consigne révélatrice par sa fermeté mentionnée par Pauline NYIRAMASUHUKO dans son agenda en date du 9 avril, jour de la prestation de serment : « Avoir le courage de dire non aux administrateurs civils qui veulent s'ingérer dans la technique militaire ».

⁶⁵ Agenda PN, page du 9 avril : « Mise en place du gouvernement ».

concrètement gagner l'adhésion des préfectures du sud, et en premier lieu celle de Butare, au projet génocidaire.

Dans cette optique, l'autorité et la responsabilité des deux personnages centraux de l'État originaires de Butare furent capitales pour la conduite de l'action gouvernementale. Aux yeux des Butaréens, les marges de manœuvre disparaissaient et l'ambivalence politique que l'opposition à la mouvance présidentielle avait tenté de maintenir depuis deux années alors que la guerre et ses conséquences épargnaient le sud n'avait plus de sens.

En termes de capacité de mobilisation politique, les acteurs locaux étaient appelés à intervenir de manière déterminante. La guerre civile devait être conduite aussi par les ressortissants de la préfecture. On peut voir dans la reconduction du binôme ministériel Pauline NYIRAMASUHUKO-Callixte NZABONIMANA par le GI et le MRND, une décision symbolique de grande portée. Les deux ex-partis majoritaires dans les deux préfectures dissidentes, le PSD pour Butare et le MDR pour Gitarama furent quasiment ignorés lors de la formation du gouvernement intérimaire. Le premier était représenté par une personnalité de second rang mais bien introduite auprès des proches du clan présidentiel (Dr Straton NSABUMUKUNZI, cf. *infra* encadré n° 2, p. 38) et le second disparaissait purement et simplement de la carte politique au profit d'un représentant du PDC sans grande envergure (Gaspard RUHUMULIZA).

Par contre, les deux ministres militants du MRND se voyaient consacrés dans leur rôle d'activistes en charge de la mobilisation et de la radicalisation politiques. Domaine dans lequel, ils avaient déjà acquis une large expérience. Ainsi, par exemple, le 11 janvier 1994, les deux ministres avaient rehaussé de leur présence, la deuxième manifestation des *Interahamwe* et de la CDR à Kigali. La première, qui dégénéra en violence, s'était déroulée le 8 janvier avec la participation de militaires de la Garde présidentielle et des autorités de la préfecture sans que les forces de gendarmerie sollicitées n'interviennent. Au sein de leur ministère, aucune autre activité « technique » ne leur incombait, les deux ministres purent s'investir pleinement dans la mise à feu et à sang, puis la « pacification » de leurs préfectures d'origine avec une légitimité et un rayonnement que leur parti n'aurait jamais pu imaginer revendiquer avant la reprise de la guerre.

Encadré n° 2 : Dr Straton NSABUMUKUNZI

Né en 1950 dans la préfecture de Butare, commune Kibayi, secteur Runyinya.

Étudiant à Butare, la faculté de médecine lui délivra le diplôme de docteur en médecine le 24 octobre 1975.

Il intégra la fonction publique le 15 novembre 1975 et fut affecté à l'UNR. Il quitta le Rwanda en 1976 pour suivre des études de 3^e cycle en Belgique. Il obtint un « doctorat spécial » en biochimie à l'Université de Gand et fut réintégré à l'UNR comme médecin assistant en date du 1^{er} janvier 1982.

En 1994, il exerçait toujours comme médecin à Butare Ville, était chercheur au laboratoire universitaire et donnait des cours à la faculté de médecine.

Personnalité sans envergure, il fut promu ministre de l'Agriculture du GI (lors d'un deuxième tour, mais nous n'avons pas réussi à identifier qui fut le premier candidat désigné) et membre de la nouvelle direction nationale du PSD en remplacement des dirigeants assassinés dès le début des massacres.

Cette promotion s'explique selon toute vraisemblance par les liens amicaux et d'affaires anciens qu'il entretenait avec Pierre-Célestin RWAGAFILITA (ils possédaient en commun une pharmacie à Kigali). Le major Pierre-Célestin RWAGAFILITA fut un des ministres clés des premiers gouvernements de la seconde République de 1973 à 1979. Il intégra ensuite l'état-major de la gendarmerie et fut, sans discontinuer, membre du comité central du MRND. Pierre-Célestin RWAGAFILITA fut le maître d'œuvre des massacres dans la préfecture de Kibungo.

Straton NSABUMUKUNZI avait été informé du choix des autorités nationales le 8 avril et fut prié de gagner Kigali le 9 pour la prestation de serment du gouvernement. Le major gendarme Cyriaque HABYARABATUMA fut chargé d'organiser son voyage. Il sollicita un véhicule, un chauffeur et de l'essence auprès du projet DGB. Lors du départ, d'après les témoins, « il était vraiment malheureux de cette nomination », mais il se convainquit « qu'être ministre serait bien ».⁶⁶

Il s'enfuit du Rwanda à la mi-juillet 1994 à Bukavu comme la plupart des autres membres du gouvernement intérimaire. Considéré comme exécuté lors de la prise des camps de réfugiés au Kivu par l'APR en 1996, il aurait néanmoins été vu par divers témoins au-delà de cette date au Congo-Kinshasa.

L'efficacité de l'action politique locale passait néanmoins par divers relais politiques, les partis et l'administration territoriale que je vais maintenant analyser.

⁶⁶ D'après différents témoignages, à son arrivée à Kigali, il but tellement de bière pour assumer le choc de cette nomination qu'il fut dans l'incapacité de se rendre à la prestation de serment le lendemain matin.

3. Les partis politiques

Nous nous limiterons dans ce chapitre à une présentation des organisations politiques présentes dans la préfecture de Butare et de leurs organigrammes dans le prolongement des informations fournies précédemment sur les principales personnalités politiques. Toutefois, la réalité des rapports de force politique ne pourra être vraiment perçue qu'au terme des deux chapitres suivants qui décrivent d'autres composantes du champ politique : la sphère économique (en relation avec le financement des partis) et l'administration des collectivités territoriales.

3.1. Du parti unique au multipartisme : le climat butaréen

Pour beaucoup, il demeure difficile de comprendre comment une préfecture où les centres de décision et la majorité des administrations communales étaient aux mains de membres de l'opposition a pu basculer dans les massacres et le génocide. Des rappels et distinctions doivent être fournis. Le Rwanda venait de connaître quinze ans de monopartisme MRND succédant à 10 ans de monopartisme MDR-PARMEHUTU. La culture d'« opposition » était donc peu développée, les pratiques « démocratiques » quasi inexistantes.

Sauf à son niveau le plus bas (les cellules), l'appareil dirigeant du MRND était assimilé à l'administration déconcentrée du ministère de l'Intérieur : le préfet, les bourgmestres et les conseillers de secteur en étaient les chefs et utilisaient les instances de décision et de délibération liées à leur échelon pour encadrer et sensibiliser les populations. Concrètement, il s'agissait de maintenir l'ordre, d'appliquer les directives centrales et de faire remonter les informations. D'une manière générale, les cadres politiques n'avaient aucune autonomie. Ils ne faisaient que relayer les orientations et mots d'ordre venus d'en haut : les discours politiques des responsables commençaient toujours par la phrase rituelle : « Comme le président l'a dit dans son discours du ... ». La double formule « transmettre le message » aux échelons inférieurs de la structure et, éventuellement, « faire remonter » les réactions de la population résumait l'essence du travail des cadres politiques. Le terme de « cadre » convient ici parfaitement puisqu'au niveau central du parti unique le principal critère de leur choix et de l'évaluation de leur efficacité était leur capacité à « encadrer » les populations. Dans les préfectures du sud, le militantisme politique ne dépassait pas les exigences officielles soigneusement codifiées et respectées : assistance aux séances d'animation politique, aux réunions publiques et aux travaux communautaires, contribution aux cotisations diverses sollicitées par les autorités et, à échéances régulières, participation à des élections aux résultats soigneusement anticipés.

Dans les préfectures hostiles aux autorités en place, pour peu que l'ordre soit respecté, le pouvoir se satisfaisait de prestations d'allégeance minimales et chacun pouvait vaquer à ses occupations (assurer la reproduction de la famille à partir de l'exploitation agricole familiale pour la très grande majorité de la population) sans tracasseries majeures. Il en allait différemment pour tous ceux qui souhaitaient s'engager dans des trajectoires de promotion ou d'enrichissement. L'accès aux emplois stables de la fonction publique, aux carrières prisées, à toute forme d'enrichissement supposait des contreparties et des protections ayant nécessairement une dimension « politique » au sens large du terme. Les effectifs concernés étaient infimes (quelques pour cent de la population), mais le poids de ces groupes restreints et cooptés déterminait la vie sociale, économique et politique de toute la préfecture. Dans une préfecture comme Butare, dotée d'un riche passé et d'élites politiques prestigieuses, hétérogène socialement, habituée à une grande mobilité des individus (commerce, fonction publique...), la fluidité des rapports sociaux était beaucoup plus grande que dans les autres préfectures de l'intérieur et les rigueurs de l'ordre politique central distendues. La négociation et les arrangements locaux au sein de réseaux diversifiés (familiaux, amicaux, professionnels...) cohabitaient avec l'expression d'une soumission apparente aux consignes nationales.

Le retour du multipartisme répondait assurément à des aspirations largement partagées parmi les populations urbaines et rurales, mais les possibilités d'expression et la nature même des attentes des administrés étaient fort diverses. Avant que les manifestations populaires ne se multiplient au cours de l'année 1992, la traduction principale de l'ouverture politique se manifestait dans l'attitude de personnalités (anciens leaders politiques, dirigeants en fonction ou jeunes cadres), osant afficher leur opposition aux tenants du régime encore en place, certains ayant déjà eu à subir le prix de leur comportement déviant (arrestation, licenciement, marginalisation sociale,...).

Dans un tel contexte, le multipartisme a souvent été décrit comme la résurgence des partis anciens issus de l'indépendance et la volonté de renouer avec les privilèges et « libertés » d'alors. Cette approche correspondait assurément à la vision de nombreux cadres toujours en activité, mais elle sous-estimait le renouvellement profond de l'environnement social et des aspirations politiques des jeunes générations, particulièrement marqué dans une préfecture où le poids des couches intellectuelles était fort.⁶⁷

Vingt ans après l'installation de la seconde République, la nouvelle donne géopolitique, reposant notamment sur la primauté économique et politique de la capitale Kigali autour de laquelle les flux des biens et des personnes s'organisaient, était irréversible. La capitale du sud pouvait regagner un dynamisme et une autonomie nouvelles, elle ne renouerait pas avec les privilèges du passé. De même, on peut se demander si la référence à la première République était toujours mobilisatrice. À la différence des populations de Gitarama, la mythologie entretenue autour de la révolution sociale et les solidarités, consolidées dans la résistance des élites du sud face à la répression et la discrimination exercées par les dirigeants de la seconde République, n'étaient certainement pas le ciment des revendications militantes entre 1989 et 1991.

Le rejet quasi viscéral de la domination exercée par un groupuscule de militaires et de civils du nord n'était qu'un préalable. Dans les discours des personnalités qui formèrent le PSD⁶⁸, des thèmes « modernes » étaient développés qui mettaient en cause l'archaïsme de l'ordre politique et social, le clientélisme qui étouffait l'épanouissement des individus et qui interdisait l'initiative économique, le conformisme idéologique qui stérilisait la confrontation intellectuelle. De même, le PL à Butare ne pouvait être réduit à un simple parti « tutsi ». Si de nombreux Tutsi trouvèrent au PL un cadre où ils se sentaient à l'aise, ce parti ne défendait pas une ligne ethniste. La sur-représentation des commerçants tutsi et des professions intellectuelles et libérales parmi les adhérents et les sympathisants exprimait plus une réaction contre un environnement économique rigide et prédateur (dont les Tutsi n'étaient pas les seules victimes), que des aspirations de domination (ou de restauration) vis-à-vis des populations rurales majoritairement hutu.

Certes, on ne connaîtra jamais le rayonnement et l'enracinement populaires réels de ces aspirations politiques, on ne pourra non plus mesurer l'ancrage et la persévérance des jeunes cadres qui s'en firent les porte-parole, mais on ne peut déduire de l'échec politique des aspirations démocratiques leur inconsistance ou le manque de conviction de militants. Entre 1989 et 1991, et notamment dans la préfecture de Butare, le jeu politique rwandais était ouvert, la mobilisation populaire intense, les vocations militantes nombreuses, les ambitions élevées. Ce renouveau s'incarnait dans un foisonnement de lieux d'expression que quelques partis nouveaux réussirent à fédérer grâce à une présence régulière de leurs responsables sur le terrain.

Avec le multipartisme en 1991, des pans entiers de l'appareil de contrôle politique du parti-État MRND sur Butare s'effondrèrent brutalement et durablement. Les partis d'opposition devinrent immédiatement majoritaires : le parti social démocrate (PSD) bénéficia d'une bonne implantation grâce aux leaders prestigieux qui le constituèrent, le mouvement démocratique républicain (MDR), représenté surtout dans les milieux intellectuels et porté par de nombreux non-butaréens connut un rayonnement différé. C'est la notoriété politique d'Agathe UWILINGIYIMANA, originaire de Butare, qui consolida son influence locale. Le parti libéral (PL) enfin bénéficia d'une assise large en milieu urbain, mais sa composante rurale resta étroite, du moins en apparence. En effet, dans le contexte national d'exacerbation des tensions ethniques,

⁶⁷ Justifiée au titre du « rattrapage » par rapport à la situation héritée de la période coloniale et de la première République, la concentration des investissements éducatifs dans les préfectures du nord pratiquée par la seconde République exacerbait un sentiment de discrimination régional renforcé par la politique des quotas ethniques instaurée par ce même régime. Cette politique s'appliquait notamment lors de l'accès à l'enseignement secondaire. Compte tenu de l'importance des populations tutsi dans la plupart des communes de Butare, les exclus étaient particulièrement nombreux. Lorsque les autorités autorisèrent, au début des années 80, la création d'établissements secondaires privés, les deux grandes préfectures du sud, Butare et Gitarama, connurent une explosion des effectifs scolarisés sans équivalent dans le pays.

⁶⁸ Le noyau fondateur fut composé d'anciens élèves du séminaire de Kansi où Félicien GATABAZI continua sa scolarité après avoir débuté ses études secondaires au petit séminaire de Kabgayi. Parmi les membres de ce groupe figuraient notamment l'abbé Modeste MUNGWARAREBA (*tutsi, Butare*), ancien élève, puis professeur en 1976 et recteur en 1983 du petit séminaire de Butare, Marcel NSABIMANA (*hutu, Butare, Nyakizu*), Émile NYUNGURA (*hutu, Butare, Huye*), Charles NTAKIRUTINKA (*hutu, Gikongoro*), ... Modeste MUNGWARAREBA fut emprisonné en 1990 comme plusieurs des futurs membres du PSD (Abel DUSHIMIMANA, Étienne GAKWAYA, Vincent SEMUHUNGU, etc.).

et compte tenu des massacres de mars 1992 dans le Bugesera voisin, la population tutsi des collines préféra ne pas afficher ouvertement un parti-pris politique ou se fondre dans les nouveaux partis à vocation majoritaire.

À l'inverse, le MRND perdit la plupart de ses cadres locaux. Au-delà des défections publiques, son affaiblissement découlait surtout du désintérêt que lui portèrent les grands effectifs de membres cotisants jusque-là contraints. La nomination d'un préfet tutsi issu des rangs de l'opposition à la tête de la préfecture et la perte de la direction de la majorité des communes démontraient clairement le faible niveau d'adhésion à la politique qu'il incarnait. L'installation de Jean-Baptiste HABYALIMANA à la préfecture ne suscita aucun désordre et précipita les défections ou ralliements : à la mi-1993, le MRND ne dirigeait plus que 7 communes sur 20.

3.2. L'alliance pour le renforcement de la démocratie (ARD)

Cette alliance, largement formelle, était constituée du MRND et d'une multitude de petits partis suscités pour élargir son espace politique. Ainsi, le PECO, le PARERWA ou le PADER n'étaient que des partis fantoches de dimension régionale ou même communale qui ne trouvèrent aucun écho au sud. Parmi les partis de l'ARD, seule la coalition pour la défense de la république (CDR), initialement créée pour regrouper les éléments intégristes du MRND, occupa une place significative et autonome dans le champ politique, aussi bien au sein de la mouvance présidentielle que par rapport à l'ensemble des partis agréés.⁶⁹ Une grande partie de ses dirigeants maintinrent une double appartenance et portèrent ainsi l'étiquette « MRND/CDR ». Cette appellation s'appliquait en fait à tous les membres dont les positions contrevenaient de manière flagrante à la ligne officielle du MRND (« Paix, unité, développement ») et qui estimaient que les concessions faites au FPR sous la pression de la communauté internationale mettaient en danger la primauté des dirigeants du nord dans les institutions qui sortiraient des accords d'Arusha.

3.2.1. Le MRND rénové

Le MRND apparut comme un parti de défense du *statu quo* politique et social. Mais en ce qui le concerne aussi, il serait erroné de lire son évolution de manière schématique. Le MRND qui se recomposait à Butare en 1990-91 avec des militants nouveaux avait pris en compte la diversité des aspirations politiques et la volonté d'émancipation vis-à-vis des cadres importés du nord. À la différence des autres partis bien ancrés dans la préfecture, ces réformateurs s'opposaient ouvertement aux militants originaires du nord qui assuraient *de facto* l'ordre local au sein du parti et qui bénéficiaient de puissants relais nationaux. Plus que dans d'autres préfectures, le niveau d'exigence des nombreux intellectuels butaréens qui participaient aux activités de MRND était élevé. Beaucoup hésitaient devant les incertitudes idéologiques, bien réelles, qui prévalaient dans les nouvelles formations politiques émergentes et préféraient réformer le MRND de l'intérieur. De nombreux commerçants, hutu et tutsi, souhaitaient eux aussi rester au MRND, ou ne pas rompre avec lui, au nom de préoccupations réalistes.

Au cours de l'année 1992, les dérives ethniques du MRND, ses alliances avec les groupes extrémistes et le primat maintenu du régionalisme rejetèrent progressivement les réformateurs dans l'opposition. C'est ainsi que le MRND devint un parti exsangue et quasi clandestin en préfecture de Butare, comme en préfecture de Gitarama. Ses fidèles résidant dans la préfecture n'osaient plus guère se manifester ou n'étaient plus audibles.⁷⁰ Ils laissèrent le champ libre aux

⁶⁹ Coalition pour la défense de la république (enregistrée le 16 mars 1992). Le premier président de la CDR, Martin BUCYANA (*hutu, Cyanguu*), fut assassiné à Butare, commune Mbazi, le 23 février 1993 et remplacé par Théoneste NAHIMANA (*hutu, Gisenyi*) (cf. *infra* § 3.3.2., p. 58).

⁷⁰ Le témoignage suivant d'un militant réformateur, cadre butaréen du MRND, rend bien compte de l'atmosphère politique particulière qui prévalut à Butare jusqu'au début de l'année 1994 : « À Butare, le jeu politique était ouvert. Le préfet avait une gestion inclusive et ne pratiquait pas de discrimination à l'égard du MRND. Les relations interpersonnelles, familiales et amicales n'avaient pas été affectées par l'appartenance à différents partis politiques sauf pour certains excités. C'était la préfecture où la compétition était la plus civilisée. Les fidèles du MRND pouvaient se manifester sans aucun problème, sans subir aucune violence physique. C'est vrai que les amis, la famille, les voisins et les connaissances demandaient à celui qui ne quittait pas le MRND ce qu'il faisait toujours dans ce parti des *Bakiga*, des gens du nord. Il y avait une certaine pression morale et c'est normal. Parmi ceux qui voulaient réformer le MRND de l'intérieur, certains sont partis et ont rejoint l'opposition officiellement, d'autres sont partis mais n'ont adhéré à aucun autre parti surtout quand il est apparu qu'au sein de ces derniers [les partis d'opposition, précision AG], l'opportunisme, le factionnisme, les détournements de fonds... s'installaient, enfin, le dernier groupe est resté et a continué à lutter mais

militants les plus radicaux (les « MRND/CDR ») et surtout aux adhérents originaires des préfectures du nord.

Rappelons tout d'abord la liste des membres butaréens du comité central du parti unique désignés à titre personnel par le président de la République au cours de la seconde République.

**Tableau n° 1 : Membres du comité central du MRND
originaires de la préfecture de Butare**

NTABOMVURA Venant (Butare), ex-ministre, recteur de l'UNR, nommé au comité central le 4 juillet 1976 lors du premier congrès ordinaire du MRND chargé de la mise en place des instances du parti, président de la commission politique du CC.

NTAHOBARI Maurice (Butare), ex-ministre, ex-président du CND, recteur de l'UNR, nommé au comité central lors du congrès tenu du 17 au 21 décembre 1980, membre de la commission scientifique du CC.

**Membres des commissions du comité central du MRND
originaires de la préfecture de Butare nommés le 4 juin 1981**

NTABOMVURA Venant, Commission politique, président

KANYABASHI Joseph, Commission politique⁷¹

NTAHOBARI Maurice, Commission Recherche

GATABAZI Félicien, Commission Affaires étrangères

NSENGIYUMVA Joseph, Commission Affaires étrangères

La faiblesse de l'effectif des membres nommés au CC donne une idée claire de la rigueur de la sélection des personnalités et cadres du sud promus par le MRND. En fait, des quotas tacites prévalaient pour que chaque préfecture soit représentée. Toutes l'étaient par un, deux ou trois membres. Seules celles de Gisenyi et de Ruhengeri bénéficiaient d'une surreprésentation structurelle, encore amplifiée dans les commissions. En 1976, le premier CC nommé par le président fondateur du parti comportait 8 membres originaires de ces deux préfectures sur un total de 16. En 1980, 9 sur 24.

Après le dépôt des nouveaux statuts du MRND « rénové » le 5 juillet 1991 et re-agréé le 31 juillet (sous l'appellation Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement), un comité national fut chargé de recomposer les instances du parti déjà touchées par plusieurs départs. Ce comité était dirigé par Édouard KAREMERA⁷² (*hutu, Kibuye*) et comprenait trois autres membres, Léon MUGESERA (*hutu, Gisenyi*), Anastase GASANA (*hutu, Kigali rural*) chargés de la stratégie du parti, et François NDUWAYEZU (*hutu, Ruhengeri*), fonctionnaire du parti.

en adaptant les méthodes de lutte. Il n'était par exemple plus question de chercher à recruter des militants à Butare mais par exemple l'on pouvait continuer à dénoncer le régionalisme, la volonté de vouloir se maintenir au pouvoir par la force, la position de retarder la conclusion des accords d'Arusha pour garder des privilèges... Ce faisant, ils faisaient œuvre utile. Ce serait très injuste et contraire à la vérité de dire que celui qui est resté au MRND était CDR. Il faut préciser également que certains annonçaient leurs départs, alors que d'autres mettaient fin à la participation aux réunions publiques sans en faire une quelconque publicité. L'on pouvait être MRND et vivre tranquillement à Butare. Par contre être CDR équivalait à de la provocation. Après l'assassinat de Gatabazi, la vengeance s'est portée sur le président de la CDR, Bucyana. Aucun membre du MRND, n'a été inquiété. Les populations n'en voulaient pas du tout aux membres du MRND à Butare, qui par ailleurs n'étaient pas violents. »

⁷¹ Cette nomination comme membre de la commission la plus importante de l'organigramme du MRND marqua une étape importante dans la carrière du bourgmestre KANYABASHI (cf. *infra* encadré n° 10, p. 118). Outre son président, Venant NTABOMVURA, les autres membres de la commission politique étaient Thomas HABANABAKIZE, lieutenant-colonel Laurent SERUBUGA, major Léonidas RUSATIRA, François NSHUNGUYINKA, Joseph NZIRORERA, Antoine NTASHAMAJE, Thaddée BAGARAGAZA, Christophe MFIZI, Juvénal RENZAHU, François-Xavier NDEZE.

⁷² Au cours des quelques mois qui séparèrent l'intention annoncée par le président HABYARIMANA de reconnaître l'instauration du multipartisme et la création du comité national, Édouard KAREMERA avait été formellement chargé de « recueillir les idées des militants ». Il y gagna alors le surnom de *Rukusanya*, le « rassembleur ».

Le comité national assura le renouvellement des comités communaux et préfectoraux au début de l'année 1992 puis organisa le congrès national d'avril 1992. Dans les faits, conformément à la tradition héritée du parti unique, le préfet - à l'époque Justin TEMAHAGALI - secondé par la fonctionnaire spécialement affectée à cette tâche, Pauline NYIRAMASUHUKO, prit en charge le suivi rapproché de la période de transition. Il s'agissait notamment de conserver au sein du MRND les cadres, fonctionnaires et personnalités locales décisives, notamment les bourgmestres vis-à-vis desquels la préfecture, malgré l'affaiblissement de l'autorité de son représentant, conservait de réels moyens de pression. Les moyens de pression étaient cependant plus limités à l'égard des chefs de projets et hauts fonctionnaires qui dépendaient des ministères techniques passés aux mains de ministres issus des partis d'opposition. Lors du dépôt des statuts du nouveau MRND, 90 signatures, de provenances socioprofessionnelles diverses, furent recueillies sans difficulté. Ce travail s'effectua en liaison avec Amandin RUGIRA, candidat désigné pour assurer la future présidence et coordonnateur d'un bureau provisoire dont Édouard KAREMERA avait demandé la mise en place dans chaque préfecture. J. TEMAHAGALI et A. RUGIRA se connaissaient bien : ils étaient issus de la même génération des politiciens de la première République.⁷³

D'après un document interne du MRND établi en février 1992, et que nous citons tel quel malgré plusieurs erreurs dans les qualifications des membres, le comité préfectoral élu par les militants puis le bureau préfectoral élu par les membres du comité était composé de la manière suivante :

⁷³ Justin TEMAHAGALI fut longtemps préfet de Gikongoro au cours de la première République (1964-69).

Tableau n° 2 : Comité préfectoral du MRND Butare (février 1992)

a) Bureau :	Communes	Fonctions
Président : RUGIRA Amandin (<i>hutu</i>)	Ngoma	Député
Vice-président : BUTARE Innocent (<i>hutu</i>)	Nyaruhengeri	Agent de l'État ⁷⁴
Secrétaire : BARAVUGA Laurent (<i>hutu</i>)	Kigembe	Député
Trésorier : RUMIYA Jean-Gualbert (<i>tutsi</i>)	Huye	Professeur
b) Classement selon le nombre de voix obtenues :		
01) RUGIRA Amandin (<i>hutu</i>)	Ngoma	Député
02) RUMIYA Jean-Gualbert (<i>tutsi</i>)	Huye	Professeur
03) RUNYINYA BARABWIRIZA (<i>hutu</i>)	Ngoma	Professeur
04) BARAVUGA Laurent (<i>hutu</i>)	Kigembe	Député
05) MUKARURANGWA Bernadette (<i>hutu</i>)	Ndora	Députée ⁷⁵
06) BUTARE Innocent (<i>hutu</i>)	Nyaruhengeri	Agent de l'État
07) NTAHOBARI Maurice (<i>hutu</i>)	Mbazi	Recteur de l'UNR
08) SINDIKUBWABO Théodore (<i>hutu</i>)	Ngoma	Président du CND
09) HABIMANA Kantano (<i>hutu</i>)	Muyaga	Fonctionnaire du MRND ⁷⁶
10) KABEZA Charles (<i>hutu</i>)	Nyaruhengeri	Bourgmestre
11) KANYABASHI Joseph (<i>hutu</i>)	Ngoma	Bourgmestre
12) NSAGUYE Fébronie (<i>hutu</i>)	Ngoma	Députée
13) MUGANGA Joseph (<i>hutu</i>)	Huye	Agent de l'État
14) BARAHIRA Pascal (<i>hutu</i>)	Nyabisindu	Bourgmestre ⁷⁷
15) NZAMWITA Fidèle (<i>hutu</i>)	Muyaga	Bourgmestre
16) NZARAMBA Athanase (<i>hutu</i>)	Ntyazo	Agent de l'État ⁷⁸
17) SEKAMONYO Faustin (<i>hutu</i>)	Muyira	Député
18) HATEGEKIMANA Déo (<i>hutu</i>)	Runyinya	Bourgmestre
19) RUDAKUBANA Martin (<i>hutu</i>)	Ruhashya	Bourgmestre
20) BASABOSE Abel (<i>hutu</i>)	Nyabisindu	Bourgmestre ⁷⁹

Sur cette liste, figurent la plupart des militants exerçant des fonctions d'autorité ou électives au sein du MRND. Quatre membres par préfecture devenaient *de facto* membres du nouveau comité national dont, de droit, les 11 présidents des comités préfectoraux. Le collège des présidents formait le bureau politique national. Amandin RUGIRA fut élu, en avril 1992, premier vice-président du parti à l'échelon national. La consécration de celui que les Butaréens surnommèrent *Gatorano* mettait fin à des années de frustration politique (cf. *supra* § 2.1., p. 21 sqs). En effet, Amandin RUGIRA, challenger immédiat du très populaire Félicien GATABAZI lors des scrutins législatifs de 1981 et 1983⁸⁰, n'avait bénéficié jusque-là d'aucune récompense, à la différence, par exemple de Théodore SINDIKUBWABO qui profita régulièrement de l'aide du préfet pour obtenir un classement honorable ou tout simplement être élu comme en décembre 1988. Amandin RUGIRA était considéré comme une forte personnalité, accommodante mais non docile.

Quant à Innocent BUTARE, élu vice-président, il s'agissait d'un chercheur de l'ISAR. Cet intellectuel brillant et respecté, partisan convaincu de la rénovation, avait été lui aussi invité par le

⁷⁴ Il était en fait directeur de l'OPROVIA.

⁷⁵ Concubine de Laurent BARAVUGA, député. En 1993-94, elle était considérée comme membre de la CDR et participait aux meetings de ce parti.

⁷⁶ Il travaillait alors comme journaliste pour l'organe du MRND *Umurwanashyaka* (cf. *infra* p. 49).

⁷⁷ Officier retraité. Il ne fut jamais bourgmestre.

⁷⁸ Ancien bourgmestre de Ntyazo de 1964 à 1986.

⁷⁹ Ex-militaire devenu commerçant. Lui aussi ne fut jamais bourgmestre.

⁸⁰ En 1988, il arriva troisième derrière les deux candidats privilégiés par le MRND du fait de leur fonction, Maurice NTAHOBARI et Anastase NTEZILYAYO.

président HABYARIMANA à rester au MRND et à participer à sa rénovation. Mais le président disposait d'autres arguments qu'il n'était pas nécessaire d'exhiber. En effet, son frère, emprisonné, avait été condamné à mort pour intelligence avec le FPR et atteinte à la sécurité de l'État. Seule une grâce présidentielle pouvait le sauver.

À cette date, le MRND, bien que réduit localement à une position supplétive, faisait encore bonne figure et jouait, pour la majorité de ses cadres butaréens, la carte de la « rénovation » :

« À Butare, le MRND ne prêchait pas le *statu quo* politique. Il rejetait publiquement la prépondérance des gens du nord. Sur ce point, il n'y avait aucune différence avec les autres partis politiques (PSD, PL, MDR).

Aux fonctionnaires du nord vivant à Butare qui voulaient participer localement aux activités du MRND, il fut rappelé poliment mais fermement que la politique à Butare était l'affaire de Butaréens⁸¹. Et qu'il en sera ainsi tant que leurs frères du nord continueront à barricader les préfectures de Ruhengeri et Gisenyi et d'y interdire par la force les activités des partis politiques d'opposition. Cette exigence s'étant heurtée à une fin de non-recevoir dans les préfectures du nord, sous des arguments fallacieux du type, « il faut que le MRND ait son bastion, s'il veut gagner des élections plus tard », les ressortissants du nord furent écartés des activités du MRND à Butare.

Face à la prépondérance des ressortissants du nord dans la préfecture, le MRND de Butare décida d'en référer directement au président du parti. Deux rencontres furent organisées. Il fut démontré au président HABYARIMANA, avec exemples à l'appui, que la politique d'équilibre régional et ethnique avait échoué, que les gens de Butare se sentaient envahis et colonisés par les ressortissants du nord et qu'il fallait remplacer les fonctionnaires originaires de Gisenyi et de Ruhengeri par des ressortissants du sud. La première fois, la réponse fut évasive. La deuxième fois, il demanda qu'on lui fasse une note écrite. Un memorandum détaillé, préparé par RUNYINYA BARABWIRIZA et Jean-Gualbert RUMIYA, lui fut remis. Il n'y donna aucune suite. D'autres cas de régionalisme avéré lui furent signalés notamment lors de l'électrification de la commune Rusatira et du marché de Kinkanga. Dans ce dernier cas, même les manœuvres qui creusaient des tranchées et posaient les câbles étaient venus du nord ce qui faisait enrager les populations locales en proie au chômage. Il répondit qu'il ne savait pas que des gens raisonnables pouvaient faire cela. Ces faits ne furent pas ébruités, mais ils contribuèrent à démotiver complètement les responsables du MRND à Butare. Au lieu de partir, ils jugèrent néanmoins qu'il valait mieux rester en cherchant à changer les choses de l'intérieur et en pointant toujours du doigt ce qui ne va pas.

Au sein du MRND, les divergences de vue ou d'appréciation de la situation politique du pays étaient chroniques. Globalement, pour ceux du nord, le MRND était leur parti. Alors que sur le terrain, le FPR ne cessait de marquer des points, ils croyaient en la victoire des FAR (au sein desquelles les ressortissants du nord étaient majoritaires). Ceci avait pour conséquence un manque de souplesse intellectuelle, souplesse qu'exigeaient pourtant les contacts avec les partis d'opposition et les négociations avec le FPR.

Juvénal HABYARIMANA et son entourage avaient refusé de verser de l'argent sur les comptes officiels du parti qui demeuraient vides. Ils préféraient donner des contributions quand bon leur semblait exerçant ainsi un poids que ceux qui ne s'étaient pas enrichis du temps du parti unique ne pouvaient avoir. De 1991 à 1994, chaque jour, des gens quittaient le MRND, ceci est une preuve de l'existence des divergences de vues. » (témoignage)

Ce témoignage est, à nos yeux, des plus importants, car outre la pertinence des informations fournies, il confirme l'ignorance dans laquelle les cadres dirigeants locaux du MRND étaient maintenus sur la réalité du système de contrôle politique assuré par la présidence et l'existence d'une direction parallèle, ignorance attestée notamment dans la note relative au rôle joué par Séraphin BARARENGANA (cf. *infra* § 4.3. et § 6.1.). De même, l'allusion au mode de financement « à la carte » d'un comité préfectoral particulièrement démuné en ressources propres, contraste avec la distribution, à partir de Butare, de fonds extrêmement importants à d'autres structures de la mouvance présidentielle contrôlées elles directement par des proches du clan au pouvoir (cf. *infra* § 5). En fait, la présidence et les dirigeants du nord ne se faisaient aucune illusion sur l'impact de la vitrine militante dont ils disposaient à Butare au travers du MRND officiel. Vitrine qu'ils utilisèrent cyniquement et jusqu'à l'épuisement des militants « sincères ».⁸²

⁸¹ Le Dr Séraphin BARARENGANA, petit frère de Juvénal HABYARIMANA, se tenait à l'écart. Aucune tentative de s'immiscer dans les affaires du MRND-Butare n'a été rapportée.

⁸² Je précise bien ici « la présidence et les dirigeants du nord » dont l'attitude ne peut être généralisée à l'ensemble de l'appareil du MRND. En effet, les années 1991 et 1992 furent des années d'incertitude au cours desquelles une large majorité des cadres du MRND, y compris parmi les non-originaux de Gisenyi et Ruhengeri, estimaient que le bilan du parti unique demeurait positif et pensaient que les partis d'opposition resteraient faibles. C'est devant l'amplification des départs, les dénonciations virulentes de népotisme et de corruption de la part des partis d'opposition et les attaques

On pouvait en effet douter de la volonté d'ouverture des dirigeants nationaux (du nord) qui en assurait la direction effective. En effet, d'après une note de synthèse établie par le ministère de l'Intérieur dans la deuxième moitié de l'année 1992, la composition des structures préfectorales des partis indiquait alors l'organigramme suivant pour la préfecture de Butare :

RUGIRA Amandin⁸³
RUNYINYA BARABWIRIZA
RUMIYA Jean-Gualbert
BUTARE Innocent
NYIRAMASUHUKO Pauline

Ces indications ne correspondaient pas aux décisions formelles des instances du parti telles qu'issues du scrutin des militants établi en février 1992. Or la direction générale des Affaires politiques et administratives du ministère de l'Intérieur, dirigée par François HARELIMANA (PDC), et plus précisément la direction Affaires politiques en charge de l'établissement de ces notes (sous les ordres de Gaspard MUNYANDINDA) ne pouvait se permettre d'enregistrer des informations qui n'auraient pas été formellement communiquées par les directions des partis, surtout s'agissant du premier d'entre eux.⁸⁴ Cet organigramme, établi après le congrès national d'avril 1992 et transmis au ministère de l'Intérieur comme la déclaration officielle des instances du parti, introduisait donc diverses retouches qui rapprochaient l'affichage et les fonctions réelles.

La construction reposait sur un tandem solidaire. Amandin RUGIRA assurait la continuité. Il avait une longue expérience politique et une bonne image. Il avait démontré à plusieurs reprises qu'il pouvait être brillamment élu par la population de Butare, sans avoir besoin d'un coup de pouce de l'administration préfectorale. Cette base populaire hutu et tutsi lui faisait confiance et était fidèle. Le second, RUNYINYA BARABWIRIZA, représentait les couches intellectuelles et apparaissait comme l'élément d'avenir faisant la jonction avec le pouvoir central. Bien qu'originaire de Gikongoro, son installation à Butare en tant que professeur à l'UNR fut précoce. Il devint membre du comité préfectoral du MRND dès la création du parti en 1975 et le resta jusqu'en 1994. Il siégea à la commission technique communale de Butare Ville et au conseil de développement communal à partir de 1977. RUNYINYA BARABWIRIZA fut tenté par l'opposition en 1990-91 et participa au groupe qui autour de Félicien GATABAZI, Frédéric NZAMURAMBAHO, Faustin TWAGIRAMUNGU, Esdras MPAMO, Aloys SIMBA, etc. tenta de structurer une formation politique nationale nouvelle concurrente du MRND. La présidence manœuvra pour isoler Frédéric NZAMURAMBAHO et Félicien GATABAZI, opposants irréductibles, et récupéra Aloys SIMBA (cf. *infra* § 7.1.2.4., p. 110) et RUNYINYA BARABWIRIZA à qui des fonctions nationales éminentes furent proposées. Nommé membre du comité national provisoire du MRND de juin 1991 à avril 1992, puis parallèlement attaché aux services du premier ministre comme directeur de cabinet pendant le gouvernement de Sylvestre NSANZIMANA, originaire lui aussi de Gikongoro, en janvier 1992, RUNYINYA BARABWIRIZA fut transféré le 23 juin 1992 à la présidence de la République et nommé conseiller du président pour les Affaires extérieures et de Coopération. Bien que très occupé par ses fonctions de conseiller à la présidence, ce dernier continua à assurer une présence politique dans la préfecture.

Le profil de RUNYINYA BARABWIRIZA incarnait bien la nouvelle génération d'intellectuels militants que le MRND rénové voulait promouvoir. Il avait une bonne réputation parmi l'élite intellectuelle nationale surtout grâce à ses recherches en aménagement du territoire. Il s'imposa tout d'abord comme leader politique à l'Université parce qu'il suscitait le débat avec ses collègues, ce qui n'était pas l'attitude de beaucoup d'autres militants, il en alla de même à Butare Ville parce qu'il ne craignait pas la discussion avec les représentants des autres partis politiques. Mais malgré son intégration réussie à Butare, sa base sociale et politique demeurait très circonscrite. Contrairement à la majorité des politiciens, son travail de chercheur et de professeur ne lui permettait pas de rendre des services aux gens. Services qui allaient de pair avec la notoriété

de plus en plus dangereuses du FPR que le MRND se transforma en citadelle assiégée et en instrument de défense des privilèges menacés des gens du nord.

⁸³ Celui-ci figure aussi à deux autres endroits du document comme 1^{er} vice-président du comité directeur et au 4^e rang sur la liste des membres du bureau politique. Une correction ultérieure, portée à la main en 1993, ajoute en face du nom d'Amandin RUGIRA la mention « DCD » et porte le nom de Mathieu NGIRUMPATSE en tête de la liste en lieu et place du président Juvénal HABYARIMANA.

⁸⁴ Le suivi de Butare, cf. *infra* p. 50, était directement assuré par le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, Callixte KALIMANZIRA, originaire de Butare et homme de renseignement de l'*akazu*.

populaire. De même, dans le climat de régionalisme ambiant, le fait de ne pas être un authentique originaire de Butare constituait un handicap sérieux. Lorsqu'il fut nommé au cabinet du premier ministre NSANZIMANA, de nombreux Butaréens, y compris au sein du MRND, s'étonnèrent qu'il n'ait pas été possible de trouver un « vrai » intellectuel butaréen pour représenter la préfecture de Butare.

Par ailleurs, l'apparition discrète de Pauline NYIRAMASUHUKO parmi les membres du comité préfectoral ne faisait que consacrer la fonction informelle de fonctionnaire-militante locale en charge du MRND qu'elle occupait. Inconnue dans les instances légales du parti, elle était tout simplement destinée à une carrière nationale de par la seule volonté du clan présidentiel (cf. *supra* p. 46).

La radicalisation politique nationale qui marqua la fin de l'année 1992 puis surtout le début de l'année 1993 (attaque de Ruhengeri par le FPR), se traduisit par de nombreux départs de militants parmi les plus « ouverts ». Au niveau du comité préfectoral, Jean-Gualbert RUMIYA, professeur d'histoire à l'UNR, démissionna en novembre 1992.⁸⁵ Il était un des deux membres tutsi du comité national avec Jacques BUSIRARE, commerçant à Kigali. Il démissionna du MRND lorsque ce parti cautionna explicitement la ligne ethniste de la CDR en l'associant au sein d'une alliance concurrente des FDC (Forces démocratiques du changement), l'Alliance pour le renforcement de la démocratie. Au sein de l'ARD, la CDR était avec le MRND le seul parti ayant une base militante notable. Avec la démission de J.-G. RUMIYA, le MRND n'avait plus de responsable élu disponible et résidant à Butare. Les départs se multiplièrent, le parti n'arrivait plus à pourvoir les cadres aux différents niveaux, puis l'affaiblissement du MRND préfectoral s'amplifia avec le décès de son chef, Amandin RUGIRA, le 6 mai 1993. Si l'on ajoute qu'Innocent BUTARE déjà considéré comme un militant en retrait, ne se déplaça plus guère à Butare du fait d'obligations professionnelles⁸⁶, on constate qu'à la mi-1993, les instances élues - et légales - du parti MRND n'existaient plus.

D'après plusieurs témoignages recueillis, le MRND Butare ne pouvait guère compter sur plus d'une quinzaine de vrais cadres militants (gens influents ou disposant d'une assise populaire personnelle) dont la moitié seulement étaient des Butaréens et l'autre des fonctionnaires du nord presque tous employés à l'université. Rares étaient ceux qui avaient été proposés au suffrage populaire même dans le cadre du parti unique et les moyens matériels qu'exigeait l'entretien d'une base populaire étaient, à leur niveau, inexistantes. Les deux rescapés du comité préfectoral, RUNYINYA BARABWIRIZA et Pauline NYIRAMASUHUKO, apparurent alors comme les derniers représentants du MRND ou porte-parole autorisés du « parti du président » à qui il revenait d'assurer la survie du parti. Après le décès d'Amandin RUGIRA, Innocent BUTARE assura la présidence par intérim du comité préfectoral de mai à juin 1993. En juin 1993, le Congrès préfectoral procéda au remplacement de son président et élit RUNYINYA BARABWIRIZA. Celui-ci, absent du fait de sa participation aux négociations d'Arusha⁸⁷, ne présida son premier congrès préfectoral qu'en janvier 1994.⁸⁸ Les comités préfectoraux ne furent

⁸⁵ Jean-Gualbert RUMIYA a été tué à Butare entre le 20 et le 24 avril 1994. D'après nos informations, son épouse, ses deux fils et deux filles sont allés se réfugier dans la commune Mbazi avec l'aide du préfet Sylvain NSABIMANA. La fille aînée est allée se cacher dans un couvent de Butare, puis les religieuses l'ont priée de partir. Ses deux fils ont été tués le 1^{er} ou le 2 juillet 1994 aux environs du monastère bénédictin de Sovu. Les tueries de Sovu ne se sont donc pas arrêtées le 24 avril, date du départ des religieuses.

⁸⁶ Innocent BUTARE était considéré comme un militant MRND assez atypique car, en dehors de sa participation aux réunions publiques, il ne s'impliqua pas dans le recrutement direct des militants. Par ailleurs, il dénonçait publiquement le régionalisme et les dirigeants qui voulaient se maintenir au pouvoir par la force, les atteintes aux droits de l'homme, le non respect de la ligne officielle du parti, enfin, il avait publiquement déclaré que le rapprochement avec la CDR était une grave erreur politique. À la fin 1992, il démissionna de son poste de directeur de l'OPROVIA, pour rejoindre le service d'appui à la coopération canadienne où il fut chargé des dossiers agriculture et environnement, appui au secteur privé, appui à la démocratisation au Rwanda et au Burundi. Les exigences du poste n'étaient donc plus compatibles avec une activité officielle de cadre politique. Son absence de Butare à partir de la fin 1993 et le fait que toute sa famille et ses proches étaient dans l'opposition le firent considérer comme démissionnaire du MRND, ce qu'il n'annonça jamais officiellement.

⁸⁷ Il remplaça Justin MUNYEMANA comme participant aux négociations d'Arusha relatives au protocole sur l'Armée.

⁸⁸ Le 6 avril 1994, RUNYINYA BARABWIRIZA participait au déplacement du président Juvénal Habyarimana à Dar Es-Salaam et ne rentra pas avec l'avion présidentiel. D'après les informations que nous avons recoupées, il resta à Nairobi et ne gagna Bukavu via Uvira que le 11 juillet. Il se rendit régulièrement dans la zone Turquoise à Cyangugu puis s'installa à l'usine de thé de Gisakura, dont le directeur était comme lui un originaire de Gikongoro, le 15 juillet. Il attendit ainsi, avec d'autres personnalités de l'ancien régime, l'arrivée du FPR avec lequel il négocia l'autorisation de se rendre à Kigali. Ville qu'il gagna en septembre sous la protection de la MINUAR. Comme la plupart de ces candidats au

pas renouvelés par le congrès des 4 et 5 juillet 1993. D'avril 1992 à juillet 1994, les renouvellements de membres furent donc décidés à l'échelon préfectoral au gré des conjonctures (décès, départs volontaires ou contraints, etc.). Compte tenu de la défection ou de l'absence de plusieurs des membres du bureau du comité préfectoral, Pauline NYIRAMASUHUKO, membre de fait, continua à jouer un rôle décisif dans la continuation du MRND Butare.

La caricature publiée en première page du journal *Vérités d'Afrique* (n° 5 de février 1993, cf. annexe 9, tome 3) illustre très explicitement cet état des lieux. Sur ce dessin sous-titré « La ministre NYIRAMASUHUKO a fermé les routes de Butare », Pauline NYIRAMASUHUKO, avec l'aide de deux acolytes, Denis MUTAGOMA (MRND/CDR, hutu, Gisenyi, commune Karago), juriste et chef du personnel du campus universitaire de Butare - à gauche - et RUNYINYA BARABWIRIZA, professeur et ex-doyen de la faculté d'agronomie - à droite -, tentent de bloquer l'accès du *Guest House* et du charroi de l'université pour empêcher les personnels d'aller travailler (déjà lors de cette manifestation, elle était accompagnée par son fils, étudiant). La gravure raille l'isolement du MRND et l'activisme de la ministre. Accessoirement, cet épisode peu glorieux met en exergue le faible sens politique de l'intéressée. En effet, d'après plusieurs témoignages, cette grève fut organisée lors d'un déplacement à l'étranger de son mari, recteur de l'université, alors que la plupart des personnels, bien que majoritairement pro-MRND, ne voulaient pas prendre le risque de participer à une opération que ce dernier n'avait visiblement pas prévue, ni donc cautionnée. En outre, cette manifestation n'avait pas été autorisée par le préfet et beaucoup de membres du MRND estimèrent qu'il ne fallait pas enfreindre la légalité alors que le préfet accordait habituellement les autorisations de manifester à qui le demandait. Ils ne se sont donc pas associés à une action vouée à l'échec, inutile et politiquement mal venue.

C'est dans ce contexte que Pauline NYIRAMASUHUKO devint *de facto* la responsable effective du MRND Butare et par voie de conséquence, à l'échelon national, membre « permanent » du bureau politique du MRND. On peut comprendre les raisons de cette omniprésence du fait du retrait ou de l'indisponibilité des titulaires élus, mais dans un parti maintenu sous une tutelle étroite de la présidence, l'analyse ne peut se limiter à cette seule raison prosaïque. Aussi bien Innocent BUTARE que RUNYINYA BARABWIRIZA n'étaient pas « fiables » et si le titre de président leur revint, la présidence mit en place à Butare un dispositif similaire à celui de la préfecture de Cyangugu. Dans les deux cas, le président demanda à un militant éprouvé et fidèle d'assurer la direction effective du MRND préfectoral. On laissa le titre à Siméon NTEZIRYAYO à Cyangugu qui ne participait aux réunions d'aucune instance ou aux activités militantes directes en le doublant par André NTAGERURA, ministre.⁸⁹ Quant à Pauline NYIRAMASUHUKO, elle conserva sa fonction de responsable du suivi politico-administratif du parti qui lui avait été confiée depuis son retour à Butare en janvier 1991 par le préfet Justin TBMAHAGALI⁹⁰. Ces deux préfectures stratégiques du sud (Agathe UWILINGIYIMANA et Faustin TWAGIRAMUNGU, respectivement premier ministre et premier ministre désigné, étaient les originaires les plus détestés par la mouvance présidentielle) étaient donc gérées en tutelle directe par le président HABYARIMANA. Si l'on ajoute les réunions spécifiques des ministres du MRND, on peut sans réserve conclure que la ministre de la Famille et de la Condition féminine figura parmi les membres les mieux informés de l'appareil politique central de la mouvance présidentielle. Elle figura aussi parmi les acteurs majeurs de la sphère politique butaréenne (cf. agenda PN, tome 2).

retour, il fut arrêté à l'arrivée. Certains furent assassinés, d'autres emprisonnés puis libérés (B. RUCAGU passa par exemple deux ans dans des camps militaires). Son épouse, elle aussi arrêtée, décéda du fait des conditions de sa détention. Quant à lui, il séjournait toujours, huit ans après, à la prison de Karubanda à Butare, sans aucune instruction du moins jusqu'au début de l'année 2003. Faute de crimes tangibles à lui imputer, il semble que sa réputation d'émissaire le plus dur de la délégation MRND lors de la négociation des accords d'Arusha ait suffi à le classer parmi les « génocideurs » de la première catégorie.

⁸⁹ Cf. André Guichaoua, *Le cadre politique de la préfecture de Cyangugu avant les massacres et le génocide d'avril 1994*, TPIR, Arusha, octobre 2000, § 3.1. et 3.2.

⁹⁰ Cf. *supra* encadré n° 1, p. 27.

**Tableau n° 3 : Principales réunions politiques auxquelles
Pauline NYIRAMASUHUKO participa entre le 1^{er} janvier et le 6 avril 1994**

I. Liste non exhaustive des réunions de mobilisation politique dans la préfecture de Butare

- 9 janvier : congrès du MRND, commune Maraba + réunion ressortissants de la paroisse Gisagara (agenda PN, 09/01)
- 21 janvier : réunion avec Eugène RWAMUCYO, professeur UNR CUB (agenda PN, 21/01)
- 23 janvier : réunion Congrès communal du MRND à Gishamvu avec Théodore SINDIKUBWABO (agenda PN, 16, 18, 19 (bas), 20, 21, 22, 23 et 24 janvier)
- 28 janvier : congrès préfectoral du MRND Butare en présence du Président Matthieu NGIRUMPATSE et de Théodore SINDIKUBWABO (agenda PN, 6-8/01)
- 30 janvier : congrès communal du MRND à Muyaga (agenda PN, 30/01)
- 15 février : réunion des *Abanyabutare* (ressortissants de Butare) du MRND à Kigali (agenda PN, 15/02)
- 2 mars : réunion MRND Butare ville (agenda PN, 2/03)
- 15 mars : réunion des *Abanyabutare* du MRND au Méridien à Kigali (agenda PN, 10/01)
- 26 mars : réunion du comité préfectoral du MRND Butare (agenda PN, 24-25/03, 17-20/03)

2. Réunions des instances nationales du MRND (bureau politique) et réunions des ministres MRND

- Samedi 1^{er} janvier : réunion du bureau politique élargie aux ministres et députés issus du MRND : ordre du jour : GTBE (agenda PN, 01/01)
- Dimanche 2 janvier : (date incertaine) réunion (des responsables du MRND ?) avec le président de la République (agenda PN, 02/01)
- Mardi 4 janvier : entrevue Pauline NYIRAMASUHUKO et Joseph NZIRORERA, secrétaire général du MRND : débat sur la composition partisane du GTBE et de l'ANT (agenda PN, 4/01)
- Lundi 10 janvier : bureau politique du MRND : fermeté politique, réaction des partis associés, soutien à RTLM (agenda PN, 10/01)
- Vendredi 14 janvier : réunion des ministres MRND (agenda PN, 14/01)
- Mercredi 19 janvier : réunion du bureau politique + des ministres du MRND + directeurs de cabinet (agenda PN, 19/01)
- Vendredi 4 février : réunion des ministres MRND + directeurs de cabinet (agenda PN, 4/02)
- Mercredi 9 février : réunion du bureau politique du MRND (agenda PN, 9/02)
- Lundi 21 février : réunion bureau politique du MRND (agenda PN, 21/02)
- Mardi 1^{er} mars : réunion bureau politique du MRND (agenda PN, 1^{er}/03)
- Vendredi 11 mars : réunion des ministres MRND (agenda PN, 11/03)
- Mercredi 16 mars : réunion bureau politique du MRND + ministres (agenda PN, 16/03)
- Mardi 22 mars : réunion du bureau politique du MRND (agenda PN, 22/03)
- Samedi 2 avril : réunion des ministres du MRND pour la mise en place du GTBE (agenda PN, 2/04)

Mentionnons encore deux Butaréens non-résidents qui jouèrent un rôle politique remarqué sur la scène préfectorale. Le premier, Kantano HABIMANA, originaire de la commune Muyaga, figurait parmi les membres élus du comité préfectoral du MRND rénové. Il était journaliste à l'ORINFOR avant d'être recruté par le MRND pour travailler au journal *Umurwanshyaka* pour lequel il couvrait la vie des partis politiques dans les préfectures du sud surtout à Butare. Il séjournait ainsi régulièrement à Butare Ville pour la recherche des informations. Son comportement et ses tenues extravagantes le firent partout remarquer : il lui arrivait de se promener en ville habillé d'une longue tunique aux couleurs du MRND et de se mêler aux gens des autres partis, comme pour les défier. Il se fit connaître aussi comme un supporter inconditionnel de l'équipe de football *Rayons Sports*. Lors de la création de la radio RTLM, il en devint journaliste présentateur et sa présence à Butare se fit plus rare.

Le second, Callixte KALIMANZIRA (*MRND, hutu, Butare, commune Muganza*) (cf. *infra* encadré n° 3, p. 51) était un ancien fonctionnaire du ministère de l'agriculture. Il fut transféré à la mi-1991 à la présidence de la République où il intégra le groupe des relais de l'*akazu*. Il fut ensuite nommé secrétaire général du ministère de l'Intérieur en janvier 1992 suite au décès d'Innocent NDINDABAHIZI, puis directeur de cabinet du ministre (arrêté présidentiel du 23

septembre 1992). Ce poste était stratégique sur le plan de l'information et du suivi des dossiers politiques. À cette époque, c'était le « ségéral » (secrétaire général) qui dirigeait effectivement le ministère sous la responsabilité du ministre et qui prenait les décisions en son absence. Avec la mise en place du gouvernement pluripartite en avril 1992, l'organisation des ministères fut bouleversée et le poste de secrétaire général disparut. La direction politique revint au cabinet du ministre composé d'un directeur et de conseillers alors que la gestion administrative incombait au directeur général (Aloys NGENDAHIMANA, *MRND, hutu, Ruhengeri*). Selon leur profil plus technique ou plus politique, les « ségéraux » occupèrent les fonctions de directeur de cabinet ou de directeur général, même si dans les faits la confusion des tâches demeura souvent forte. Comme directeur de cabinet, il assura, à partir du ministère de l'Intérieur à Kigali, un rôle crucial pour appuyer le MRND dans les deux préfectures difficiles du sud (où l'ex-parti unique était donc « pauvre » en moyens) et gérer au mieux une administration territoriale majoritairement hostile. Il se rendait régulièrement à Butare pour des raisons familiales, professionnelles et partisans. En tant que haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, les motifs de déplacement étaient nombreux à une époque où les partis d'opposition contestaient fréquemment les décisions des autorités locales et réclamaient le départ des préfets, sous-préfets, bourgmestres... Il y rencontrait Pauline NYIRAMASUHUKO pour effectuer ensemble des « descentes sur le terrain ». Mais c'est surtout après le 6 avril que les habitants de Butare se sont posés des questions sur la fréquence des déplacements de Callixte KALIMANZIRA.

Encadré n° 3 : Callixte KALIMANZIRA

Né en 1953 en préfecture de Butare, commune Muganza.
Titulaire du diplôme d'ingénieur agronome délivré par l'UNR le 12 juillet 1981.

Affecté au ministère de l'agriculture à compter du 30 décembre 1981, il fut détaché à l'INADES, organisme de formation, comme chef de projet de recherche-action agro-piscicole de Kirarambogo. Le 1^{er} août 1985, il fut nommé délégué général de cette organisation pour la préfecture de Gisenyi et de Ruhengeri. Il « réalisa un travail remarquable » autant sur le terrain que « dans les relations avec les autorités et nos partenaires. C'est probablement ce qui explique sa nomination comme sous-préfet. » (Bulletin de signalement du 2 septembre 1986). Nommé à Butare en juillet 1986 comme sous-préfet de préfecture chargé des Affaires administratives et juridiques, il bénéficia aussitôt d'une opportunité exceptionnelle en assurant l'intérim du préfet Emmanuel RUZINDANA pendant plus de six mois à partir du 18 mai 1987.

Après la nomination du préfet Frédéric KARANGWA le 27 novembre 1987, le ministre jugea que Callixte KALIMANZIRA, qui avait imaginé être confirmé dans le poste, ne pouvait reprendre ses fonctions de sous-préfet de préfecture sous les ordres d'un novice titulaire d'un même diplôme d'ingénieur agronome et simplement issu de la promotion précédente de 1980. Il fut donc muté à Byumba et nommé sous-préfet de sous-préfecture à Ngarama par arrêté présidentiel du 7 janvier 1988. Il travailla alors sous l'autorité du préfet Faustin MUNYAZESA. Le 29 août 1989, il demanda son retour au ministère de l'agriculture et fut nommé le 7 septembre responsable de l'unité opérationnelle de Ruhango. Il n'occupait ce poste que quelques mois et fut promu, le 30 mai 1990, coordinateur des services agricoles de la préfecture de Kigali sous les ordres du préfet Emmanuel BAGAMBIKI.

Le 17 avril 1991, Callixte KALIMANZIRA, promu au grade de directeur, fut transféré du ministère de l'agriculture à la présidence de la République et affecté à la section développement rural. Son passage, de courte durée, fut fort apprécié par ses supérieurs car moins d'un an après, il était commissionné au grade de secrétaire général et affecté à ce poste au ministère de l'Intérieur et du Développement communal (arrêté présidentiel 37/04 du 23 janvier 1992 et approbation du nouvel organigramme du MININTER par le conseil des ministres du 27 janvier 1992 in Lettre du ministre de l'Intérieur aux directeurs et chefs de division du 31 janvier 1992). Dès la mise en place du premier gouvernement pluripartite, le poste de secrétaire général étant supprimé, il devint le directeur de cabinet du ministre Faustin MUNYAZESA et « s'acquitta de ses fonctions avec un dévouement et un sens des responsabilités à soutenir et à encourager » (Bulletin de signalement du 30 août 1993).

À partir du 7 avril 1994, il assura l'intérim du ministre de l'Intérieur qui, membre de la délégation présidentielle qui se rendit à Dar Es-Salaam le 6 avril, refusa de reprendre son poste et ne revint pas au Rwanda après l'attentat contre l'avion présidentiel. Jusqu'au 22 avril, Callixte KALIMANZIRA signa tous les communiqués et ordres ministériels au nom du ministre absent. Il crut, là encore, pouvoir être confirmé dans le poste, mais le GI nomma finalement Édouard KAREMERA comme ministre en titre. Maintenu dans ses fonctions de directeur de cabinet, Callixte KALIMANZIRA conserva de larges prérogatives et, du fait de sa proximité avec les deux têtes butaréennes de l'exécutif, il assura la supervision centrale des massacres dans la préfecture de Butare tout comme le suivi de terrain dans les communes.

Il dut néanmoins attendre la débâcle militaire et la fuite à l'étranger pour que son dévouement soit enfin récompensé par un titre honorifique. Lors de la mise en place du « gouvernement rwandais en exil », le 1^{er} novembre 1994 à Bukavu, il obtint le poste le plus important, celui de ministre des Affaires sociales et des Réfugiés. Ce gouvernement fut considéré comme dissous *de facto* le 23 mars 1995 lors de la mise en place du RDR, Rassemblement pour le retour des réfugiés et la démocratie au Rwanda. La majorité des ministres contestèrent cette décision et maintinrent l'existence – largement formelle – du GI.

Pour conclure ce panorama de la difficile situation de l'ex-parti unique, signalons cependant que, d'une manière générale, le transfert des militants vers d'autres formations ne s'accompagnait pas nécessairement d'une évolution hostile envers les positions et attitudes politiques dont le parti d'origine était porteur (système de valeur, pratiques militantes, clientélisme, sectarisme). Pour peu

que les inimitiés liées aux personnes soient surmontées, la réversibilité des engagements était aisément envisageable. La longue expérience d'encadrement des populations que le MRND avait acquise au fil des ans sous le régime du parti unique lui conférait une image sécurisante. De même, son implantation dans la ville de Ngoma demeurait prépondérante grâce aux relais maintenus dans l'administration préfectorale et dans les établissements publics les plus importants (UNR, SORWAL, ...) qui lui assuraient des moyens sans équivalent par rapport aux autres partis. Le MRND conservait une assise forte « par le sommet ». Assise qui n'aurait certainement pas permis de surmonter l'épreuve d'élections au suffrage populaire, mais qui lui permettait de conserver une influence forte dans le cadre des structures qui devaient se mettre en place avec les institutions de transition. S'il avait perdu la plupart de ses bourgmestres et le poste de préfet, il conservait des positions inexpugnables parmi les sous-préfets et les personnels administratifs, ainsi que la majorité au conseil préfectoral de sécurité (justice, renseignement, représentants des services de l'État, cf. annexe 10, tome 3). À ces niveaux, le suivi de la fidélité des engagements était assuré par le très discret Séraphin BARARENGANA⁹¹ et le noyau des exécutants de l'*akazu* (A. HIGANIRO, C. KALIMANZIRA). À la base par contre, malgré les pressions des responsables préfectoraux et des membres de l'administration territoriale⁹², comme le dit un des ex-activistes nordistes du parti : « le MRND à Butare était peu actif, il avait des difficultés. Ses membres avaient peur des militants de l'opposition, il s'est donc organisé clandestinement. »

3.2.2. La coalition pour la défense de la république (CDR)

Parmi les autres partis de l'Alliance pour le renforcement de la démocratie (ARD), seule la CDR, qui n'hésita pas à se démarquer à maintes reprises du MRND jugé trop conciliant vis-à-vis de l'opposition et du FPR, se manifestait à Butare. Formellement, la CDR ne regroupait localement qu'un effectif infime de membres. Lors du dépôt des statuts de ce parti le 16 mars 1992, les militants fondateurs originaires ou résidant à Butare ne furent pas nombreux. Sur 51 membres signataires, la liste ne comportait que trois noms d'originaires de Butare, et deux membres seulement résidaient dans la préfecture : Callixte MIRASANO, originaire de Ruhengeri, directeur de la laiterie de Nyabisindu et Célestin HIGIRO, natif de Butare, commune Kigembe, et médecin. Ce dernier se comporta cependant comme un militant marginal.

En fait, la CDR de Butare, dont le président, Siméon REMERA, était assistant médical au centre psychiatrique de Butare, préférait rester dans l'ombre et agissait par l'intermédiaire de militants du MRND ou d'autres partis (cf. *infra* § 4.2, p. 70 ; § 5.3., p. 84 ; § 6.1., p. 88 sqs). C'est Siméon REMERA qui représentait personnellement la CDR lors des réunions du comité préfectoral de sécurité comme l'indiquent les procès-verbaux des années 1992-1994. Le vice-président préfectoral, Jean-Baptiste KAGABO, ex-bourgmestre « historique » de Mbazi⁹³, adopta un profil bas jusqu'en avril 1994. On notera encore les sympathies déclarées de deux députés MRND, Bernadette MUKARURANGWA et Laurent BARAVUGA⁹⁴, ainsi que l'engagement actif de membres apparentés à des personnalités militant formellement au MRND⁹⁵, comme Alphonsine MUKAKAMANZI, épouse d'Alphonse HIGANIRO, directeur de la SORWAL⁹⁶, ou Thaddée KWITONDA, beau-frère de Pauline NYIRAMASUHUKO, un des dirigeants de la CDR, employé à la BNR à Kigali. Il s'installa à Butare au début des massacres, où il fut surnommé « le Colonel ». Il

⁹¹ Selon de nombreux interlocuteurs, la prééminence incontestée de celui qui « faisait les carrières » politiques des Butaréens depuis son arrivée à Butare en 1978 n'avait pas été affectée par la mise en place du multipartisme.

⁹² Après l'instauration du multipartisme, les conseillers de secteurs et les anciens membres des comités de cellule continuaient à recevoir automatiquement les formulaires de renouvellement de cotisation.

⁹³ Élu et réélu lors des scrutins de 1963, 1967 et 1971, il resta en fonction jusqu'au début de la seconde République en 1974. Il fut récompensé de ses mérites de bourgmestre en étant nommé sous-préfet de préfecture à Kigali du 22 novembre 1974 au 4 avril 1976, puis de Gisenyi du 1^{er} avril 1979 au 2 mars 1980. Ses tentatives de se faire élire comme parlementaire au CND se soldèrent néanmoins par des échecs aussi bien en 1981 qu'en 1983. Il ne renouvela pas sa candidature en 1988.

⁹⁴ D'après plusieurs témoins, Bernadette MUKARURANGWA revendiquait ouvertement son appartenance à la CDR, alors que Laurent BARAVUGA maintenait publiquement l'ambiguïté « MRND/CDR ».

⁹⁵ Cette pratique de la délégation familiale s'était largement répandue avec la fin de la période du parti unique. Lorsqu'elles étaient sollicitées pour la signature de tracts, l'adhésion à des associations, le versement de cotisations, etc., les personnalités connues, qui ne souhaitaient pas être elles-mêmes explicitement mentionnées, préféraient souvent donner le nom de membres de leurs familles.

⁹⁶ Très engagée dans les tribunes publiques locales, elle fut particulièrement crainte au sein d'Électrogaz, établissement dont elle était salariée, où de nombreux fonctionnaires, hostiles à la CDR, furent inquiétés. Elle n'y était pourtant en charge d'aucune fonction particulière ou tâches professionnelles, excepté l'usage personnel intensif d'une ligne téléphonique spéciale.

s'enfuit vers Bukavu avec un véhicule de l'UNR lors de l'évacuation des responsables de l'établissement. Il était, encore récemment, enquêteur salarié du TPIR.

Au niveau des communes, deux d'entre elles étaient dotées de groupes structurés de militants. La première était celle de Nyabisindu où, malgré une opposition déterminée des autorités communales, la CDR disposait d'une implantation militante rémunérée via la direction de la laiterie. Elle bénéficiait aussi d'un soutien ouvert du commandant de la compagnie territoriale de gendarmerie de Nyabisindu, le capitaine BILIKUNZIRA (*hutu, Gitarama*). Bien que son unité territoriale relevât du commandement du Major Cyriaque HABYARABATUMA, il n'en reconnaissait que formellement l'autorité. La commune Maraba venait en second lieu. Là encore, sans soutien du bourgmestre, la CDR locale s'appuyait sur les miliciens de la commune voisine de Kinyamakara en préfecture de Gikongoro.

Dans cet environnement hostile, la stratégie de la direction préfectorale du MRND Butare et de ses alliés dans les mois qui précédèrent la reprise de la guerre et le génocide consista essentiellement à sortir de leur isolement. D'un côté, le MRND continuait à entretenir des relations avec ses propres transfuges dont en premier lieu ses ex-bourgmestres comme celui de Ngoma qui jouait publiquement la carte de la double appartenance. De l'autre, il renforçait ses liens avec les fractions *Power* des partis d'opposition, notamment le MDR dont la majorité des dirigeants locaux étaient ouvertement acquis aux thèses défendues par la mouvance présidentielle et les jeunesses du PSD. Insistons néanmoins sur le fait que ces arrangements et les subtilités des clivages politiques, recouvrant généralement des inimitiés personnelles, échappaient à la majorité des membres locaux des partis. La mise en place des institutions de transition déclencha des compétitions exacerbées entre les personnels politiques au sein des états-majors des partis pour occuper des postes ou les conserver. Tous les partis politiques démontrèrent alors le peu de considération qu'ils accordaient à leurs membres dans les préfectures. Membres qui n'étaient ni consultés, ni informés.

Parallèlement, le MRND appuyait la structuration d'organisations relais tels les *Interahamwe* qui agissaient comme une « force d'intervention » du MRND (protection des militants, service d'ordre des manifestations, appui musclé aux autorités communales restées fidèles au MRND, etc.)⁹⁷ et la CDR, qui faisait fonction d'aile radicale du MRND. Dans la pratique, seuls les originaires des préfectures du nord s'affichaient ouvertement comme partisans de la CDR lors de l'organisation de meetings, la plupart des autres militants butaréens maintenaient l'ambiguïté de l'appellation MRND/CDR ou préféraient demeurer en retrait en attendant que le jeu politique se clarifie après l'entrée en scène du FPR.

3.3. Les forces démocratiques du changement (FDC)

En ce qui concerne les partis d'opposition, trois seulement bénéficièrent d'une implantation militante significative à Butare : le MDR, le PSD et le PL. Le PDC et le PSR n'eurent guère d'activité publique. Si tous les nouveaux partis disposèrent immédiatement de dirigeants charismatiques et de tribuns auxquels leurs partisans pouvaient s'identifier, la position des multiples partis d'opposition n'était pas similaire.

3.3.1. Le mouvement démocratique républicain (MDR)

Pour le MDR, les effets de mémoire pouvaient suffire à ressusciter l'adhésion de familles et lignages pour lesquels la fin de la tutelle des élites du nord était assimilée à une seconde indépendance. Dans un premier temps au moins, alors que les querelles de leadership, relevant souvent de rivalités personnelles, battaient leur plein au sein du MDR, peu d'efforts furent faits pour proposer un programme et une idéologie politiques inédits. Le mot d'ordre *kubohoza* (la « libération ») dans son schématisme voire sa brutalité résumait parfaitement l'objectif et la stratégie : chassez les actuels tenants du pouvoir !

De même, au niveau de l'administration territoriale, le ralliement au MDR ne posait guère de problème notamment dans les préfectures où les références MDR-PARMEHUTU demeuraient vivaces. Le basculement des cadres locaux comme celui des populations s'opéra sans trop de

⁹⁷ « La force, c'était dans l'*Interahamwe*, ce n'était pas [dans] le MRND, [qui] était pour le papa, et puis [pour] le fils, les forts, c'était l'*Interahamwe*. » déclara très justement une importante personnalité butaréenne.

difficulté partout où le MDR s'imposa « naturellement » comme le parti dominant. Pour autant, si l'opposition à un régime usé et autoritaire fournissait une large base de rassemblement, aucune démarcation fondamentale n'avait fait l'objet d'un travail politique particulier sur le thème de l'ethnisme. À partir de février 1993, date de l'importante offensive de l'APR sur Ruhengeri qui suscita des centaines de milliers de déplacés dans les préfectures du nord jusqu'aux portes de Kigali, tous les militants du MDR commencèrent à reconnaître la difficulté, voire l'incapacité à faire passer leur ligne politique sur la question de l'alliance privilégiée de l'opposition démocratique avec le FPR. Rien ne permettait de penser que la base sociale ancienne du MDR avait des raisons de se démarquer idéologiquement de celle du MRND sur les relations Hutu/Tutsi. La plupart des notables MDR dans les communes rurales étaient des anciens *Barwanashyaka* du MDR-PARMEHUTU qui, notamment sur la question ethnique, avaient souvent des difficultés à assimiler le nouveau discours des cadres urbains diplômés. Ceux-ci, qui formaient le noyau dirigeant du nouveau parti, s'appuyèrent immédiatement sur cette clientèle historique mais n'effectuèrent pas un effort doctrinal militant comparable à celui des cadres du PSD particulièrement dans les zones rurales où le clivage politique se cristallisa entre les partisans de la continuité du MRND et les partisans « du changement ». Par ailleurs, dans la préfecture de Butare, le MDR était fort à Butare Ville en milieu intellectuel, mais ne disposait guère d'une implantation militante rurale. Enfin, son encadrement était faible en natifs et résidents.

Le MDR avait mis en place un comité directeur provisoire en 1991 qui organisa en 1992 l'élection d'un comité directeur préfectoral. La composition de celui-ci, qui donna lieu, comme nous l'avons décrit précédemment (cf. *supra* § 2.6, p. 35) à un affrontement violent entre Agathe UWILINGIYIMANA et Jean KAMBANDA, demeura inchangée jusqu'en 1994 même si dans les faits, les deux tendances *Power* et « TWAGIRAMUNGU » ne travaillaient plus guère ensemble depuis la mi-1993.

Tableau n° 4 : Comité directeur préfectoral du MDR Butare (1992)

UWILINGIYIMANA Agathe (<i>hutu, Butare, commune Nyaruhengeri</i>)	Présidente
KAMBANDA Jean (<i>hutu, Butare, commune Gishamvu</i>)	Vice-Président ⁹⁸
NIYONZIMA Faustin (<i>hutu, Butare, commune Maraba</i>)	Secrétaire ⁹⁹
SEMWAGA Félix (<i>hutu, Gitarama, commune Bulinga</i>)	Trésorier

La compétition entre les deux leaders locaux fut toutefois déséquilibrée, du fait de l'inégale disponibilité entre les militants résidant et ceux qui étaient installés à Kigali. En effet, si Jean KAMBANDA, membre de la direction des Banques populaires, n'était pas plus présent à Butare au cours de la semaine qu'Agathe UWILINGIYIMANA, ministre puis premier ministre, il pouvait disposer sur place de relais totalement acquis.

Agathe UWILINGIYIMANA perdit en fait le contrôle effectif du MDR Butare après le décès d'Ignace SENDAMA au début du mois de janvier 1994. Ce dernier, originaire de la même commune qu'Agathe UWILINGIYIMANA, était chirurgien à l'hôpital universitaire et vice-doyen de la faculté de médecine et fut considéré comme le vrai responsable du MDR lors de sa création à Butare. Membre du petit noyau initial des fondateurs butaréens, il était le penseur du groupe et rédigeait des notes d'orientation pour la direction nationale. Sa position professionnelle, son aura intellectuelle et son rayonnement personnel dans la préfecture faisaient de lui l'élément déterminant dans les équilibres au sein du parti à Butare. Le soutien efficace et fidèle qu'il apportait à Agathe UWILINGIYIMANA neutralisait l'influence de Jean KAMBANDA et de ses partisans qu'il dominait intellectuellement. C'est lui qui « tenait la maison » en l'absence d'Agathe. Avec son décès, les intellectuels et les enseignants perdirent leur porte-parole et Jean KAMBANDA s'imposa principalement avec le soutien des militants cadres de l'administration territoriale, soumis à la double pression des partis d'opposition et du MRND, et celui des milieux commerçants. Ce MDR « populaire » servit alors *de facto* de couverture au MRND sans l'afficher. En fait, sa pratique politique sur le terrain n'était plus celle qui était affichée et que défendait

⁹⁸ Dans un courrier du 18 janvier 1992 (c'est-à-dire avant l'élection du bureau préfectoral de Butare), Jean KAMBANDA signa comme « président de la commission des Finances du MDR national » et « président du comité du MDR de Butare ».

⁹⁹ Professeur au groupe scolaire de Butare.

Agathe UWILINGIYIMANA à l'échelle nationale. Sans meneur local auquel se référer, les nombreux militants qui hésitaient furent alors entraînés progressivement par les partisans du MDR *Power* de Jean KAMBANDA qui apparaissait sur place comme l'homme fort du parti et qui disposait en outre de l'argent des grands commerçants non-butaréens (Félix SEMWAGA, Isaac MUNYAGASHEKE, ...).

3.3.2. Le parti social-démocrate (PSD)

Pour les autres grands partis de l'opposition, la question de leur ancrage idéologique et de leur rayonnement était à la fois plus simple et plus complexe que celle du MDR. D'un côté, elle était plus simple car ces nouveaux partis proposaient un ensemble de références politiques considérées comme inédites. Sans rechercher des références dans le passé, ils proclamaient des ruptures fortes avec l'ordre présent (régionalisme, arbitraire politique, misère rurale) et se projetaient dans l'avenir. Pour le PSD, et *a fortiori* pour le PL, la démarcation avec l'ethnisme anti-tutsi fut une constante en 1991-92.

Dans la préfecture de Butare où les métissages ethniques étaient banalisés, cette approche suscita bien évidemment l'adhésion des populations tutsi mais aussi, plus largement, de tous ceux et celles pour lesquels ce clivage n'était plus d'actualité. Parmi eux, les jeunes scolarisés et les nouvelles élites intellectuelles adhérèrent majoritairement à ces deux partis. Ainsi, de la même manière que la préfecture de Gitarama se reconnut dans le MDR, celles de Butare et de Gikongoro, l'ex-Astridá, se reconnurent dans le PSD et les deux opposants historiques qui en prirent la tête, Félicien GATABAZI et Frédéric NZAMURAMBAHO.

« Les initiateurs du PSD ont d'abord participé aux réunions préparatoires organisées à Kigali et visant la rénovation de l'ancien MDR. Mais rapidement des divergences apparurent entre ceux qui voulaient purement et simplement actualiser les statuts du MDR-PARMEHUTU en essayant de rassembler les gens du sud et du nord opposés au MRND et ceux qui souhaitaient opérer une rupture avec le passé de la première République. Ces derniers redoutaient le risque d'être considérés comme des nostalgiques du passé. Lorsque le compromis de changer le nom du MDR (Mouvement démocratique républicain) en PDR (Parti démocratique républicain) fut rejeté, les gens du sud, à l'exception notable de Faustin TWAGIRAMUNGU¹⁰⁰, décidèrent de créer le PSD (Parti social-démocrate) qui, sans l'écrire, se voulait être le défenseur des intérêts du sud contre la suprématie du nord.

À Butare, la création du PSD fut accueillie avec beaucoup d'enthousiasme aussi bien par les élites que par les ruraux, par les Tutsi et par les Hutu. La première personnalité à quitter officiellement le MRND pour adhérer au PSD fut le député Jean BAPFAKURERA. Dans la ville de Butare, les premiers adhérents furent Pierre-Claver RWANGABO¹⁰¹ et Charles NTAKIRUTINKA.¹⁰² Puis d'autres fonctionnaires et commerçants quittèrent progressivement le MRND pour adhérer au PSD. Incapables de prononcer ce sigle trop français, beaucoup de gens l'appelaient « le parti de GATABAZI ». Pour eux, enfin, le martyr ressuscitait et le sud allait connaître sa revanche sur le nord, bouter dehors HABYARIMANA et son régime, et chasser tous ces fonctionnaires du nord occupant des postes de responsabilités à Butare et les faire retourner chez eux. Dans les réunions publiques, il suffisait de sortir la liste de ces fonctionnaires du nord pour que les adhérents du MRND déchirent publiquement les cartes que le parti avait distribuées à la population avec beaucoup de légèreté, il est vrai. Le PSD était tellement sûr de sa supériorité à Butare que lorsqu'on lui demanda de désigner un candidat pour être préfet à Butare ou à Kibungo, le choix se porta sur Kibungo où il pourra plus tard réussir une percée significative mais non décisive. » (témoignage)

Le PSD devint le premier parti de l'opposition à l'échelle de la préfecture avec une forte implantation urbaine et rurale. Il incarnait l'exigence de renouvellement et récupérait de nombreux militants du MRND.

¹⁰⁰ Celui-ci estimait qu'il y avait déjà trop de personnalités d'envergure affichant des ambitions nationales pour s'imposer.

¹⁰¹ Pierre-Claver RWANGABO, devenu préfet de Butare après l'arrivée au pouvoir du FPR fut assassiné par des militaires de l'APR le 4 mars 1995.

¹⁰² Depuis le 20 avril 2002, il est emprisonné à Kigali et accusé d'atteinte à la sûreté de l'État par les nouvelles autorités. Il avait quitté le bureau politique du PSD, qu'il estimait totalement aligné sur les positions du FPR, pour participer à la création d'un nouveau parti avec l'ex-président de la République, Pasteur BIZIMUNGU, qui dut démissionner de son poste en mars 2000.

Tableau n° 5 : Comité régional du PSD Butare (élu en janvier 1994)

Dr NDINDABAHIZI Jean-Chrysostome (*hutu, Butare, commune Nyakizu*), président¹⁰³
 MULINDAHABI Charles (*hutu, Butare, commune Rusatira*), 1^{er} vice-président¹⁰⁴
 Dr NSABUMUKUNZI Straton (*hutu, Butare, commune Kibayi*), 2^e vice-président
 NSENGIMANA Justin (*hutu, Butare, commune Gishamvu*), trésorier¹⁰⁵
 NDUNGUTSE François (*hutu, Butare, commune Shyanda*), secrétaire¹⁰⁶

Charles MULINDAHABI, Justin NSENGIMANA, appuyés par Frédéric NZAMURAMBAHO, formèrent le trio qui soutenait la tendance nationale anti-MRND.¹⁰⁷ À l'inverse, François NDUNGUTSE commença très tôt à afficher ouvertement des positions *Power* que certains qualifièrent de PSD/CDR. Quant à lui, Jean-Chrysostome NDINDABAHIZI, évita de choisir clairement un camp même s'il s'affichait comme un opposant déclaré du préfet HABYALIMANA avec lequel il soutenait, contre toute vraisemblance, avoir été en compétition pour l'obtention du poste.¹⁰⁸ Originaire de la commune de Nyakizu, prise en main par le bourgmestre extrémiste Ladislas NTAGANZWA (MDR) et ses miliciens, il était soumis à une pression politique permanente.

Mais la faiblesse principale du PSD tint justement à sa volonté de faire de Butare son bastion régional. Il y gagna des ralliements opportunistes avec les notables qui attendaient un rendement immédiat de leur conversion (postes de conseillers de secteurs, de bourgmestres, emplois dans les administrations, candidatures de députés, ...). Par contre, il n'avait guère de relais similaires hors de Butare et Gikongoro, même si son rayonnement débordait sur les autres préfectures du sud.

En fait, le PSD était totalement identifié aux préfectures du sud dont toute sa direction était originaire. Son président, Frédéric NZAMURAMBAHO était natif de Gikongoro ; le premier vice-président, Félicien NGANGO, de Kibungo ; le deuxième vice-président, Théoneste GAFARANGA, de Gitarama et le secrétaire général, Félicien GATABAZI, de Butare.¹⁰⁹ Il n'est pas trop fort de

¹⁰³ Jean-Chrysostome NDINDABAHIZI resta membre du MRND jusqu'en 1993 avant de rejoindre le PSD. Il accéda presque aussitôt à la présidence du comité régional, fonction assurée jusqu'alors par Charles MULINDAHABI.

¹⁰⁴ Charles MULINDAHABI était fonctionnaire à la préfecture de Butare. Précédemment en poste à la sous-préfecture de Gisagara, il avait été muté suite à une condamnation pour séquestration du sous-préfet Dominique NTAWUKULIYAYO en mars 1992.

¹⁰⁵ Directeur du projet DGB. Le nom de Justin NSENGIMANA figure sur les documents enregistrés par le ministère de l'Intérieur, mais il ne remplit pas les fonctions.

¹⁰⁶ Lors de son accession à la présidence nationale du parti en avril 1994, il fut remplacé par Faustin RUTAYISIRE qui fut ensuite nommé sous-préfet de préfecture chargé des Affaires économiques et techniques en mai 1994.

¹⁰⁷ Parmi eux, seul Justin NSENGIMANA survécut aux massacres de 1994.

¹⁰⁸ Jean-Chrysostome NDINDABAHIZI convoitait en fait un poste de député de Butare dès lors que des élections seraient organisées au suffrage universel.

¹⁰⁹ Les alliances et arrangements qui conduisirent à la mise en place des instances du PSD illustrèrent à l'évidence la tension permanente entre ce qui fut conçu et demeura « le parti de GATABAZI » et la nécessité, légale et politique, de bâtir un parti au rayonnement national implanté dans l'ensemble des préfectures. Lors de la mise en place du PSD, Félicien GATABAZI et Frédéric NZAMURAMBAHO constituèrent par cooptation un comité politique provisoire de 18 membres, *hutu* et *tutsi*, qui étaient tous natifs du sud. Au noyau des originaires de Butare et Gikongoro [Charles NTAKIRUTINKA (*hutu, Gikongoro*), Pierre-Claver RWANGABO (*hutu, Butare*), Félicien GATABAZI (*hutu, Butare*), Frédéric NZAMURAMBAHO (*hutu, Gikongoro*), Dr Jean-Chrysostome NDINDABAHIZI (*hutu, Butare*), Charles MULINDAHABI (*hutu, Butare*), Justin NSENGIMANA (*hutu, Butare*), Thomas KABEJA (*tutsi, Kigali*), Jean-Marie Vianney MBAGUTA (*tutsi, Butare*), Augustin MAHARANGARI (*tutsi, Butare, commune Mugusa*), etc., Félicien GATABAZI et Frédéric NZAMURAMBAHO ajoutèrent Félicien NGANGO (*hutu, Kibungo*) et Théoneste GAFARANGA (*hutu, Gitarama*). Le premier, sans passé politique, fut nommé 1^{er} vice-président afin de l'aider à acquérir une visibilité politique et le second, apparenté par sa femme à Jean-Baptiste RWASIBO, personnage central des débuts de la première République, qui avait une expérience de député, accéda au poste de 2^{ème} vice-président. Puis, Félicien NGANGO s'avérant incapable de s'imposer dans la préfecture, il fut « doublé » par François RWAKAGABO (*hutu, Kibungo*), une personnalité bien implantée (élu bourgmestre de Rutonde en 1971, puis député de la seconde République à partir de décembre 1982). Afin d'élargir l'implantation du parti, F. GATABAZI sollicita l'engagement de Haycinthe NSENGIYUMVA RAFIKI, originaire du Bugoyi (Gisenyi) qui permit au PSD de recruter des gens « de l'autre côté de la Nyabarongo ». La mise en place des statuts officiels du parti bouleversa tous les équilibres initiaux puisqu'un système d'élection des instances se substitua à la pratique de la « cooptation par consensus » des leaders fondateurs. Les votes majoritaires des militants organisés au niveau des préfectures se traduisirent par une éviction quasi mécanique des candidats *tutsi*, de plus, la constitution du bureau politique sur la base de trois délégués élus par préfecture élimina de

dire que le PSD fut « le » parti des Butaréens et cet ancrage dans l'espace était, malgré les prises de position publiques, indissociable de positions régionalistes. Cette thématique fut cultivée avec succès y compris vis-à-vis d'autres partis d'opposition du sud qui tentaient de s'implanter à Butare. L'opposition au nord, aux hommes et à la politique qu'ils incarnaient, fut le ciment fédérateur de la militance PSD :

« Pour les membres du PSD, le plus grand mal de la société rwandaise était l'accaparement du pouvoir par les gens du nord, et par la famille HABYARIMANA en particulier. Aux ressortissants des autres régions qui disaient que la politique du PSD faisait les affaires du FPR, les animateurs répondaient "plutôt le FPR que les Bakiga". On peut affirmer sans risque de se tromper que la plus grande partie des adhérents ignorait totalement ce que signifie « la social-démocratie ». Le PSD refusait la main mise des gens du nord sur l'armée et les services de sécurité. N'oublions pas que certains d'entre eux s'étaient illustrés par le harcèlement psychologique contre les membres du PSD particulièrement les Tutsi en octobre 1990. » (témoignage)

Sur un second point, le PSD se distingua de tous les autres partis en apparaissant comme un parti neuf capable de mobiliser les jeunes générations. Aussi bien en milieu urbain que dans les campagnes, il suscita nombre de vocations politiques nouvelles chez les jeunes et constitua un mouvement de jeunesse extrêmement dynamique, les *Abakombozi* ("libérateurs"). Néanmoins, la traduction de ce leadership idéologique en implantation locale militante structurée n'était pas réglée : le PSD gagna une large clientèle populaire, mais manquait de cadres expérimentés et formés. Dans les communes rurales, des bourgmestres ralliés ou sympathisants s'affilièrent au PSD par conviction récente ou par opportunisme (comme Pascal KAMBANDA, Joseph KANYABASHI, ...). S'il est banal de rappeler que tous les militants et cadres du multipartisme étaient nécessairement issus du parti-État MRND, cette affirmation prit un sens tout à fait concret chez les détenteurs de l'autorité, anciens ou récents, pour lesquels la mise en œuvre de pratiques démocratiques de gestion des biens publics et d'administration des personnes aurait généralement supposé une profonde rééducation. Plus fondamentalement, la plupart des cadres du PSD (et du MDR) ne furent pas des « démocrates ». Beaucoup se contentèrent simplement de faire accéder aux lieux de contrôle des pouvoirs d'autres lignages, d'autres clans, d'autres intérêts (notamment les grands commerçants de Butare). Dans un environnement national marqué par la guerre et des tensions politiques extrêmes, l'apprentissage et le renouveau démocratiques des débuts du multipartisme cédèrent vite le pas et les réflexes autoritaires du passé reprirent le dessus. Pour les bourgmestres PSD, les nouvelles étiquettes ne furent revendiquées que pour autant qu'elles n'exigeaient pas des engagements marqués. Pour la plupart d'entre eux, les convictions vacillèrent avec l'élimination des chefs du PSD (Félicien GATABAZI fut assassiné le 21 février 1994 et Frédéric NZAMURAMBAHO le 7 avril 1994), puis, bien entendu, le renouvellement des autorités préfectorales.

Les divisions entre tendances pro- et anti-FPR touchèrent le PSD comme les autres partis d'opposition. Dans la préfecture de Butare, la personnalité charismatique de Félicien GATABAZI et sa propre ambivalence sauvèrent un temps l'unité du parti. Personnalité forte et controversée, Félicien GATABAZI était très soucieux de son emprise sur le parti et craignait la concurrence de Frédéric NZAMURAMBAHO. Celui-ci fit sans cesse des efforts pour ne pas entrer en compétition avec F. GATABAZI, même si son comportement et son entourage le heurtaient. Félicien

l'instance dirigeante la plupart des cadres de Butare/Gikongoro qui représentaient pourtant plus de 80 % de l'ensemble des militants du parti. Ces élections furent à l'origine des conflits et scissions futurs. Beaucoup pensèrent que Félicien GATABAZI avait sciemment organisé ce « piège ». En fait, Félicien GATABAZI constatant l'importance des adhésions de membres tutsi craignit que le PSD ne se transforme en un PL bis et s'engagea personnellement dans l'organisation des élections au nom de ses fonctions de secrétaire exécutif. Plusieurs personnalités tutsi se détachèrent alors du parti (MBAGUTA, MAHARANGARI, les deux hommes d'affaires respectivement fonctionnaire au MINIPLAN et directeur de la BRD, ...). Parallèlement, les nouveaux promus du nord voulurent renforcer leur influence et exigèrent notamment, lors du deuxième congrès du PSD tenu à Kigali les 18 et 19 décembre 1993, un poste au Comité directeur, composé de quatre membres. Frédéric NZAMURAMBAHO comme Félicien GATABAZI étant « inamovibles », Félicien NGANGO et Théoneste GAFARANGA se sentirent menacés (GATABAZI voulait accorder le poste de 2^{ème} vice-président à Haycinthe NSENGIYUMVA RAFIKI, qui était déjà son directeur de cabinet ministériel). Or, ils étaient connus comme deux éléments ouvertement pro-FPR (même si l'opportunisme de F. NGANGO pouvait réserver des surprises). Théoneste GAFARANGA assurait le contact avec ce dernier parti et n'hésitait pas à « doubler » ouvertement la direction du PSD pour renforcer les liens entre les deux formations. Ce fut ensuite Félicien NGANGO qui devint l'interlocuteur privilégié du FPR pour obtenir son soutien à l'élection du président de l'ANT. Ces rivalités instaurèrent progressivement un climat détestable au sein de la direction du parti à l'origine de vifs conflits. On citera notamment le dossier du mouvement de la jeunesse du parti que plusieurs membres, en opposition ouverte avec GATABAZI et NZAMURAMBAHO, voulaient « militariser » et armer avec l'appui du FPR.

GATABAZI était notamment entouré de nombreuses personnalités considérées comme douteuses. Deux d'entre elles se distinguèrent particulièrement : la première était Antoine MBARUSHIMANA, directeur du journal *Le Soleil-Izuba* qui était soupçonné de se livrer à des trafics d'armes vers le Burundi à destination du PALIPEHUTU ; la seconde était François NDUNGUTSE, fils du leader de l'APROSOMA, Germain GASINGWA.¹¹⁰ François NDUNGUTSE était proche des milieux ethnistes prohutu et otage de l'*akazu*¹¹¹. Enfin, de nombreux cadres du parti exprimaient une opposition ferme à l'égard de Hyacinthe NSENGIYUMVA RAFIKI, apparenté à Félicien GATABAZI, nordiste ambitieux qualifié de PSD/CDR. Dépensier¹¹², peu scrupuleux, y compris vis-à-vis de ses proches, Félicien GATABAZI fit régulièrement l'objet de dénonciations ou de menaces partisans (cf. annexe 11, tome 3).

Le 21 février 1994, son assassinat à Kigali, suivi dès le surlendemain par le lynchage de Martin BUCYANA, président de la CDR, jouèrent un rôle décisif dans la radicalisation politique qui gagna alors aussi bien la capitale que la préfecture de Butare. Ce fut le premier événement de portée nationale à se produire dans la préfecture de Butare, jusque-là largement épargnée par la guerre et ses conséquences.

L'assassinat de Félicien GATABAZI fut organisé, selon la CIVIPOL, la police des Nations unies intégrée à la MINUAR, par des proches de Juvénal HABYARIMANA. Les noms du capitaine Pascal SIMBIKANGWA des services de renseignement et d'Alphonse NTILIVAMUNDA, gendre du président, furent cités. La patron du bar *Las Vegas* fut arrêté¹¹³ et le chauffeur du colonel Élie SAGATWA soupçonné d'avoir conduit le commando. De même, le colonel Laurent RUTAYIZIRE, ex-G 2 de la Gendarmerie alors directeur de la Sûreté extérieure, apparenté à Félicien GATABAZI¹¹⁴, fut aussi mis en cause pour obstruction à la justice et dissimulation de preuve (détention de l'arme présumée du crime). Lui et son beau-frère, Hyacinthe NSENGIYUMVA RAFIKI,¹¹⁵ étaient depuis longtemps soupçonnés de vouloir ramener Félicien GATABAZI dans l'orbite de la présidence. Ces versions, par ailleurs passablement contradictoires notamment celle visant les membres de la famille élargie, expliqueraient l'attitude des militants butaréens du PSD. La vengeance de l'assassinat de Félicien GATABAZI n'aurait donc pas été un épisode fortuit.

Le 23 février 1994, Martin BUCYANA, président de la CDR, identifié comme coupable expiatoire et repéré à Gikongoro, fut suivi depuis là par un véhicule du projet DGB conduit par des militants du PSD. Après la traversée de Butare, l'appel à des renforts donna à la chasse un caractère organisé. Et la tentative de BUCYANA de se réfugier chez des autorités de la commune Mbazi fut vaine. Il fut capturé et lynché par des militants du PSD et la population.¹¹⁶ De retour à Butare, les militants du PSD fêtèrent ce qu'ils appelèrent « Égalité, match nul » : la mort de BUCYANA vengeait celle de GATABAZI (cf. *infra* encadré 4). Les troubles qui s'ensuivirent les nuits suivantes à Kigali firent plusieurs dizaines de victimes parmi les militants des partis qui s'affrontèrent. Ces troubles marquèrent l'entrée de la préfecture de Butare dans la guerre civile

¹¹⁰ Parmi le cercle des soutiens de Félicien GATABAZI figurait aussi Joseph NZABILINDA, alias *Biroto*, natif du secteur Sahera de la commune Ngoma et ancien encadreur de la jeunesse dans la commune de Ngoma, qui était un proche de Joseph KANYABASHI.

¹¹¹ Mis en cause, à la fin des années 90, pour détournement de fonds dans le projet de développement agricole de Gitarama dont il était comptable, le président de la République demanda le renvoi de François NDUNGUTSE alors même que les conclusions d'un audit interne et d'un contrôle du ministère des Finances s'avèrent pour l'essentiel négatives. Il fut alors traité comme un « opposant ». Après la création des partis en 1991, il se rapprocha du président et fut alors considéré comme un proche d'Agathe KANZIGA et un protégé d'Augustin NDUWAYEZU, chef du service central de renseignement.

¹¹² Son épouse, issue d'une famille de grand commerçant de Gitarama, Éliabe NDAMAGE, lui assura un train de vie aisé à ses débuts.

¹¹³ Il fut libéré le 7 avril 1994 au matin par Pascal SIMBIKANGWA.

¹¹⁴ Leurs épouses sont sœurs.

¹¹⁵ Hyacinthe NSENGIYUMVA RAFIKI avait épousé la sœur du colonel RUTAYIZIRE.

¹¹⁶ Parmi les personnes accusées d'avoir été impliquées dans la chasse à M. BUCYANA figuraient par exemple Alexandre MAZINA, responsable de l'UO Ngoma et frère du ministre Frédéric NZAMURAMBAHO, président du PSD, Charles MULINDAHABI, premier vice-président du comité régional du PSD, ou encore Côme HABINEZA, responsable de l'UO Gakoni, ex-bourgmestre de Shyamba. Les procès-verbaux d'enquête (cf. annexes 12, tome 3) furent établis sous la responsabilité de Sylvain HARINDINTWALI, responsable des services de renseignements à Butare et OPJ verbalisant ou rédigés par le capitaine NIZEYIMANA, deux personnalités dénoncées par ailleurs comme des adversaires politiques du PSD. L'un des procès-verbaux a été transcrit en présence de Siméon REMERA, responsable de la CDR Butare. Enfin, et cela nous a été confirmé précisément, les enquêtes de terrain furent réalisées par le SRP à l'insu des bourgmestres concernés de Mbazi et Ngoma. Pour autant, la teneur des faits décrits m'a été attestée par les témoignages convergents de divers témoins et acteurs directs.

rwandaise. Ils consolidèrent sur place des clivages jusque-là masqués. Lorsque les autorités préfectorales firent arrêter certains des auteurs présumés de l'assassinat de BUCYANA, des manifestations violentes furent organisées pour obtenir leur libération. Les dirigeants de la CDR de Butare se réfugièrent alors à la gendarmerie et le domicile du député MRND/CDR, Laurent BARAVUGA, fut saccagé. Les libérations qu'accordèrent le substitut du procureur de Butare et le sous-préfet Zéphanie NYILINKWAYA en charge des Affaires politiques marquaient la victoire du PSD,¹¹⁷ mais tous les militants craignirent alors la vengeance différée des partisans de Martin BUCYANA. Au sein du PSD Butare, les militants tutsi, qui jouèrent un rôle décisif dans cette affaire, connurent un isolement progressif parallèle au rapprochement entre plusieurs membres de la direction préfectorale du parti et le MRND.

Encadré 4 : Les assassinats de Félicien GATABAZI et de Martin BUCYANA

La piste « présidentielle » ne fut bien entendu pas la seule évoquée. En effet, si dans le contexte politique général, les soupçons se portèrent spontanément sur les « escadrons de la mort » de la présidence, l'hypothèse de l'organisation de cet assassinat par le FPR, en liaison avec les membres du PSD favorables à une alliance privilégiée avec lui, ne fut pas non plus écartée, même si elle ne fut envisagée que par des cercles restreints « anti-FPR » très minoritaires. En effet, lors d'une réunion de son parti tenue à Butare une semaine avant son assassinat, Félicien GATABAZI avait prononcé la phrase suivante par laquelle, d'après plusieurs analystes, il signalait son arrêt de mort : « le PSD n'ayant pas été un valet du MRND se gardera d'être un valet du FPR » (cf. James GASANA, Rwanda : del Partido-Estado al Estado-Cuartel, *Africa International*, Madrid, IEPALA, n° 26, 2001, p. 259 ; p. 246 in édition française L'Harmattan, mai 2002). Après avoir sollicité une audience auprès du président Juvénal HABYARIMANA au cours de laquelle il lui fit part de ses interrogations personnelles sur les convictions démocratiques du FPR, il fustigeait à travers ces propos ceux de son parti qui ne parvenaient pas à établir des frontières claires entre le PSD et le FPR. Deux types d'arguments en faveur de cette hypothèse sont avancés.

Le premier argument, contextuel, reconstitue ce qu'aurait été la stratégie du FPR. La mise en place du gouvernement de transition supposait des alliés sûrs du FPR, ce qui n'était, bien évidemment, pas le cas de Félicien GATABAZI. Celui-ci ne voulait en aucun cas cautionner l'avènement de « l'ordre » prôné par le FPR et il pouvait se transformer en un adversaire redoutable à la différence des trois autres membres de l'organe exécutif du PSD. F. NGANGO et T. GAFARANGA étaient « acquis », F. NZAMURAMBAHO, marié à une épouse tutsi, était considéré comme susceptible d'être souple. En ce qui concernait la composition du gouvernement de transition, M. RUGENERA et F. NZAMURAMBAHO conservaient leur poste de ministre. L'élimination de F. GATABAZI libérait un poste pour T. GAFARANGA ou F. NGANGO. Mais F. NGANGO était déjà bien doté comme candidat désigné du PSD à la présidence de l'Assemblée nationale de transition, il devenait ainsi le deuxième personnage de l'État et assurait l'intérim du Président de la République en cas de vacance du pouvoir. À de nombreuses occasions, les deux postulants avaient avancés l'argument selon lequel le secrétaire exécutif exerçait déjà de lourdes responsabilités, incompatibles avec la charge supplémentaire d'un ministère. Or, F. GATABAZI s'interrogeait très sérieusement sur l'opportunité de démissionner de son poste de ministre pour se faire nommer député et briguer la présidence de l'ANT. Accessoirement, la disparition de GATABAZI, qui détenait le poste-clé de secrétaire exécutif au sein du comité directeur du PSD, recentrait le parti au profit des éléments pro-FPR, l'affaiblissait notablement sur le plan national et le privait de ressources financières majeures.

Le second argument, non exclusif du premier, propose une autre lecture des événements qui précédèrent immédiatement son assassinat. Le dimanche, la veille de sa mort, F. GATABAZI s'était ouvert à ses proches en se déclarant en insécurité. Le lundi 21 février, alors qu'il était déjà tard et qu'il rentrait de l'intérieur du pays, il reçut un appel téléphonique de Faustin TWAGIRAMUNGU en provenance de l'hôtel Méridien l'invitant à le rejoindre au dernier étage de l'hôtel. L'après-midi avait été consacré à une réunion avec le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, Roger BOOH-BOOH, au sujet de l'installation du GTBE. Participaient notamment à cette réunion Frédéric NZAMURAMBAHO, Landoald NDASINGWA, Agathe UWILINGIYIMANA, Faustin TWAGIRAMUNGU, Jean-Népomuscène NAYINZIRA, etc. Après la réunion, la plupart gagnèrent le restaurant-bar de l'hôtel Méridien et Faustin TWAGIRAMUNGU téléphona à plusieurs personnalités absentes de la réunion de l'après-midi pour leur demander de les y rejoindre pour en débattre. Frodoald KARAMIRA et Donat MUREGO ne purent être joints, Mathieu NGIRUMPATSE et Justin MUGENZI arguèrent de l'heure tardive pour refuser de se déplacer. Félicien GATABAZI fut le seul à accepter. Finalement, aucune réunion ne se tint après son

¹¹⁷ En fait, les libérations mises en œuvre par le procureur du parquet de Butare, Mathias BUSHISHI, furent ordonnées par Augustin IYAMUREMYE, alors responsable des services de sécurité auprès du premier ministre.

arrivée puisque Faustin TWAGIRAMUNGU passa l'essentiel de la soirée en communication téléphonique. Chacun s'en retourna donc à son domicile. Félicien GATABAZI fut abattu dans sa voiture sur l'échangeur qui montait à son domicile vers 22 heures 45. Il réussit à conduire le véhicule jusqu'à sa demeure où il s'effondra. Une soixantaine de douilles de balles furent retrouvées sur les lieux.

D'après les témoignages et éléments d'enquête que j'ai pu réunir¹¹⁸, le commando chargé de l'assassinat de Félicien GATABAZI était composé de trois militaires de l'APR. L'organisateur était le sergent Claude GASHAGAZA (originaire de Kabuga, commune Kanombe). Il était chargé du suivi permanent de Félicien GATABAZI dont il assurait quotidiennement la filature avec une Jeep Suzuki Samourai. Ce véhicule avait été mis à la disposition des commandos de l'APR par Vénuste RUZIBAZA demeurant à Kicukiro et membre du PSD, qui en était le propriétaire. Dès la sortie de Félicien GATABAZI de l'hôtel Méridien, le sergent GASHAGAZA entra en contact avec le commando chargé de l'abattre pour qu'il se prépositionne près de son domicile. Le commando était composé de deux militaires de l'APR : le lieutenant Godfrey KIYAGO NTUKAYAJEMO (né en Ouganda de père burundais) surnommé *Ninja*, aujourd'hui, en prison à perpétuité pour d'autres délits ; et du sergent MUGISHA surnommé *Interahamwe*, un des membres des commandos de Kigali parmi les plus sollicités pour ce type d'opération, qui était parallèlement connu comme un activiste des milices *Interahamwe* au sein desquelles il était infiltré. Il est aujourd'hui lieutenant, membre de la garde présidentielle, affecté (en tenue civile) au département de la surveillance de Kigali. La supervision de l'assassinat fut assurée par le commandant Jean KARENZI KARAKE, officier de liaison avec la MINUAR et chef des commandos pour Kigali, alors installé à l'hôtel Méridien avec quatre autres officiers de l'APR. Trois y résidaient. Il s'agit du commandant Salton BAHENDA, du capitaine Godfrey BUTARE et du major Philbert RWIGAMBA.

De même, l'assassinat de Martin BUCYANA à Mbazi en préfecture de Butare, présenté comme le résultat d'une « vengeance » spontanée de la mort de Félicien GATABAZI par la « population de Butare », a été organisé par des membres du PSD qui ont exploité l'opportunité de sa traversée de la préfecture, on constate toutefois que si la haine envers les gens du nord et de la mouvance présidentielle fédérait le groupe, certains de ses membres étaient parallèlement militants du FPR.

Le 21 février lorsque l'ordre fut donné d'abattre Félicien GATABAZI, aucun doute ne subsistait sur le fait que la responsabilité du meurtre serait imputée aux « escadrons de la mort » de la présidence. En effet, la veille, le dimanche 20, lors d'un meeting houleux organisé à Nyamirambo par Agathe UWILINGIYIMANA et Faustin TWAGIRAMUNGU afin de manifester leur force politique face aux attaques du MDR *Power*, des membres du MRND, de la CDR et du MDR *Power* utilisèrent des grenades et des pierres pour attaquer les véhicules qui transportaient leurs partisans. Plusieurs furent blessés et six autres furent tués à Rwampara non loin de Nyamirambo. Sans l'intervention de l'escorte de la MINUAR, Agathe UWILINGIYIMANA et Faustin TWAGIRAMUNGU auraient connu le même sort. Les choses se passèrent comme prévu : effectivement, le 22 février au matin, après que la mort de GATABAZI fut connue, la première déclaration du président du PSD, Frédéric NZAMURAMBAHO, dénonça les assassins agissant pour le compte de la présidence. L'orientation donnée à l'enquête judiciaire et les premières arrestations consacrerent officiellement cette hypothèse.

Des soupçons dévastateurs se portèrent immédiatement sur les proches du président HABYARIMANA. La mouvance présidentielle accusa de son côté les dirigeants de l'opposition ayant participé à la réunion du Méridien (accusations dont J. GASANA se fait l'écho dans son ouvrage *Rwanda : du Parti-État à l'État-garnison*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 245). Dans ce contexte, l'élimination de M. BUCYANA, président de la CDR, parut « naturelle » puisqu'il fut lynché par la population de la commune Mbazi à l'initiative des militants « du PSD » (cf. annexes 12, tome 3).

Ces assassinats déclenchèrent de violents affrontements entre milices des partis à Kigali qui firent 37 morts. Ces affrontements qui avaient un caractère régionaliste et intra-hutu cessèrent lorsque les directions des partis impliqués prirent la mesure des dividendes politiques que le FPR en retirait. Comme en janvier 1993 après les massacres de Tutsi et d'opposants dans les préfectures de Gisenyi, de Ruhengeri, de Kibuye et de Byumba, qui précédaient la violation du cessez-le-feu et les attaques massives sur Ruhengeri et Byumba du 8 février, le FPR menaça dès le 24 février 1994 sur Radio Muhabura, de reprendre la guerre face aux blocages politiques imputés à la mouvance présidentielle. Il utilisa alors la presse ougandaise de fin février-début mars 1994 pour préparer ses partisans à sa victoire assurée. Dans "*Uganda Confidential*" du 28 février au 7 mars 94, on lit que " les chances de Kagame de prendre Kigali se sont multipliées par 100 ". Dans "*The People*" du 4-8 mars 1994, on lit des citations de P. KAGAME disant qu'il dispose de moyens, d'équipement, et de troupes pour prendre Kigali en un jour et qu'il est prêt.

¹¹⁸ Ils ont par ailleurs fait l'objet de dépositions dans les procédures d'instruction engagées à la fois par le bureau du Procureur du TPIR et par la juridiction française en charge des poursuites relatives à l'attentat contre l'avion présidentiel du 6 avril 1994.

Après l'assassinat de leur leader charismatique, les militants du PSD furent soumis à la pression des deux camps en conflit. Le clivage politique apparut au grand jour lors de l'élection de son successeur au secrétariat général du parti. Au début du mois de mars 1994, le bureau politique désigna à l'unanimité Augustin IYAMUREMYE dont la candidature avait été présentée par F. NZAMURAMBAHO, mais le comité régional de Butare, dominé par François NDUNGUTSE et Straton NZABUMUKUNZI, bloqua cette candidature. Leur objectif était de faire passer Sylvestre UWIBAJIJE, alors ambassadeur au Burundi.¹¹⁹ Réuni en congrès à Butare le 12 mars et alors que Sylvestre UWIBAJIJE s'était formellement déclaré candidat, le vote du bureau politique fut confirmé et la tendance pro-FPR se trouva confortée à la direction du parti.

Sa victoire fut cependant de très courte durée. Dès les premiers jours des massacres et du génocide, elle fut décimée. Le basculement politique fut total avec le ralliement sans réserve de François NDUNGUTSE aux nouvelles autorités. Ce dernier, dont la démarcation avec la majorité du bureau politique nationale était déjà bien connue, fut un des rares responsables nationaux épargnés. Il s'autoproclama président du parti avec Hyacinthe NSENGIYUMVA RAFIKI comme vice-président, s'aligna ouvertement sur les thèses du MRND et fusionna les jeunesses *Abakombozi* avec celles du MRND. Le PSD *Power* obtint ainsi deux postes de ministres : un Butaréen, Straton NSABUMUKUNZI, accéda au ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ; le beau-frère de Félicien GATABAZI, Hyacinthe NSENGIYUMVA RAFIKI, originaire de Gisenyi, reçut le ministère des Travaux Publics et de l'Énergie. Il bénéficia en outre de la nomination de son candidat, Sylvain NSABIMANA, comme préfet de Butare. La majorité des dirigeants butaréens qui assurèrent la direction du comité régional après la mort de Félicien GATABAZI furent alors disponibles pour succéder aux cadres assassinés.

Tel fut le prix à payer pour que le PSD rallié demeura formellement le premier parti de Butare. Dans les communes, de nombreux militants de base regagnaient purement et simplement le MRND.

3.3.3. Le parti libéral (PL)

Le parti libéral (PL), déclaré en juillet 1991, ne fut pas un grand parti de militants dans la préfecture de Butare. Ses adhérents étaient majoritairement des fonctionnaires résidant en ville, des commerçants tutsi et des membres des professions libérales. Il ne recrutait pas en organisant des manifestations publiques mais au travers de contacts interpersonnels.

Tableau n° 6 : Bureau préfectoral du PL (1993)

Dr KURAWIGE Jean-Baptiste, président (*tutsi, Kibungo*), médecin à l'UNR
 RUTSINDURA Alphonse, secrétaire (*tutsi, commune Ndora*), professeur au petit séminaire
 NDAKAZA Joseph, trésorier (*tutsi, commune Ngoma*), commerçant

La rhétorique politique « libérale » du PL était d'une grande pauvreté, tout comme son analyse des problèmes nationaux. La propagande du PL s'attaquait principalement à deux cibles : la CDR

¹¹⁹ Ce dernier était favorable à une alliance avec la mouvance présidentielle. Originaire de Butare, Sylvestre UWIBAJIJE connut une carrière politique marquée par des allégeances multiples. Ancien directeur administratif de la STIR, André NTAGERURA, qu'il avait connu lorsque ce dernier était secrétaire général de l'UNR, le prit comme chef de division au ministère des Transports, puis le promut directeur de la Poste. Le ministre des Finances Benoît NTIGULIRWA le récupéra ensuite comme directeur général des Impôts puis du Budget. Au cours de ces années, il faisait partie de ceux qui « demandait des audiences » au colonel Élie SAGATWA, cousin d'Agathe KANZIGA et secrétaire particulier du président HABYARIMANA, pour voir le président. Avec le multipartisme, il se rapprocha de Félicien GATABAZI et fut proposé comme ambassadeur au Burundi. Il acquit une dimension politique lors de l'accession à la présidence de la République de Melchior NDADAYE, qui était un de ses amis personnels, et qui fut assassiné trois mois après en octobre 1993. L'opposition déclarée entre ces deux candidats que Félicien GATABAZI considéraient comme ses lieutenants les plus proches troubla de nombreux militants. Lors de l'enterrement de F. GATABAZI, après les prises de parole de F. NZAMURAMBAHO au nom de la direction du PSD, puis de F. TWAGIRAMUNGU au nom de l'opposition démocratique, Augustin IYAMUREMYE et Sylvestre UWIBAJIJE furent tous les deux invités à prendre eux aussi la parole devant l'assemblée.

et les originaires du nord, peu ou prou assimilés au régime HABYARIMANA honni. Ni à l'échelon préfectoral, ni dans aucune des communes, il ne disposa de forces suffisantes qui lui auraient permis de conduire une politique autonome. Il ne manquait pas cependant de sympathisants notamment parmi la population tutsi. Ceux-ci craignaient d'afficher trop ostensiblement leurs convictions partisans et, notamment en milieu rural, l'adhésion au PSD leur semblait garantir une protection plus efficace. Ce phénomène apparut avec force lors des élections de mars 1993 pour le renouvellement des bourgmestres MRND révoqués ou démissionnaires où le PSD perdit les communes de Nyabisindu et de Ntyazo au profit du PL, alors que l'arithmétique des voix donnait le PSD gagnant par rapport au PL et que le MDR et le MRND n'étaient pas en mesure d'influencer de manière décisive les résultats du scrutin.

« L'hypothèse retenue plus tard par les membres fut que les électeurs tutsi du PSD avaient préféré voter pour des candidats tutsi du PL au détriment des candidats hutu de leur propre parti. Ayant demandé des explications à cette indiscipline partisane, Félicien GATABAZI essuya une remarque sévère du préfet Jean-Baptiste HABYALIMANA : « GATABAZI ferait-il partie des gens qui n'ont pas encore compris qu'un Tutsi pouvait être bourgmestre élu dans ce pays ? ». Les rapports entre le PL et le PSD se refroidirent quelque peu, mais l'incident fut rapidement clos. » (témoignage)

Le PL fut néanmoins un allié nécessaire, exigeant et respecté au sein des FDC. En effet, son ascendant dépassait largement sa seule représentativité militante du fait de la personnalité de Jean-Baptiste HABYALIMANA, professeur à l'UNR, qui, issu de ses rangs, était devenu préfet au terme d'arrangements nationaux. Celui-ci se démarqua ouvertement des jeux politiques locaux pour le contrôle des ressources politiques et bénéficia d'un ascendant intellectuel et moral qui le mit à l'abri, lui et sa fonction, des déchirements et polémiques nationaux nés de la scission entre le président du PL, Justin MUGENZI (*hutu, Kibungo*), et le premier vice-président, Landoald NDASINGWA (*tutsi, Kigali*). Au cours de l'année 1994, les deux directions du PL n'entretinrent plus guère de rapport entre elles et se livrèrent un combat acharné pour la désignation des députés à l'ANT.

3.4. Les milices des partis

Une dernière remarque concerne les milices des partis. Là encore, la situation butaréenne apparaît tout à fait atypique. Il n'existait pratiquement pas de groupes de miliciens identifiés sur Butare avant le 6 avril 1994. Le contraste était alors saisissant avec les autres villes du pays. Une relative sécurité des biens et des personnes continuait à être garantie dans la quasi-totalité des communes de la préfecture. Hormis les trois attentats à la bombe commis entre mai 1992 et avril 1993 qui ne firent que quelques dizaines de blessés¹²⁰, puis l'épisode marquant du lynchage de Martin BUCYANA dans la commune Mbazi le 23 février 1994, le racket, les enlèvements, les attentats ainsi que le recours aux « avertissements » (crevaisson de véhicules, vols, intimidations diverses...) qui étaient le lot commun des politiciens engagés et des sympathisants déclarés partout ailleurs dans le pays n'eurent guère de prise à Butare.

Ce calme tint pour une large part à l'action du préfet Jean-Baptiste HABYALIMANA qui réussit d'une manière remarquable à maîtriser la situation politique et sécuritaire et bénéficia, pour l'essentiel, du soutien ou de l'obéissance de l'administration territoriale, en particulier des bourgmestres (cf. *infra* § 7.1.2.2 et 7.2.). Il bénéficia aussi tout au long de son mandat de l'appui efficace de la gendarmerie dirigée par le major Cyriaque HABYARABATUMA, commandant du groupement de Butare. Bien entendu, les thèmes politiques qui partout ailleurs dans le pays avaient permis de structurer des groupes partisans du recours à la violence suscitaient à Butare aussi l'adhésion de nombreux cadres et simples citoyens. Pour autant, l'absence de tolérance vis-à-vis des auteurs de troubles de la part des autorités administratives et l'isolement des propagandistes extrémistes interdisaient l'organisation et les manifestations ostensibles de milices armées. De manière significative, les deux pôles connus où des miliciens *Interahamwe*

¹²⁰ Le premier se déroula le 6 mai 1992 : il visait l'hôtel *Faucon* de Butare où se tenait la première réunion du bureau du MDR depuis la mise en place du nouveau gouvernement pluripartisme dirigé par un premier ministre issu de ses rangs. La bombe avait été placée à l'extérieur et ne fit que quelques blessés légers. Le second se produisit à l'hôtel *Ibis* le 31 décembre 1992. La bombe avait été placée dans les toilettes et ne fit que 3 ou 4 blessés. Un troisième eut lieu au marché de Butare le 19 avril 1993 et fit un blessé grave. Ces trois attentats furent l'œuvre de commandos du FPR qui organisa à la même période une campagne nationale d'attentats pour déstabiliser le gouvernement pluripartisme de Dismas NSENGIYAREMYE.

s'organisaient et s'entraînaient étaient deux entreprises publiques dirigées par cadres du nord liés à la CDR : la SORWAL et la laiterie de Nyabisindu.

L'usage de la violence suppose un apprentissage, une déstructuration des liens sociaux, une disqualification des institutions incarnant l'État de droit ou assurant la transmission des valeurs morales. Contrairement aux préfectures du nord et du centre, qui vivaient au rythme de la guerre avec le FPR et qui subissaient ses conséquences (ligne de front, populations déplacées victimes des combats, soldats blessés, etc.), Butare était globalement épargnée et le travail de radicalisation politique était en quelque sorte réalisé par procuration (en référence à la situation des réfugiés burundais) ou anticipation (reprise des offensives par le FPR). Malgré la campagne d'attentats du FPR, qu'il imputa aux extrémistes de la mouvance présidentielle et qui visait à dissocier les militants tutsi des partis de l'opposition intérieure, la rébellion tutsi se heurta dans les préfectures du Sud et notamment à Butare à un sentiment régional, bien plus fort que la polarisation ethnique. Au moins jusqu'en octobre 1993, avec la déstabilisation du Burundi voisin, la sphère du pouvoir local et des opinions publiques sur les collines connut une large autonomie par rapport aux propagandes nationales, aux déclarations et actes des personnalités politiques extérieures à Butare.

On citera ainsi un témoignage révélateur sur le climat particulier qui continua à régner à Butare même au cours des périodes les plus tendues des années 1992-94 :

« Pour éviter que la préfecture ne soit contaminée par la violence, quelques intellectuels de Butare résidant à Kigali prirent l'initiative de créer un groupe informel qui se rencontrait de temps en temps, après les heures de service, au Méridien [hôtel et bar] à Kigali pour échanger sur la situation du pays et de la préfecture. Ce groupe comprenait pour le PSD, Faustin IYAMUREMYE, Pierre-Claver RWANGABO ; pour le MDR, Léon NGARUKIYE ; pour le MRND, Innocent BUTARE. Athanase NGENDAHIMANA, politiquement neutre, participait également aux causeries. Le but était de faire comprendre aux gens qu'on pouvait faire de la politique d'une façon civilisée, que la pluralité des partis ne supprimait pas l'appartenance à un même terroir, la défense de ses intérêts et qu'elle ne devrait en aucun cas pousser les gens à devenir des ennemis ou à se faire manipuler par les ressortissants des autres régions. Sans être délégué par son parti, chacun se faisait un devoir de prêcher autour de lui cet esprit de tolérance.

Cette manière d'agir avait prouvé son efficacité, car peu de temps après les événements du Bugesera [en mars-avril 1992], sur une initiative d'Innocent BUTARE soutenue par Félicien GATABAZI, les ressortissants de Butare travaillant à Kigali avaient lancé un appel écrit signé par plus d'une cinquantaine de ressortissants de tous les partis politiques (notamment par Agathe UWILINGIYIMANA, Félicien GATABAZI, Innocent BUTARE, Charles KAREMANO, Serge RWAMASIRABO, Charles NTAZINDA,...) et distribué dans toutes les communes de la préfecture. Cet appel avait eu un impact très positif et avait dissuadé les fauteurs de troubles éventuels et rassuré les populations tutsi inquiètes (l'appel avait été rédigé par Innocent BUTARE et Charles KAREMANO et le PSD avait financé son impression.)» (témoignage)

Il ne faut pas oublier également le rôle décisif des multiples notables des communes, des secteurs et des cellules qui assuraient sur place la fonction de relais des « grands » pour la mise en œuvre (ou le refus) des mots d'ordre centraux. Leur ascendant était essentiel pour assurer la bonne marche globale du système d'autorité. Leur engagement était nécessaire pour gagner l'adhésion des populations. On retrouve à ce niveau les divers cadres des partis dans les cellules et les secteurs, les représentants des organisations intégrées (syndicat, mouvement des femmes, ...) et les autres autorités disposant d'une légitimité morale (enseignants, membres du clergé catholique et des diverses religions). Ces individus jouaient un rôle déterminant en matière de paix sociale et étaient moins exposés que les dirigeants consacrés, plus prudents dans leurs soutiens et alliances. La gestion de leur réputation et de leur position sociale se situait dans la longue durée. Face aux incertitudes introduites par le multipartisme aussi bien sur le plan des hommes que des lignes politiques, l'opportunisme et la souplesse politique étaient, à leur niveau, des critères de sagesse et d'efficacité qui leur valaient indéniablement des soutiens populaires solides, notamment en milieu rural.

La popularité des « originaires » promus comme personnalités nationales reposait sur leur capacité de représentation et de défense des intérêts locaux. À cet égard, la fonction de protection s'avérait essentielle et le poids des personnalités était proportionnel à la taille du réseau clientéliste qu'elles étaient capables d'entretenir. Par contre, et de manière complémentaire, la popularité des cadres intermédiaires dépendait quant à elle de leur capacité à valoriser les diverses retombées matérielles et symboliques et à élargir le nombre des bénéficiaires. La proximité et une grande

familiarité avec les différents acteurs locaux devenaient à leur niveau essentielles. Ces caractéristiques pouvaient éventuellement être récompensées et servir d'atouts pour un destin national lorsque des disgrâces touchaient les élus nationaux et quand les recruteurs du pouvoir central élargissaient le cercle des promouvables.

En conclusion de ce bref panorama sur l'encadrement des partis officiels au niveau préfectoral, nous insisterons néanmoins sur le fait qu'à la fin de l'année 1993, malgré la tranquillité politique qui prévalait encore à Butare, aucune instance légale des partis, du MRND rénové aux nouveaux partis d'opposition, n'avait survécu aux remaniements, départs et transferts liés à la radicalisation politique nationale. Toutes les équipes de dirigeants encore en place à Butare l'étaient sans que les militants aient vraiment eu l'occasion de se prononcer sur le choix des personnes et sur des orientations politiques claires. Par ailleurs, alors même qu'aucune élection locale ou nationale au suffrage populaire ne permit d'apprécier la représentativité des divers partis, la conquête des lieux de pouvoir et le contrôle des ressources par les appareils politiques ancien et nouveaux firent l'objet d'âpres affrontements. Le mouvement *kubohora* redessina profondément la carte des pouvoirs locaux par le jeu de nominations politiques ou d'évictions plus directes et brutales. D'une certaine manière, les cibles illustraient assez clairement les enjeux immédiats de la compétition partisane : le contrôle des établissements employeurs ou pourvoyeurs de biens et celui des collectivités territoriales. De ce point de vue, le résultat laisse apparaître des indications claires sur les rapports de force réels des partis.

4. La compétition partisane pour le contrôle des ressources économiques et des établissements publics dans la préfecture

Butare était traditionnellement une grande ville commerciale et occupait une position avantageuse à égale distance du Zaïre (Bukavu), du Burundi (ses grands marchés du nord, Ngozi et Kayanza, et sa capitale, Bujumbura) et de Kigali. Pour les politiciens, le lien avec les milieux commerciaux représentait un enjeu décisif dans deux domaines. Le premier était, bien entendu, le financement des activités politiques proprement dites : les moyens de l'État étaient démultipliés par des contributions diverses des populations, mais la situation d'insolvabilité généralisée (ou de faible solvabilité) reportait inévitablement la pression sur les groupes aisés. Le second concernait la capacité de mobilisation et de rayonnement politiques des milieux commerçants. Les centres de négoce, petits et grands, étaient les lieux où les nouvelles se diffusaient sur les marchés, les bars, où des jeunes pouvaient être recrutés par les partis, y compris dans les secteurs les plus isolés.

4.1. Le grand commerce et la prépondérance traditionnelle des hommes d'affaires tutsi

À Butare, à côté des colons grecs, arabes, pakistanais et belges qui occupaient une place prépondérante dans tous les domaines d'activité, quelques commerçants tutsi accédèrent à des positions fortes dans le commerce régional jusqu'à l'indépendance. La première République les cantonna dans des activités secondaires (cabarets, petits restaurants, boulangeries, briqueteries, négoce vivrier...) lourdement ponctionnées par les politiciens hutu dès qu'elles paraissaient florissantes. À partir de 1963-64, ils furent renforcés par l'arrivée de commerçants tutsi fuyant les massacres ou chassés de Gikongoro. On y retrouve des exploitants de bois, de mines, des commerçants grossistes de produits vivriers (haricots, pommes de terre). D'une manière générale, ils jouaient un grand rôle dans les échanges généralement non déclarés avec le Burundi, échanges dont ils tiraient des bénéfices importants. Au cours de la seconde République, tous les recrutements de salariés furent soumis à la règle des quotas ethniques. Les grandes entreprises déclarées (généralement à capitaux mixtes privés et publics) y étaient étroitement soumises et des rappels fréquents des autorités administratives interdisaient aux employeurs d'afficher trop ostensiblement la prime à l'embauche dont bénéficiaient traditionnellement les cadres et diplômés tutsi. À ce niveau, seules quelques grandes familles tutsi furent privilégiées par le président HABYARIMANA qui autorisa le développement d'entreprises industrielles ou d'import-export d'envergure nationale contrôlées par des Tutsi.

C'est donc surtout au niveau local et régional que des filières commerciales contrôlées par des hommes d'affaires tutsi purent se consolider. Ce poids était renforcé à Butare par l'étroitesse des liens avec les grands commerçants tutsi burundais dont le monopole ne fut jamais sérieusement entamé après l'indépendance du fait de la symbiose avec le pouvoir politique. Au cours des deux Républiques, les grands commerçants hutu et tutsi concentrèrent surtout leur activité à Kigali et à Gitarama.¹²¹ À l'échelle régionale, ils privilégièrent le Kivu (à partir de Cyangugu et de Gisenyi) dont la dépendance économique quasi totale en matière d'approvisionnement permettait des trafics florissants.

Cet aspect du contexte butaréen eut une grande incidence dans l'administration de la préfecture. Les autorités politiques des deux Républiques durent composer avec les grands lignages tutsi qui contrôlaient le commerce de gros et de semi-gros et ils tissèrent entre eux des liens étroits de solidarité, ou pour le moins de co-gestion des ressources économiques. Ainsi, brièvement dit, le long règne de Joseph KANYABASHI à la tête des communes de Mukura et de Ngoma reposait sur une alliance mutuellement profitable aux commerçants des deux ethnies malgré les à-coups introduits par quelques préfets connus pour leur activisme anti-tutsi (cf. *infra*, § 7.1., p. 96 sqs).

Avec le multipartisme en 1992-1993 et l'égalité théorique des partis en matière de recherche de financement, un fort mouvement de politisation suscité ou contraint se développa au sein des milieux commerçants.¹²² Le MRND conserva de fortes positions, plus par prudence que par conviction des cotisants. Beaucoup de commerçants craignaient de perdre les protections et arrangements dont ils profitaient jusque-là et savaient que les filières nationales restaient sous le

¹²¹ Évincées du champ politique, les élites de Gitarama se replièrent sur le commerce.

¹²² Une partie de leurs affaires dépendait étroitement des relations avec des gens bien placés dans la politique ou dans l'administration : obtention d'autorisations, de licences...

contrôle des hiérarques de l'ex-parti-État (cf. *infra* § 6.1., p. 88). La solution estimée la plus raisonnable consista généralement à payer une double cotisation au MRND et au PSD. Il apparaît cependant que les caisses du MRND ou des autres partis n'enregistraient pas les sommes collectées. Il serait plus exact de dire que les commerçants donnaient cet argent à des individus placés à des postes stratégiques et dont on espérait recevoir des marchés ou d'autres privilèges en retour.

Le PSD fut le second bénéficiaire du soutien des milieux commerçants. Le ministre des Finances des gouvernements pluripartite était PSD (Marc RUGENERA) et, à Butare, tous imaginaient que « le parti de GATABAZI » serait de toutes façons majoritaire. Le ralliement du bourgmestre Joseph KANYABASHI au PSD fut un signal fort car la commune disposait d'un poids décisif en matière de marchés publics. Ainsi, on retrouva au PSD, Juvénal BIHIRA et Vincent SEMUHUNGU, grands commerçants tutsi, ainsi qu'Étienne BASHIMIKI¹²³, Étienne GAKWAYA¹²⁴, Innocent JABO et Grégoire NGENDAHI MANA, grands commerçants hutu, etc.

Par contre, très peu adhèrent au MDR. Les deux principaux, ceux qui s'engagèrent le plus fortement sur le plan politique, furent Venant GAKWAYA et Isaac MUNYAGASHEKE. Le premier, surnommé *Socode*, ancien juge de canton à Gikongoro, préfecture qui fut un des bastions du MDR-PARMEHUTU au cours de la première République, était secrétaire de la Chambre de commerce de Butare. Le second, ex-enseignant, fut, au cours de la première République, député MDR-PARMEHUTU.¹²⁵ Il put s'enrichir et s'installa ensuite comme commerçant à Butare où il assurait la distribution de la BRALIRWA comme grossiste. Sans être lui-même un militant politique, il soutint activement le MDR Butare tendance *Power* et ses deux fils Clément MUNYAGASHEKE et Désiré MUNYANEZA se distinguèrent comme miliciens.¹²⁶ Venant GAKWAYA et Isaac MUNYAGASHEKE figuraient parmi les actionnaires importants de la BCR.

Au cours de la guerre en 1994, Venant GAKWAYA et un autre commerçant important de Butare, Félix SEMWAGA, trésorier du MDR préfectoral, occupèrent des responsabilités dans les organes de la défense civile¹²⁷ (cf. aussi *infra* tableau n° 14, p. 154). Pour se déplacer pendant la guerre et franchir les barrages, il fallait pouvoir exhiber les laissez-passer adéquats. Outre la multiplicité des adhésions à des partis pro hutu (MRND, CDR plus une tendance *Power* d'un parti de l'ex-opposition) de nombreux commerçants hutu prévoyants financèrent ouvertement les miliciens *Interahamwe* engendrés par les nouvelles autorités après le 19 avril 1994.

Quant au PL, la plupart des commerçants tutsi furent soupçonnés de financer en sous-main le FPR par son intermédiaire, mais le FPR disposait de longue date de ses propres réseaux de *fund raising*. En outre, selon plusieurs témoignages convergents, il semble bien que beaucoup de commerçants tutsi maintinrent des cotisations au MRND pour sauvegarder l'avenir.

Il est très difficile, bien évidemment, d'apporter des preuves tangibles dans ce domaine où chacun préférerait la discrétion. Pour les hommes d'affaires, les marges de manœuvre étaient faibles et la pérennité de leur activité supposait d'anticiper des évolutions politiques délicates à décrypter. La plupart se virent donc obligés de cotiser, voire de posséder la carte de plusieurs partis : celle du MRND, bien entendu, si l'on voulait continuer à circuler dans l'ensemble des préfectures et des communes et au moins une des partis d'opposition. Pour les commerçants hutu, la décantation politique qui s'opéra à la fin 1993 au profit des tendances *Power* simplifia le choix : Innocent JABO et Grégoire NGENDAHI MANA du PSD était considéré comme « Hutu *Power* », de même

¹²³ Il fut tué en 1994 à la frontière burundaise qu'il tentait de franchir. Il était soupçonné d'avoir participé à l'assassinat de Martin BUCYANA, dirigeant de la CDR, à Mbazi en février 1994.

¹²⁴ Le frère d'Étienne GAKWAYA, Évariste KARANGWA, alias *Mwami* (commune urbaine de Ngoma, Nkubi), a épousé une fille de Théodore SINDIKUBWABO.

¹²⁵ Il fut député titulaire au cours de la seconde législature de 1965 à 1969, puis député suppléant au cours de la troisième de 1969 à 1973. Son frère, James KABERA, connut aussi une carrière politique importante. Sous-préfet de Kibuye, de Kigali et de Gisenyi au cours de la première République, il accéda au poste de préfet de Gikongoro de 1969 à 1973. Dès le 13 juillet 1973, Juvénal HABYARIMANA le nomma préfet de Cyangugu. De décembre 1974 à la fin 1985, il tint la préfecture stratégique de Gitarama.

¹²⁶ Bien avant le 6 avril, les deux miliciens s'étaient établis une solide réputation d'activistes de « bistrot », notamment Clément MUNYAGASHEKE qui n'hésitait pas à anticiper publiquement l'ordre des femmes tutsi qu'il violerait le jour où la guerre serait déclenchée.

¹²⁷ De graves accusations, contradictoires d'après les éléments du dossier établis par le parquet de Butare, pesèrent notamment sur l'implication de Félix SEMWAGA dans les massacres et notamment lors de l'assassinat des deux fils de Jean-Gualbert RUMIYA. Félix SEMWAGA décéda à la prison de Karubanda en 1999 (cf. *supra* § 3.2.1., note 84, p. 47).

que Venant GAKWAYA et Isaac MUNYAGASHEKE du MDR. Les commerçants tutsi furent confrontés au même dilemme au sein des partis PL, MDR et accessoirement PSD.

4.2. Le contrôle politique du secteur public et des projets de développement

Dans le domaine des établissements publics ou parapublics à vocation éducative, sociale et économique, la mainmise traditionnelle du MRND demeura décisive. Le rôle de l'ex-parti unique comme fournisseur d'emplois et d'avantages divers fut déterminant dans le maintien d'une militance politique populaire à Butare et compensa largement le faible rayonnement des personnalités et cadres politiques butaréens membres du MRND. Si l'on reprend les principaux projets de développement et les employeurs étatiques préfectoraux, cette prééminence apparaît très nette. Au premier trimestre 1993, la situation se présentait ainsi :

Tableau n° 7 : Les dirigeants des principaux établissements publics implantés dans la préfecture de Butare en 1993¹²⁸

Université nationale du Rwanda (1^{er} employeur de la préfecture)

Recteur : Maurice NTAHOBARI, Butare, hutu, MRND¹²⁹

Secrétaire général : poste vacant (ex-Charles NTAKIRUTINKA, Gikongoro, hutu, PSD)¹³⁰

Administrateur trésorier de l'UNR : Jean NTA WUNEZA, Gisenyi, hutu, MRND

Vice-recteur CUB : Jean-Berchmans NSHIMYUMUREMYI, Ruhengeri, hutu, MRND

Vice-recteur CUR : Anatole RWAGASANA, Kibuye, hutu, MRND

Secrétaire général adjoint CUR : Alphonse RUDATSIKIRA, Kigali, hutu, MRND

Secrétaire général adjoint CUR : Alphonse MUREGO, Gisenyi, hutu, MRND

Administrateur trésorier adjoint CUB : Anastase NKURANGA, Byumba, Murambi, hutu, MRND

Administrateur trésorier adjoint CUR : Eugène SANO, Butare, hutu, MRND¹³¹

Chef du personnel CUB : Denis MUTAGOMA, Gisenyi, Karago, hutu, MRND/CDR

Chef du personnel CUR : Annonciata KARADUSENGE, //, hutu, //

Doyens des Facultés¹³² :

Agronomie : Aloys MUHAWENIMANA, Ruhengeri, hutu, MRND¹³³

Sciences économiques, sociales et de gestion : RUSIBANE Gaétan, Kigali rural, hutu, « sans parti »¹³⁴

Droit : Jean GAKWAYA, Byumba, hutu, PRD

Santé publique : Cyprien MUNYANSHONGORE, Kigali, hutu

ISAP : Fidèle NKUNDABAGENZI, Cyangugu, hutu, MRND

Pharmacie : Ezéchiel BISALINKUMI, Kibuye, hutu, MDR

Sciences appliquées : Jean-Baptiste KATABARWA, Ruhengeri, hutu, MRND

Médecine : Alphonse KAREMERA, Gitarama, hutu, MDR

Lettres : François-Xavier BANGAMWABO, Byumba, hutu, MRND

¹²⁸ Nous avons ajouté, dans certains cas, la mention « Power » après celle de l'affiliation partisane. Sauf erreur, l'appartenance à la tendance Power des partis d'opposition n'a été mentionnée que lorsqu'elle pouvait être considérée comme explicite et confirmée. En effet, le qualificatif Power, qui souvent à l'époque était attribué à tel ou tel de manière assez subjective, de la même façon que beaucoup de Tutsi se voyaient qualifiés de « FPR », est devenu après juillet 1994 une étiquette distribuée fort généreusement et fréquemment de manière arbitraire par les nouvelles autorités et les rescapés. Il est cependant vrai qu'au cours des mois d'avril-juillet 1994 les partis n'existèrent plus qu'au travers de leurs tendances Power et que les militants connus comme étant hostiles aux tendances Power n'eurent plus guère de possibilité d'expression ou furent eux aussi pourchassés.

¹²⁹ Rappelons que comme son prédécesseur, Venant NTAHOBARI (hutu, Butare, commune Ndora), docteur en médecine et recteur de mars 1981 à 1989, Maurice NTAHOBARI était membre du comité central du MRND.

¹³⁰ Succédant à André NTAGERURA (hutu, Cyangugu) appelé à des fonctions ministérielles, Charles NTAKIRUTINKA (hutu, Gikongoro) occupa ce poste administratif important de juin 1981 à novembre 1992. Il fut ensuite nommé directeur général au ministère des Travaux publics et de l'Énergie dirigé à cette époque par Félicien GATABAZI. En fait, il représenta alors le PSD aux négociations d'Arusha. Le poste de secrétaire général resta ensuite vacant.

¹³¹ Décédé au cours de l'année 1993, il fut remplacé par un originaire de Ruhengeri.

¹³² Élus par leurs collègues, les doyens de faculté ne peuvent être assimilés à des directeurs nommés par les autorités centrales d'un ministère. Pour autant, la sphère académique n'échappait pas aux mécanismes de pouvoir dominants.

¹³³ Gendre de Théodore SINDIKUBWABO.

¹³⁴ Plutôt proche des milieux d'opposition à la mouvance présidentielle.

IRST :

Directeur : François GASENGARIYE, Gitarama, hutu, MDR

ISAR

Directeur général en poste à Rubona : Charles NDEREYEHE NTAHONTUYE, Ruhengeri, hutu, MRND/CDR¹³⁵

Directeur régional¹³⁶ : Venant RUTUNGA, Ruhengeri, hutu¹³⁷

Chef de station : Joseph MULINDANGABO, Gitarama, commune Masango, hutu, PSD

Directeur scientifique : Pierre NYABYENDA, Butare, Ruhashya, PSD

Directeur financier : Jean-Damascène SHYIRAMBERE, //, hutu, //

Administrateur du personnel : Didace MUGEMANA, PSD, hutu

SORWAL (principal établissement industriel de la préfecture)

Directeur : Alphonse HIGANIRO, Gisenyi, hutu, MRND/CDR

Directeur technique : Martin DUSABE, Gisenyi, hutu, MRND

Directeur commercial : Jean-Paul KAMAVU, Kigali rural, hutu, MRND

Directeur administratif et financier : Jean-Baptiste SEBALINDA, Butare, commune Kibayi, hutu, MDR

Power

Chef comptable : Pierre NSABIMANA, Butare, commune Nyakizu, hutu, PSD

Région sanitaire de Butare

Directeur : Jean-Chrysostome NDINDABAHIZI, Butare, commune Nyakizu, hutu, PSD *Power*

LABOPHAR

Directeur (suspendu) : Emmanuel MUNYANGENDO, Gikongoro, hutu, PSD

Directeur *a.i* : Mme Espérance MUKARUGAMBWA, épouse RWAGASANA¹³⁸ (vice-recteur de l'UNR-CUR), Cyangugu, hutu, MRND

Laiterie de Nyabisindu

Directeur : Dr Callixte MIRASANO, Ruhengeri, hutu, CDR¹³⁹

Direction régionale des services agricoles de Butare : Justin NSENGIMANA, Butare, commune Gishamvu, hutu, PSD¹⁴⁰

¹³⁵ Nommé le 27 janvier 1992.

¹³⁶ En 1993, l'ISAR fut organisé sur la base de cinq régions, dirigées à partir du siège central de la station de Rubona.

¹³⁷ La station de Rubona était considérée comme un bastion du PSD, mais le directeur régional ne s'affichait ni MRND, ni PSD. Après le début des massacres, la distinction MRND/PSD n'avait plus cours et l'activisme antitutsi ne suscita guère d'opposition au sein des personnels. Venant RUTUNGA participa à de nombreuses réunions préfectorales de sécurité au cours de la période du génocide. De même, Joseph MULINDANGABO et Didace MUGEMANA sont nommément cités par des témoins comme participants directs à des assassinats de membres du personnel. Ce sont eux qui réglaient notamment la question des dédommagements et récompenses octroyés aux tueurs.

¹³⁸ Fille d'Augustin KAMOSO (*hutu, Cyangugu*), ex-ministre de la première République de 1965 à 1973. Élu député de la troisième législature (1969-1973).

¹³⁹ L'animosité de nombreux ressortissants de la commune et de la sous-région envers Callixte MIRASANO était particulièrement vive du fait de la discrimination présumée qu'il entretenait vis-à-vis des éleveurs tutsi du Mayaga. D'après ces derniers, la laiterie refusait d'acheter prioritairement leur production et commercialisait en fait le lait des grands éleveurs de Gisenyi qui avaient perdu leur débouché avec la faillite de l'établissement de Nkamira (qui appartenait personnellement aux membres de la famille présidentielle) et les difficultés de la laiterie de Gishwati. Joseph NZIRORERA, alors ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, avait récupéré le contrôle de cet établissement important sur le plan économique et du rayonnement socio-politique en démissionnant sans préavis le 10 décembre 1990 son directeur, Augustin IYAMUREMYE (*hutu, Butare*), dont les sympathies envers les « opposants » du sud étaient connues. À cette époque déjà, il apparut évident pour le MRND qu'il était plus important de tenir une entreprise florissante que des postes de la haute fonction publique nationale. Ainsi, Callixte MIRASANO occupait jusque là le poste de directeur général de l'Élevage au ministère de l'Agriculture, poste qui demeura ensuite vacant. Quant à lui, Augustin IYAMUREMYE fut nommé préfet de Gitarama. Cette promotion permettait de satisfaire son beau-père, Théodore SINDIKUBWABO, dont on attendait qu'il « conseilla » son gendre. Il s'agissait cependant d'une mission impossible dans une préfecture qui échappait déjà *de facto* à la tutelle du MRND.

¹⁴⁰ Nommé en 1993, il resta en fonction jusqu'en juillet 1994. Il reprit son poste dès le mois de septembre après l'installation du FPR au pouvoir. Toujours membre du PSD, il aurait été sollicité en mars 1995 pour remplacer le préfet de Butare, Pierre-Claver RWANGABO, assassiné par des militaires de l'APR, offre qu'il aurait décliné. Il fut arrêté et emprisonné le 27 mars 1995 sur la base de charges et de témoignages bien tenus. Il était toujours en prison en janvier 2002.

<p>Projet développement global de Butare (DGB II) (administré sous la tutelle directe du directeur régional de l'agriculture) Directeur : Justin NSENGIMANA, Butare, Gishamvu, hutu, PSD (succède en 1993 à Charles GASARABWE, Gitarama, hutu, MRND) Directeur adjoint : Alphonse KARANGWA¹⁴¹, Gitarama, hutu, MRND/PSD <i>Power</i>¹⁴² Tous les postes d'encadrement furent monopolisés par le PSD. Un des rares militants MDR, Révérien HARIDINTWARI, Gikongoro, commune Rwamiko, hutu, MDR <i>Power</i>, a demandé sa mutation¹⁴³</p> <p>Projet Rizicole de Butare Directeur : Augustin NKUSI, Butare, hutu, PSD</p> <p>Projet piscicole de Kigembe Directeur : ex-Alphonse KARANGWA (cf. <i>supra</i> DGB) Directeur a.i. et DAF : Innocent RWAMIGABO, Butare, Kigembe, hutu, PSD (de la fin 1992 à 1994)</p> <p>Musée de Butare Directeur : Simon NTIGASHIRA, Gisenyi, hutu, MRND</p>
--

Sur cette liste, les deux-tiers des responsables des administrations et organismes étatiques influents de la préfecture étaient des cadres ou des membres du MRND - souvent nommés du temps du parti unique -, le dernier tiers était composé en majorité de cadres ou membres du PSD. Tous étaient hutu et les originaires des trois préfectures du *Rukiga* représentaient 40 % de l'effectif. La dénonciation de cette main-mise des gens du nord était d'autant plus forte qu'elle ne se limitait pas aux postes de cadres. Très souvent, ces derniers amenaient avec eux la parentèle à laquelle étaient octroyés les postes subalternes de gardiens, de manœuvres habituellement occupés par des originaires de la préfecture. Le MDR n'occupait ici, comme dans le domaine de l'administration territoriale,¹⁴⁴ aucune position d'importance. Agathe UWILINGIYIMANA dénonça à de nombreuses reprises le comportement hégémonique du PSD. Pour le projet DGB, comme pour les autres programmes de coopération et services publics à Butare et Gikongoro, beaucoup estimaient que les méthodes de gestion du PSD ne différaient guère du MRND, sauf que les gens du sud prenaient la place des gens du nord. La plupart d'entre eux étaient d'ex-responsables nommés par le MRND qui adhèrent au PSD pour sécuriser leurs positions lorsqu'il fut avéré que le PSD était bien devenu le parti dominant de Butare.

La situation que nous décrivons ici était celle qui prévalait au cours de l'année 1993.¹⁴⁵ À cette date, le rapport de force national était globalement stabilisé, la phase de conquête des postes, concomitante de la prise de contrôle de plusieurs ministères par les partis de l'opposition, était achevée et, sur le terrain, les compétitions individuelles avaient dans l'ensemble été tranchées.¹⁴⁶

En fait, le contrôle des filières d'emplois fut systématiquement utilisé comme moyen de pression pour l'adhésion aux partis. Les contreparties pouvaient être notables particulièrement avec le projet DGB qui distribuait des parcelles dans les marais ou dans le Mayaga. D'une manière générale, cette tutelle permettait d'embaucher les parents et les proches et de fidéliser les soutiens. Le second intérêt du contrôle des organisations étatiques tenait à la possibilité de disposer d'un parc de véhicules et de moyens annexes (essence, téléphone, télécopie, reproduction

¹⁴¹ Son frère cadet, Alexis NSABIMANA, président du PRD, a été nommé secrétaire général de la Sûreté en avril 1994 au niveau national. Le professeur Vincent NTEZIMANA, condamné en juin 2001 par la Cour d'assises de Bruxelles, était le secrétaire exécutif du PRD.

¹⁴² Membre du MRND lorsque Charles GASARABWE était directeur, il adhéra au PSD lors de la nomination de son successeur, membre du PSD...

¹⁴³ En juin 1994, il devint responsable de la 3^e section du deuxième peloton de l'autodéfense civile.

¹⁴⁴ Le recours à la violence que le MDR pratiqua dans certaines préfectures lors des opérations de *kubohozo* lui conféra une réputation peu favorable dans la préfecture de Butare. Réputation que confirmaient les militants de la commune de Nyakizu. D'autre part, le comportement dominateur des originaires de Gitarama, qui avaient tendance à considérer le MDR comme leur propre parti et qui se comportaient comme ayant déjà conquis le pouvoir, rebutait également les intellectuels de Butare.

¹⁴⁵ Nous avons repris et complété ici les éléments d'une note politique rédigée par Ignace SENDAMA en date du 11 mars 1993 à l'intention d'Agathe UWILINGIYIMANA intitulée *Mémoire sur les faiblesses du MDR à Butare*.

¹⁴⁶ Mais les conflits de positionnement perdurèrent. Le harcèlement des membres du MRND par les ministres MDR, PSD et PL ne cessa vraiment qu'avec l'éclatement au grand jour des divisions au sein de leurs partis à la fin 1993 et au début 1994.

de documents) qui facilitaient les déplacements, la tenue de réunions dans les secteurs et les cellules, la propagande...

Ces quelques éléments que je compléterai ci-après lors de l'analyse approfondie de la situation au sein de la SORWAL (cf. *infra* § 5, p. 73) démontrent clairement qu'au-delà de la sphère politique militante dont les membres affichaient ouvertement leur engagement et leur affiliation dans les manifestations et réunions, d'autres logiques de « sensibilisation » et de mobilisation agissaient, bien plus efficaces et contraignantes.¹⁴⁷ Derrière la sphère publique et au-delà des solidarités imposées (lignagères, régionales, ethniques), qualifiées avec ironie d'« émotionnelles » par un de nos interlocuteurs, d'autres réseaux intervenaient. Ainsi, sous le multipartisme et du fait du basculement majoritaire de la préfecture dans l'opposition, une vie politique souterraine intense s'était développée. Celle-ci nuançait, pondérait ou infirmait les jeux de rôles publics des individus et des groupes.

D'une manière générale, les fonctionnaires du nord qui détenaient une part essentielle des leviers de pouvoir observèrent une attitude discrète, en retrait.¹⁴⁸ Pour la plupart, ils ne manifestèrent guère publiquement leurs engagements, sauf lors de meetings officiels organisés à l'occasion du déplacement de personnalités nationales du MRND.

Seuls quelques « enragés », comme Callixte MIRASANO (*Ruhengeri, CDR*), le directeur de la laiterie de Nyabisindu, Alphonsine MUKAKAMANZI, l'épouse d'Alphonse HIGANIRO, égérie de la CDR, les députés Bernadette MUKARURANGWA et Laurent BARAVUGA, Jean-Berchmans NSHIMYUMUREMYI, le vice-recteur du CUB (*Ruhengeri, MRND/CDR*), Charles NDEREYEHE NTAHONTUYE, le directeur de l'ISAR (*Ruhengeri, MRND/CDR*) participèrent ouvertement à des meetings locaux de la CDR et/ou du MRND. Pour une large part, et cela explique le réalisme ou l'opportunisme dont les acteurs politiques majeurs firent preuve, le jeu politique restait déterminé de l'extérieur par des réseaux parallèles aux contours mouvants mais d'autant plus craints, notamment par les « petits ».

4.3. Séraphin BARARENGANA, l'« œil » du président Juvénal HABYARIMANA à Butare

C'est à ce niveau qu'il faut introduire celui qui fut le véritable patron de la sphère politique à Butare depuis sa nomination en 1978 à la faculté de médecine de l'UNR jusqu'en 1994. Il s'agit de Séraphin BARARENGANA, le plus jeune frère du président HABYARIMANA, qui épousa lui aussi une sœur d'Agathe KANZIGA, Catherine MUKAMUSONI (elle aussi scolarisée à l'École sociale de Karubanda, promotion 1970). Lors de son installation à Butare, elle devint agent de la BCR.

4.3.1. Le « découvreur de talents »

Dans le système du pouvoir local, il était celui qui avait le contact direct avec l'entourage présidentiel et faisait fonction de représentant de l'*akazu*. Plutôt discret et réservé, ses fonctions de doyen de la faculté de médecine lui offrait un poste d'observateur direct et privilégié des milieux intellectuels du sud et plus largement du climat politique butaréen. Il était considéré comme le découvreur des jeunes talents politiques, celui qui les « présentait à la promotion », et joua ainsi un rôle décisif dans les carrières de plusieurs personnalités éminentes issues de l'Université.

Les « créatures » de Séraphin BARARENGANA furent nombreuses. Ainsi, André NTAGERURA (*hutu, Cyangugu*) qui occupa le poste de secrétaire général de l'UNR en 1980 et 1981, fut nommé après le limogeage et l'arrestation, le 29 avril 1980, de Spiridion SHYIRAMBERE, professeur de linguistique à l'UNR.¹⁴⁹ André NTAGERURA y acquit

¹⁴⁷ C'est ainsi que se comprennent les déclarations de plusieurs interlocuteurs affirmant n'avoir « manqué aucun meeting politique à Butare » pour éviter d'être pris à partie par tel ou tel camp. Cette option « multirisque » était la plus sûre en termes de tranquillité personnelle.

¹⁴⁸ Une personnalité importante originaire du nord, disait à l'époque, en parlant des militantes locales de la mouvance présidentielle avec lesquelles elle était très engagée : « Les 'paysannes', je ne les fréquente que pour la politique ». Elle signifiait par là le refus de prolonger la solidarité partisane avec les femmes de Butare membres des mêmes partis pro-hutu au-delà des activités communes imposées par sa position et ses convictions. Ses autres fréquentations publiques et privées relevaient de groupes d'affinités totalement étrangers à cette militance, et même ouvertement hostiles.

¹⁴⁹ Il fut mis en cause dans le cadre de l'affaire Théoneste LIZINDE.

rapidement la réputation d'être le protégé de Séraphin BARARENGANA : il accéda très vite aux postes ministériels et devint un proche du clan présidentiel.

Plus largement, Séraphin BARARENGANA faisait ou défaisait les réputations des personnalités politiques de Butare. Le cas du préfet Frédéric KARANGWA fut aussi fréquemment cité. Mis en place en 1987 par Thomas HABANABAKIZE, originaire de la même commune Bulinga que lui à Gitarama et ministre de l'Intérieur de 1977 à 1989, ce jeune technocrate inexpérimenté fut remarqué par Séraphin BARARENGANA qui se porta garant de lui lorsque le président dut nommer dans la précipitation un remplaçant originaire de Gitarama à Félicula NYIRAMUTARAMBIRWA au comité central du MRND.¹⁵⁰ Au cours de la seconde République, aucune carrière de préfet ne pouvait être durable et réussie si l'impétrant n'avait été installé ou admis par le clan présidentiel. De la part de Thomas HABANABAKIZE, la stratégie fut transparente : la nomination de son protégé à Butare donna à ce dernier de multiples occasions de se familiariser avec Séraphin BARARENGANA et de se faire ainsi connaître de la présidence.

4.3.2. Le contrôle politique de l'Université nationale du Rwanda (UNR)

De même, Séraphin BARARENGANA s'intéressa de tout temps au fonctionnement de l'Université. Il joua un rôle décisif dans la nomination des deux vice-recteurs de Butare et de Ruhengeri. Celle du vice-recteur du campus universitaire de Butare le 19 novembre 1987, Jean-Berchmans NSHIMYUMUREMYI (*MRND, hutu, Ruhengeri, commune Bataro*)¹⁵¹, apparut comme la cooptation directe d'un collègue de S. BARARENGANA sous les ordres duquel il avait fait toute sa carrière. Il fut recruté comme médecin à l'hôpital universitaire de Butare en 1981 alors que Séraphin BARARENGANA accédait au décanat de la faculté de médecine. La nomination comme vice-recteur d'un enseignant soucieux de la qualité de l'enseignement et de la recherche apparut comme un progrès par rapport à son prédécesseur, Dismas GASHEGU (*hutu, Gisenyi*) dont les mauvaises relations avec la majorité du corps professoral étaient de notoriété publique, mais elle prolongeait la tradition de contrôle politique ferme du CUB par les Bakiga. La nomination de Daniel MBANGURA (*MRND, hutu, Gikongoro, commune Mudasomwa*) comme vice-recteur du campus universitaire de Ruhengeri bénéficia des mêmes soutiens. Enseignant connu pour ses compétences en matière d'éducation et d'enseignement, il fut adopté sans difficulté par les personnels et étudiants bien qu'originaire du sud. Il accéda peu de temps après au comité central du MRND.

La nomination honorifique de Maurice NTAHOBARI à la direction de l'UNR le 24 janvier 1989 n'affecta pas les prérogatives que s'était arrogées le vice-recteur de Butare, originaire du nord et politiquement protégé. Ce dernier conserva la haute main sur la gestion politique de l'établissement. Lors des événements d'octobre 1990, sous la direction des autorités universitaires, les personnels de l'Université furent mobilisés activement, aussi bien à Butare qu'à Ruhengeri, pour soutenir le « régime agressé » et le « Père de la nation » et firent preuve d'une belle unanimité.

C'est à partir de 1992 que s'ébaucha une résistance ouverte aux autorités universitaires et plus généralement aux tenants du régime HABYARIMANA à l'intérieur de l'Université. Elle suscita aussitôt la recomposition d'un noyau de fidèles radicaux autour des autorités rectorales. Une nouvelle fois, le groupe fut en fait animé par le vice-recteur Jean-Berchmans NSHIMYUMUREMYI et maintint une pression politique forte envers tous les opposants à la mouvance présidentielle (enseignants, personnels administratifs et étudiants). Au début de l'année 1993, lors des élections pour le renouvellement de la direction de l'association des étudiants

¹⁵⁰ Félicula NYIRAMUTARAMBIRWA était devenue une opposante déterminée au pouvoir et bénéficiait d'une grande notoriété. Elle décéda à Kigali le 8 mai 1989 dans un accident de voiture suspect qui fut qualifié d'assassinat par de larges secteurs de la classe politique. À la fin de la même année, à Butare, le 7 novembre 1989, alors que Frédéric KARANGWA y occupait les fonctions de préfet, un second « accident » de voiture se produisit sur la route de Save dont la victime fut un autre opposant célèbre, l'abbé Silvio SINDAMBIWE, curé de la cathédrale. Précédemment directeur du journal catholique *Kinyamateka*, il avait été évincé de ce poste en 1986 par la conférence épiscopale présidée par l'archevêque Vincent NSENGIYUMVA. Ces deux décès dégradèrent fortement l'image du régime et avivèrent les tensions Nduga-Rukiga.

Outre Félicula NYIRAMUTARAMBIRWA, la préfecture de Gitarama était alors représentée au comité central du MRND par deux autres membres, Benoît NTIGULIRWA, ministre des Finances, et Thomas HABANABAKIZE, ministre de l'Intérieur.

¹⁵¹ Son épouse, Spéciose MUKANTABANA (*Butare, commune Ruhashya*) fut une des premières femmes doctresses en médecine enseignante à l'UNR (1979). Lui-même fut recruté en 1981.

(AGEUNR, association générale des étudiants de l'Université nationale du Rwanda) le candidat pro-MRND fut mis en minorité par le candidat commun proche des partis d'opposition MDR, PSD et PL aux termes de réunions qui mêlèrent des agressions verbales et physiques. Une association parallèle d'étudiants pro-MRND fut ensuite mise en place avec le soutien des responsables de l'UNR, la LIDER, ligue des étudiants au Rwanda.¹⁵² Le comité préfectoral de sécurité du 11 janvier 1993 fut saisi de cette agitation.

L'attaque de Ruhengeri en février 1993, qui imposa le rapatriement de toutes les filières et étudiants du campus universitaire de Nyakinama sur Butare, accrut fortement les tensions. De nombreux enseignants et étudiants avaient déjà regagné Butare pour fuir la terreur qui régnait sur le campus de Ruhengeri du fait des menaces et exactions des groupes de miliciens et des services de sécurité. Le clivage politico-ethnique doublé d'affrontements à caractère régional confortait des frontières infranchissables. À la fin de l'année 1993, une filière universitaire du MDR se mit en place en dehors des instances formelles du parti et mena une campagne violente contre l'« usurpation » de titre et de fonction de l'équipe TWAGIRAMUNGU (cf. annexe 13, tome 3).

Il ne faudrait pas oublier aussi la mobilisation active des étudiants de la faculté de droit à Kigali. Mobilisation téléguidée à partir de la préfecture par l'intermédiaire d'étudiants atypiques. On y remarquait notamment le trio des « épouses CDR » dont la figure marquante était Geneviève KABERA, tutsi bagogwe¹⁵³ de Gisenyi, mariée au lieutenant-colonel Léonard NKUNDIYE, étudiante de 1991 à 1994. Les deux autres étaient Françoise NIWEMWANA, épouse de Viateur NVUYEKURE, cousin de Juvénal HABYARIMANA, elle aussi étudiante en licence I, et Laurence NYIRAGUHIRWA, épouse de Jean-Baptiste NDARIHORANYE, éphémère ministre de la Santé au début de l'année 1992 et un des responsables du MRND de Gisenyi.

Nous ne reviendrons pas dans ce document sur les massacres commis à l'UNR à partir de la mi-avril 1994 ni sur le rôle des différentes structures universitaires au cours des mois qui suivirent. Signalons néanmoins que dès le 6 avril, les responsables de l'UNR étaient « sensibilisés » et prêts à répondre aux consignes nationales. Dès le renvoi du préfet Jean-Baptiste HABYALIMANA, un groupe de miliciens était opérationnel sur le campus universitaire sous les ordres du vice-recteur Jean-Berchmans NSHIMYUMUREMYI. La plupart des opposants et des Tutsi, personnels administratifs, enseignants et étudiants, qui ne parvinrent pas à quitter Butare avant la mi-avril furent ensuite assassinés. Parmi d'autres exemples, un des doyens, celui de la faculté de médecine, Alphonse KAREMERA (MDR, Gitarama, commune Nyabikenke), responsable de l'hôpital universitaire, laissa massacrer les blessés tutsi hospitalisés et organisa à la fin du mois d'avril, avec le vice-recteur Jean-Berchmans NSHIMYUMUREMYI et les autorités administratives de la ville et de la préfecture, la remise en fonctionnement de l'hôpital universitaire débarrassé de ses personnels et patients tutsi. Jean-Berchmans NSHIMYUMUREMYI fut ensuite nommé en mai coordonnateur du comité universitaire de Butare en charge de la défense civile.

¹⁵² Elle fut déclarée légalement le 20 décembre 1992 avec trois coordonnateurs nationaux, Jean de Dieu BIZIMANA, Corneille SEBAHUNDE, Gaspard BAHINYUZA. Le bureau exécutif de la section locale de Butare fut installé le 27 juin 1993. Assiel NZABAHAYO fut élu président et Thomas GAKIRE, vice-président.

¹⁵³ Déclarée comme hutu à l'UNR.

5. Butare, pôle national du financement des *Interahamwe*

Ce chapitre déborde largement de la stricte sphère politique butaréenne. Il concerne la principale entreprise de la préfecture, la SORWAL, société rwandaise des allumettes, sur laquelle j'ai réalisé des investigations inédites à partir d'avril 2001. Une partie de ces recherches a été exploitée en mai de la même année lors d'une déposition devant la Cour d'assises de Bruxelles où comparaisait Alphonse HIGANIRO, le directeur général de la SORWAL¹⁵⁴. L'analyse des documents comptables de la société, des archives et de nombreux témoignages ont éclairé le rôle majeur qu'elle a joué dans le financement national et régional de groupes ou partis politiques liés à la mouvance présidentielle.

Une exploitation plus systématique a été effectuée dans le cadre de ce rapport pour mettre en lumière le contrôle étroit de la sphère politique nationale et régionale par quelques membres du clan présidentiel. Il en ressort à la fois une meilleure compréhension d'un projet politique national cohérent et méthodiquement mis en œuvre, et un éclairage précis des hiérarchies et rôles politiques des principaux protagonistes concernés du niveau national à l'échelle locale.

Au terme de cette analyse couvrant les années 1991-94, la configuration des décideurs apparaît nettement : les leaders butaréens à qui la mouvance présidentielle offrit un destin national furent d'abord les relais et exécutants d'un noyau de personnalités originaires du nord qui contrôlait les lieux de pouvoir centraux. Cette mise en perspective nationale permet alors de mieux comprendre les compétitions qu'entretenaient les personnalités locales. Compétitions dont l'enjeu, à partir du 6 avril 1994, consista à apparaître sur le terrain comme les plus actives dans la conduite des tueries et l'accomplissement des exactions.

5.1. L'entreprise SORWAL et le financement des activités politiques de la « mouvance présidentielle »

Au cours des années 1990, seules trois fabriques d'allumettes SWEDFUND/Union Match étaient installées sur le continent africain : l'une au Rwanda (la SORWAL), une autre à Kinshasa (l'entreprise MAZAL) et la troisième en Namibie. Chacune disposait donc d'un marché régional potentiel important qui, en cas de bonne gestion, pouvait lui assurer une rentabilité certaine.

L'entreprise de Butare a été créée sur financement de l'État rwandais au début des années 80. Elle employa alors jusqu'à 600 employés. Afin d'assurer sa modernisation grâce à l'apport de capitaux étrangers, le statut de la SORWAL fut modifié une première fois en 1987 avec la création d'une société par actions à responsabilité limitée (arrêté présidentiel du 23 décembre 1987), puis une seconde fois en 1989. Elle obtint alors le régime des « entreprises décentralisées » qui lui accorda un traitement privilégié¹⁵⁵ en échange d'un investissement initial d'un minimum de 660 millions de FRw et de diverses autres contreparties, notamment en matière de formation du personnel (arrêté ministériel du 14 mars 1989). Le 10 avril 1990, les différents actionnaires constituèrent la société anonyme SORWAL. L'État rwandais et la société rwandaise TABARWANDA se partageaient approximativement la moitié des actions, le reste du capital était réparti, dans l'ordre d'importance, entre la société commerciale rwandaise RWANDEX, la Banque rwandaise de développement (BRD), la société belge UNAL (assistance technique à la gestion), la fondation suédoise SWEDFUND (fournisseur des matériels) et deux actionnaires privés (un Suédois et un Français). La partie rwandaise détenait au total 75 % du capital : 27 % pour l'État rwandais, 48 % pour les trois sociétés privées (BRD, TABARWANDA, RWANDEX), et les actionnaires étrangers disposaient des 25 % restants.

En décembre 1989, le premier conseil d'administration (CA) de la nouvelle société était composé de :

MM.

NGIRUMPATSE Mathieu, président à compter du 12 octobre 1989¹⁵⁶ ;

¹⁵⁴ Celui-ci a été reconnu coupable et condamné à une peine de 20 ans de prison.

¹⁵⁵ Exonération des droits et taxes à l'importation et à l'exportation, exonération des impôts sur le bénéfice pendant cinq ans, exonération des redevances foncières pendant huit ans...

¹⁵⁶ Mathieu NGIRUMPATSE était alors secrétaire général en charge du service des Affaires extérieures à la présidence de la République. En mars 1990, il obtint la direction de la SONARWA, société nationale d'assurances de Rwanda, un des postes rémunérateurs les plus prisés du pays. Lors de son accession à la tête du CA de la SORWAL, le président sortant

BRÉTÉCHER Gérard, de nationalité française, NEDERLIGHT-BBV, vice-président ;
BASIAUX Jean-Pierre, de nationalité belge, représentant de TABARWANDA ;
BUNANI Fabien, fonctionnaire du ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat,
représentant de l'État rwandais nommé le 2 décembre 1989 ;
NKEZABERA Jean-Marie Vianney, représentant de la BRD ;
NGIRABACU Jean-Baptiste, représentant de RWANDEX ;
BERHIN Pierre, de nationalité française, représentant de SWEDFUND.

Hormis la forte présence de représentants étrangers qui devaient garantir la relance de la société (ils devaient assurer le suivi des investissements et de la gestion), la composition du CA présentait des caractéristiques habituelles à cette époque. Mathieu NGIRUMPATSE, juriste, ami de longue date du président Juvénal HABYARIMANA, ex-ambassadeur notamment en Allemagne et auprès de l'OUA à Addis-Abeba, venait de connaître une période difficile sur le plan personnel. Cette nomination honorifique et financièrement intéressante marquait un retour en activité.

Mathieu NGIRIRA (*hutu, Gisenyi*) fut nommé directeur général de la société le 24 avril 1989. Il s'agissait d'un homme puissant et respecté pour ses compétences techniques. De janvier 1979 à janvier 1984, il fut ministre de l'Économie et du Commerce, poste qu'il quitta pour le portefeuille très recherché de ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat où il resta en fonction jusqu'en avril 1987. Il fut parallèlement député au cours de la première législature et membre du comité central du MRND nommé en 1980. La nomination à un poste « alimentaire » de directeur d'entreprise publique équivalait cependant à une mise à l'écart de l'arène politique décidée personnellement par le président HABYARIMANA. Sur place à Butare, sa nomination suscita bien évidemment de vives protestations « contre l'importation des gens du nord ».

Mathieu NGIRIRA réalisa la modernisation de l'entreprise qui s'équipa de matériels performants et, du fait des gains de productivité, licencia la majorité de ses personnels. En 1991, les effectifs étaient ramenés aux alentours de 150 salariés. En octobre 1991, les pillages qui touchèrent la ville de Kinshasa aboutirent à la mise hors d'état de l'usine kinoise MAZAL et une carence d'allumettes gagna l'ensemble du territoire zairois. Une augmentation importante de la production de la SORWAL était attendue et les ventes devaient suivre.

C'est dans ce contexte que Mathieu NGIRIRA fut démis de ses fonctions le 17 février 1992¹⁵⁷ et remplacé par Alphonse HIGANIRO (*hutu, Gisenyi, commune Gaseke*) le 13 février 1992.¹⁵⁸ Pour Alphonse HIGANIRO aussi, l'affectation à Butare succédait à un poste ministériel : il occupa brièvement le poste de ministre des Transports et des Communications de février à décembre 1991 dans le dernier gouvernement du parti unique MRND.¹⁵⁹

La raison de ce transfert à un poste « en province » ne fut pas liée cependant à une disgrâce personnelle. L'année 1991 avait vu l'avènement du multipartisme et les structures administratives et économiques de l'État ne pouvaient plus être monopolisées ou mises au service exclusif du parti unique. Bien que contrôlant encore l'essentiel de l'appareil d'État, le clan présidentiel et les dirigeants du MRND ne pouvaient exclure l'accession des nouveaux partis d'opposition au pouvoir. Il importait donc de garantir au plus vite la pérennité de ressources substantielles qui permettraient de financer de futures campagnes électorales pour conserver le pouvoir ou y revenir.

Ainsi, dans la deuxième moitié de l'année, alors que d'impressionnantes manifestations faisaient sans cesse reculer les dirigeants du MRND qui tergiversaient, le cercle restreint des proches du président HABYARIMANA mit en œuvre une retraite ordonnée en redistribuant les postes. Dans la plupart des ministères furent organisés de vastes mouvements de nomination aux

était Théodore MPATSWENUMUGABO (*hutu, Gitarama*), un économiste de formation qui enseigna à l'UNR avant d'être nommé directeur au ministère des Finances, puis secrétaire général du ministère des Transports et des Communications. En 1989, il obtint un poste à la Banque mondiale à Washington.

¹⁵⁷ M. NGIRIRA venait de publier un ouvrage qui connut un certain succès dans les milieux intellectuels rwandais. Ouvrage qui préconisait ouvertement un changement de régime politique et appelait au multipartisme, cf. Dr Mathieu NGIRIRA, Dr Jean Bosco NZITABAKUZE, *Le Rwanda à la croisée des chemins*, Butare, Imprimerie Nationale du Rwanda, juin 1991.

¹⁵⁸ Il fut formellement détaché à la SORWAL le 27 janvier 1992.

¹⁵⁹ Son administration d'origine était le ministère de l'Éducation nationale où il occupait le poste de secrétaire général jusqu'au début de l'année 1990. Il fut ensuite affecté à la CEPGL à Gisenyi où il remplit pendant quelques mois les fonctions de secrétaire exécutif avant d'intégrer le cabinet ministériel.

postes-clés des directions et établissements publics et parapublics pour y installer des collaborateurs fidèles.

Joseph NZIRORERA, ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, exerçant la tutelle sur les principales entreprises du pays joua un rôle décisif pour verrouiller les postes et s'installa dans les fonctions d'un « premier ministre bis » au titre du MRND. Il constitua ainsi une sorte de gouvernement parallèle dont la finalité était d'assurer le financement politique de la famille du président, du MRND, des organisations *ad hoc* (associations de parents d'élèves, ASBL diverses, ...), puis, lorsqu'elles furent créées à partir de 1992, de la CDR et des milices. L'organisation de ces financements passait par la nomination de gens de confiance à la tête des structures dont « la caisse était pleine ». Toutes les institutions intéressantes furent inventoriées. L'argument central exposé aux barons du régime dont les carrières et les rentes étaient menacées, fut simple : « comment allez-vous faire vivre vos partis politiques pour organiser les élections législatives et présidentielles ? » Élections considérées alors comme inévitables. Ainsi, de nombreux dignitaires furent mis en réserve du pouvoir et affectés à des postes certes moins prestigieux, mais, comme dans le cas présent de la SORWAL, nettement plus rémunérateurs qu'un portefeuille ministériel. Il fallait faire vite car l'éventuelle arrivée de l'opposition au pouvoir ou le partage du pouvoir devaient inévitablement se traduire par une répartition des postes stratégiques ou d'influence.

À la fin de l'année 1991, Juvénal HABYARIMANA tenta une dernière diversion pour bloquer la pression croissante des partis d'opposition en nommant un premier ministre originaire du sud, Sylvestre NSANZIMANA, à la tête d'un nouveau gouvernement qui bouleversa assez profondément le noyau dur des titulaires habituels. Les figures les plus marquées de la mouvance présidentielle, celles qui passaient comme les plus proches de la présidence, les plus impliquées dans les dossiers politiques délicats ou les affaires de corruption dénoncés par l'opposition, durent quitter le cabinet ministériel. Ce fut notamment le cas de Joseph NZIRORERA, un des hommes clés du régime HABYARIMANA, et d'Alphonse HIGANIRO, un originaire du terroir présidentiel (OTP)¹⁶⁰ qui avait épousé la fille d'Emmanuel AKINGENEYE, médecin personnel du président. Alphonse HIGANIRO était membre du Conseil préfectoral de la préfecture de Gisenyi, et donc du comité préfectoral du MRND, depuis le 21 octobre 1975, date de sa création. Depuis l'avènement du multipartisme, il figurait bien évidemment parmi les personnalités élues du comité préfectoral du MRND rénové à Gisenyi (cf. annexe 14, tome 3).

La SORWAL était l'une des plus importantes entreprises industrielles du pays avec l'OCIR-Thé et l'OCIR-Café, la CIMERWA (cimenterie) de Cyangugu, la BRALIRWA (bière) de Gisenyi, ... Au début 1992, elles étaient toutes sous le contrôle direct de la famille présidentielle et de ses alliés. Les équipes dirigeantes étaient composées d'OTP, tous nommés personnellement par le président de la République ou avec son accord.

À titre d'exemple, citons Marcel SEBATWARE (*hutu, Ruhengeri, commune Mukingo*), qui obtint le poste de la CIMERWA à Cyangugu à la fin de l'année 1991. Il était voisin de colline de Joseph NZIRORERA (*hutu, Ruhengeri, commune Mukingo*), ministre de l'Industrie et de l'Artisanat du 10 juillet 1990 au 31 décembre 1991 qui exerçait la tutelle sur l'entreprise. Celui-ci proposa et soutint avec succès sa candidature. La plupart des postes de direction de l'usine furent ensuite pourvus par des originaires de Ruhengeri, dont le propre demi-frère de Joseph NZIRORERA. Mentionnons encore, Michel BAGARAGAZA, directeur de l'OCIR-Thé, nommé en 1988, élément majeur du noyau financier de l'*akazu*.¹⁶¹ Ou enfin, Alphonse NTLIVAMUNDA, directeur général des Ponts et Chaussées et responsable de la gestion quotidienne du Fonds routier, et marié avec la fille de Juvénal HABYARIMANA, Marie-Jeanne, en 1989. Il contrôla alors des budgets très importants et des moyens logistiques qui s'avérèrent décisifs en matière de mobilisation politique.

Ces entreprises parastatales avaient toujours été fortement sollicitées par le régime pour placer des proches ou enrichir tel ou tel membre de la clientèle présidentielle. Avec le multipartisme et la guerre, la pression fut encore plus forte car la fidélité aux engagements politiques demeurait liée aux faveurs susceptibles d'être offertes par les différents partis. De 1991 à 1992, le nombre des militants déçus ayant rallié les nouveaux partis d'opposition s'était fortement accru et le MRND

¹⁶⁰ Cette expression s'appliquait à toutes les personnalités promues du fait de leur naissance ou de l'origine de leur filiation dans la commune du président HABYARIMANA et plus globalement dans la région du Bushiru.

¹⁶¹ Son épouse est une cousine directe d'Agathe KANZIGA qu'il épousa par arrangement.

mit en œuvre toute une panoplie de sanctions envers ceux qui le quittaient dans l'administration, le privé, etc.

Tel fut le parcours de Mathieu NGIRIRA, prédécesseur d'Alphonse HIGANIRO à la tête de la SORWAL, qui faisait partie des « mécontents » du régime HABYARIMANA et qui fut considéré comme un allié de Jean-Berchmans BIRARA tombé en disgrâce. Bien qu'originaire lui aussi de Gisenyi, il n'était pas un ressortissant de la région du Bushiru mais de celle du Bugoyi, d'où procédaient la plupart des putschistes qui tentèrent en 1980 d'évincer Juvénal HABYARIMANA. De nombreuses personnalités de Ruhengeri et, d'une manière générale, la plupart des originaires du Bugoyi (Théoneste LIZINDE, Stanislas BISERUKA, Jean-Berchmans BIRARA, ...) subirent ensuite le contrecoup des soupçons de trahison, fondés ou non, de la part des membres du clan présidentiel.

Ainsi, Mathieu NGIRIRA gagna en 1991 les rangs du MDR et se fit élire secrétaire du comité directeur préfectoral du MDR Gisenyi. Ce n'était pourtant pas un militant, mais le simple fait qu'un notable se déclare anti-MRND apparut comme une provocation dans la préfecture du président. De plus, Mathieu NGIRIRA fut jugé comme un adversaire potentiellement dangereux car il était bien informé des modes de gestion de la famille présidentielle et entretenait des liens personnels avec les représentants des coopérations étrangères. Enfin, en tant que directeur de la SORWAL, il « donnait » à l'opposition la direction de la principale entreprise de la préfecture de Butare, préfecture qui s'imposait avec celle de Gitarama comme un des bastions de l'opposition sudiste. Brutalement évincé, il ne reçut aucune autre affectation jusqu'à la mise en place du gouvernement multipartite dirigé par Dismas NSENGIYAREMYE en avril 1992. Ce dernier le rattacha alors à son cabinet comme conseiller chargé des Affaires économiques.

Cette reprise en main de la SORWAL correspondait parallèlement à la montée en puissance du président du conseil d'administration, Mathieu NGIRUMPATSE. Nommé ministre de la Justice dans le gouvernement éphémère de Sylvestre NSANZIMANA, il apparut comme un homme nouveau qui échappait au discrédit des hiérarques du régime. Ensuite, sa gestion habile de dossiers judiciaires délicats¹⁶² le mit en avant et en fit le candidat idéal du président pour incarner le renouveau du MRND. Originaire de Kigali, il souhaitait se dissocier des gens du nord et se bâtir une stature nationale dégagee du handicap régionaliste.

Certes, le président du CA de la SORWAL n'était pas un administrateur et il ne votait pas les décisions, tout comme le directeur général qui faisait fonction de secrétaire de séance. Cependant compte tenu du poids politique personnel de Mathieu NGIRUMPATSE, il ne pouvait être considéré comme un simple figurant. La distribution de ces postes très recherchés faisait l'objet de savants calculs au sein du clan présidentiel et aucun actionnaire n'aurait osé affronter ou contredire un représentant aussi éminent et proche du président de la République.

Les autres représentants rwandais au sein du CA agissaient pour le compte de trois sociétés commerciales de droit privé (RWANDEX, TABARWANDA et la BRD) qui étaient elles-mêmes des sociétés hébergeant les puissants du régime. La BRD était directement supervisée par des cadres placés par l'*akazu*.¹⁶³ On n'imagine pas non plus l'administrateur délégué de TABARWANDA, de nationalité belge, qui représentait généralement par procuration les sociétés UNAL et SWEFUND, ainsi que les deux actionnaires étrangers, s'immiscer dans des dossiers proprement rwandais.

Deux représentants étaient néanmoins connus comme appartenant à l'opposition. Jean-Marie Vianney NKEZABERA (*hutu, Butare, commune Kigembe*), représentant de la BRD, se fit

¹⁶² Le régime était alors empêtré dans l'affaire des « complices du FPR » arrêtés à partir du 4 octobre 1990 dont l'emprisonnement et les jugements avaient suscité de violentes réactions nationales et internationales. Mathieu NGIRUMPATSE qui pilotait ce dossier sous la responsabilité de Sylvestre NSANZIMANA, bénéficia de la sortie honorable qui fut mise en œuvre sans susciter de trop vives oppositions des durs du régime.

¹⁶³ On notera que la Banque rwandaise de développement était dirigée par Augustin MAHARANGARI (*tutsi, Butare, commune Mugusa*) qui bénéficiait d'un soutien total de la présidence. Augustin MAHARANGARI appartenait au groupe des Tutsi, grands commis de l'État, qui travaillait sans état d'âme avec le régime MRND. Lors du déclenchement de la guerre en octobre 1990, il participa à la rédaction d'une déclaration d'intellectuels rwandais condamnant l'attaque du FPR et fut membre de la mission officielle chargée d'expliquer à la communauté internationale la situation politique du pays. Au cours du multipartisme, comme la plupart des personnalités originaires de Butare, il rejoignit les rangs du PSD. Il fut assassiné au cours du génocide. Notons cependant que l'essentiel des fonds bancaires de la SORWAL était géré par la Banque de Kigali et non par la BRD (cf. déclaration A. HIGANIRO, Cour d'assises, Bruxelles, le 21 mai 2001 : « La BRD ne détenait pas la réalité des mouvements de fonds et c'est la Banque de Kigali qui jouait le rôle essentiel. »).

connaître comme membre du PSD, tout en se déclarant aussi très proche du MDR. Son départ du CA coïncida avec celui de Mathieu NGIRIRA. Le représentant de la BRD qui lui succéda, Jean-Pierre MURENZI (*PL, tutsi*), directeur du pôle sud de la BRD de Butare, fut nommé comme représentant résidant à Butare. De même, Jean-Berchmans BIRARA, haut dignitaire du régime, avait la réputation d'être un homme indépendant, qui n'hésita pas à dénoncer les pratiques prédatrices des proches de la présidence. Mais dans les deux cas, ces représentants n'étaient que les porte-parole de leurs établissements actionnaires, établissements eux-mêmes sous contrôle du même groupe. Jean-Berchmans BIRARA préféra se faire représenter et ne siégea qu'une fois personnellement (le 24 mars 1993). D'une manière générale, selon la déclaration d'un représentant au CA, « les membres du CA ont préféré se taire. Le pouvoir se trouvait dans les mains de Mathieu NGIRUMPATSE et de son secrétaire du CA, Alphonse HIGANIRO. Jean-Berchmans BIRARA n'osait rien dire, il n'est venu qu'une fois. »

La composition du conseil d'administration en fonction en janvier 1994 ne modifiait pas cette analyse : Fabien BUNANI, le représentant de l'État rwandais, avait rejoint le ministère de l'Intérieur et occupait un poste à la préfecture de Kigali sous les ordres du colonel Tharcisse RENZAHU ; Silas MUCUMANKIKO, originaire de Gikongoro, patron de TABARWANDA, était un allié fidèle de l'*akazu*¹⁶⁴, Gaspard TEGIBANZE (Gikongoro), le commissaire aux comptes, était ordonnateur trésorier du Rwanda et fut recruté comme « technicien ». Le dernier conseil d'administration d'avant-guerre se tint en mars 1994.

Une reprise en main similaire s'effectua au niveau du personnel de l'entreprise. Les cadres techniques et administratifs appuyèrent sans réserve la nouvelle direction. Parmi les cadres dirigeants figuraient :

DUSABE Martin (*MRND, hutu, Gisenyi, commune Mutura*), directeur technique, recruté le 1^{er} janvier 1990. Comme M. NGIRIRA et A. HIGANIRO, il était originaire de Gisenyi. Son père était le fameux major Mathias MUNYARUKIKO, ex-policier tortionnaire, responsable du Bureau central de criminalistique, qui fut impliqué dans l'élimination des ministres de la première République originaires de Gitarama après le coup d'État de Juvénal HABYARIMANA en juillet 1973. Martin DUSABE, le plus ancien des cadres de la SORWAL, était l'homme de confiance d'Alphonse HIGANIRO et assurait l'intérim en son absence.

SEBALINDA Jean-Baptiste (*MDR, hutu, Butare, commune Kibayi*), directeur administratif et financier, recruté le 9 septembre 1992. Ancien économiste/gestionnaire de l'UNR, puis directeur des Industries au ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat quand Mathieu NGIRIRA détenait ce portefeuille entre 1984 et 1987, il accéda ensuite à un poste de directeur au ministère du Commerce. Il fut parallèlement nommé membre du conseil d'administration de l'IRST le 1^{er} mars 1991 en remplacement d'Augustin NGIRABATWARE (*MRND, hutu, Gisenyi*), nommé ministre du Plan.¹⁶⁵ Il fut embauché par Alphonse HIGANIRO pour s'assurer les bonnes grâces des gens de Butare très allergiques à la présence des gens du nord dans les projets et autres structures de développement de leur préfecture. Jean-Baptiste SEBALINDA devint membre du MDR. Il se proclamait proche d'Agathe UWILINGYIMANA plus que de Jean KAMBANDA. Lui et Alphonse HIGANIRO formèrent sur le plan professionnel un duo solidaire (obligé) pour présenter des comptes acceptables aux actionnaires, se partager des sur-rémunérations et avantages divers. Pendant la guerre, il devint un activiste du MDR *Power*. Il fut un des quatre gestionnaires du compte bancaire de l'autodéfense civile ouvert à la Banque de Kigali le 15 juin 1994. Avec les autres fondés de pouvoir, Faustin RUTAYISIRE, sous-préfet, Jean-Berchmans NSHIMYUMUREMYI, vice-recteur de l'UNR et Venant GAKWAYA, secrétaire de la Chambre de commerce de Butare, et notamment les deux premiers d'entre eux, ils s'illustrèrent comme des partisans actifs des massacres à Butare.

¹⁶⁴ Silas MUCUMANKIKO était un économiste formé en Belgique dans le même établissement que de nombreuses personnalités ayant rejoint les rangs de l'opposition (comme Marc RUGENERA, Emmanuel BAHIGIKI, Emmanuel GAPIYISI, Vincent RUHAMANYA, ...). Il était marié à une femme tutsi. Depuis le milieu des années 80, il s'était lié avec Charles NZABAGERAGEZA, membre de l'*akazu*, cousin du président Juvénal HABYARIMANA. Ce dernier fut successivement directeur au ministère de l'Agriculture, préfet de Ruhengeri (1989-1992) et directeur de cabinet d'André NTAGERURA, ministre des Transports et des Communications (1992-1994). Au cours de la guerre en 1994, Silas MUCUMANKIKO participa activement avec le lieutenant-colonel Aloys SIMBA, officier retraité responsable de l'autodéfense civile pour les préfectures de Gikongoro et Butare, à l'organisation des attaques menées à partir de Gikongoro avec les miliciens *Interahamwe* dans les communes de Butare qui résistaient à la politique des nouvelles autorités.

¹⁶⁵ Il occupa le même poste sans discontinuer jusqu'à la chute du gouvernement intérimaire en juillet 1994.

KAMAVU Jean-Paul (*MRND, hutu, Kigali rural*), délégué commercial, recruté le 9 septembre 1992.¹⁶⁶ En tant que prospecteur commercial, il occupait une position stratégique au sein de l'entreprise pour proposer des clients ou les évincer. On notera cependant que dans tous les domaines de décision, aucune suite ne pouvait être donnée à un dossier sans l'aval explicite d'Alphonse HIGANIRO. Ainsi, celui-ci imposait que tous les documents à signer lui soit transmis rédigés à la main. Ils n'étaient ensuite tapés par le secrétariat et signés qu'après avoir reçu un avis favorable mentionné personnellement sur le document par le directeur général.

NSABIMANA Pierre (*MRND, hutu, Butare, commune Ntyazo*), chef comptable, recruté le 9 septembre 1992. Son recrutement a été recommandé par Jean-Baptiste SEBALINDA. Aucun témoin ne le décrit comme impliqué dans les massacres.

La prise de contrôle de l'entreprise s'effectua de manière systématique : de la mi-1992 à la fin 1993, 50 salariés furent recrutés, promus ou changés d'affectation sur un total de 120. Parmi eux figuraient notamment :

CYZA Jean-Léonard (*MRND/CDR, hutu, Ruhengeri, résidant commune Ngoma, secteur Rango*), dactylographe, qui fut très engagé dans les massacres (cf. annexe 15, tome 3) ;

MUHUTU Ladislav (*MRND/CDR, hutu, Butare, commune Ngoma*), ex-FAR, recruté le 7 décembre 1993, garde du corps d'Alphonse HIGANIRO ;

NDAZILIWE Nicolas (*CDR, hutu, Ruhengeri, dom. Byumba*), déjà en fonction en 1993 ;

NKUYUBWATSI Innocent (*MRND, hutu, Ruhengeri*), contrôle qualité, recruté le 1^{er} septembre 1993. Précédemment élève de l'ESO, il fut réformé suite à un accident et le capitaine Ildophonse NIZEYIMANA, auquel il était apparenté, le fit embaucher à la SORWAL. Il s'illustra alors comme milicien *Interahamwe* ;

MISAGO Boniface (*MRND, hutu, Butare*), chauffeur recruté par la SORWAL¹⁶⁷.

Alphonse HIGANIRO fut officiellement nommé pour remédier à la mauvaise gestion présumée de Mathieu NGIRIRA. Plus explicitement, il s'agissait aussi de le discréditer. L'argumentaire fut trouvé dans la tenue du compte des « clients douteux ». En effet, au 31 décembre 1991, la société se trouvait à la tête de plus de 85 millions de FRw d'impayés. 36 millions étaient imputables à un seul commerçant de Kibungo, Sadallah BASOMINGERA ; 20 à Édouard BANDETSE, un nouveau partenaire recruté à Cyangugu pour « inonder le marché zaïrois à partir de Bukavu » ; la plus grosse partie des autres créances était le fait de commerçants du quartier Mathews à Kigali. Ces commerçants avaient la particularité d'être tous originaires de Gitarama et proches du MDR (cf. SORWAL, Comptes clients 1991, in annexe 16, tome 3). Des pressions vigoureuses furent donc engagées pour recouvrer les arriérés et si Sadallah BASOMINGERA s'acquitta immédiatement de sa dette, les autres tergiversèrent et le CA approuva l'ouverture de poursuites judiciaires.

De fait, tout laisse penser que la SORWAL, sous la direction de Mathieu NGIRIRA, accorda un statut de commerçants privilégiés à des clients auxquels de grandes quantités d'allumettes étaient livrées en échange de chèques qui n'étaient pas encaissés dans l'immédiat et/ou qui restaient sans provision. La connotation politique de ce soutien pouvait apparaître manifeste en cette année de début du multipartisme, même si la pratique des « ventes à crédit » était en soi banale et commune à la plupart des établissements industriels et de services tout au long de la seconde République.

5.2. Du système clientéliste à la prédation partisane

Pour autant, tout en entretenant une série de procédures judiciaires contre Mathieu NGIRIRA¹⁶⁸ et ses « clients » avérés ou présumés accusés de détournement de fonds, il revint à Alphonse HIGANIRO de transformer ce mode de gestion permissif en système organisé de financement des partis et des milices de la mouvance présidentielle.

Dans la division du travail qui s'instaura alors entre les sociétés contrôlées par les dignitaires du régime, la SORWAL fut notamment chargée du financement des milices *Interahamwe*.

¹⁶⁶ Sans que ce dernier n'entretint de relations particulières avec lui, il était connu à Butare comme l'oncle de Faustin MUNYAZESA, alors ministre de l'Intérieur.

¹⁶⁷ Il fit l'objet d'une instruction judiciaire suite à un vol de 200 cartons d'allumettes organisé, d'après le parquet de Butare, en liaison avec Jean-Paul KAMAVU, délégué commercial, et le client Vincent MUREKEZI (cf. *infra* § 5.3, p. 85).

¹⁶⁸ Mathieu NGIRIRA était devenu une cible facile. Il décéda de maladie à Gisenyi en juin 1994.

Les *Interahamwe*, mouvement des jeunes du MRND, avait été créé en 1991 par Désiré MURENZI (*MRND, hutu, Kigali*), ex-directeur des impôts devenu directeur général de la société PÉTRORWANDA et membre du comité national du MRND. Le groupe initial des responsables était constitué de Désiré MURENZI, de Robert KAJUGA et d'Éric KAREKEZI¹⁶⁹. Les premiers membres étaient des footballeurs d'une équipe animée par Robert KAJUGA. Il s'agissait à l'époque de créer des groupes militants de base sur le modèle des mouvements associatifs et composés de Hutu et de Tutsi. Grâce à des subsides et avantages fournis par PÉTRORWANDA, Désiré MURENZI assurait diverses contreparties pour les jeunes adhérents. Le succès fut immédiat et de nombreux jeunes gagnèrent les rangs de la jeunesse du MRND. Mais, du fait même du succès de sa formule, Désiré MURENZI perdit rapidement le contrôle de la structure qu'il avait mise en place au profit des cadres du MRND qui voulaient en faire explicitement une milice : Séraphin RWABUKUMBA, Joseph NZIRORERA, Protas ZIGIRANYIRAZO. Avec la démission du promoteur, les financements de PÉTRORWANDA disparurent et il fallut faire appel à d'autres mécènes et bailleurs.

Des opérations de crédit via la Banque de Kigali, la Banque rwandaise de développement et surtout la BACAR avaient déjà été effectuées au profit de militants du MDR comme Georges RUTAGANDA et Phénéas RUHUMULIZA, afin de les attirer au MRND pour y encadrer la nouvelle milice. Le ralliement de ces deux hommes forts du MDR de Gitarama, était considéré comme particulièrement important dans une préfecture où le MRND était historiquement marginalisé. Georges RUTAGANDA était alors fonctionnaire au ministère de l'Agriculture et Phénéas RUHUMULIZA faisait fonction de tenancier de bar. Le premier était issu d'une famille puissante et bénéficiait d'un réseau de relations étoffé. Son père, Esdras MPAMO (*hutu, Gitarama, commune Masango*), était un personnage important de la première République qui occupa de nombreux postes de préfet (Kibuye, Cyangugu, Butare) avant d'être nommé ambassadeur en Allemagne.¹⁷⁰ Il fut ensuite nommé bourgmestre de la commune Masango de juillet 1974 jusqu'à sa mise à la retraite à la fin de l'année 1992.¹⁷¹ Il continua néanmoins sa carrière politique et devint un des éléments centraux du MRND à Gitarama. Élu à la fin 1991 en tête des candidats présentés par le MRND rénové au conseil préfectoral, il intégra le bureau préfectoral comme vice-président et accéda ainsi, comme membre de droit au comité national du parti.¹⁷² À la fin 1993, c'est lui qui devait représenter le MRND comme député de Gitarama dans l'Assemblée nationale de transition. Le second, Phénéas RUHUMULIZA (*hutu, Gitarama, commune Murama, Ruhango*), ancien policier¹⁷³, était beaucoup moins connu.

Georges RUTAGANDA et Phénéas RUHUMULIZA connaissaient des difficultés financières permanentes. Leurs ambitions et trains de vie n'étaient pas compatibles avec les revenus tirés de leurs activités. En 1991, le fonctionnaire Georges RUTAGANDA s'essayait aux affaires et le bar de sa femme à Nyamirambo tenu par Phénéas RUHUMULIZA était en quasi-faillite. Le multipartisme apparut à l'un et à l'autre comme l'occasion inespérée de monnayer leurs services au plus offrant. Étant tous les deux bien ancrés à Gitarama sur le plan de la notoriété, ils adhèrent dans un premier temps au MDR. Ils se firent rapidement remarquer comme des recruteurs efficaces de militants à Gitarama et à Kigali. Ils ne restèrent toutefois que quelques mois au MDR. Ils le percurent très vite comme un petit parti incapable de leur « donner à manger ».¹⁷⁴ Leur ralliement au MRND fut en fait la conséquence de négociations directes entre le président HABYARIMANA et Esdras MPAMO. Ce dernier participait comme la plupart des personnalités des préfectures du sud aux diverses réunions informelles qui devaient donner naissance au(x) nouveau(x) parti(s) politique(s) de l'opposition au MRND dans le cadre du multipartisme. Il fut alors personnellement sollicité par le président qui consultait activement à partir de son hôtel-restaurant du « village *Urugwiro* », installé sur la colline Rebero à proximité de Kigali. Ce dernier craignait que la préfecture de Gitarama ne lui échappe totalement. Le débauchage d'Esdras MPAMO (cf. *supra* § 3.2.1., p. 46) fut, entre autres marchandages, monnayé en échange de la prise en charge financière de son fils, Georges RUTAGANDA, et de Phénéas RUHUMULIZA. Tous les deux démissionnèrent du MDR et intégrèrent le MRND qui

¹⁶⁹ Tutsi de Kigali. Beau-frère de Bonaventure HABIMANA (*hutu, Kigali rural*), secrétaire général du MRND.

¹⁷⁰ Il n'avait pourtant effectué qu'une scolarité de trois années d'enseignement secondaire.

¹⁷¹ Il était né en 1930.

¹⁷² Callixte NSABONIMANA, ministre MRND, fut, selon le nombre de voix, le second membre élu par les adhérents au comité préfectoral. Lors de l'élection du bureau du comité préfectoral, l'ordre fut inversé afin que le ministre devienne président du bureau et donc membre de droit du bureau politique national. La préfecture de Gitarama fut donc représentée par des porte-parole sûrs.

¹⁷³ Il était issu de la première promotion de la gendarmerie nationale de 1975-76 et fut longtemps en poste à Rwamagana.

¹⁷⁴ Phénéas RUHUMULIZA ne serait resté que deux mois au MDR.

leur proposa des crédits bancaires à la Banque de Kigali et, surtout, à la BACAR.¹⁷⁵ Ces crédits servirent dans un premier temps à remettre leurs affaires à flot, mais ne pouvaient constituer une formule durable de soutien financier. C'est Mathieu NGIRUMPATSE qui trouva la formule la plus efficace avec Alphonse HIGANIRO grâce à des crédits de montants élevés et renouvelables par l'intermédiaire de la SORWAL.¹⁷⁶

En effet, l'entreprise leur confia des lots importants d'allumettes à très bas prix qui étaient revendus immédiatement et à perte à des semi-grossistes. Ces lots n'étaient pas réglés ou étaient payés avec des chèques non remplis - et presque toujours sans provision - conservés dans la comptabilité de la SORWAL (cf. annexe 17, tome 3). L'argent ainsi gagné servait à démarrer des opérations lucratives personnelles et/ou politiques. La formule était particulièrement rentable car la SORWAL s'était vue accorder le monopole de la distribution à l'échelon national et n'avait pas de concurrent ni au Kivu, ni au Burundi.¹⁷⁷

Dès l'obtention des prêts de la Banque de Kigali, Georges RUTAGANDA se fit mettre en disponibilité de la fonction publique pour convenances personnelles (arrêté du 6 août 1991). Grâce à ces gains rapides, les deux associés purent se lancer dans l'import-export (bières et alcools, principalement¹⁷⁸). Georges RUTAGANDA, sur les traces de son père, devint un homme d'affaires prospère et évolua rapidement au sein du MRND. La double nomination de Phénéas RUHUMULIZA et de Georges RUTAGANDA comme premier et deuxième vice-présidents des jeunes *Interahamwe* lors de la mise en place formelle d'un bureau en novembre 1992 consacrait l'important investissement réalisé par les dignitaires nationaux du MRND notamment grâce à la SORWAL. Parmi les clients bénéficiaires directs des « ventes à crédit », les dirigeants des *Interahamwe* se voyaient accorder *de facto* l'exclusivité des ventes :

« Alphonse HIGANIRO était directement impliqué dans l'organisation de la milice et agissait d'une façon active. En qualité de directeur de l'usine, il avait pour mission d'aider les *Interahamwe* à s'autofinancer pour qu'ils aient une vie meilleure par rapport aux autres groupes sociaux. La plupart des *Interahamwe* étaient sans emploi. Pour subsister, tous les directeurs des Offices étatiques avaient mission d'aider les *Interahamwe* à bénéficier d'avantages par rapport aux autres surtout en leur octroyant des crédits sans garantie. C'est dans ce cadre que HIGANIRO distribuait des crédits aux *Interahamwe* en leur accordant le monopole de la vente des allumettes au prix de l'usine contre un chèque en blanc pour la comptabilité. Après avoir reçu ce crédit, ils allaient sur le marché vendre ces cartons à un prix très bas pour les écouler très vite. Ils bénéficiaient ainsi de liquidités pour promouvoir ou développer d'autres activités lucratives sans s'inquiéter du crédit ou de la trésorerie. Les personnes qui ont reçu ce genre de crédit sont surtout les membres influents des *Interahamwe* : Georges RUTAGANDA, Robert KAJUGA, Phénéas RUHUMULIZA, ... C'est le système utilisé par le MRND pour consolider le groupe *Interahamwe* en leur octroyant des facilités, puisqu'il était difficile de leur donner des salaires ou des crédits bancaires sans garantie. Seuls les *Interahamwe* recevaient ce genre de crédit qui était organisé au plus haut niveau. Même le Président de la République était au courant. » « La SORWAL, comme d'autres sociétés n'engageait que les *Interahamwe*. Ces derniers faisaient des entraînements militaires dans les enceintes de la SORWAL. Le directeur de la SORWAL a facilité les *Interahamwe* à ouvrir des magasins en leur octroyant

¹⁷⁵ Cette pratique était en soi courante. Les crédits bancaires et les bourses d'étudiants à l'étranger furent tout au long de la seconde République deux outils utilisés par les dirigeants pour conforter leur clientèle politique, notamment au profit des originaires du nord. Pasteur MUSABE (MRND, hutu, Gisenyi, commune Karago), petit frère de Théoneste BAGOSORA, était le directeur général de la Banque africaine continentale.

¹⁷⁶ « Alors lui, avec son ami Phénéas, ils étaient forts dans le MDR. C'est eux qui étaient chargés du recrutement. Alors comme ils étaient forts, le MRND chercha tous les moyens pour les récupérer. Alors, comment il faisait ? Le MRND leur proposa des crédits au niveau bancaire, comme ils faisaient des affaires, et ça n'allait pas, Phénéas me disant avant, « vraiment ce parti c'est un petit parti, je croyais qu'on allait décrocher quelques parastataux ou banques pour avoir accès aux crédits, maintenant je vais quitter, mais moyennant quelque chose ». Ils ont eu, au niveau banque, au niveau Banque de Kigali, qui était dirigée par BIZIMANA Cyrille, comité central du MRND [cette attribution est inexacte, AG]. Alors ils ont eu facilement des crédits au niveau de la Banque de Kigali. Et après avoir eu des crédits, ils ont eu des crédits au niveau de l'usine d'allumettes de HIGANIRO Alphonse, H-I-G-A-N-I-R-O, Alphonse, qui était directeur de l'usine d'allumettes, qui leur accordait des prêts, à long terme, il donnait même, ils sont arrivés même à avoir des prêts à neuf millions des allumettes et des exclusivités. » (témoignage)

¹⁷⁷ Ce système fut d'une efficacité redoutable, car il dissuadait toutes relations commerciales avec des commerçants normaux et aboutissait à des positions de monopole des *Interahamwe* qui inondaient le marché sans respecter les zones de distribution négociées avec les représentants officiels de la SORWAL. Un courrier d'Alphonse HIGANIRO adressé à un client mécontent le 11 novembre 1993 le reconnaissait sans détour : « Nous vous confirmons maintenant que le système du crédit qui engendrait cette spéculation (baisse volontaire des prix pour toucher immédiatement l'argent liquide) a été supprimé. » (lettre du DG à Fidèle MUPAGASI, Gitarama).

¹⁷⁸ Au même titre que les carburants et quelques autres produits vitaux, ces filières, extrêmement lucratives, étaient étroitement contrôlées et pressurées par la nomenclature du régime.

des crédits. Un *Interahamwe* qui voulait entrer dans le commerce recevait un crédit de boîtes d'allumettes qu'il vendait sur le marché à un prix inférieur à celui de l'usine en vue de les écouler dans un petit délai. Avec ces liquidités, il investissait dans d'autres activités commerciales. Pour avoir ce crédit, on devait présenter une lettre de recommandation de M. KAJUGA Robert, président des *Interahamwe* ou de Georges RUTAGANDA qui était premier vice-président ou de Phénéas RUHUMULIZA qui était deuxième vice-président (la hiérarchie entre les deux hommes au sein du bureau des *Interahamwe* était en fait inversée, note AG) »¹⁷⁹

Outre la filière des *Interahamwe*, la SORWAL se prêtait à d'autres opérations encore plus rémunératrices avec des grossistes transitaires qui travaillaient avec le Burundi et le Zaïre. Les cargaisons étaient livrées dès Butare sans licence d'exportation et payées directement en dollars. Lorsque les sommes réintégraient la comptabilité de la SORWAL, cela se faisait en francs rwandais et les marges de change étaient confortables pour les opérateurs privés et leurs acolytes au sein de la SORWAL. De 1992 à 1994, le cours du franc rwandais sur le marché parallèle fut très déprimé du fait de la guerre (jusqu'à moins 15 à 25 % par rapport au taux officiel selon les périodes) et il était possible de gagner plusieurs millions en quelques heures. L'avantage de la SORWAL par rapport à d'autres grandes entreprises nationales comme la CIMERWA et l'OCIR-Thé résidait dans la possibilité de négocier les marchandises sur place et de les revendre aussitôt au détail sans passer par des filières structurées.

L'analyse des comptes clients de l'année 1992 (cf. SORWAL. Comptes clients 1992, in annexe 16, tome 3) montre clairement l'évolution de la clientèle de la SORWAL et sa spécialisation. En quelques mois, les ex-clients proches du MDR avaient été évincés et ne représentaient plus que quelque 4 millions de créances non recouvrées, alors que les commerçants et hommes d'affaires du MRND et de son mouvement de jeunesse *Interahamwe* bénéficiaient de créances pour un montant d'environ 40 millions sur un total enregistré de 47 millions.

Phénéas RUHUMULIZA, et son épouse, Marie BAMURANGE, connue dans les milieux politiques sous l'appellation « Mary »¹⁸⁰, mirent en place plusieurs sociétés-écrans (Hardware Center, SOGEDI¹⁸¹) et firent une entrée en force parmi les clients privilégiés en octobre 1992. La société APROCUM, créée par Jean-Marie Vianney MUDAHINYUKA, plus connu sous le surnom de *Zuzu*, un autre responsable du comité parallèle des *Interahamwe*, fit lui aussi partie du système.

Deux autres percées « commerciales » méritaient encore d'être soulignées. Il s'agissait premièrement d'Édouard BANDETSE (*MRND, hutu, Cyangugu, commune Nyakabuye*), commerçant de Kamembe à Cyangugu, sollicité initialement par Mathieu NGIRIRA pour couvrir le marché zaïrois. Il appartenait au groupe restreint des hommes qui, avec l'ouverture du multipartisme, accompagna l'ascension d'André NTAGERURA, ministre MRND, consacré par la présidence comme le nouveau patron politique de la préfecture de Cyangugu. Lors du renouvellement des instances du MRND rénové à la fin 1991, Édouard BANDETSE devint trésorier du comité préfectoral du MRND à Cyangugu et intégra le comité national du MRND mis en place lors du congrès d'avril 1992. Comme de nombreux hommes d'affaires de sa préfecture, il entretint personnellement des groupes d'*Interahamwe* qui furent très actifs entre avril et juillet 1994. Sa fiche client à la SORWAL est particulièrement instructive sur le comportement de ces commerçants politiques promus par le MRND. Au cours de l'ensemble de l'année 1991, il prit livraison de cartons d'allumettes pour un montant total de 26 millions de FRw, puis, pour les seuls deux premiers mois de l'année 1992 correspondant à sa prise de fonction comme trésorier du MRND Cyangugu, il commanda des lots pour un montant équivalent ! Ces lots furent aussitôt revendus au Zaïre et bien évidemment, tout comme pour ceux de 1991, il n'envisageait pas de les payer. Toutefois, compte tenu de l'ampleur et du rythme de ses achats, la direction de la SORWAL, une fois n'est pas coutume, cessa ses livraisons puis engagea des recours. Cet exemple illustre clairement les modalités du financement politique qui bénéficie à des individus censés

¹⁷⁹ Extrait du témoignage d'Édouard KAYIHURA, premier substitut du procureur, responsable de la Chambre spécialisée pour les crimes de génocide et les crimes contre l'humanité à Kigali (jusqu'en juillet 2000) transmis au président de la Cour d'Assises de Bruxelles, juin 2001.

¹⁸⁰ Tutsi Bagogwe, originaire de Gisenyi Ville. La plupart des membres de sa famille furent assassinés pendant le génocide.

¹⁸¹ La SOGEDI fut un temps hébergée dans l'immeuble d'Aloys SIMBA, lieutenant-colonel recyclé dans l'appareil du MRND en 1992 à la demande personnelle du président Juvénal HABYARIMANA. Devenu président du comité préfectoral pour la préfecture de Gikongoro, il intégra comme membre de droit le comité national et le bureau politique du parti MRND. En avril 1994, cet officier retraité fut nommé responsable de l'autodéfense civile pour les préfectures de Gikongoro et Butare.

ensuite prendre en charge personnellement des militants et des frais de « fonctionnement ». Il apparaît alors bien difficile de dissocier ce qui relève de la sécurisation de ses propres intérêts de ceux du parti que le client représente. Nous retrouvons là l'illustration claire des mécanismes du système clientéliste caractéristique de la seconde République. Notons encore Vincent MUREKEZI, originaire de Byumba, commune Tumba, commerçant semi-grossiste de Butare, membre du PSD et parallèlement bailleur de fonds du MRND, qui couvrait notamment le marché burundais.¹⁸²

Après la clôture de l'exercice de l'année 1992, la SORWAL entama des procédures judiciaires pour le recouvrement des créances datant de 1991. Quatre clients furent visés : François HABINEZA, Vianney KIMENYI, Léon MUNYAMPUNDU et Fidèle UTAZIRUBANDA. À eux quatre pourtant, ils ne représentaient qu'un montant de créances de 2,7 millions de francs rwandais à comparer à un total de créances impayées dépassant 47 millions. Le premier, par exemple, n'était redevable que de 300 000 FRw. ! Mais les quatre étaient des commerçants membres du MDR et proches de l'ancienne direction de la SORWAL. Signalons que l'avocat-conseil de la SORWAL était Édouard KAREMERA, secrétaire national du MRND à la tête du comité national installé en juillet 1991 et chargé de la mise en place des nouvelles instances du MRND rénové ! Son successeur au poste de secrétaire national du MRND¹⁸³, élu lors du congrès national d'avril 1992, fut ... Mathieu NGIRUMPATSE, président du CA de la SORWAL.

A contrario, les nouveaux clients « amis » bénéficiaient d'un traitement privilégié : Édouard BANDETSE, redevable de 6,5 millions, devenu au début de l'année 1992, trésorier du MRND de Cyangugu, avait déposé un chèque qui devait être encaissé à la fin mars de l'année suivante. Jackson ZILIMWABAGABO, recruté du fait de sa proximité de la frontière ougandaise,¹⁸⁴ dont les biens auraient été détruits par le FPR à Byumba faisait l'objet de la part de la SORWAL d'une « recherche pour accord ». Protais MUNYANDINDA, originaire de Gisenyi, bénéficiait lui aussi d'un délai du fait d'un « court-circuit dans son magasin ». Enfin, Marie BAMURANGE, Vincent MUREKEZI et la SOGEDI... promettaient de payer leurs dettes en janvier 1993, mais il n'était pas indiqué si les chèques étaient encaissables et pouvaient être honorés par les banques.

Ainsi, malgré une politique présumée de rigueur, c'est paradoxalement au cours de l'année 1993 que l'on assista à une dérive financière majeure des comptes de la SORWAL. Le montant des créances douteuses fit plus que doubler et atteignit 103 millions dont 60 millions pour le seul financement des clients *Interahamwe* et de la CDR (cf. annexe 16, tome 3). La démarche avait alors changé, il ne s'agissait plus uniquement de renflouer les caisses personnelles de politiciens mercenaires et de financer les « rafraîchissements » des miliciens que certains d'entre eux entretenaient. Désormais nantis, les dirigeants des *Interahamwe* servaient de point d'appui à une démarche « industrielle » de transfert de fonds qui se chiffraient par dizaines de millions. Les montants en question démontrent qu'il s'agit alors de financements d'envergure nationale. Organiser un meeting à Kigali Ville pouvait coûter entre 3 et 5 millions de FRw. Avec plusieurs dizaines de millions de francs rwandais, c'est toute une structure militante nationale qui pouvait assurer son fonctionnement, ses entraînements, les rémunérations de ses membres, sa logistique et ses achats d'équipements.¹⁸⁵

Mathieu NGIRUMPATSE, secrétaire national du MRND d'avril 1992 à juillet 1993, puis président du MRND à compter de cette date, joua un rôle décisif dans la mise en place de ce

¹⁸² Outre le commerce des allumettes, il était aussi considéré comme fournisseur d'armes aux opposants burundais. Ce débouché n'a cependant jamais représenté des volumes significatifs, du moins jusqu'à l'assassinat du président Melchior NDADAYE à la fin de l'année 1993. Aucun mouvement rebelle hutu burundais ne constitua jusqu'à cette date de groupes armés.

¹⁸³ Lui-même connut une période de disgrâce politique jusqu'à la guerre civile. Il devint alors ministre de l'Intérieur du gouvernement intérimaire à compter du 22 avril 1994.

¹⁸⁴ Il s'agissait d'un proche de Casimir BIZIMUNGU (*MRND, hutu, Ruhengeri*), ministre sans interruption de 1987 à 1994 alternant entre le portefeuille de la Santé et celui des Affaires étrangères. Membre du gouvernement intérimaire d'avril à juillet 1994.

¹⁸⁵ Signalons qu'en dehors de tout cadre institutionnel de financement des partis, il est fort probable, voire nécessaire, que les partis PSD, MDR et PL qui organisèrent plusieurs grands meetings militants à Kigali-ville procédèrent de manière analogue en sollicitant les ressources des ministères et organismes que leurs membres contrôlaient. Il apparaît donc légitime de penser que le Rwanda a subi un pillage systématique et massif de la part de tous les partis participant au gouvernement. Pratique qui explique vraisemblablement une bonne part des guerres de positionnement internes au sein de l'appareil d'État, des défaillances de l'opposition intérieure, les désillusions des militants et des populations et, au terme, la faillite de l'expérience démocratique.

système de prédation au détriment de la SORWAL et au profit du MRND national.¹⁸⁶ Sa présence à la tête du MRND (et des *Interahamwe*) et à la présidence de la SORWAL verrouillait les deux extrémités de la chaîne. Rappelons que la milice *Interahamwe* du MRND, sans statut autonome¹⁸⁷, était dirigée par un comité national (officiel) qui travaillait sous les ordres du comité exécutif du MRND, c'est-à-dire de Mathieu NGIRUMPATSE et de Joseph NZIRORERA (*hutu, Ruhengeri*), qui devint secrétaire exécutif en juillet 1993. Jerry Robert KAJUGA (*MRND, tutsi, de mère hutu, Kibungo*), le président des jeunes *Interahamwe*, « client » émargeant au budget de la SORWAL, était par ailleurs un ami intime de Mathieu NGIRUMPATSE. C'est lui qui conduisait souvent son véhicule Mercedes personnel, qui le déplaçait lors de ses réunions et les deux faisaient des affaires communes. En outre, les liens directs de Mathieu NGIRUMPATSE avec les miliciens étaient nombreux. Ainsi, il embauchait des *Interahamwe* dans son restaurant l'*Eden Garden* de Kigali. Parmi ses salariés figurait notamment Léon MBONABARYI, un des encadreurs des entraînements militaires des *Interahamwe* et agitateur bien connu à Kigali pour sa violence. Ce dernier était le fils de Noël MBONABARYI, parrain du président Juvénal HABYARIMANA.

En ce qui concerne les transferts de fonds, une anomalie significative mérite d'être soulignée. En effet, de manière surprenante, alors que la plupart des membres des états-majors officiel et parallèle des *Interahamwe*¹⁸⁸ figuraient parmi les débiteurs de la SORWAL, le trésorier élu du bureau officiel du mouvement, Dieudonné NIYITEGEKA, par ailleurs originaire de Butare¹⁸⁹, ne faisait pas partie des clients, même à titre personnel comme Robert KAJUGA. Il ne vit pas non plus transiter les fonds. Pour ce type d'opérations, il était ouvertement court-circuité par le bureau parallèle des *Interahamwe* qui opérait directement sous les ordres de l'*akazu*. D'après un témoignage très précis, les responsables des *Interahamwe* discutait directement des financements avec le président Juvénal HABYARIMANA qui les recevait à Rebero et qui ensuite ordonnait les décaissements en s'adressant généralement à Joseph NZIRORERA qui relayait le message au dispensateur retenu selon la formule consacrée : « le président m'a chargé de ... ». Parmi les membres du comité parallèle, deux organisaient les transferts bancaires à partir des établissements où ils travaillaient. Ephrem NKEZABERA (*hutu, Gisenyi, commune Kibilira*), ex-directeur de l'agence de la BCR de Butare de 1981 à 1989¹⁹⁰, puis coordonnateur des agences au siège à Kigali, et Ildephonse GASHUMBA, fils de Mélane, frère du président Juvénal HABYARIMANA, directeur de change à la Banque nationale du Rwanda. Le premier était un proche de l'*akazu* et le second un membre éminent.

¹⁸⁶ Si la SORWAL participait directement au financement des *Interahamwe*, du PSD, du MDR, de la CDR, nous n'avons pas identifié en l'état de nos informations de financements directs et massifs de l'activité du MRND préfectoral à Butare (ce qui confirme le témoignage rapporté *supra*, p. 45), même si des témoins nous ont indiqué l'utilisation de véhicules de la SORWAL, l'appui à la mise en place d'un groupe d'*Interahamwe* au sein de la SORWAL, l'embauche de militants (cf. *infra* § 6.4., p. 92).

¹⁸⁷ À l'époque, cette situation fit l'objet de nombreux débats au sein du MRND. La formule de l'absence de statut juridique fut retenue afin de garantir l'impunité de ses membres. Personne parmi les victimes d'exactions de la part des miliciens n'aurait osé déposer plainte directement contre le président du MRND !

¹⁸⁸ Créée en novembre 1992, l'organisation s'était dotée d'un bureau élu qui comprenait Jerry Robert Kajuga, président (*MRND, tutsi de mère hutu, Kibungo*) ; Phénéas Ruhumaliza (*ex-MDR, hutu, Gitarama*), premier vice-président ; Georges RUTAGANDA (*ex-MDR, hutu, Gitarama*), 2^e vice-président ; Eugène MBARUSHIMANA (*MRND, hutu, Gisenyi*), secrétaire général ; Emmanuel MWALIMU (*MRND, hutu, //*), secrétaire permanent ; Dieudonné NIYITEGEKA (*MRND, hutu, Butare*), trésorier. Il existait en outre un « comité parallèle » relevant directement de l'*akazu* qui regroupait divers conseillers comme Bernard MANIRAGABA (*MRND, hutu, Ruhengeri*), Joseph SERUGENDO (*MRND, hutu, Gisenyi*), chef technique à la radio nationale et à RTL, Ephrem NkEzabera (*MRND, hutu de mère tutsi, Gisenyi*), Jean-Marie Vianney MUDAHINYUKA (*MRND, hutu, Gitarama*), Ildephonse GASHUMBA (*MRND, hutu, Gisenyi*), Jean-Pierre SEBANETSI (*MRND, hutu, Gisenyi*), Alphonse KANIMBA (*MRND, hutu, //*).

¹⁸⁹ Dieudonné NIYITEGEKA (*MRND, hutu de mère tutsi, Butare, commune Shyamba*) fut éduqué par la famille d'Aloys MUNYANGAJU (*hutu, Astrida*), membre du premier Conseil du Pays mis en place en 1953 par les autorités belges, puis en charge des relations extérieures dans les premiers gouvernements installés lors de l'indépendance (1960 et 1961). Aloys MUNYANGAJU fut un des fondateurs de l'APROSOMA avec Théodore SINDIKUBWABO. Dieudonné NIYITEGEKA travaillait à la société *Interfreight* à Kigali. Il épousa la sœur de la femme de Juvénal RENZAHO (*MRND, hutu, Ruhengeri*). Elles étaient toutes deux originaires de Gitarama, commune Mushubati. Juvénal RENZAHO décéda le 6 avril 1994 avec le président HABYARIMANA qu'il accompagnait lors de ses déplacements. Il fut ambassadeur à New York, puis en Allemagne. Rappelé à Kigali en 1990, il fut mis à la disposition du MRND, puis transféré le 3 juin 1991 à la présidence de la République où il fut nommé conseiller au service des Affaires politiques.

¹⁹⁰ Il était le chef direct de l'épouse de Séraphin BARARENGANA, cadre de la BCR à Butare. Celle-ci était une cousine lointaine d'Agathe Kanziga.

5.3. L'octroi de l'exclusivité des ventes aux trésoriers de la CDR et du MDR

Alphonse HIGANIRO gagna ainsi le surnom de « coffre-fort des *Interahamwe* ». Les éléments ci-après permettent d'apprécier l'ampleur des transferts. Par contrats signés le 24 juillet 1993 (cf. annexe 18, tome 3), l'exclusivité de toute la production d'allumettes de l'entreprise fut accordée à Vincent MUREKEZI et à deux sociétés créées par Phénéas RUHUMULIZA (Hardware Center et SOGEDI). Les deux hommes se partagèrent par lot de 2000, une production de l'ordre de 6 000 cartons par mois (la moyenne des ventes pour l'année 1993 atteignit 6 200 cartons/mois). Si l'on prend les prix de vente pratiqués en 1992-1993¹⁹¹, on obtient un total annuel de recettes de l'ordre de 400 millions de FRw environ. Dans un document interne, le directeur administratif et financier, Jean-Baptiste SEBALINDA, estimait les recettes pour l'année 1994 à 398 millions de FRw, soit des ventes mensuelles de l'ordre de 30 millions FRw. Ces informations correspondent globalement à ce qu'Alphonse HIGANIRO a admis devant la Cour de Bruxelles :

« En 1993, j'ai expérimenté certaines formules sur les ventes à crédit. (...) RUHUMULIZA entre en 1993 dans l'expérimentation du système de vente par exclusivité. Le client exclusif était la société de Jean-Berchmans BIRARA, la Rwandex. Ce système a été abandonné car il créait un monopole. J'ai essayé l'exclusivité avec un peu plus de clients. Et j'ai lancé un appel d'offres. Pour 4 régions : Nord-Nord Kivu, Centre-Ouganda Tanzanie, Ouest-Sud Kivu, Sud-Burundi.

Je n'ai eu que deux offres : MUREKEZI et RUHUMULIZA. J'ai donc signé des contrats d'exclusivité avec ces deux clients. [Ces contrats d'exclusivité] ont fonctionné pendant environ six mois. M. RUHUMULIZA n'a pas pu honorer ses engagements. J'ai coupé ses nouvelles fournitures. M. RUHUMULIZA a été traduit en justice. Il avait un problème avec les travaux publics (il avait construit une maison sans permis). Il a eu gain de cause au tribunal contre le gouvernement rwandais. Au tribunal, la SORWAL était là avec priorité sur ces indemnités. L'État rwandais a fait appel. Après, c'est 1994... MUREKEZI a continué. Il avait toujours payé ses factures. Il payait *cash* les livraisons de 1994. Lorsqu'il y a eu la guerre, il devait environ 8 millions. J'ignorais qu'il était trésorier de la CDR. Pour nous, c'était un bon client. »¹⁹²

C'est donc au titre de « bon client » que le commerçant Vincent MUREKEZI obtint l'exclusivité de 4 000 boîtes par mois prélevées au détriment de la part de Phénéas RUHUMULIZA (cf. annexe 19, tome 3). Quant à l'argumentaire économique de ce choix, il fut particulièrement spécieux : au 31 décembre 1992, les impayés de Vincent MUREKEZI atteignaient 6,6 millions, puis au 31 décembre 1993, son découvert avait quasiment triplé à 16 millions de FRw. Le nouveau contrat d'exclusivité signé le 7 février 1994 récompensa donc d'autres mérites qu'économiques. Deux hypothèses peuvent être avancées. La première tient à la position politique de Vincent MUREKEZI. Ce dernier était bien le trésorier de la CDR Butare. D'après les informations que nous avons recueillies, Vincent MUREKEZI changea de parti pour décrocher le marché de la SORWAL. Il s'est alors enrichi brusquement. Jean-Paul KAMAVU, qui s'occupait des recouvrements à la SORWAL, prenait sa part des bénéfices. Ils habitaient l'un à côté de l'autre en haut de Butare en direction de la frontière burundaise, et furent mis en cause conjointement lors de l'enquête judiciaire enclenchée suite à un vol dans les stocks d'allumettes de la SORWAL en mai 1993. Nouvel « ami » d'Alphonse HIGANIRO, Vincent MUREKEZI, militant du PSD, serait devenu trésorier de la CDR après l'assassinat de Félicien GATABAZI, l'homme fort du PSD en février 1994. En fait, cette fonction ne fut ni officielle ni publique. Vincent MUREKEZI restait connu comme membre du PSD *Power*. Il demeurait dans la maison voisine de Siméon REMERA, président de la CDR à Butare. Les deux hommes étaient très liés et Vincent MUREKEZI servit plutôt de passeur de fonds destinés à la CDR. Dans cette optique, avantager Vincent MUREKEZI par rapport à Phénéas RUHUMULIZA répondait certainement à des priorités extérieures qui s'imposaient aussi bien à A. HIGANIRO qu'à V. MUREKEZI. La deuxième hypothèse, qui n'est pas contradictoire avec la première, tient au fait que les responsables de la SORWAL pouvaient préférer traiter avec un client butaréen bien connu et donc contrôlable avec lequel ils entretenaient des contacts réguliers plutôt que de négocier avec un truand et un escroc notoire installé à Kigali. Il était évident qu'aux yeux des membres étrangers du CA et du parquet de Kigali,¹⁹³ la personne de Vincent MUREKEZI paraissait un peu plus présentable que celle de Phénéas RUHUMULIZA. Cette analyse nous semble confortée par le fait que la largesse faite à Vincent MUREKEZI fut concomitante d'un autre accord, signé deux jours plus tard, le 9 février, directement avec Robert KAJUGA, le président des *Interahamwe*. Celui-ci s'engageait à rembourser ses impayés et se voyait octroyer en échange 3 000 cartons par mois (payables à la livraison) selon la décision du CA prise le 26 janvier précédent (cf. annexe 20, tome

¹⁹¹ Union Match : 4 495 FRw/carton ; Ikibiliti : 4 450 FRw/carton.

¹⁹² Déclaration d'Alphonse HIGANIRO, Cour d'assises de Bruxelles, 21 mai 2001.

¹⁹³ Celui-ci cherchait à mettre à jour les financements politiques de la SORWAL et à poursuivre les bénéficiaires.

3).¹⁹⁴ Manifestement, Alphonse HIGANIRO, pressé par l'action de la justice, se couvrait vis-à-vis des actionnaires (cf. annexe 21, tome 3), protégeait les *Interahamwe* débiteurs en rendant caduques les poursuites judiciaires contre eux (notamment envers R. KAJUGA et G. RUTAGANDA) et assurait, via V. MUREKEZI, la pérennité des transferts vers ses protecteurs.

Afin de relativiser encore le discrédit apparent du client RUHUMULIZA, on soulignera l'attribution par la SORWAL au cours de l'année 1993 d'une nouvelle ligne de crédit à une société fraîchement créée par Phénéas RUHUMULIZA, INTERPETROL, pour servir d'avaliseur à Hardware Center. Phénéas RUHUMULIZA disposa alors de quatre comptes clients différents ! Mais on relèvera surtout l'entrée dans le réseau des clients d'un nouveau militant *Interahamwe*, François MUSONI, IPJ du parquet de Kigali qui avait rendu divers services à la SORWAL pour l'aider à identifier les biens des créanciers récalcitrants. Il bénéficia en contrepartie de compensations tangibles¹⁹⁵ : lui-même ne pouvant être déclaré comme commerçant du fait de son statut de fonctionnaire du ministère de la Justice, le commerce fut enregistré au nom de son épouse. L'ardeur présumée déployée par Alphonse HIGANIRO pour faire rembourser le client RUHUMULIZA apparaît donc bien problématique car François MUSONI, lui aussi milicien *Interahamwe*, était un ami personnel de l'intéressé : ils étaient originaires de la même commune de Murama et faisaient des affaires communes :

« Je me souviens d'un certain MUSONI François avec qui [je] travaillais dans le même bureau et qui a ouvert un magasin des produits de la SORWAL pour sa femme grâce à ce système. Il était originaire de la même commune que M. RUHUMULIZA Phénéas. Ce dernier lui a donné une lettre de recommandation qu'il présenta au directeur de la SORWAL comme un *Interahamwe* qui voulait entrer dans le commerce. MUSONI a été bien accueilli par le directeur et rentra avec un crédit de boîtes d'allumettes équivalant à 5 000 000 de FRw. Ainsi, sa femme ouvrit un magasin de produits de la SORWAL au quartier commercial. »¹⁹⁶

Enfin, au cours du mois de mai 1994, un seul client apparaît qui commercialise la quasi-totalité de la production. Il s'agit de Félix SEMWAGA, commerçant représentant de la préfecture de Butare au conseil de la Chambre nationale du Commerce. Félix SEMWAGA était par ailleurs le trésorier du MDR Butare, élu en 1992 lors de la mise en place du comité directeur préfectoral (cf. *supra* tableau n° 4, p. 54).

Le cas du client SEMWAGA est particulièrement intéressant à étudier, car avec lui la SORWAL boucla en quelque sorte la série des structures *Power* des partis susceptibles d'être financées, et dans ce cas plus précisément la milice JDR. Félix SEMWAGA n'était pas un ressortissant de Butare, il était originaire de la commune de Bulinga à Gitarama. Il fut greffier du tribunal de première instance de Gitarama, puis demanda sa mutation à Butare, où il fut juge puis mandataire de justice au début des années 80. Mis en prison pour indécidatesses, il fut exclu de la fonction publique et vécut un temps comme vendeur de brochettes à Matyazo avant d'élargir le champ de ses activités en courtisant des femmes d'affaires. Il devint une personnalité importante même si sa réputation personnelle dut en souffrir lorsqu'il épousa Marguerite NIKUZE, veuve d'un commerçant fortuné¹⁹⁷, qui possédait le magasin « MARNI ». Il fut considéré comme un homme « marié par sa femme », et l'on disait ironiquement qu'« il vivait chez sa femme ». En fait, il apporta en contrepartie une ouverture commerciale importante vers Kigali grâce à ses liens avec Froduald KARAMIRA, originaire de la même colline que lui à Bulinga et ex-proprétaire d'une quincaillerie à Butare qu'il avait achetée à Jean-Baptiste GITERA HABYARIMANA. Félix SEMWAGA et Froduald KARAMIRA traitèrent alors fréquemment des affaires ensemble (notamment de matériels électriques).

Toutefois, lors de la nomination de Frédéric KARANGWA comme préfet de Butare, le statut de Félix SEMWAGA évolua rapidement. Frédéric KARANGWA était lui aussi natif de la même commune de Bulinga, comme le ministre de l'Intérieur Thomas HABANABAKIZE qui l'avait nommé. Comme tout préfet, Frédéric KARANGWA avait besoin d'agents de renseignement et

¹⁹⁴ D'après l'agenda de J.-B. SEBALINDA (Parquet de Bruxelles, page 93), Robert KAJUGA avait été programmé pour 1994 à hauteur de 2 000 cartons pour l'exportation, soit quelque 9 millions de FRw de futures créances...

¹⁹⁵ Cf. annexe 16, tome 3. Comptes clients 1993.

¹⁹⁶ Extrait du témoignage d'Édouard KAYIHURA, premier substitut du procureur, responsable de la Chambre spécialisée pour les crimes de génocide et les crimes contre l'humanité à Kigali (jusqu'en juillet 2000) transmis au président de la Cour d'Assises de Bruxelles, juin 2001.

¹⁹⁷ Originaire de la commune Mubuga, préfecture Gikongoro, Marguerite NIKUZE, épousa en premières noces un commerçant de la commune Mbazi, André SIBOMANA, communément appelé *Mashanya* (littéralement l'« homme aux oreillons bien gonflés ») qui décéda en 1981. Félix SEMWAGA s'installa à Mbazi en 1983 et construisit sa maison dans la parcelle de A. SIBOMANA dans la cellule Gatobotobo.

Félix SEMWAGA fut « son œil ». S'il n'améliora pas sa réputation auprès des Butaréens, il devint un homme craint et put faire prospérer les affaires familiales. Avec l'avènement du multipartisme, il rejoignit le MDR comme la plupart des gens de Gitarama. Félix SEMWAGA fut nommé trésorier du MDR Butare dès la création du parti. Au MRND, d'après plusieurs témoins, il entretenait des liens étroits avec François NZABAHIMANA, lui aussi originaire de Gitarama (*commune Masango*), et dont la famille s'installa ensuite à Butare, commune Mbazi. Cadre dirigeant des Banques populaires et ministre du Commerce et de la Consommation dans le dernier gouvernement MRND (juillet 1990-février 1991), François NZABAHIMANA joua, d'après des témoins, un grand rôle dans le rapprochement de Jean KAMBANDA, autre cadre des Banques populaires, avec le MRND à l'échelon national. Mais on peut penser aussi que les événements ont suffi à précipiter Jean KAMBANDA dans les bras du MRND... Au MDR, Félix SEMWAGA pouvait aussi s'appuyer sur Froduald KARAMIRA, homme fortuné (il était propriétaire du siège que louait le MDR à Kigali) devenu deuxième vice-président national et dirigeant de l'aile *Power* du MDR face à Faustin TWAGIRAMUNGU.

Lors du congrès du MDR de Kabusunzu le 23 juillet 1993, au cours duquel Faustin TWAGIRAMUNGU et la présidente du MDR Butare, Agathe UWILINGIYIMANA, furent exclus du parti, Félix SEMWAGA fut approché par le nouveau tandem Jean KAMBANDA/Froduald KARAMIRA qui accéda aux rênes du parti. Ces deux dirigeants voulaient obtenir son soutien pour évincer Agathe UWILINGIYIMANA de la direction du MDR Butare où elle restait - pour des raisons essentiellement affectives - majoritaire chez les adhérents. Félix SEMWAGA obtint alors d'être élu au bureau politique national. À partir de cette date, Jean KAMBANDA fut systématiquement présenté comme le candidat légitime du parti désigné pour occuper le poste de premier ministre du GTBE. Froduald KARAMIRA devint le meneur national de la tendance *Power* du MDR¹⁹⁸. Au sein du MDR Butare, scindé en deux tendances désormais inconciliables, Jean KAMBANDA ne réussit pas à évincer Agathe UWILINGIYIMANA, mais il structura la tendance *Power* sur l'ensemble de la préfecture. Ainsi, de manière explicite, Félix SEMWAGA se présentait comme « le trésorier du MDR *Power* à Butare » lors de ses dépositions devant le parquet de Butare après la guerre de 1994 (cf. annexe 22, référence KO226881, tome 3).

Au cours de la guerre et du génocide, alors que Jean KAMBANDA, nommé premier ministre, avait enfin atteint son objectif, Félix SEMWAGA devint l'animateur local du MDR *Power* et fut considéré comme le chef d'un groupe de miliciens disposant d'une base forte dans les communes de Ngoma et de Mbazi (où il résidait) (cf. *infra* § 8.2.).

Il devint parallèlement le principal client de la SORWAL et supplanta Vincent MUREKEZI. D'après les témoignages recueillis, une des raisons tint au fait que Vincent MUREKEZI qui commerçait essentiellement avec le Burundi se trouva alors coupé de son débouché habituel et accumula les dettes. De plus, il traitait apparemment ses affaires au Burundi en chèques, or la SORWAL n'acceptait plus que des paiements en liquide. Félix SEMWAGA, dont l'approvisionnement en liquide était abondant du fait de ses multiples activités commerciales (commerce de gros et de semi-gros à Butare, garage à Mbazi...) assura donc l'essentiel des ventes. La guerre offrait de nombreuses occasions d'enrichissement spéculatif notamment à ceux qui possédaient des véhicules, qui accédaient aux autorisations de déplacement adéquates et surtout qui bénéficiaient d'une escorte militaire. Ce qui fut le cas de Félix SEMWAGA dès avant le 6 avril. Ainsi en mai 1994, il démarchait encore des clients de la SORWAL en préfecture de Gitarama. À la fin de la guerre, malgré une situation sécuritaire très tendue, il disposa d'une autorisation officielle de circuler du fait de ses responsabilités de membre du comité restreint d'organisation de l'autodéfense civile en préfecture de Butare (cf. *infra* § 8.4., p. 146). Dans le comité de l'autodéfense civile figurait aussi le secrétaire du MDR Butare, Faustin NIYONZIMA, et deux dirigeants de la SORWAL, dont Jean-Baptiste SEBALINDA, directeur administratif et financier, MDR *Power*... Il profitait alors d'un autre avantage décisif sur son concurrent, Vincent MUREKEZI. En effet, ce dernier, bien que participant zélé aux massacres, n'occupait que la position de membre de la 3^e section du 1^{er} peloton de l'autodéfense civile de la commune urbaine de Ngoma (cf. annexe 23, tome 3).

¹⁹⁸ On soulignera que dans ses diverses déclarations, Félix SEMWAGA utilise toujours l'expression « MDR *Power* » pour caractériser sa position politique. Ce terme prévalut en effet jusqu'en novembre 1993 et voulait montrer que malgré la « trahison » de Faustin TWAGIRAMUNGU que la Présidence avait choisi pour occuper les fonctions de Premier ministre de la transition, le parti MDR restait puissant. Le terme disparut ensuite, lorsque la nouvelle direction du MDR conduite par D. MUREGO et F. KARAMIRA se joignit à l'alliance du Hutu *Power* sous la houlette du MRND. Par hostilité vis-à-vis des leaders MRND du nord, beaucoup de militants MDR du sud maintinrent néanmoins l'appellation « MDR *Power* ».

Plus fondamentalement, la guerre avait totalement bouleversé les systèmes de protection des deux grands commerçants associés à la SORWAL. Si Vincent MUREKEZI bénéficia de l'appui actif de Straton NSABUMUKUNZI, ministre de l'Agriculture du GI, il ne pouvait rivaliser avec le « léopard »¹⁹⁹ de Félix SEMWAGA. Ce dernier profita du soutien constant de Jean KAMBANDA, président du MDR Butare et premier ministre, et de Froduald KARAMIRA, patron *de facto* du MDR qui assurait la direction de la JDR. Au sein de la SORWAL, Vincent MUREKEZI était partiellement privé de ses soutiens de la CDR (le couple HIGANIRO s'était installé à Gisenyi), alors que Félix SEMWAGA, qui ne s'entendait guère avec A. HIGANIRO et les « gens du nord », travaillait étroitement avec Jean-Baptiste SEBALINDA, directeur administratif et financier, MDR *Power* et lui aussi en charge de l'autodéfense civile. Il pouvait en outre négocier directement avec Innocent NKUYUBWATSI, milicien installé chez le capitaine Ildephonse NIZEYIMANA, homme de confiance d'HIGANIRO et dépositaire des fonds en liquide de la SORWAL après son départ.²⁰⁰

¹⁹⁹ Le système clientéliste sur lequel reposait le régime HABYARIMANA supposait l'insertion de chaque bénéficiaire dans une filière de protection étroitement hiérarchisée selon la formule rwandaise " *Uhagarikiwe n'ingwe aravoma* " (celui qui est protégé par le léopard puise tranquillement).

²⁰⁰ Témoignage, prison de Karubanda, Butare, 26 juin 2001.

6. La SORWAL, l'*akazu* et la sphère politique butaréenne

Tous ces éléments agencés permettent désormais de brosser un tableau de la sphère politique butaréenne qui révèle l'arrière-plan du jeu politique public. La tutelle centrale exercée sur la SORWAL illustre certains des ressorts de la mainmise économique-politique que le noyau du pouvoir nordiste imposait à la principale préfecture du sud. Cette main mise multiforme dépassait, et de loin, les fonctions économiques que nous venons d'analyser.

6.1. Un réseau politique unifié et centré sur le contrôle des ressources

Le pilotage était assuré par le représentant du clan présidentiel à l'échelon local : Séraphin BARARENGANA, le frère du président, par qui tout passait ou aboutissait d'une manière ou d'une autre. D'un côté, il faisait remonter les informations sur la situation régionale vers l'*akazu* et les centres de décision qui faisaient et défaisaient les carrières ; de l'autre, il répercutait sur place « ce que le président souhaitait » en utilisant les différents canaux adéquats. Son principal relais local était la personnalité la plus proche de l'*akazu*, Alphonse HIGANIRO, celui-ci était surnommé le « secrétaire exécutif » de Séraphin BARARENGANA, par allusion au titre qu'il portait lorsqu'il était en poste à la CEPGL. Il ne pilotait pas tous les dossiers, mais il était vraisemblablement le seul à Butare dont les liens avec l'*akazu* lui permettaient de couvrir et d'intervenir sur l'ensemble des sphères et niveaux de pouvoir. Rappelons, par exemple, qu'Alphonse HIGANIRO fut nommé membre de la Commission sociale du CC du MRND à partir du 4 juin 1980 où il siégeait notamment avec Protais ZIGIRANYIRAZO et Édouard KAREMERA (futur avocat-conseil de la SORWAL). À l'époque, le beau-père d'Alphonse HIGANIRO, Emmanuel AKINGENEYE siégeait à la Commission Affaires Étrangères du MRND et Séraphin BARARENGANA était membre de la Commission Recherche du CC.

Lors de son procès à Bruxelles, Alphonse HIGANIRO nia être un responsable de la CDR à la différence de son épouse qui, interrogée comme témoin, le reconnut sans difficulté. En fait, il était beaucoup plus qu'un membre de la CDR. Alphonse HIGANIRO, comme Séraphin BARARENGANA, n'agissait pas au grand jour. Il appartenait aux structures de l'ombre dont les cadres politiques de la sphère publique craignaient et anticipaient les avis. À ce titre, son niveau d'intervention se situait au-delà des composantes particulières de la mouvance présidentielle, précisément au niveau où quelques personnalités autorisées décidaient de la distribution des rôles entre les partis eux-mêmes et leurs chefs locaux.

Comme nous avons pu le constater dans les archives reconstituées d'Alphonse HIGANIRO à la SORWAL, c'est lui qui à Butare effectuait le lien avec les directions des différents partis de la mouvance présidentielle installés à Kigali. Il assurait ensuite l'information de Séraphin BARARENGANA qui était le vrai destinataire de cette abondante littérature. Les documents internes du MRND arrivaient sur le télécopieur de la SORWAL, ainsi que les communiqués de la CDR²⁰¹ et diverses autres informations politiques envoyées directement par le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur. Cette dernière donnée que nous avons pu confirmer (cf. annexes 24, tome 3) s'avère particulièrement révélatrice, car le directeur de cabinet en question, personnellement sollicité par l'*akazu* pour remplir cette fonction de contact et d'information, n'était autre que Callixte KALIMANZIRA, une des trois personnalités les plus importantes du MRND de Butare avec Pauline NYIRAMASUHUKO et RÜNYINYA BARABWIRIZA.²⁰² Dans le cas précis, le fait qu'Alphonse HIGANIRO soit considéré comme le « secrétaire exécutif » de Séraphin BARARENGANA correspond parfaitement à la réalité, car les membres de l'*akazu* n'établissaient jamais eux-mêmes de contacts directs avec des administrations.

²⁰¹ La diffusion des communiqués de la CDR se faisait à partir du ministère des Affaires étrangères via le télex numéro 00 250 72 902 qui était sous la responsabilité de Jean-Bosco BARAYAGWIZA (CDR, hutu, Gisenyi, commune Mutura), en charge par ailleurs de l'information des ambassades et des corps diplomatiques (cf. annexes 25, tome 3). Jean-Bosco BARAYAGWIZA était un des membres fondateurs de la CDR et le principal responsable des jeunes *Impuzamugambi*.

²⁰² Callixte KALIMANZIRA assura ensuite à partir du 6 avril 1994 l'intérim du ministre de l'Intérieur (cf. *supra* encadré n° 3, p. 51) et joua un rôle décisif dans l'organisation des massacres à Butare.

Dans les archives de l'ex-directeur de la SORWAL, on trouve aussi de nombreux envois de documents politiques téléfaxés à partir de la SONARWA²⁰³ (téléfax n° 00 250 72 052), des communiqués du MRND Gisenyi - dont il était membre du bureau préfectoral - télécopiés par l'intermédiaire de l'ORTPN à Kigali (téléfax n° 00 250 76 514)²⁰⁴ et une abondante collection de communiqués et de courriers du secrétariat national du MRND signés Mathieu NGIRUMPATSE (cf. annexes 26, tome 3). Le directeur général de la SORWAL recevait aussi régulièrement le bimensuel *Le courrier du peuple*, bulletin extrémiste prohutu, dont l'exergue était fort explicite « Qui veut la paix prépare la guerre »...

Ces premiers éléments éclairent le rôle joué par la SORWAL et Alphonse HIGANIRO en matière de financement des partis : ils permettent de comprendre au moins partiellement la complexité du système multi-partis mis en œuvre et les fonctions attribuées aux individus. La coordination, comme nous l'avons vu était MRND/CDR. Une formule d'Innocent NKUYUBWATSI, son assistant personnel, résume très précisément la fonction remplie par son patron : « Alphonse HIGANIRO recevait des messages de la CDR dans le cadre de la complémentarité des partis ». Les relais locaux étaient nombreux avec au premier plan l'épouse d'Alphonse HIGANIRO, cadre de l'agence Électrogaz de Butare, qui s'affichait ouvertement comme membre et porte-parole de la CDR dans les réunions publiques. Elle fut aussi engagée dans des opérations militantes plus délicates comme les livraisons d'armes au PALIPEHUTU burundais²⁰⁵. On mentionnera encore, parmi les personnages directement liés à la SORWAL, les militants actifs comme Célestin MUHAYIMANA (CDR, hutu, Butare, commune Kibayi) introduit parmi les clients par Jean-Baptiste SEBALINDA. Célestin MUHAYIMANA était un agent du ministère des Travaux publics où régnait Alphonse NTEZILYAYO, gendre du président HABYARIMANA. Ce dernier, en tant que directeur du Fonds routier, apportait un soutien logistique essentiel aux partis de la mouvance présidentielle. Célestin MUHAYIMANA était affecté au service d'urbanisme à Butare. Son militantisme à la CDR et ses liens étroits avec le lieutenant-colonel Alphonse NTEZILYAYO (hutu, Butare, commune Kibayi, secteur Nyagahuru) dont il était considéré comme le « cousin », l'avait mis en conflit avec le préfet Jean-Baptiste HABYARIMANA, qui avait obtenu sa mutation à Kigali.²⁰⁶ Citons enfin, deux personnages déjà mentionnés parmi les prédateurs de la SORWAL, Jean-Marie Vianney MUDAHINYUKA (MRND/CDR, hutu, Gitarama, commune Masango), un des dirigeants du comité parallèle des *Interahamwe*, et Vincent MUREKEZI, trésorier de la CDR Butare et chargé d'assurer le transit des fonds de la SORWAL.

De tous les partis de la mouvance présidentielle, la CDR était le seul qui n'avait pas de financement connu. Si les milieux politiques informés savaient que les membres les plus éminents de l'*akazu*, Protais ZIGIRANYIRAZO et Joseph NZIRORERA, en étaient les promoteurs et les soutiens, aucune information ne filtra sur les mécanismes de financement. Ces mécanismes ne pouvaient être que dissimulés et personnalisés compte tenu de la diabolisation de ce parti dans la sphère politique officielle et l'« opinion publique ».

²⁰³ Jusqu'en 1991, le directeur de la SONARWA fut Mathieu NGIRUMPATSE. Siméon NTEZIRYAYO, précédemment ministre à la présidence, lui succéda.

²⁰⁴ Pendant la période du multipartisme, l'ORTPN était connu à Kigali comme un repère d'extrémistes hutu. Sa direction fut confiée à Juvénal UWILINGYIMANA (MRND, hutu, Gisenyi), ex-ministre du Commerce et de la Consommation (gouvernement du 18 janvier 1989). Le conseil d'administration mis en place par arrêté présidentiel du 29 août 1989 était présidé par RUNYINYA BARABWIRIZA, son vice-président était Protais ZIGIRANYIRAZO.

²⁰⁵ « Peu de temps avant le génocide, un camion qui se dirigeait vers le Burundi a fait un accident dans la ville de Kigali. Ce camion contenait des armes à feu. Les enquêtes qui ont été menées ont démontré que Madame HIGANIRO était impliquée dans cette affaire. » Témoignage d'Édouard KAYIHURA, premier substitut du procureur, responsable de la Chambre spécialisée pour les crimes de génocide et les crimes contre l'humanité à Kigali (jusqu'en juillet 2000) transmis au président de la Cour d'Assises de Bruxelles, juin 2001. D'après les propres déclarations d'Alphonsine MUKANKAKA à ses proches, le couple HIGANIRO était aussi actionnaire de RTL, 500 000 Frw pour elle et 1 million pour lui. Ils ne figurent pas cependant dans la première liste des actionnaires fondateurs.

²⁰⁶ Après le renvoi de Jean-Baptiste HABYALIMANA, Célestin MUHAYIMANA fut réaffecté dès la fin avril 1994 au service d'urbanisme à Butare où il fit fonction de fossoyeur. C'est son service qui récupérait les corps des personnes assassinées dans la ville, notamment aux barrages. La renommée macabre de ce personnage public demeure toujours très présente dans les témoignages des Butaréens rescapés.

6.2. Le financement des milices par les réseaux Hutu *Power* de Gitarama

Vient ensuite le financement des milices : comme je l'ai déjà longuement illustré, la jeunesse *Interahamwe* apparut comme la principale bénéficiaire, mais il s'agissait plus largement des jeunes *Power* des différents partis. On retrouve là un réseau dense d'intermédiaires et de personnalités politiques pratiquement tous originaires de deux pôles de la préfecture de Gitarama : la région de l'Akabagali, c'est-à-dire les communes Masango/Murama, ainsi que la commune Bulinga : Phénéas RUHUMULIZA, Georges RUTAGANDA, Jean-Marie Vianney MUDAHINYUKA, François MUSONI, Félix SEMWAGA, Froduald KARAMIRA... Quant à Callixte NZABONIMANA, ministre MRND de la Jeunesse et du Mouvement associatif, en charge du suivi politique des « Jeunes », il était originaire de la commune de Nyabikenke. La jonction entre Froduald KARAMIRA, responsable de la JDR et le ministre Callixte NZABONIMANA s'effectua en septembre 1993 après la rupture au sein du MDR et l'autonomisation du pôle *Power*.

Le dédale des sociétés-écrans créées pour servir d'avaliseur mutuel et faciliter les opérations de cavalerie bancaire apparaît impressionnant, autant sur le plan des montages institutionnels mis en place qu'au niveau des personnalités mobilisées à cette fin. Toutes bénéficiaient elles aussi personnellement de contreparties financières. L'analyse des statuts des sociétés déclarées livre bien des éléments inédits. Par exemple, dans le cas de Hardware Center SARL dirigée par Phénéas RUHUMULIZA,²⁰⁷ premier vice-président des *Interahamwe*, le co-actionnaire fut Élaste SEBUJISHO, lui aussi originaire de la commune Murama, ex-journaliste de Radio Rwanda (section des émissions en swahili), qui s'était installé comme commerçant grossiste avec l'aide d'une des plus grosses fortunes commerciales du pays, Silas MAJYAMBERE (MRND, *hutu*, *Gitarama*), ce dernier était également originaire de l'Akabagali (commune Masango)²⁰⁸ (cf. annexe 27, tome 3).

Quant à la société INTERPETROL, enregistrée le 10 septembre 1991, et pareillement dirigée par Phénéas RUHUMULIZA, elle comportait trois autres associés : Isaac KAMALI, Jean-Marie Vianney MUDAHINYUKA et Callixte NZABONIMANA (cf. annexe 28, tome 3). Le premier, Isaac KAMALI (MRND, *hutu*, *Gitarama*, commune Nyabikenke), fut un ex-agent du ministère de la Jeunesse, protégé du colonel Aloys NSEKALIJE. Après que ce dernier eut quitté la tête du ministère, Isaac KAMALI passa au ministère des Travaux publics, alors sous la tutelle de Joseph NZIRORERA (*hutu*, *Ruhengeri*). Isaac KAMALI était par ailleurs le beau-frère du colonel Théoneste BAGOSORA (son épouse et lui sont de même père et de même mère). La propre épouse du colonel Théoneste BAGOSORA était originaire de la même commune de Nyabikenke. Sur la crête de Ndiza, dans la préfecture de Gitarama, Isaac KAMALI était le bras droit de Callixte NZABONIMANA (MRND, *hutu*, *Gitarama*), originaire lui aussi de Nyabikenke. Rappelons que Callixte NZABONIMANA, ministre de la Jeunesse et du Mouvement associatif depuis juillet 1990, forma avec Pauline NYIRAMASUHUKO à partir d'avril 1992, le binôme gouvernemental des ministres activistes en charge de la mobilisation idéologique au profit du MRND.²⁰⁹ Accessoirement, cette implication financière dans le financement des partis permet de comprendre comment Callixte NZABONIMANA devint un personnage fort riche. Quant à Jean-Marie Vianney MUDAHINYUKA, membre du comité parallèle des *Interahamwe*, il intervenait déjà dans les ventes de la SORWAL comme dirigeant de la société APROCOS. Ces quelques exemples, auxquels on peut ajouter le financement de la JDR de Froduald KARAMIRA via Félix SEMWAGA, font apparaître un rapport de tutelle politique très fort entre Gitarama et Butare. Rapport particulièrement net dans le cas du MDR Butare vis-à-vis du MDR Gitarama : c'est avec l'aval de Froduald KARAMIRA que Félix SEMWAGA entra au bureau politique national du MDR.

Toutefois, malgré l'importance de ce réseau des milices et le nombre de personnalités d'envergure nationale qu'il impliquait, il ne faudrait pas surestimer son rôle. Si localement, dans

²⁰⁷ Déclarée le 17 novembre 1993, cette société réalisait déjà des affaires avant d'être formellement enregistrée. Marie BAMURANGE, l'épouse de Phénéas RUHUMULIZA, lui servait d'avaliseur sur son compte bancaire personnel, lui aussi non approvisionné (cf. annexe 29, tome 3).

²⁰⁸ Avant la restauration du multipartisme, Silas MAJYAMBERE s'était réfugié à l'étranger, où il avait créé son propre parti politique, l'UPR.

²⁰⁹ En 1992, les militants du MDR de Gitarama excédés de l'activisme MRND de Callixte NZABONIMANA et d'Isaac KAMALI sur un « territoire MDR » organisèrent une embuscade pour les intimider et les corriger, mais Isaac KAMALI usa d'une arme à feu en tirant en l'air. Ce banal fait divers se transforma alors en une affaire nationale où les deux « terroristes » furent décriés.

les préfectures du sud, les milices furent bien les éléments moteurs des massacres, redoutées même des militaires ou des bourgmestres, persuadant les populations de s'impliquer dans les tueries, elles ne furent jamais plus que des instruments politiques dans les mains des décideurs de l'*akazu*. Ainsi, malgré les apparences, tous les ressortissants du sud qui faisaient fonction de responsables officiels des *Interahamwe* à l'échelon national n'étaient que des personnalités sans envergure politique réelle : KAJUGA Robert, tutsi de Kibungo, président ; RUHUMULIZA Phénéas, hutu de Gitarama, premier vice-président ; RUTAGANDA Georges, hutu de Gitarama, deuxième vice-président ; NIYITEGEKA Dieudonné, trésorier, hutu de Butare. L'*akazu* ne procéda pas autrement lorsqu'elle porta à la présidence de la CDR, Martin BUCYANA, hutu de Cyangugu, un supplétif sans pouvoir réel mis en avant pour contrer la percée de Faustin TWAGIRAMUNGU.

6.3. Les relais butaréens

Pour clore ce chapitre sur le rôle de la SORWAL, de ses dirigeants et de ses partenaires, il reste à préciser l'implication directe des responsables de la SORWAL dans le jeu politique local. Le premier point concerne le directeur général lui-même :

« Alphonse HIGANIRO n'allait jamais au cabaret, il ne sortait pas. Il circulait toujours seul dans sa Mercedes ou la Pajero de la SORWAL. Il recevait chez lui presque uniquement les gens du nord en fonction dans la préfecture. Il était considéré comme un des dirigeants de Butare.

Le seul endroit qu'il fréquentait était le *Rotary Club international* où il pouvait approcher les Blancs qui ont de l'argent, mais il avait eu une période d'observation comme extrémiste.²¹⁰ Le président du *Rotary Club* de Butare était alors Jérôme NGARAMBE, mais c'est Jean-Baptiste HABYALIMANA qui le parraina.²¹¹ Ils se connaissaient bien. Jean-Baptiste HABYALIMANA se rendait de temps en temps chez HIGANIRO à son domicile. Bien entendu, il ne participait pas aux réunions avec les gens du nord, il y allait seul. Parmi les autres personnes de Butare qui se rendaient chez HIGANIRO figurait aussi Joseph KANYABASHI, c'est certainement lui qui y allait le plus souvent. » (témoignage Butare, juin 2001)

Ces propos supposent quelques explications. Tous les témoignages confirment l'étroitesse du champ des relations butaréennes d'Alphonse HIGANIRO, logé près de l'évêché à proximité de la résidence de Séraphin BARARENGANA dans une villa louée par la SORWAL à Augustin NKUSI, directeur de l'usine de décorticage du riz à Gikondo (*PSD Power, hutu, Butare, commune Mugusa*).²¹² Hormis les visites fréquentes qu'Alphonse HIGANIRO et Séraphin BARARENGANA se rendaient mutuellement, la grande majorité des visiteurs à son domicile étaient des gens de Gisenyi membres du MRND, notamment Bernard MUTWEWINGABO (*MRND, hutu, Ruhengeri*), doyen de la faculté d'agronomie²¹³, Denis MUTAGOMA (*MRND/CDR, hutu, Gisenyi, commune Karago*), chef du personnel de l'UNR... Telle était aussi la fonction d'Alphonse HIGANIRO : structurer et mobiliser le réseau des ressortissants du nord.

La plupart des relations butaréennes d'Alphonse HIGANIRO furent nouées, à un double titre, par l'intermédiaire de son épouse, Alphonsine MUKAKAMANZI, fille d'Emmanuel AKINGENEYE (*MRND, hutu, Ruhengeri*) médecin personnel du président et d'une mère tutsi originaire du secteur Muzenga en commune Ndora à Butare.²¹⁴ D'une part, des rapports étroits

²¹⁰ Peu de temps après son adhésion, au cours d'une soirée dansante organisée le 5 décembre 1992 par le *Rotary Club* à Butare, Alphonse HIGANIRO, qui, comme sa propre épouse et Joseph KANYABASHI, se déplaçaient toujours avec un revolver, sortit son arme pour intimider Jérôme NGARAMBE, président du *Rotary*, avec lequel il venait d'engager une dispute.

²¹¹ Malgré l'opposition déclarée de nombreux adhérents butaréens, A. HIGANIRO devint ainsi le seul membre originaire de Gisenyi. Bien qu'extérieur au champ politique, un tel groupe occupait une place symbolique importante comme lieu de rencontre et de relation des personnalités locales. Sans être lui-même un membre actif, Joseph KANYABASHI avait été intronisé membre d'honneur de la section du *Rotary Club* de Butare du fait de ses fonctions de bourgmestre.

²¹² Des témoignages décrivent Augustin NKUSI comme le responsable et le financeur des *Interahamwe* à Gikondo. Son nom figure sur la liste officielle des accusés de génocide recherchés par les autorités rwandaises (n° 258 de la liste d'avril 2001). Des tueries perpétrées par des policiers communaux et la « population » eurent lieu dans la cour de l'usine de décorticage de riz avant le début des massacres massifs le 20 avril 1994. Il existe toutefois des documents adressés au préfet de préfecture à la fin avril 1994 accusant Augustin NKUSI d'utiliser les militaires chargés de la surveillance de l'usine pour protéger des Tutsi.

²¹³ Il est le gendre de Venant NTAHOMVURA (*hutu, Butare, commune Ndora*), membre du CC du MRND, ex-recteur de l'UNR de 1981 à 1989, devenu chancelier des Médailles. L'épouse de Bernard MUTWEWINGABO, Thérèse KAMPIRE, était directrice de l'Institut supérieur d'administration publique (ISAP).

²¹⁴ Du fait de son ascendance maternelle, l'engagement politique au sein d'un parti ouvertement ethniste et antitutsi valut à Alphonsine MUKAKAMANZI une très mauvaise réputation à Butare. Les propos antitutsi que son époux proférait

s'étaient établis au cours des années 1970 au sein de l'équipe des anciens assistants médicaux de l'hôpital universitaire. Dans ce groupe figuraient notamment Emmanuel AKINGENEYE et Venant NTABOMVURA, tous les deux étaient issus de la première promotion des docteurs en médecine rwandais (1967-68). On y retrouvait aussi Théodore SINDIKUBWABO, chef du service de pédiatrie de l'hôpital universitaire (promotion 1968-69),²¹⁵ ou encore Joseph KANYABASHI, alors sous-directeur administratif de l'hôpital universitaire (cf. *infra* encadré n° 10, p. 118) dont les fonctions le mirent en relation régulière avec les personnels en formation. Ensuite, à la fin de la décennie, s'ajouta Séraphin BARARENGANA, professeur, puis doyen de la faculté de médecine. C'est en se faisant remarquer comme bon administrateur, notamment par Emmanuel AKINGENEYE, que Joseph KANYABASHI a été proposé aux autorités supérieures pour occuper les fonctions de bourgmestre de Mukura puis de Ngoma. Après l'installation d'Alphonse HIGANIRO à Butare, Joseph KANYABASHI se rendit très fréquemment chez lui lors des visites de son beau-père, Emmanuel AKINGENEYE.

D'autre part, la filiation maternelle butaréenne d'Alphonsine MUKAKAMANZI établissait des liens de voisinage avec la belle-famille de Jean-Baptiste HABYARIMANA. L'épouse de ce dernier, d'ethnie hutu, était originaire du secteur Gisagara et la famille maternelle d'Alphonsine MUKAKAMANZI du secteur Muzenga. Le caractère atypique de la condition familiale des deux couples les rapprochait : d'un côté, Alphonse HIGANIRO, le nordiste relais local de l'*akazu*, avait un beau-père nordiste de l'*akazu* et une belle-mère tutsi de Butare²¹⁶ et de l'autre, Jean-Baptiste HABYARIMANA, l'intellectuel tutsi de Butare, était marié avec une femme hutu de mère tutsi, Joséphine KARUHIMBI. Celle-ci était la fille de Désiré KALINJABO, hutu originaire de Save, membre du MDR-PARMEHUTU qui fut nommé administrateur-adjoint (équivalent de préfet) de Cyangugu au cours de l'année 1960 ! C'est, semble-t-il, du fait de telles attaches que Jean-Baptiste HABYARIMANA estima être la seule personnalité tutsi à pouvoir se rendre chez Alphonse HIGANIRO et Alphonsine MUKAKAMANZI. Ces fréquentations politiques ou mondaines très « ouvertes » de Jean-Baptiste HABYARIMANA surprenaient beaucoup les Butaréens politisés. Si certains les interprétaient comme une preuve d'autonomie intellectuelle et de refus de diaboliser des opposants, d'autres y voyait la preuve d'une soif d'ambition et/ou d'une certaine naïveté.²¹⁷

6.4. Les engagements politiques des personnels de la SORWAL

Au-delà de sa participation aux financements des activités des partis, que ce soit avant la guerre ou pendant, la SORWAL joua un rôle important dans la vie politique butaréenne.

D'après divers témoignages, et au titre de la mobilisation courante des moyens de l'État et des entreprises para-étatiques, le minibus Mazda rouge (immatriculé CB 1929) et les camionnettes Pajero de la SORWAL sillonnaient toute la ville lors de l'organisation de manifestations du MRND ou des diverses activités des structures politiques liées à la mouvance présidentielle. De même, les locaux de la SORWAL, excentrés et vastes, furent utilisés pour l'hébergement et l'entraînement de miliciens, à commencer par ceux qui étaient salariés de l'entreprise.

J'ai déjà mentionné ci-dessus (cf. *supra* § 5.1., p. 73 sqs) la pratique des recrutements politiques lors des diverses réorganisations des personnels. La plus importante concerne la création *ex nihilo* d'une équipe technique chargée d'une nouvelle ligne de production. Dirigée

ouvertement envers sa belle-famille maternelle étaient relayés par son épouse qui soutenait « être la fille d'un homme ».

²¹⁵ Lorsque Emmanuel AKINGENEYE devint médecin personnel du président HABYARIMANA, il était en charge de la couverture médicale générale du président et de sa famille. Parallèlement, Théodore SINDIKUBWABO, pédiatre, intervenait comme spécialiste dans le suivi médical des enfants du président.

²¹⁶ Parmi les premières promotions d'assistants médicaux formés à l'hôpital universitaire de Butare, un grand nombre d'étudiants, notamment ceux qui venaient du *Rukiga*, épousèrent des jeunes femmes originaires de la préfecture, très généralement des femmes tutsi (ou au moins de mère tutsi) : AKINGENEYE, MUBILIGI, GATERA, MUSAFIRI, KAYIHIGI, MBARUTSO, GAHUNGU, NTABOMWURA, etc. Citons encore la situation familiale du vice-recteur Jean-Berchmans NSHIMYUMUREMYI, un des « bourreaux » de Butare pendant le génocide, dont l'épouse, Spéciose MUKANTABANA, originaire de Ruhashya et de mère tutsi, était la cousine de Bernadette, l'épouse tutsi d'Emmanuel BAGAMBIKI, ex-préfet de Kigali rural puis de Cyangugu, deux préfectures où d'importants massacres se déroulèrent alors que ce dernier était en fonction.

²¹⁷ C'est par exemple un burundais réfugié, Charles SINZABAKWIRA, homme d'affaires installé à Cyarwa et membre éminent du *Rotary club* de Butare, qui pourchassa et fit assassiner la plupart des membres tutsi qui n'avaient pas réussi à s'enfuir.

par Déo NDIKUMANA (*hutu, Butare, commune Mbazi*), chef d'équipe recruté en février 1993, celle-ci fut considérée comme la mise en place de personnels privilégiés et politiquement sûrs. Les recrutements s'étalèrent sur l'année 1993.

Par ailleurs, le 21 avril 1993, trois salariés se virent notifier un « avertissement pour faute lourde ». La faute lourde consistait à avoir suscité « un mouvement de révolte avorté ». En fait, les trois personnes visées figuraient parmi les derniers salariés rescapés proches des partis de l'opposition.

Alors même que les jeunesses *Interahamwe* n'existaient guère - ou n'étaient guère connues - avant le début de la guerre d'avril 1994 à Butare, la SORWAL avait anticipé leur organisation et put fournir dès que l'opportunité se présenta le noyau des militants sûrs et formés qui se chargèrent de la multiplication et de l'encadrement des effectifs. Alphonse HIGANIRO et Ildephonse NIZEYIMANA, capitaine à l'ESO, se concertèrent lors des recrutements et mirent en œuvre cette mobilisation dont le suivi était assuré par Innocent NKUYUBWATSI, parent d'Ildephonse NIZEYIMANA (cf. *supra* § 5.1. p. 78).²¹⁸

Après l'attentat contre l'avion présidentiel, Alphonse HIGANIRO et Séraphin BARARENGANA quittèrent ensemble Butare le 7 avril avec le convoi qui escortait les personnalités butaréennes promues, Théodore SINDIKUBWABO et le général Marcel GATSINZI. Alphonse HIGANIRO se rendit à Gisenyi pour assister à l'enterrement de son beau-père, décédé alors qu'il accompagnait le président. Il s'y installa ensuite jusqu'à la fin de la guerre et s'intégra dans le noyau des personnalités "conseillant" le GI. À Butare, Martin DUSABE fit fonction de directeur général *ad interim*.

La production de l'usine fut arrêtée à la mi-avril du fait des difficultés de déplacement des personnels après l'installation d'un grand nombre de barrages sur les routes et de la situation générale d'insécurité dans la préfecture. La SORWAL avait embauché une trentaine de salariés tutsi, la plupart furent tués chez eux dans leurs communes de résidence. La production reprit ensuite du 9 mai au 30 juin 1994. A. HIGANIRO suivait l'évolution de la situation à partir de Gisenyi. Avant de partir, il avait signé plusieurs chèques vierges à l'avance, chèques sur lesquels il fallait simplement ajouter les signatures de M. DUSABE et J.-B. SEBALINDA. Mais, du fait des défaillances du système bancaire, la quasi-totalité des transactions se fit en liquide. Les fonds de l'entreprise furent détenus par Innocent NKUYUBWATSI qui fit fonction de caissier pour la totalité des opérations courantes (salaires et autres charges, dépenses, recettes). Le fait que cette fonction de caissier lui soit confiée peut s'expliquer par la garantie de sécurité qu'il offrait comme ex-militaire *Interahamwe* logé chez un capitaine important sur la place de Butare et par son niveau d'information des affaires (au sens large) de la SORWAL. Lors de la reprise du travail en mai, tous ceux qui voulurent toucher leurs arriérés de salaires se déplacèrent à Karubanda. Quelques salariés tutsi survivants se présentèrent. Ils firent l'objet de menaces de la part des salariés militants *prohutu* et après la diffusion d'une note de Martin DUSABE justifiant le refus de payer le salaire d'une cantinière *hutu*, Clarisse UWACU, accusée d'être en réalité une Tutsi ayant changé d'ethnie, les autres employés tutsi, qui avaient déjà pris le risque de franchir les barrages routiers, ne tentèrent plus de revenir à l'usine. Dans ce domaine, la ségrégation ethnique envers les personnels tutsi était délibérée, puisque Innocent NKUYUBWATSI dut aller payer directement à son domicile Jean-Marie Vianney RUTAGANDA (*hutu*), chef de contrôle, qui demeurait à Cyarwa, qui n'osait pas se déplacer car, selon l'expression du responsable milicien, « il avait une esthétique tutsi » et craignait d'être abattu aux barrages.

Tout au long de la guerre civile, Martin DUSABE fut en charge des relations avec les autorités militaires et administratives. Il rencontra presque quotidiennement le capitaine Ildephonse NIZEYIMANA et participa à l'organisation de l'autodéfense civile à Butare tout comme J.-B. SEBALINDA qui assurait officiellement la gestion des financements consacrés à l'autodéfense civile.

D'une manière générale, incités par leur directeur à partir de Gisenyi, les cadres de la SORWAL furent très impliqués dans la politique de « pacification » à Butare. Les éléments les plus extrémistes de la SORWAL, « les plus avertis » parmi les personnels, furent même sollicités « pour qu'ils collaborent avec la population qui contrôle les réfugiés aux barrières » (cf. annexe 15, tome

²¹⁸ Le capitaine Ildephonse NIZEYIMANA bénéficiait de longue date d'une réputation d'extrémiste *hutu* à Butare. À différentes occasions, il fut mis en cause pour son parti pris (cf. annexe 12, tome 3, tract des « Gens de Butare » du 26 février 1994).

3). On retrouve sur cette liste Jean-Léonard CYIZA, du secteur Rango, militant MRND/CDR. Parmi les autres employés ou ex-employés qui se distinguèrent, figurent encore deux activistes notoires dont le zèle mortifère s'illustra notamment lors de l'attaque de l'église de Ngoma, le 29 avril :

- Jacques HABIMANA (*MDR Power, hutu, Butare, commune Nyakizu*), magasinier devenu « journaliste » privé. Il fut ensuite nommé conseiller du secteur Ngoma par le bourgmestre Joseph KANYABASHI en remplacement de Saïd MUNYANKUMBURWA, assassiné ;
- Édouard NIYITEGEKA (*MRND, hutu, Cyangugu*), technicien, qui bénéficia de la redoutable réputation d'être « l'époux qui tua sa propre femme tutsi ».

La direction et les personnels de la SORWAL s'enfuirent vers Gikongoro et Cyangugu les 2 et 3 juillet 1994.

7. L'administration territoriale

Parmi les acteurs locaux, les responsables de l'administration déconcentrée occupaient tous à des degrés divers des positions qui leur conféraient un pouvoir de décision et d'intervention majeur au sein de la sphère politique. Tout au long de la seconde République, l'attitude des fonctionnaires locaux et leur contrôle constituèrent pour les autorités nationales un enjeu capital.

J'ai déjà souligné à maintes reprises comment les cadres et intellectuels des préfectures du sud furent soumis à la tutelle des originaires du nord ou mis en concurrence avec eux. Ces derniers se virent confier la majorité des postes importants de la fonction publique et du secteur para-étatique. La fonction d'autorité et la relation hiérarchique apparaissaient d'autant plus fortes et contraignantes que ces cadres expatriés étaient directement en contact avec les vrais décideurs nationaux.

Avec l'avènement du multipartisme, une politisation générale s'ajouta aux clivages anciens au sein des administrations et services. Toutes les décisions, déclarations et comportements étaient susceptibles d'être perçus comme ayant une signification politique. De même, les compétitions, les méfiances et les soupçons qui marquaient inévitablement l'environnement professionnel faisaient désormais l'objet de lectures partisans génératrices de tension entre les individus et les groupes. L'environnement instable ou des événements dramatiques, nationaux ou proches, alourdissaient épisodiquement un climat social déjà plus ou moins dégradé. Dans ce contexte, une responsabilité éminente incombait aux membres de l'administration territoriale traditionnellement en charge de l'ordre et de la paix civile. Au sein de l'administration déconcentrée, l'autorité était tout entière détenue par les représentants du ministère de l'Intérieur qui au nom du parti-État exerçaient la tutelle politique et fonctionnelle sur l'ensemble des fonctionnaires et des populations.

Si la seconde République rompit avec la « République des bourgmestres » et mit en place la « République des préfets »²¹⁹, elle ne fit que déplacer l'échelon auquel incombait la primauté de l'exercice de l'autorité. Pour autant, la volonté de neutraliser toute expression politique qui s'attaquerait au monopole du ministère public fut une constante depuis les premières années de l'indépendance. Les deux brèves années de retour au multipartisme ne firent qu'entamer les prérogatives jusque-là incontestées de l'administration territoriale et apparaissent rétrospectivement comme une simple parenthèse. Dans cette préfecture « rebelle », il est aisé d'imaginer l'importance qu'a pu revêtir la tutelle préfectorale aux yeux des autorités centrales.

7.1. Les préfets

Dans les préfectures du sud, d'une manière générale, le commandant de place, puis le représentant des services de sécurité assuraient le contrôle stratégique en étroite collaboration avec les préfets, ou en cas de nécessité en lieu et place du préfet. À Butare cependant, la situation était quelque peu différente car il n'y existait pas de secteur militaire opérationnel. Le préfet relevait donc prioritairement des autorités et des réseaux de pouvoir civils. Ce dernier était assurément le personnage le plus important de la préfecture, tout en n'étant lui-même le plus souvent qu'un exécutant attentif des ordres ou conseils reçus de la part des autorités supérieures (MRND, ministres ou personnalités de l'*akazu*).

En ce qui concerne les préfets de la première République, rappelons uniquement quelques points. Tout au long de cette République, la préfecture fut tenue par des membres du PARMEHUTU alors que les partis d'opposition étaient localement majoritaires (notamment l'APROSOMA) ou soumis.

Insistons encore sur le symbole qui fit que le premier préfet officiellement nommé en juin 1961, Jean-Baptiste HABYARIMANA, fut préalablement nommé administrateur adjoint de la préfecture par l'administration belge le 1^{er} décembre 1960, puis confirmé préfet par les autorités issues du « coup d'État de Gitarama » du 28 janvier 1961. Le hasard voulut qu'il fut à nouveau affecté à Butare quelques mois avant le coup d'État de juillet 1973. Pour les autorités, confrontées alors à de fortes dissensions, il importait de rétablir une légitimité butaréenne à la fonction exercée depuis 1967 par des préfets étrangers à la préfecture. Cette légitimité s'imposait d'autant plus que

²¹⁹ Cf. A. GUICHAOUA, *L'administration territoriale rwandaise*, Nations unies, op. cit., p. 7.

les tensions ethniques locales avaient été fortement ravivées, notamment lors du bref passage d'Esdras MPAMO. Celui-ci est généralement décrit comme le premier préfet à avoir ouvertement soutenu l'ethnisme antitutsi à Butare et à avoir délibérément heurté les intérêts de la communauté tutsi de Butare, notamment les réfugiés tutsi originaires de Gikongoro, installés dans le commerce ou les affaires.

Tableau n° 8 : Les préfets de Butare (1961-1994)

Première République

HABYARIMANA Jean-Baptiste (MDR-PARMEHUTU, hutu, Astrida, commune Buhoro)	01/06/1961	01/12/1962
SEZIRAHIGA François (MDR-PARMEHUTU, hutu, Astrida, commune Kigembe)	01/12/1962	24/05/1963
KALINIJABO Charles (MDR-PARMEHUTU, hutu, Kigali)	24/05/1963	09/1963
MUNYANGABE Ladislav (MDR-PARMEHUTU, hutu, Gikongoro)	01/04/1964	01/07/1964
SEZIRAHIGA François (MDR-PARMEHUTU, hutu, Butare)	14/08/1964	20/04/1965
RWANZEGUSHIRA Aloys (MDR-PARMEHUTU, hutu, Kigali)	20/04/1965	01/06/1965
UGIRASHEBUJA Joseph (MDR-PARMEHUTU, hutu, Butare)	01/06/1965	01/06/1967
KARUTA Tharcisse (MDR-PARMEHUTU, hutu, Kibuye)	14/02/1968	02/1972
MPAMO Esdras (MDR-PARMEHUTU, hutu, Gitarama)	02/1972	14/10/1972
HABYARIMANA Jean-Baptiste (MDR-PARMEHUTU, hutu, Butare)	05/01/1973	31/05/1973

Deuxième République

KABALISA Palatin (MRND, tutsi, Cyangugu)	15/07/1973	20/07/1976
NKURUNZIZA Charles (MRND, hutu, Byumba)	20/07/1976	19/05/1978
RUZINDANA Emmanuel (MRND, hutu, Gitarama, commune Mukingi)	19/05/1978	18/05/1987
KALIMANZIRA Callixte, préfet a.i. ²²⁰ (MRND, hutu, Butare, commune Muganza)	18/05/1987	27/11/1987
KARANGWA Frédéric (MRND, hutu, Gitarama, commune Bulinga)	27/11/1987	10/07/1990
GATERA Gaspard, préfet a.i. (MRND, hutu, Byumba) ²²¹	10/07/1990	05/10/1990
TEMAHAGALI Justin (MRND, hutu, Byumba)	05/10/1990	04/07/1992
HABYALIMANA Jean-Baptiste (PL, tutsi, Butare, commune Runyinya)	04/07/1992	18/04/1994
NSABIMANA Sylvain (PSD, hutu, Butare, commune Mbazi)	19/04/1994	17/06/1994
Lieutenant-colonel NTEZILYAYO Alphonse (hutu, Butare, commune Kibayi)	17/06/1994	17/07/1994

7.1.1. Les préfets « fonctionnaires » de la seconde République

La deuxième République chercha à réduire les tensions à Butare en nommant pour la première fois depuis l'indépendance un préfet tutsi.²²² Puis, au cours du long mandat d'Emmanuel RUZINDANA l'animosité des élites butaréennes envers le pouvoir central et donc l'autorité préfectorale reprit avec vigueur au milieu des années 80 et s'amplifia jusqu'à la fin du monopartisme. Le préfet Emmanuel RUZINDANA fut habituellement considéré par les élites butaréennes comme ayant tenté une première reprise en main autoritaire de la préfecture dont plusieurs personnalités politiques indisposaient la nomenclature du nord. C'est en fait au cours de la deuxième moitié de son mandat que débuta la structuration d'une résistance politique discrète mais efficace, notamment après l'épisode de l'élimination politique et de l'emprisonnement du ministre et député Félicien GATABAZI. Des intellectuels hutu et tutsi conjuguèrent leurs efforts pour créer et faire fonctionner des écoles privées (CEFOTEC, École Technique de Kansi, École

²²⁰ Callixte KALIMANZIRA, nommé en juillet 1986 sous-préfet chargé des Affaires administratives et juridiques, assura l'intérim de la préfecture après le départ du préfet RUZINDANA (cf. *supra* encadré n° 3, p. 51).

²²¹ Dès la fin de son intérim, Gaspard GATERA, originaire de la même sous-région de Ngarama (commune Gituza) que Justin TEMAHAGALI, obtint la direction de la sous-préfecture de Kabaya en préfecture de Gisenyi.

²²² Palatin KABALISA s'est toutefois toujours déclaré hutu. Il devint ensuite l'inamovible notaire officiel de la seconde République. Il fut tué à Kicukiro (Kigali) pendant le génocide.

secondaire de Save,...). Propriété des associations de parents d'élèves, ces écoles transgressaient la discrimination scolaire dont la préfecture était victime et ignoraient toute considération ethnique dans le recrutement des élèves, des professeurs et des responsables. D'après certains témoins, des ressortissants de Butare occupant des postes de responsabilité encouragèrent le recrutement des ressortissants tutsi et hutu de Butare et du sud en général, rompant en quelque sorte la tradition d'individualisme des politiciens de Butare pour aligner leur comportement sur celui de la plupart de leurs collègues.

Frédéric KARANGWA, qui lui succéda, était lui aussi originaire de la préfecture de Gitarama. Il fut perçu comme un jeune technocrate dénué d'expérience et sans grande envergure personnelle. Ses interlocuteurs le décrivent comme un personnage complexé, comme une « créature » sous tutelle du ministre de l'Intérieur. Sa nomination à la mi-1989 au comité central du MRND, en même temps que Daniel MBANGURA, apparut tout à fait surprenantes (cf. *supra* § 2.4., p. 29). Il hérita d'emblée d'une situation socio-politique fort tendue, notamment à partir d'août 1988 du fait de l'arrivée d'environ 60 000 réfugiés hutu burundais. Outre l'agitation politique induite, la pression sur les ressources alimentaires aggrava fortement une période de soudure déjà très difficile à cause de variations climatiques. La disette qui s'ensuivit fut une des plus sévères que connut le pays au cours de la seconde République. À la différence des préfectures du nord où des ravitaillements rapides et abondants furent organisés, la disette au sud fut traitée comme un événement à masquer. Ainsi l'abbé Modeste MUNGWARAREBA qui, avec l'organisation catholique CARITAS, avait commencé à distribuer des vivres aux personnes frappées par la famine, reçut une lettre du préfet F. KARANGWA lui interdisant de continuer. La démarche du préfet, considérée comme incompréhensible et scandaleuse,²²³ fut pourtant soutenue par Constantin CYUBAHIRO (*tutsi, Kibungo*) alors directeur général au ministère de la Justice. Pour les autorités politiques, il était interdit de reconnaître l'existence de cette famine. Le rapport de force avait changé lorsque, après le 31 mai 1990, le préfet dut affronter la vive campagne locale et nationale qui s'enclencha après que des militaires tirèrent sur une manifestation d'étudiants et firent un mort. Ses appuis ne suffirent pas à le sauver. Le président le sacrifia (cf. *infra* encadré n° 5, p. 98).

Retenons encore que cette longue tutelle de préfets originaire de Gitarama favorisa l'implantation à Butare de ressortissants de cette préfecture (cf. *supra* § 6.2, p. 90) et notamment l'arrivée de Félix SEMWAGA, lui aussi natif de la commune Bulinga.

²²³ Au cours de cette période de revendications démocratiques, de nombreuses pratiques habituelles de la part des puissants faisaient l'objet de dénonciations. Face aux « affamés », le préfet KARANGWA, qui s'était attribué personnellement l'intégralité d'un marais dans le secteur Musange de la commune Huye pour y cultiver de l'herbe pour le bétail, était bien mal placé pour appliquer une politique autoritaire et répressive. Les contestations des populations avoisinantes envers ce qu'elles considéraient comme une spoliation ne cessèrent jamais et malgré les arrangements négociés en 1992 lors de la nomination du préfet issu des rangs de l'opposition, J.-B. HABYALIMANA, le marais fut récupéré de force par les riverains en décembre 1992.

Encadré n° 5 : Frédéric KARANGWA²²⁴

Né le 8 juin 1955 dans la préfecture de Gitarama, commune de Bulinga, secteur Mushishiro. De 1967 à 1974, il étudia aux séminaires St Léon et St Paul de Kabgayi où il réussit ses Humanités. Étudiant inscrit à l'UNR en 1974, il obtint le diplôme d'ingénieur agronome avec distinction le 27 juin 1980.

Recruté par le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage le 2 février 1981, il occupa alors la fonction d'homologue du chef de projet Kibungo II parallèlement à celle d'agronome de préfecture. Il fut admis à titre définitif dans les cadres de l'administration centrale le 2 février 1983 (arrêté présidentiel du 21 juillet 1983). Le 5 juin 1984, il fut transféré au ministère de l'Intérieur, alors sous la tutelle du ministre Thomas HABANABAKIZE. Il resta quelques mois affecté à la direction Planification et Inspection au sein de la direction générale du Développement communal et accéda d'emblée, le 20 février 1985, à la direction de l'*Umuganda*. Le ministre le promut ensuite directement préfet de Butare le 27 novembre 1987. Il perdit son « parrain » lors du remaniement ministériel du 18 janvier 1989, mais continua à bénéficier des faveurs des plus hautes autorités du régime. À la fin de l'année 1989 ou au début de l'année 1990, il fut nommé par le président HABYARIMANA au comité central du MRND dans un contexte marqué par des polémiques extrêmement vives puisqu'il y succéda à Félicula NYIRAMUTARAMBIRWA, opposante déterminée, qui venait de décéder dans un accident de voiture suspect et que quelques mois plus tard, dans sa propre préfecture de Butare, un second « accident » touchait un autre opposant célèbre, l'abbé Silvio SINDAMBIWE, curé de la cathédrale de Butare (cf. *supra* § 4.3.1., note 149, p. 71).

Suite à une brutale opération de maintien de l'ordre envers une manifestation d'étudiants le 31 mai 1990, il fut suspendu de ses fonctions par mesure d'ordre le 10 juillet 1990 sans mesure de sanction disciplinaire. Lâché par la présidence, l'arrêté présidentiel n° 843/04 du 30 octobre 1990 mit fin à son affectation dans l'administration préfectorale et le réintégra formellement comme chef de division au ministère de l'Intérieur à la direction du Développement communal. Le ministre l'affecta à la Division Appui et Encadrement le 3 décembre 1990 où il s'occupa du « développement du mouvement associatif dans le monde rural ». Il fut condamné par arrêt RA 0995/13.03/90 - RMPC 185-PROGECA rendu par la Cour de cassation le 20 février 1991 à 18 mois d'emprisonnement ferme et à 30 000 FRw. d'amende. Conformément au statut des agents de l'administration centrale, un projet d'arrêté présidentiel portant démission d'office de l'intéressé fut établi et transmis par le ministre de la Fonction publique pour signature à la présidence le 25 juillet 1991 (cf. annexe 30, tome 3). Opportunément, lorsque la loi 54 bis/91 du 15 novembre 1991 portant amnistie de certaines infractions parut, cet arrêté n'avait toujours pas été signé et Frédéric KARANGWA en bénéficia. Rappelons néanmoins que la loi avait été prévue pour amnistier le caractère délictueux des infractions commises par les opposants au parti-État MRND (et notamment les « complices » arrêtés après octobre 1990), et pour permettre aux personnes bénéficiaires « de participer à la consolidation de la démocratie en faisant valoir leurs conceptions à l'occasion de la réinstauration du pluralisme ». Elle prévoyait aussi qu'« il n'y a pas lieu d'amnistier des faits constitutifs d'infractions commises contre des personnes » (*Journal officiel*, 15 décembre 1991, p. 1921). Une fois amnistié, le ministre de l'Intérieur mit Frédéric KARANGWA à la disposition du projet micro-réalisations de la coopération canado-rwandaise à compter du 5 novembre 1991. En 1992, il fut nommé coordonnateur du projet PSTP-HIMO du BIT géré par la direction générale du Développement communal. Ce projet était une composante essentielle du Programme national d'actions sociales (PNAS) financé par la Banque mondiale et différents bailleurs de fonds.

Lors de l'avènement du multipartisme, Frédéric KARANGWA rejoignit les rangs du MDR. Après la guerre, Frédéric KARANGWA se réfugia au Zaïre. Lui et l'ex-préfet de Cyanguu, André KAGIMBAMGABO, furent tués en 1996 lors de la prise de Kisangani par l'APR et les forces de Laurent-Désiré KABILA.

²²⁴ Nous consacrons un encadré à ce préfet du fait du rôle majeur qu'il joua dans la radicalisation politique butaréenne contre le régime HABYARIMANA et surtout parce qu'il fut le seul préfet de la seconde République destitué et condamné à une lourde peine pour des actes de répression envers la population commis dans l'exercice de ses fonctions même s'il fut presque aussitôt amnistié.

7.1.2. Les préfets « politiques » de la seconde République

7.1.2.1. Le maintien de l'ordre selon Justin TEMAHAGALI

Avec la nomination de Justin TEMAHAGALI, jusqu'alors secrétaire général du ministère de l'Intérieur et supérieur hiérarchique direct des préfets, le 5 octobre 1990, Butare fut dotée d'un préfet nordiste, qui s'était forgé au cours de sa longue carrière politique une réputation de « dur ». Militant du MDR-PARMEHUTU dès sa création, il fut nommé en 1960 sous-chef de sa commune de Gituza avant d'être élu bourgmestre lors des premières élections communales du 11 janvier 1961. Il fut affecté ensuite à la préfecture de Byumba (fonctionnaire principal puis sous-préfet, 1962-63), à celle de Kibungo (sous-préfet, 1964), à celle de Gikongoro (préfet de juin 1964 à juillet 1969). En septembre 1969, il décrocha un mandat de député puis la seconde République en fit un ambassadeur de 1973 à 1985.

Sa carrière de parlementaire débuta en même temps que celle de Protais ZIGIRANYIRAZO, beau-frère de Juvénal HABYARIMANA, alors ministre de la Garde nationale. Justin TEMAHAGALI et Protais ZIGIRANYIRAZO se connaissaient bien et entretenirent des relations utiles surtout lorsque Protais ZIGIRANYIRAZO devint « préfet des préfets » sous la deuxième République et que Justin TEMAHAGALI réintégra l'administration centrale du ministère de l'Intérieur le 11 octobre 1985 comme secrétaire général, poste qu'il occupa jusqu'en octobre 1990.²²⁵

Sa nomination à Butare, quelques jours après l'attaque du FPR au nord du pays en octobre 1990, inaugura la série des préfets qualifiés de politiques. Il fut explicitement nommé pour organiser la répression des « complices du FPR ». Dans le contexte de l'époque, son affectation dans la capitale du sud fut d'emblée perçue comme une provocation. Sa réputation d'ancien préfet brutal et anti-tutsi de Gikongoro des années 60²²⁶, demeurait présente dans l'esprit de ceux qui durent alors quitter cette préfecture pour s'installer sous les cieux plus cléments de Butare. Dès son arrivée, il conforta cette image hostile en refusant d'occuper la villa de fonction habituelle des préfets et en réquisitionnant une villa de l'Université. Avec la mise en œuvre des arrestations massives et arbitraires, il se comporta comme si tous les habitants de Butare étaient des *Inyenzi*. L'arrestation et le harcèlement de nombreux commerçants tutsi originaires de Gikongoro renouèrent avec les pratiques des années 60. Mais la mission de Justin TEMAHAGALI fut en fait plus complexe. Au-delà de la phase de répression, il était aussi chargé d'utiliser ses relations familiales pour renouer des liens avec quelques grandes familles tutsi de Butare et de Gikongoro.²²⁷ Sans imaginer pouvoir les rallier au régime, il comptait au moins pouvoir s'appuyer sur eux pour gérer la préfecture.

L'attitude sectaire de Justin TEMAHAGALI renforça l'ascendant de l'opposition et, dès l'avènement du multipartisme, l'administration territoriale se scinda de manière tranchée entre le groupe des gens du nord ou proches d'eux (essentiellement à la préfecture et dans les sous-préfectures avec le soutien de quelques bourgmestres) et celui des cadres butaréens majoritairement proches du PSD, du PL et du MDR.

Malgré l'intransigeance que le préfet TEMAHAGALI manifesta, il ne put empêcher le MRND de perdre l'essentiel de ses cadres et partisans. De plus, les militants restés fidèles au MRND préférèrent souvent rester discrets ou prendre une deuxième adhésion pour sauvegarder leur avenir. La carrière de préfet de Justin TEMAHAGALI cessa dès la dissolution du dernier gouvernement monopartite. Il fut alors récupéré comme conseiller aux Affaires politiques et administratives par le ministre Callixte NZABONIMANA au ministère de la Jeunesse et du Mouvement associatif (arrêté présidentiel du 23 septembre 1992). Il se retrouva alors, entre autres responsabilités, en charge du suivi des mouvements de jeunesse des partis. Or le hasard (?) voulut que le ministre Callixte NZABONIMANA, qui entretenait des liens étroits avec sa collègue Pauline NYIRAMASUHUKO, soit personnellement impliqué dans le financement des Jeunesses *Interahamwe* via l'entreprise INTERPETROL dont il était co-actionnaire avec Phénéas

²²⁵ On remarquera à titre anecdotique que ce fut Justin TEMAHAGALI qui accompagna de 1986 à 1989 la carrière de sous-préfet de Callixte KALIMANZIRA alors qu'il était secrétaire général du MININTER. Au cours de l'année 1992, les rôles furent renversés puisque Callixte KALIMANZIRA devint son « chef au deuxième degré » et « représentant de l'autorité compétente ».

²²⁶ Il succéda alors à André NKERAMUGABA, ouvertement impliqué dans les massacres antitutsi de la préfecture.

²²⁷ Son fils avait épousé une femme tutsi de Gikongoro et le frère de sa belle-fille avait épousé une de ses filles.

RUHUMULIZA grâce à l'obligeance d'Alphonse HIGANIRO, directeur général de la SORWAL à Butare...

7.1.2.2. La nomination surprise de Jean-Baptiste HABYALIMANA

Avec l'installation du gouvernement pluripartite de Dismas NSENGIYAREMYE, la nomination d'un préfet autochtone issu des rangs de l'opposition fit l'objet de tractations subtiles.²²⁸ Normalement, selon le mot d'ordre du nouveau gouvernement qui consistait à affecter les préfets dans leur préfecture d'origine, le poste devait automatiquement revenir à Augustin IYAMUREMYE originaire de Butare et alors en fonction à Gitarama. Pour la présidence de la République, qui ne souhaitait pas installer un préfet PSD « fort » à Butare, il importait de trouver un habillage convaincant à son refus.²²⁹ C'est ainsi que naquit l'idée de donner une préfecture à un Tutsi hors des appareils politiques et dont on imaginait qu'il serait, de ce fait, un préfet faible. Formule qui présentait en outre l'avantage pour le pouvoir d'installer une personnalité intellectuelle qui servirait de trait d'union afin d'atténuer les tensions exacerbées par Justin TEMAHAGALI aussi bien avec les milieux universitaires qu'avec les commerçants tutsi.

Le profil de Jean-Baptiste HABYALIMANA, tutsi, universitaire et membre du PL, apparut alors idéal à bien des égards. Sa candidature fut suggérée par le ministre Landoald NDASINGWA, vice-président du PL, et acceptée par le gouvernement. Intellectuel brillant, peu sensible aux clivages ethnique et régionaliste, il côtoyait sans difficulté les Hutu comme les gens du nord (cf. *supra* § 6.3., p. 92).

En fait, lors des marchandages politiques d'avril-juin 1992, Félicien GATABAZI, dont le parti contrôlait Butare, aurait accepté de céder le poste de préfet de Butare au PL en échange du poste de Kibungo du fait de la personnalité de Jean-Baptiste HABYALIMANA, considéré comme proche des dirigeants du PSD. Le contrôle par le PSD de la préfecture de Kibungo élargissait l'audience du parti dans le sud dans l'optique d'élections nationales et la cession de Butare ne nuisait pas au PSD qui tenait déjà bien en main la plupart des postes de décision dans la préfecture. Il semble de même que Félicien GATABAZI, tout comme Frédéric NZAMURAMBAHO, ne souhaitaient pas que le poste de préfet revienne à Augustin IYAMUREMYE, pas plus qu'au premier président du comité régional du PSD, le Dr Jean-Chrysostome NDINDABAHIZI, qui revendiquait pourtant ouvertement le poste.

²²⁸ Pour les postes de hauts fonctionnaires, les nominations devaient se faire par consensus du gouvernement. Dans le cas présent, il devait être accepté par les ministres du MRND.

²²⁹ D'après différents témoins, cette nomination suscitait aussi l'hostilité du MDR qui craignait, avec un préfet PSD, de ne plus pouvoir maintenir ses marges de manœuvres à Butare. C'est ainsi qu'ils expliquent la promotion d'Augustin IYAMUREMYE à la tête des services de renseignement de la Primature par Dismas NSENGIYAREMYE.

Encadré n° 6 : Jean-Baptiste HABYALIMANA

Né le 14 mars 1950 dans la commune Runyinya²³⁰, Jean-Baptiste HABYALIMANA effectua ses études secondaires au Groupe scolaire de Butare et obtint le diplôme des Humanités scientifiques en 1969. En octobre 1975, l'Université nationale du Rwanda lui délivra le diplôme d'ingénieur civil des constructions²³¹. Il fut affecté au Centre d'études et d'application de l'énergie au Rwanda de décembre 1975 à novembre 1978, date à laquelle il fut nommé professeur assistant à la faculté des sciences de l'UNR.

En août 1984, il fut enfin autorisé à suivre des études de post-graduation à l'Université de Missouri-Columbia aux États-Unis et soutint sa thèse de doctorat en août 1989. Il s'agissait là d'un privilège rare pour un étudiant tutsi. Il réintégra alors l'UNR comme chargé de cours et fut élu vice-doyen de la faculté des sciences appliquées le 22 janvier 1990.

Arrêté et emprisonné le 3 octobre 1990 dans le cadre de la campagne d'arrestation des « complices du FPR », il fut libéré le 25 mars 1991 sans qu'aucune charge ne soit relevée à son encontre. Le 9 avril 1991, le vice-recteur de l'UNR, Jean-Berchmans NSHIMYUMUREMYI, acceptait sa réintégration mais lui demandait de « s'accommoder des dispositions prises en son absence », c'est-à-dire concrètement sa mise à l'écart de toute responsabilité administrative.²³²

Parallèlement le vice-recteur et le doyen Jean-Baptiste KATABARWA engagèrent un harcèlement administratif en suspendant sa prime de vice-doyen, en organisant une nouvelle élection pour l'évincer définitivement et surtout en refusant de payer les salaires suspendus lors de son arrestation (en prenant argument sur des déclarations radiodiffusées par des autorités politiques !) malgré l'ordre transmis par le recteur de l'Université, Maurice NTAHOBARI, aux deux vice-recteurs des campus de Butare et Ruhengeri. Jean-Baptiste HABYALIMANA et les cinq autres professeurs concernés menèrent une campagne publique contre cet arbitraire et menacèrent de recourir à la justice. Ce n'est que le 5 décembre 1992, après avoir reçu une injonction formelle et confidentielle de la part du recteur (courrier n° 1.10/0577/92 du 18 juin 1992, cf. annexe 31, tome 3) que le vice-recteur donna l'ordre à la comptabilité de régulariser les antécédents de salaire. Le fait qu'entre-temps Jean-Baptiste HABYALIMANA ait été nommé préfet de Butare n'avait donc pas suffi pour faire céder le vice-recteur. Celui-ci menait déjà un combat déterminé contre les personnels tutsi de son établissement et structurait ses propres réseaux d'activistes prohutu au sein de l'administration universitaire malgré le désaveu de ses supérieurs hiérarchiques.

Jean-Baptiste HABYALIMANA fut transféré dans l'administration préfectorale par arrêté présidentiel 303/04 du 14 août 1992.

Les deux années au cours desquelles l'administration préfectorale fut sous les ordres de Jean-Baptiste HABYALIMANA furent particulièrement éprouvantes notamment avec le mouvement d'épuration et de remplacement des bourgmestres et sous-préfets en 1993, l'assassinat le 21 février 1994 de Félicien GATABAZI, la personnalité politique la plus populaire de la préfecture, suivi le surlendemain du lynchage de Martin BUCYANA. Mais la gestion de la préfecture fut globalement considérée comme exemplaire.

Les débordements et les affrontements partisans furent presque toujours contenus, la sécurité des biens et des personnes sauvegardée et Butare échappa pour l'essentiel aux passions, troubles et attentats de la capitale Kigali²³³. L'ascendant personnel et l'autorité de Jean-Baptiste HABYALIMANA ne furent guère contestés. Selon un témoin actif,

²³⁰ Sur ses documents d'identité, il est mentionné comme natif de la commune Ngoma car il avait ensuite demandé le transfert de son dossier de naissance dans cette commune.

²³¹ Il était issu de la même promotion que Joseph NZIRORERA (1974-75).

²³² Son collègue Godefroid RUZINDANA s'était présenté dès le 4 avril au bureau du recteur Maurice NTAHOBARI qui l'avait fait accompagner à son bureau « sans autres formalités » (Notes personnelles M. NTAHOBARI).

²³³ La préfecture de Butare ne connut qu'un attentat notable. Le 19 avril 1993, au marché de Butare, explosa un colis piégé faisant 5 blessés graves. Bien que les services du MINADEF aient clairement fait savoir que le type d'allumeur à traction MUV 2 LOT 156 de fabrication soviétique n'avait jamais fait partie des matériels utilisés par les FAR ou tout autre structure rwandaise et que cette origine désignait explicitement le FPR, ils ne furent pas crus. Attribué à la mouvance présidentielle, comme la plupart des attentats commis à cette époque, cet acte terroriste est pourtant bien le

« le préfet Jean-Baptiste HABYALIMANA a joué un rôle important dans le maintien d'un climat de bonne entente. Son bureau était toujours ouvert aux représentants des partis politiques y compris ceux du MRND. Il recevait régulièrement les responsables du MRND résidant à Butare (Jean-Gualbert RUMIYA et Amandin RUGIRA). Ceux qui résidaient à Kigali (Innocent BUTARE, RUNYINYA BARABWIRIZA) lui rendaient aussi des visites de courtoisie et ils étaient toujours bien accueillis. De temps en temps, le préfet partageait un verre avec eux à l'hôtel Ibis. Dans l'allocution prononcée lors du décès d'Amandin RUGIRA, le préfet HABYALIMANA a particulièrement loué la sagesse, le respect de la légalité et des autres partis avec lesquels le MRND se comportait à Butare. Il a même invité les autres à suivre son exemple. Cette appréciation positive a toujours été exprimée par le commandant de la gendarmerie, Cyriaque HABYARABATUMA. » (témoignage)

Malgré cette ouverture et un traitement équitable vis-à-vis des divers partis²³⁴, son attitude décontractée, son humour ironique et la liberté de son expression déclenchèrent des haines quasi viscérales. Bien que le préfet fut d'origine sociale modeste, ses détracteurs disaient de lui qu'il se comportait comme les Tutsi « d'antan ». Se sachant isolé, Jean-Baptiste HABYALIMANA utilisa des instances politico-administratives généralement marginalisées par ses pairs, pour s'informer, asseoir son autorité, définir une politique préfectorale et la faire assumer par l'ensemble des autorités locales : le conseil préfectoral de sécurité (CPS) et la conférence préfectorale. Trois niveaux de réunion prévalaient habituellement :

- le CPS « informel » : selon les préfectures et toujours à l'initiative du préfet, trois ou quatre individus se réunissaient selon leurs affinités pour discuter des affaires de sécurité : le préfet, le responsable du service de renseignement préfectoral, le commandant de place et le procureur de la République. Selon les dossiers traités, le juge du tribunal d'instance pouvait faire partie de ce CPS restreint. Dans les préfectures politiquement homogènes et/ou dirigées par un préfet fort et directement connecté au clan présidentiel, une concertation régulière au sein de ce groupe suffisait à traiter l'essentiel des dossiers. Toute autre personnalité majeure de la préfecture (ministre originaire,...) pouvait s'y ajouter ;
- le CPS officiel : outre les membres précités y figuraient les responsables des administrations directement concernés : directeur du service immigration-émigration, directeur de prison, juge du tribunal de première instance, etc. Dans la pratique, une position homogène présentée ou soutenue par les membres du « CPS informel » entraînait automatiquement l'aval du CPS. La marge de manœuvre du préfet qui présidait le CPS était cependant étroite. Deux personnages jouaient un rôle clé lors des réunions du CPS, le premier était le représentant du SCR, le chef du service de renseignement, service rattaché directement à la présidence. Il était « l'œil de la présidence » et pouvait joindre Kigali par radio à tout moment. Le second était le commandant de place, « l'œil de l'armée ». Lui également pouvait joindre à tout moment sa hiérarchie, elle aussi directement sous la tutelle du président. Avant le multipartisme, le préfet étant automatiquement président du comité préfectoral du MRND, aucune contestation ne pouvait venir de ce côté. Il en alla différemment sous le multipartisme, où « l'œil du MRND » ne pouvait être évité. Dans les préfectures concédées à l'opposition, le MRND conserva généralement la plupart des postes de sous-préfets et au minimum celui du sous-préfet ayant la sécurité dans ses attributions, c'est-à-dire celui qui était chargé des Affaires administratives et qui assurait, d'après les textes, le secrétariat de séance du CPS et/ou celui en charge des Affaires politiques. Avec l'avènement du multipartisme, le débat politique pouvait être plus ouvert, mais le contrôle central demeurait à peu près inchangé ;
- la Conférence préfectorale était ouverte à tous les chefs de service des administrations de la préfecture (procureur de la République, juge du tribunal de première instance, commandant de camp, de groupement de gendarmerie, ...), aux bourgmestres des communes et à diverses personnalités influentes (notamment les personnalités religieuses, les grands employeurs - le recteur de l'UNR à Butare, par exemple - et, avec l'avènement du multipartisme, les responsables des partis politiques). Tous étaient invités nominalement au gré du préfet. La conférence préfectorale n'avait pas d'attribution spécifique en matière de sécurité, mais pouvait débattre de tout sujet concernant la vie de la préfecture. Elle servit de tribune publique dans les préfectures d'opposition.

fait du FPR engagé alors dans une campagne de déstabilisation des partis de l'intérieur qui se soupçonnaient mutuellement d'en être les auteurs.

²³⁴ Relevons que cette équité permit à la préfecture de Butare d'échapper à la multiplication des manifestations politiques non déclarées qui fut le lot courant de la plupart des autres préfectures.

Vu la composition formelle de ces instances, un préfet membre ou proche de la mouvance présidentielle - ils furent 8 sur 11 dans ce cas du 4 juillet 1992 au 16 avril 1994 - pouvait utiliser le CPS et la conférence préfectorale à sa guise. Il ne pouvait aucunement être contesté. À l'inverse, un préfet d'opposition n'avait guère de moyens pour s'imposer face à de tels interlocuteurs.

En effet, contrairement à certaines thèses qui postulent l'existence d'un *failed state* à partir du 6 avril 1994 entraînant une période de chaos généralisé, il n'a jamais existé de vacance du pouvoir au Rwanda. Si des dysfonctionnements de l'encadrement administratif et économique se manifestaient et s'approfondissaient, les acteurs politiques majeurs des deux blocs militaires et les groupes civils qui leur étaient attachés ont toujours maîtrisé la situation politique interne. Ce sont eux qui ont soigneusement planifié et organisé à la fois les événements déterminants dans l'évolution du conflit militaire et de la guerre civile et l'ensemble des troubles adjacents (manifestations, tracts et déclarations, pogroms, attentats, assassinats, etc.) qui entretenaient un niveau de tension ou de déstabilisation adapté à leur stratégie globale de conquête du pouvoir. De même, l'administration continua pratiquement partout à fonctionner presque normalement comme l'attestent des masses considérables de documents échangés entre les divers échelons de la hiérarchie. Elle était tout simplement mobilisée à des fins partisanses et d'extermination.

Dans ce contexte, les préfetures ne furent jamais abandonnées à leur sort par les dirigeants de la mouvance présidentielle. Si tel ou tel préfet n'était pas susceptible de rendre les services souhaités, il était simplement doublé par d'autres instances ou personnalités : militaires (Kibungo), super-bourgmestres (comme à Kigali rural où la nomination d'un préfet titulaire ne fut même plus jugée nécessaire)... Tous les cas de figure intermédiaires pouvaient être constatés selon les préfetures. On put voir ainsi des commandants de place agissant au nom du CPS « informel » organiser l'intervention des structures parallèles de pouvoir (les milices du MRND et de la CDR) pour faire pression sur les bourgmestres qui s'opposaient à la radicalisation politique de leurs communes. Les CPS couvraient ensuite les exactions et garantissaient l'impunité aux auteurs avec l'aval des autorités judiciaires (Cyangugu).

Dans deux préfetures seulement, celles de Gitarama et de Butare, le CPS et la conférence préfectorale fournirent des lieux d'expression et de décision relativement favorables à des préfets d'opposition habiles et bénéficiant de fermes soutiens locaux. Dans la situation politique très ouverte de Butare, Jean-Baptiste HABYALIMANA put utiliser le CPS et surtout la conférence préfectorale pour accroître ses marges de manœuvre, isoler les opinions dissidentes et neutraliser ses opposants. Il pouvait aussi faire endosser par le CPS des positions ou recommandations contraires aux directives nationales. Les marges de manœuvre étaient étroites mais bien réelles. Elles supposaient une série d'alliances qui furent possibles avec tel commandant de place des FAR, tel commandant de groupement de gendarmerie, tel magistrat, tel sous-préfet, l'invitation de telle ou telle personnalité, et surtout grâce au soutien politique affiché de la quasi-totalité des bourgmestres. D'après certains de nos interlocuteurs, Jean-Baptiste HABYALIMANA privilégia systématiquement la plus large ouverture pour asseoir son autorité et sa légitimité et usa de son franc-parler pour neutraliser publiquement ses adversaires. Plus encore, des conférences préfectorales élargies à tous les conseillers de secteur et responsables des partis au niveau des communes se seraient tenues en 1994.²³⁵

Plusieurs procès-verbaux des réunions du CPS démontrent à la fois la montée de l'insécurité liée au contexte général (comme la facilité de l'accès à des armes légères ou à des grenades dans l'ensemble du pays) et le contrôle efficace du préfet. Il en ressort notamment une volonté partagée de mettre en place des formules d'autodéfense des populations pour pallier l'impuissance du cadre légal (insuffisance des effectifs de police et inadéquation des personnels dans les communes). Ainsi la réunion du CPS du 11 janvier 1993 a longuement débattu de la proposition des partis MDR, PSD et PL de structurer la population afin d'appuyer les forces de l'ordre et d'organiser des rondes de nuit. Le MRND craignant d'être marginalisé dans cette opération au profit des partis de l'opposition préférait un renforcement des « instances ordinaires chargées de la sécurité ». Le préfet exigea alors un accord préalable de tous les partis avant de réunir une CPS élargie (cf. annexe 32, tome 3).

Cette vigilance politique du préfet vis-à-vis du risque de politisation de la sécurité publique ne put cependant s'exercer avec la même efficacité dans certaines communes comme celle de

²³⁵ Nous n'en avons toutefois ni date, ni procès-verbaux.

Nyakizu dont le bourgmestre put structurer le dispositif de sécurité autour d'extrémistes notoires avec la caution tacite d'Assiel SIMBALIKURE, le sous-préfet de Busoro. De même, la sous-préfecture de Nyabisindu connaissait de vives tensions politico-ethniques depuis la fin 1993 parallèlement à l'arrivée massive de réfugiés hutu burundais (deux camps furent installés dans les communes de Muyira et Ntyazo). Ainsi, le conseil sous-préfectoral de sécurité (CSPS) réuni le 10 novembre 1993 décida de convoquer et d'auditionner les « fauteurs de troubles ». Cette décision - inédite - causa un vif émoi dans la mesure où le CSPS composé exclusivement de membres hutu (comme la plupart des instances de l'administration territoriale) convoquait des Tutsi considérés par les services de sécurité sous-préfectoraux comme des agitateurs et semblait les traiter d'emblée comme des accusés. Plus globalement, la sous-préfecture souffrait de problèmes d'insécurité particuliers et tenta à la même époque de renforcer le personnel de sécurité en mettant en place un système de cotisation volontaire des commerçants, principales victimes des exactions et vols. Les fortes oppositions politiques locales rendirent ces mesures caduques.

Si l'organisation de réseaux politiques clandestins se développa parmi les partisans de la mouvance présidentielle, l'absence de milices structurées, le contrôle de l'action des services de sécurité apparurent comme des succès (à bien des égards surprenants) dans l'environnement national dégradé auquel les préfectures voisines n'échappaient pas (Kibuye, Cyangugu, Gikongoro...). Parmi les autres réussites personnelles du préfet, figura bien évidemment la qualité des relations fonctionnelles avec l'administration du ministère de l'Intérieur où toutes les éventuelles erreurs politiques pouvaient être immédiatement exploitées par Callixte KALIMANZIRA, directeur de cabinet du ministre et intermédiaire de l'*akazu* dans le suivi politique de la préfecture (cf. *supra* encadré 3, p. 51).

On comprend mieux alors la nécessité, après le 8 avril 1994, pour les organisateurs des massacres et du génocide des Tutsi, d'éliminer un adversaire aussi bien accepté localement et sûr de lui. Pendant une dizaine de jours, avec l'appui du commandant du groupement de la gendarmerie, le soutien quasi unanime de l'administration territoriale, il réunit presque quotidiennement le CPS pour venir en aide aux populations déplacées de Gikongoro, contenir les premiers foyers de violence antitutsi (notamment le 10 avril), organiser la résistance locale et neutraliser les militaires obéissant aux mots d'ordre des autorités nationales. Il incarna l'opposition au gouvernement intérimaire et aux deux éminentes personnalités butaréennes du MRND et du MDR qui le dirigeait. Il fut destitué et publiquement humilié le 18 avril 1994 à Butare, lors de la visite du président de la République par intérim et des membres du gouvernement. Menacé et recherché, Jean-Baptiste HABYALIMANA se cacha en divers endroits, notamment à l'évêché. Repéré à la mi-mai, il n'accompagna les gendarmes lancés à sa poursuite qu'après qu'ils eurent promis de le rendre vivant. Incarcéré à la préfecture, puis conduit à Murambi pour une « audition » devant les membres du GI, il ne revint jamais de Gitarama où il fut exécuté. Sa veuve et ses deux filles furent elles aussi tuées par des militaires à la fin juin.

7.1.2.3. Sylvain NSABIMANA, préfet par procuration

Sylvain NSABIMANA (*PSD, hutu, Butare, commune Mbazi*), son successeur du 19 avril 1994 au 17 juin 1994, fut nommé lors du mouvement général de renouvellement des préfets par le gouvernement intérimaire le 16 avril. Il fut lui-même proposé par François NDUNGUTSE, autopromu président du PSD et rallié à la ligne du MRND.

Encadré n° 7 : Sylvain NSABIMANA

Né en 1953 en préfecture de Butare, commune Mbazi.

Il obtint le titre d'ingénieur agronome de l'Académie agricole de Moscou le 15 juin 1981 et réintégra l'UNR par arrêté présidentiel du 1^{er} avril 1982 avec le grade de secrétaire d'administration. Il fut recruté comme assistant à la faculté d'agronomie du 1^{er} septembre 1981 au 3 janvier 1985. Période au cours de laquelle il remplit les fonctions de secrétaire de la Faculté à partir de 1983.

Afin de pouvoir devenir professeur, il bénéficia d'une bourse de 3^e cycle de l'ACDI (coopération canadienne) et reprit ses études supérieures à l'Université Laval au Québec. Admis en année propédeutique avant d'être autorisé à s'inscrire en maîtrise de biologie végétale, il échoua ses examens et obtint des résultats notablement inférieurs à ceux de ses propres étudiants. De retour au Rwanda en février 1986, il ne put être réembauché par l'UNR. Il bénéficia le 29 avril 1986 d'un accord de réintégration du ministère de la Fonction publique et fut affecté à l'ISAR comme chercheur. Bien qu'embauché à titre provisoire sur un projet de recherche, le ministère de l'Enseignement supérieur refusa en octobre 1987 la nomination à l'ISAR du fait de l'absence des qualifications requises pour être intégré comme chercheur (cf. annexe 33, tome 3).

Malgré de nombreuses démarches, il dut renoncer à toute carrière dans l'enseignement supérieur et la recherche et se contenter d'un poste opérationnel. Il fut finalement placé le 1^{er} décembre 1989 par le ministère de l'Agriculture dans le programme d'appui à la sécurité alimentaire du projet DGB II à Butare. Ce n'est qu'au terme de l'année 1990 que son nouvel employeur proposa un avancement de carrière, le premier depuis son embauche dans la fonction publique à l'UNR en 1982 ! À 38 ans, Sylvain NSABIMANA s'engageait enfin dans une carrière professionnelle déterminée.

Il fut ensuite nommé agronome de la sous-préfecture de Busoro, puis promu au début de l'année 1994, directeur du Projet pilote café à Kigali. Alors qu'il venait d'accéder, pour la première fois de sa brève « carrière » professionnelle, à un poste de responsabilité offrant divers avantages financiers, il accepta d'intégrer aussitôt la sphère du pouvoir politique...

Aux yeux de Théodore SINDIKUBWABO qui joua un rôle décisif dans cette dernière promotion, le fait que la présidence du PSD revienne à un originaire de la commune Shyanda marquait une continuité apparente avec la ligne de Félicien GATABAZI lui aussi originaire de cette commune. Par ailleurs, les relations entre la famille de Théodore SINDIKUBWABO, également native de Shyanda, et celle de François NDUNGUTSE étaient anciennes et étroites. Germain GASINGWA,²³⁶ le père de François NDUNGUTSE, et Théodore SINDIKUBWABO faisaient partie tous les deux des membres fondateurs de l'APROSOMA à la fin des années 50, l'un des deux grands partis qui conduisit le pays à l'indépendance (cf. *supra* § 1.2., p. 16).

François NDUNGUTSE, connu pour être proche des thèses *Power*, se devait de consolider les positions du PSD fragilisées par l'élimination de tous ses dirigeants historiques. Après l'assassinat du préfet PSD de Kibungo, il fallait que son parti récupère une préfecture pour sceller officiellement le ralliement national du PSD à l'alliance du Hutu *Power*. Lors du mouvement des préfets qu'organisa le GI le 16 avril 1994 et à la demande de Théodore SINDIKUBWABO, président de la République par intérim, le président du PL et ministre, Justin MUGENZI, accepta de permuter Butare (préfecture PL) avec Gisenyi (préfecture MRND qui passa au PL). Le MRND récupéra alors Kibungo (précédemment préfecture PSD, qui, militairement occupée, passa dans les faits sous administration FPR).

Dès le début des massacres et du génocide, le PL disparut de la scène butaréenne (tous les membres de son comité préfectoral furent tués) et la compétition entre les trois blocs PSD-MDR-MRND/CDR ne pouvait que nuire à la suprématie du PSD. Il importait donc pour le nouveau président du PSD d'asseoir sa nouvelle autorité au moins à l'échelon local en obtenant le poste de préfet. Parmi les autres raisons de cette revendication figure aussi la nécessité de garantir la

²³⁶ Germain GASINGWA fut le premier titulaire du département des Affaires étrangères du Rwanda créé par la Tutelle belge en 1960, puis il occupa le même poste dans le premier gouvernement rwandais. Il fut ensuite élu secrétaire député de la première législature de la première République.

sécurité des militants du PSD à Mbazi et dans la préfecture. Plusieurs parmi eux avaient tout à craindre d'une éventuelle reprise des investigations concernant l'assassinat de Martin BUCYANA en février 1994. Étienne BASHIMIKI était personnellement mis en cause (il fut assassiné comme de nombreux autres militants PSD de Butare) et François NDUNGUTSE lui-même tenait à ce que le PSD s'assure le contrôle de la préfecture de Butare pour se mettre à l'abri de la vindicte de la CDR. Cette motivation n'était certes pas exclusive, mais apparaît rétrospectivement tout à fait fondée. En effet, le 21 avril, les deux assassinats du sous-préfet de préfecture chargé des Affaires politiques, Zéphanie NYILINKWAYA, membre du PSD, et du premier substitut du parquet, Jean-Baptiste MATABARO, qui avaient fait libérer les personnes accusées du meurtre de Martin BUCYANA quelques jours après leur arrestation, démontraient que l'heure des règlements de comptes avait sonné.

La nomination de Sylvain NSABIMANA (*hutu, Butare, commune Mbazi*), président du PSD Mbazi, agronome de formation et alors directeur du Projet pilote café (PPC) à Kigali, surprit l'intéressé qui n'était pas demandeur. Mais il ne refusa pas non plus la proposition formulée par les responsables improvisés du PSD (Étienne BASHIMIKI, résidant à Mbazi, et François NDUNGUTSE) et se rendit à Butare pour l'accepter après l'annonce de sa nomination par la radio nationale. François NDUNGUTSE et Sylvain NSABIMANA étaient liés l'un à l'autre, même si le second n'était pas connu comme proche des positions politiques du premier. Straton NSABUMUKUNZI appuya lui aussi cette candidature.

Dans les faits, malgré les nouvelles alliances politiques soudées par la guerre civile, il était impossible politiquement de confier le poste de préfet de Butare à un membre du MRND, toujours perçu comme le parti des nordistes. De plus, Théodore SINDIKUBWABO et les dirigeants du MRND souhaitaient faire endosser au PSD les massacres programmés dans la préfecture. Ainsi, alors que Callixte KALIMANZIRA jouait le rôle de préfet effectif pour le compte du MRND en organisant la réunion de destitution du préfet HABYALIMANA du 19 avril 1994 à Butare et la mise en œuvre des massacres, c'est Sylvain NSABIMANA qui, dès son installation fut mandaté pour enclencher la « guerre » dans la préfecture de Butare. C'est lui qui, dès le lendemain, présida la réunion des autorités préfectorales et des bourgmestres, réunion qui lança formellement le déclenchement des massacres ordonnés la veille par l'ensemble des autorités politiques en déplacement à Butare. Nous avons retenu quelques extraits révélateurs des mots d'ordre transmis à cette occasion dans l'encadré n° 8 (cf. *infra*, p. 107).

Encadré n° 8 : Réunion d'installation du nouveau préfet Sylvain NSABIMANA
à Butare du 19 avril 1994²³⁷

« Réunion de présentation du nouveau préfet en présence du Présirep et le 1^{er} ministre
Bg. Nyaruhengeri
Bg. Runyinya
Bg. Gishamvu
Bg. Huye - 2000 déplacés
...

RUKERIBUGA wa Rusatira²³⁸

Abatera invururu bafite intwara ziruta izo abaturage

Traduction : « Ceux qui provoquent les querelles ont des armes plus puissantes que celles dont disposent la population »

Mot du représentant des bourgmestres²³⁹

Mot du Présirep.

Badukize abaturebera abagambanyi babadukize cyane cyane abagiye kwiga ubulyo bwo kutwica

Gvt y'atabazi iz'abgambanyi ntizizongera

Traduction : « Qu'on nous enlève ceux qui nous observent sans nous aider, les traîtres, surtout ceux qui ont été entraînés pour nous tuer²⁴⁰

Le gouvernement *Abatabazi* connaît les traîtres. Ils ne recommenceront pas.²⁴¹ »

Dans cette optique, le choix d'un titulaire aisément manipulable comme Sylvain NSABIMANA, sans expérience administrative, étranger aux arcanes du jeu politique national et régional convenait parfaitement au couple NYIRAMASUHUKE-KALIMANZIRA, deux originaires de Butare, hors hiérarchie formelle du MRND, qui s'apprêtaient à faire obéir l'administration territoriale sous la pression de leurs réseaux (GI, miliciens, ministère de l'Intérieur). Sylvain NSABIMANA signait les ordres et pourvoyait à l'intendance sous la tutelle de Callixte KALIMANZIRA qui s'était installé à Buye tout en continuant d'assurer l'intérim du MININTER à Kigali.²⁴²

²³⁷ Agenda PN, pages en date des 10 et 11 février 1994). Bien que l'essentiel des interventions faites au cours de ces réunions soit présenté dans le tome 2 du rapport, nous avons repris ici le bref extrait rapporté par Pauline NYIRAMASUHUKE dans son agenda, car dans sa brièveté (qui contraste avec les pages entières de son compte-rendu d'une réunion similaire tenue à Gitarama la veille), elle retient deux des phrases parmi les plus violentes prononcées par Théodore SINDIKUBWABO dans son discours. Pauline NYIRAMASUHUKE a ainsi parfaitement sélectionné et compris ce qui était important dans le message présidentiel qui, dans le contexte, peut être considéré comme un ordre. Ordre sur lequel elle fonda ensuite son action de ministre et de militante.

²³⁸ Cette remarque ironique (et courageuse) du bourgmestre de Rusatira (membre du PSD comme Sylvain NSABIMANA) anticipe l'attitude ambivalente qu'il adopta au cours de la guerre. Il fut démissionné le 17 juin en même temps que le préfet et plusieurs des bourgmestres « timorés ».

²³⁹ Joseph KANYABASHI, Ngoma.

²⁴⁰ « Enlever » signifie ici écarter, tuer. Trois cibles sont explicitement visées au travers du propos :

- « ceux qui nous observent sans nous aider », c'est-à-dire les Hutu « bien placés », l'administration territoriale et surtout les militaires ;
- « les traîtres », c'est-à-dire les opposants hutu ;
- « ceux qui ont été entraînés pour nous tuer », c'est-à-dire les Tutsi de Mulindi.

²⁴¹ « Ils » = les *Inkotanyi*.

²⁴² Cet extrait de l'ouvrage de Charles KAREMANO, *Au delà des barrières. Dans les méandres du drame rwandais*, L'Harmattan, Paris, 2003, illustre bien ce rôle : « 30 avril 1994. Pour se déplacer, il faut non seulement exhiber sa carte d'identité, il faut encore un laissez-passer délivré par le bourgmestre. La logique étant aussi le meilleur moyen pour simplifier les choses, je conclus : si l'autorisation du bourgmestre est requise pour se déplacer dans la commune, celle du préfet est suffisante pour qui veut se déplacer dans toutes les communes de la préfecture. Je décide donc d'aller trouver le préfet Sylvain Nsabimana. De plus, puisqu'il est membre de mon parti, le Psd, j'en profiterai pour jauger ma crédibilité auprès d'un dignitaire sorti de mon parti. Devant la porte du bureau du préfet se tenait Calixte Kalimanzira, alors secrétaire général au ministère de l'Intérieur. Hier ami, je m'attendais à être reçu comme tel. Au lieu de cela, il refusa la main que je lui tendis. Il me demanda ce que je venais faire "chez ce vaurien de préfet comme la plupart des membres du Psd !". Je protestai contre le qualificatif dont il affubla les membres du Psd. N'insistant pas outre mesure, je m'éloignai sans voir le préfet et sans autorisation de circuler. Quelques temps après, Sylvain Nsabimana fut démis de

D'après les témoins ou les personnes concernées que nous avons interrogés, les noms de Callixte KALIMANZIRA et de Pauline NYIRAMASUHUKO sont presque toujours cités lors des révocations et nominations importantes qui eurent lieu dans la préfecture entre avril et juillet 1994 et non celui du préfet dont le maintien en fonction n'était, semble-t-il, pas plus assuré que celui de ceux qu'il dirigeait. Les révocations furent nombreuses et toujours suscitées par le MRND. D'après un témoin assidu membre du CPS, Callixte KALIMANZIRA aurait été présent à 7 réunions tenues à partir de la nomination de Sylvain NSABIMANA à la mi-avril.

Si le choix d'une personnalité faible et incompétente peut être analysé comme un piège politique, il n'en reste pas moins qu'à la date et dans le contexte de la nomination, l'intéressé ne pouvait ignorer les termes de son mandat et les exigences du poste : « Monsieur le préfet dans votre préfecture, ne pensez pas que vous entrez au paradis : vous arrivez au mauvais moment » déclara explicitement le président SINDIKUBWABO (cf. annexe 42, tome 3).²⁴³ Le jour de sa nomination, et dans le contexte où elle se déroula, aucun doute ne pouvait subsister sur le fait que son maintien en fonction ne serait assuré que dans la mesure où il remplissait les tâches attendues à la satisfaction des autorités en charge des tueries. Il n'existe malheureusement pas pour cette période de « bulletin de signalement » rempli par « les chefs compétents au premier et au deuxième degré » puis par « l'autorité compétente pour attribuer définitivement le signalement » qui aurait apprécié l'initiative, le sens des responsabilités, la puissance de travail, les connaissances professionnelles, l'aptitude et l'habileté professionnelles, etc. de l'intéressé. Son premier et son dernier bulletins de signalement mentionnaient la même formule « Agent très dynamique, dévoué et consciencieux au travail. Participe régulièrement et activement à l'Animation et à l'Umuganda ».

D'après tous les témoignages recueillis, il apparaît que le dynamisme et les performances furent indéniablement jugées insuffisantes au regard des attentes de « ceux qui mettaient le feu à Butare », même si les vertus de soumission semblaient intactes. C'est ainsi que le préfet-agronome Sylvain NSABIMANA resta en fonction les deux mois au cours desquels l'essentiel des massacres et du génocide s'accomplit. Le 16 juin, la veille de sa révocation, l'annonce d'une intervention militaire française avait revigoré le GI. Sylvain NSABIMANA fut renvoyé comme défaitiste. Apparemment, on attendait vainement de lui un vaste renouvellement administratif qui aurait récompensé les cadres politiques les plus actifs dans les massacres :

« Le préfet Sylvain de Butare a été relevé de ses fonctions et le Premier ministre lui-même et le ministre NYIRAMASUHUKO ont insisté au sein de conseil pour que ce préfet soit relevé de ses fonctions et qu'il soit remplacé par un colonel du nom de NTEZIRYAYO. Selon KAMBANDA et NYIRAMASUHUKO, le préfet Sylvain était inactif, selon eux, il n'avait jamais quitté le centre de Butare (ville) depuis sa nomination (deux semaines). Selon eux (KAMBANDA et NYIRAMASUHUKO), Butare risquait de tomber si l'on y gardait Sylvain comme préfet. » (déposition Emmanuel NDINDABAHIZI, ministre des Finances, TPIR KA016477).

7.1.2.4. Alphonse NTEZILYAYO, le finisseur

Sylvain NSABIMANA fut remplacé par le lieutenant-colonel Alphonse NTEZILYAYO (*hutu, Butare, commune Kibayi*) dont les convictions ethnistes étaient à cette date fermement proclamées et qui fut chargé d'achever « le travail ». Celui-ci fut nommé préfet le 17 juin 1994 juste après la prise de Gitarama par l'APR qui marqua aussi le début de la débandade politique et militaire du GI et des FAR. Lors du conseil de gouvernement du 17 juin qui procéda à cette nomination des réserves furent émises notamment par le ministre des Travaux Publics et de l'Énergie, Hyacinthe NSENGIYUMVA RAFIKI, un des dirigeants du PSD, qui, dans la logique de la répartition partisane des préfectures, contestait l'engagement politique du candidat qui se réclamait bien évidemment du PSD... Cette révocation/nomination se déroula, d'après nos informations, au cours d'une réunion convoquée à la préfecture et présidée par Callixte KALIMANZIRA. Une seconde intronisation fut organisée le 22 juin en présence du ministre de l'Intérieur, Édouard KAREMERA, qui fixa les objectifs politiques attendus du nouveau préfet.

ses fonctions de préfet. Comme d'autres dirigeants remerciés en même temps, il lui était reproché d'avoir été incapable de suivre la politique du gouvernement dans l'éradication "des sympathisants de l'ennemi". Je compris alors ce que signifiait le terme "vaurien" dans la bouche du secrétaire général au ministère de l'Intérieur. », p. 80.

²⁴³ « C'est vrai, il n'a pas demandé le poste, mais on ne peut pas dire non plus qu'il ne le voulait pas. Ça, il ne l'a jamais dit, à la différence de Straton [le ministre de l'Agriculture] qui au début n'était pas du tout intéressé » (témoignage, Butare, 20 novembre 2001).

Encadré n° 9 : Alphonse NTEZILYAYO

Le lieutenant-colonel Alphonse NTEZILYAYO a un profil hétérodoxe.

Diplômé de la première promotion des agrégés de degré secondaire inférieur en sciences humaines de l'IPN (1969-70), il devint professeur dans l'enseignement secondaire. Il fut affecté à Nyamasheke à Cyangugu, où il se distingua surtout comme un grand joueur de football, fort sollicité, du club *Mukura* de Butare.

Il intégra tardivement l'ESM (12^e promotion)²⁴⁴ sur les conseils d'Emmanuel AKINGENEYE, ex-assistant médical à l'hôpital universitaire qui était devenu médecin personnel du président, et du lieutenant Déogratias NSABIMANA, alors professeur à l'ESO aux débuts des années 70. Élève brillant et déjà mûr, soutenu par de nombreux officiers, il a ensuite obtenu un brevet d'enseignement militaire supérieur (BEMS) en France.

À son retour de formation, il intégra la gendarmerie, puis connut une promotion fulgurante pour un officier du sud lorsqu'il succéda, en 1988, au colonel Théoneste BAGOSORA, au poste stratégique de commandant de la Police militaire. Ce dernier venait d'être nommé commandant du camp Kanombe en remplacement du colonel Stanislas MAYUYA, assassiné le 12 mai 1988. La police militaire et le bataillon paracommandos suppléaient habituellement la Garde présidentielle et faisaient partie des unités choyées par le pouvoir. Un tel poste était d'habitude réservé aux officiers du nord qui n'apprécièrent guère cette nomination. Les proches de l'*akazu*, et notamment le chef d'état-major adjoint, Laurent SERUBUGA, réussirent à convaincre Juvénal HABYARIMANA de l'évincer vers août 1989. Il bénéficia alors d'une promotion formelle comme commandant du bataillon Huye : il dirigeait désormais au moins trois compagnies au lieu d'une, renforcée et prestigieuse.

Cette nouvelle unité du nom des monts Huye qui surplombent Mata-Rwamiko et qui aurait dû vraisemblablement être basée à Gikongoro fut envoyée au front dans le Mutara au début de la guerre en 1990 et connut, comme plusieurs autres, la débandade. Il vécut alors une véritable descente aux enfers propre aux bannis. Muté comme commandant de camp à Kibuye quasiment à la tête d'un simple peloton, cet officier, considéré comme « pro-FPR », connut l'ultime humiliation pour un militaire, équivalent à un quasi-limogeage des FAR, lorsqu'il fut affecté le 21 septembre 1991 (AP 906/04) au ministère de l'Intérieur et du Développement communal comme directeur de la police communale et urbaine (cf. annexe 34, tome 3) où il succéda au colonel Laurent MUNYAKAZI (*hutu, Byumba, Tumba*). Traditionnellement, ce ministère bénéficiait de l'affectation d'un ou deux officiers et c'est Callixte KALIMANZIRA qui le demanda. Il fut confirmé dans ses fonctions lors de la réorganisation de l'administration des ministères suite à la mise en place du gouvernement pluripartite de Dismas NSENGIYAREMYE (annexe de l'AR 474/02 du 23 septembre 1992). Affecté à la direction générale des Affaires politiques et administratives du ministère de l'Intérieur, c'est lui qui fut chargé habituellement de l'intérim du directeur en cas d'empêchement (lettre du ministre de l'Intérieur à l'intéressé du 28 décembre 1992).

Alphonse NTEZILYAYO n'était plus considéré alors ni comme une personnalité politique ni même comme un vrai militaire, il était surtout connu pour s'occuper de ses affaires au sens propre et au sens figuré. Il avait épousé une femme tutsi issue d'une famille de grands commerçants²⁴⁵ et vivait à l'aise à Remera. Bien que résidant à Kigali, il demeurait « proche des gens du sud ».

Au début du génocide, il aurait hébergé des Tutsi chez lui dès le 6 avril au soir²⁴⁶ et aurait craint pour sa propre sécurité. Il quitta alors la capitale pour se replier avec sa famille à Butare vers le 18 ou le 19 avril. Son attitude évolua alors au contact des nouvelles autorités et surprit tous ses proches. Le « déçu » du régime HABYARIMANA se vit offrir une seconde carrière en intégrant la cour des gens du sud qui s'était constituée autour du président SINDIKUBWABO et

²⁴⁴ Sa promotion parraina la 13^{ème}, celle d'Augustin BIZIMUNGU qui fut nommé chef d'État-major le 15 avril 1994.

²⁴⁵ Il était en outre le beau-frère d'Isidore NZEYIMANA, un des fondateurs de l'APROSOMA, ex-président de la Cour suprême et président de la Cour de Cassation en 1961 puis député. Il fut aussi directeur de la STIR.

²⁴⁶ D'après un témoignage précis, il assura notamment l'évacuation de la famille GATERA, un commerçant (notamment en produits pétroliers) résidant à Kacyiru près du camp de la gendarmerie et soupçonné d'être un des piliers du FPR, qui avait été invité chez lui le 6 avril au soir et ne put ensuite regagner son domicile (Bruxelles, 20 mars 2002).

du premier ministre KAMBANDA. À la demande de Théoneste BAGOSORA, au nom de la nation en danger, il accepta, comme plusieurs autres officiers retraités ou « mis à disposition », d'être recyclé dans le cadre de l'autodéfense civile et réintégra administrativement les cadres de l'armée comme réserviste sans pour autant relever de la hiérarchie formelle de l'état-major.

Son association avec le major Aloys SIMBA, en charge de la préfecture voisine de Gikongoro, fut révélatrice. Ce dernier aussi figurait parmi les « mecs », les mécontents, humiliés par le régime HABYARIMANA. Issu de la deuxième promotion de l'École d'Officiers et membre du groupe des putschistes « camarades de la Révolution du 5 juillet » qui hissa Juvénal HABYARIMANA au pouvoir en 1973 puis membre du Comité pour la paix et l'unité nationale et ministre, Aloys SIMBA avait été lui aussi mis à l'écart comme la plupart des officiers du sud. Il assura, après le putsch de 1973, des fonctions ministérielles jusqu'en juin 1975, puis réintégra l'armée. Laurent SERUBUGA, lui aussi issu de la deuxième promotion, alors chef d'état-major, lui manifesta une hostilité ouverte qui aboutit à sa mise à la retraite. En 1988, le MRND, très affaibli à Gikongoro du fait de l'éviction de Frédéric NZAMURAMBAHO, utilisa sa réputation de militaire engagé dans les luttes des années 60, et le présenta à la députation. Il siégea au CND à partir de janvier 1989 et accompagna ensuite la promotion de Sylvestre NSANZIMANA au poste de premier ministre à la fin 1991. Il figura alors dans diverses commissions chargées de préparer le retour au multipartisme. Lors de son avènement en 1991, il participa, avec les principaux opposants au régime HABYARIMANA originaires des préfectures du sud, à la mise en place d'un « grand parti d'opposition ». Tout comme dans le cas d'Esdras MPAMO à Gitarama, le président renoua alors avec lui et lui proposa une « deuxième carrière ». D'un côté, il effectua un retour politique remarqué lors de l'installation des instances du MRND rénové à la fin de l'année 1991. Il fut élu au comité préfectoral de Gikongoro qui le porta à la présidence. Il devint donc membre de droit du comité national et du bureau politique du parti MRND réuni en congrès en avril 1992. De l'autre, Silas MUCUMANKIKO, patron de TABARWANDA originaire de Gikongoro et allié de l'*akazu*, se chargea des contreparties financières du ralliement.

Dès son arrivée à Butare, le 18 ou 19 avril, Alphonse NTEZILYAYO réquisitionna la « suite n° 1 » de l'hôtel *Ibis* abandonné par son propriétaire. Sa famille y demeura deux ou trois jours avant de gagner Kibayi. Lui-même se fixa à demeure et installa son quartier général dans l'hôtel jusqu'au début juillet. À partir du 1^{er} ou du 2 mai, il cohabita à l'*Ibis* avec Robert KAJUGA, président des *Interahamwe*, accompagné de son « état-major »²⁴⁷ et de ses femmes.

D'après tous les témoignages recueillis, le ralliement d'Alphonse NTEZILYAYO au camp des activistes du génocide fut à la fois brutal et surprenant. Ses ex-collègues militaires furent surpris de l'entendre tenir des propos ethnistes véhéments et surtout de le voir adhérer et propager les rumeurs les plus invraisemblables, comme celle qui concernait les fosses soi-disant creusées par les Tutsi dans tout le pays avant le 6 avril pour y enterrer les Hutu... C'est ainsi qu'il soutenait que les massacres qu'il organisait ne faisaient que devancer le « plan des Tutsi ».

Certains le décrivent comme étant devenu « fou » et de plus en plus acharné au fil des semaines jusqu'au franchissement de limites extrêmes notamment lors du discours, retransmis sur Radio Rwanda, qu'il prononça, juste après sa nomination comme préfet, lors de la (ré)installation du bourgmestre Élie NDAYAMBAJE dans la commune Muganza le 20 juin 1994. Ce jour-là, accompagné des médias, Alphonse NTEZILYAYO procéda le matin à l'installation de Fidèle UWIZEYE à la tête de la commune Ndora en remplacement de Célestin RWANKUBITO, jugé trop peu activiste, puis se rendit à Muganza pour la ré-installation d'Élie NDAYAMBAJE. D'après des témoins, il déclara alors en substance : « tuez les Tutsi et allez au confessionnal vous confesser, Dieu vous absoudra ».²⁴⁸ Ces propos connurent un grand retentissement local et national et le classèrent, au même titre que Pauline NYIRAMASUHUKO, parmi les « ultragénocidaires ». L'ex-responsable des policiers communaux pouvait se targuer d'être redevenu plus puissant que les militaires qui craignaient la violence des miliciens enragés qu'il avait sous ses ordres.²⁴⁹

²⁴⁷ Cet « état-major » n'était plus opérationnel. Les ordres n'étaient plus donnés par Robert KAJUGA et ne portaient pas de l'*Ibis*.

²⁴⁸ La belle-mère d'Élie NDAYAMBAJE était pourtant tutsi et ses deux beaux-frères avaient été tués à Kigali les 7 et 8 avril.

²⁴⁹ Plusieurs témoins racontent par exemple qu'il était très attentif à la possibilité de récupérer les biens des victimes, biens qu'il faisait ensuite transporter chez lui.

En fait, le ralliement d'Alphonse NTEZILYAYO et son intégration dans le groupe des décideurs en charge des massacres à Butare furent favorisés par la protection offerte par les dirigeants butaréens qui occupaient alors la sphère officielle du pouvoir.²⁵⁰ Ces protections définissent mieux ses prérogatives que son statut formel.

Plus précisément, en ce qui concerne sa fonction spécifique, il épousa la trajectoire de son chef direct, Callixte KALIMANZIRA, originaire de la même sous-région de la préfecture de Butare que lui. En outre, depuis deux années, les deux hommes collaboraient étroitement au MININTER dont Callixte KALIMANZIRA était le secrétaire général puis le directeur de cabinet du ministre. La transition de la direction nationale de la police communale à l'autodéfense civile à Butare fut donc naturelle pour le nouveau responsable en charge de la préfecture de Butare. C'est en effet Callixte KALIMANZIRA qui, en tant que directeur de cabinet assurant l'intérim du ministre de l'Intérieur jusqu'à la nomination d'Édouard KARAMERA, géra l'autodéfense civile en liaison avec le groupe d'officiers constitué autour de Théoneste BAGOSORA.

Sur le plan opérationnel comme sur le plan hiérarchique, l'autodéfense civile ne dépendait pas du commandant de place de Butare et de Gikongoro, le lieutenant-colonel Tharcisse MUVUNYI. Elle était coordonnée directement par le ministère de l'Intérieur, hors hiérarchie militaire. Pour autant, même si les textes tardifs produits par le ministère de l'Intérieur (cf. annexes 35, tome 3) établissent la responsabilité du préfet sur l'officier responsable du comité préfectoral d'autodéfense civile, celui-ci n'était pas lié localement au préfet par une relation hiérarchique. Alphonse NTEZILYAYO rendait compte directement aux responsables nationaux, civils et militaires, de l'autodéfense civile.

Dans cette optique, l'itinéraire qui conduisit Alphonse NTEZILYAYO au poste de préfet apparaît limpide. En tant qu'officier responsable du programme d'autodéfense populaire pour Butare, il était déjà opérationnel en matière de massacres depuis la fin avril. Il ne fit qu'ajouter le titre de préfet à ses prérogatives lorsque l'autodéfense civile devint l'essence même de la politique sécuritaire du ministère de l'Intérieur. D'après plusieurs témoignages, Alphonse NTEZILYAYO aurait accepté cette promotion du fait de la volonté et de la confiance de Pauline NYIRAMASUHUKO, originaire d'une commune proche et appartenant à une même génération, et de Callixte KALIMANZIRA, désireux d'évincer Sylvain NSABIMANA au plus vite. C'est au nom de la restauration de l'autorité de l'administration que furent relancés les massacres organisés par les brigades de l'autodéfense civile dans toutes les communes de la préfecture.

7.2. Les sous-préfets

Lors de la création de cet échelon de l'administration territoriale en 1975, la volonté présidentielle était forte et explicite. Il s'agissait d'assurer un maillage plus étroit de la couverture administrative du pays et un encadrement rapproché des populations rurales.

Pour une large part, les marges d'autonomie sauvegardée des administrés tenaient à l'éloignement de l'autorité. L'éloignement n'était pas tant lié aux distances, partout faibles, qu'aux difficultés de déplacement du fait de la topographie et de l'état des pistes, particulièrement en saison des pluies.

Déjà, au niveau des communes, la fraction la plus importante de l'emploi du temps du bourgmestre et des cadres communaux (agronomes, policiers, juges, etc.) consistait à se déplacer de secteur en secteur, de cellule en cellule, pour s'informer et vérifier l'application des consignes (impôts, justice, développement, équipement, travaux communautaires, animation politique, ...).

La contrainte était beaucoup plus forte encore à l'échelon préfectoral. La multiplicité des communes imposait des tournées fastidieuses et quasi permanentes. Dans certaines grandes préfectures où les communes d'accès malaisé étaient nombreuses (crête Zaïre-Nil à Gitarama, Kibuye ou Gikongoro, ou encore Cyangugu ou Butare), il était fort aléatoire pour les représentants préfectoraux d'imaginer faire l'aller-retour dans la journée si la météorologie était

²⁵⁰ D'après de nombreux témoignages, il ne manqua pas de « parrains » : « SINDIKUBWABO l'a remis en selle », « il était l'ami de Straton » (originaire de la même commune de Kibayi), « lors du retour de Célestin MUHAYIMANA, les deux 'cousins' de Kibayi purent travailler ensemble » (cf. *supra* § 6.1., p. 89), « Pauline avait totalement confiance en lui », etc.

hostile. En l'absence de téléphonie ou d'équipements radio, la création de quelques sous-préfectures s'imposa.

Toutefois, malgré les efforts financiers consentis, l'échelon de la sous-préfecture n'a jamais vraiment trouvé sa place. Hormis l'accomplissement de tâches prosaïques qui allégeait la charge de travail des services préfectoraux, le sous-préfet de sous-préfecture demeura partout un intrus pris entre les prérogatives sans limites du préfet et les réflexes d'autodéfense spontanément déployés par les bourgmestres pour sauvegarder un minimum d'autonomie.

La fonction d'intermédiation n'avait ici aucune autre légitimité que gestionnaire : si les rapports qu'entretenaient les bourgmestres et le préfet étaient bons, les sous-préfets se voyaient automatiquement court-circuités au profit de liens directs. Les bourgmestres, de leur côté, n'avaient aucune raison de contribuer à renforcer cet échelon intermédiaire. Eux-mêmes et le conseil communal aspiraient de manière générale à traiter les dossiers à leur niveau. Alors que tant de bourgmestres souffraient d'être à la fois surchargés de tâches imposées par le sommet et dépossédés formellement de tout pouvoir, le slogan des années 80 « la commune, cellule de base du développement » et les velléités de responsabilisation de l'administration de base furent pris au sérieux. Il existait donc *a priori* une solidarité objective entre le préfet et les bourgmestres pour contenir l'intervention des sous-préfets, et, lorsque les bourgmestres étaient des gens puissants, pour les neutraliser.

Une des fonctions spécifiques des sous-préfectures dans les préfectures hostiles du sud fut d'instaurer une tutelle politique rapprochée sur les bourgmestres, d'installer « un œil » du préfet sur place, voire, si nécessaire, se substituer au moins momentanément à des bourgmestres défaillants.²⁵¹ À Butare, les tensions politiques de la deuxième moitié des années 80 vis-à-vis du pouvoir central renforcèrent les missions de renseignement. Cette tâche prit ensuite une importance capitale dès le début de la guerre avec le FPR en 1990, puis avec l'instauration du multipartisme.

Relayant l'action du préfet, les sous-préfets de sous-préfecture devaient maintenir une pression politique maximale sur les bourgmestres tentés de rejoindre les partis d'opposition. Après la nomination d'un préfet issu des rangs de l'opposition à Butare, les sous-préfets de préfecture et de sous-préfecture, et plus généralement tous les cadres proches du MRND au sein de l'administration du ministère de l'Intérieur, furent partagés entre deux autorités : celle, immédiate du nouveau chef de la préfecture et celle, plus diffuse mais toujours bien ancrée, de la fidélité aux réseaux du pouvoir MRND. Bien qu'en retrait ou franchement isolé dans certaines communes de l'intérieur, le MRND conserva ainsi un pouvoir de contrôle et un niveau d'information *minima* grâce notamment aux nombreux fonctionnaires originaires du nord qui n'acceptèrent qu'en apparence de servir les nouvelles autorités.

Comme l'indique le tableau n° 9 ci-dessous, l'emprise du MRND demeurait étroite sur l'administration décentralisée, puisque sur 7 postes de sous-préfets pourvus, seuls 2 revenaient à un non-membre (un en 1992, puis deux à partir de 1993).

²⁵¹ Le sous-préfet de sous-préfecture relevait directement de l'autorité du préfet et ne rendait pas de comptes directs aux sous-préfets de préfecture.

**Tableau n° 9 : Les sous-préfets de Butare
(situation en avril 1994)**

Sous-préfets de préfecture (4) :

- Sous-préfet chargé des Affaires politiques
Zéphanie NYILINKWAYA (*PSD, hutu, Gikongoro*), précédemment bourgmestre de Rukondo, nommé à Butare en 1992²⁵², assassiné le 21 avril 1994 par des militaires et des miliciens ainsi que toute sa famille. Remplacé en mai 1994 par Laurent KUBWIMANA (*MRND²⁵³, hutu, Butare, commune Gishamvu*)²⁵⁴
- Sous-préfet chargé des Affaires administratives et juridiques
Jean-Baptiste HAKIZAMUNGU (*MRND, hutu, Kibungo, commune Mugesera*) nommé en 1991²⁵⁵
- Sous-préfet chargé des Affaires économiques et techniques
Augustin HARELIMANA (*PL, hutu²⁵⁶, Kibungo*), nommé en février 1993, « porté disparu »²⁵⁷ en avril 1994 (a fui au Burundi). Remplacé en mai 1994²⁵⁸ par Faustin RUTAYISIRE (*ex-MRND, PSD, hutu, Butare, commune Nyakizu*)
- Sous-préfet chargé des Affaires sociales
Évariste BICAMUMPAKA (*MRND, hutu, Butare, commune Nyaruhengeri*) nommé le 22 mai 1991

Sous-préfets de sous-préfecture (4 dont 3 pourvus) :

- Gisagara : Dominique NTAWUKULIRYAYO (*MRND²⁵⁹, hutu, Gikongoro, commune Mubuga*), nommé le 21 septembre 1990²⁶⁰
- Nyabisindu : Gaétan KAYITANA (*MRND/CDR, hutu, Cyangugu, commune Karengera*), nommé le 15 octobre 1993
- Busoro : Assiel SIMBALIKURE (*MRND, hutu, Cyangugu, commune Kirambo*), nommé le 2 novembre 1984²⁶¹
- Gakoni : sous-préfecture non installée, sans titulaire

Le contrôle de l'administration par les anciens personnels politiques du MRND demeura déterminant malgré la dynamique non-partisane qu'instaura le préfet HABYALIMANA. Parmi les sous-préfets de préfecture, un seul, Augustin HARELIMANA, pouvait être réputé comme ouvertement solidaire du préfet. Si Zéphanie NYILINKWAYA et Évariste BICAMUMPAKA

²⁵² Précédemment en charge des Affaires économiques. Il ne s'entendait pas avec le préfet qui le transféra aux Affaires politiques, où les deux hommes ne se gênaient plus l'un l'autre. Il fut remplacé par Augustin HARELIMANA. Jean-Baptiste HABYALIMANA souhaitait disposer à ce poste, perçu comme stratégique, d'un homme de confiance. Augustin HARELIMANA était comme membre lui du PL.

²⁵³ Initialement PSD, rallié au MRND.

²⁵⁴ Précédemment fonctionnaire de l'éducation nationale, il commença sa carrière comme professeur de mathématiques au groupe scolaire de Butare (AP 283/09 du 28 juillet 1981).

²⁵⁵ Moniteur à l'établissement scolaire de Zaza depuis 1963, il fut commissionné sous-préfet de préfecture à Gikongoro le 22 novembre 1974. En charge des Questions économiques, sociales et culturelles jusqu'en 1976, il passa ensuite aux Affaires politiques, administratives et juridiques. Titularisé comme fonctionnaire le 1^{er} janvier 1979, il fut affecté à la préfecture de Gitarama du 2 mai 1980 au 8 juillet 1986, où il occupa les fonctions de sous-préfet chargé des Affaires administratives et juridiques. Il fut ensuite nommé sous-préfet aux Affaires politiques, administratives et juridiques à la préfecture de Kibuye, d'où il gagna enfin la préfecture de Butare.

²⁵⁶ Augustin HARELIMANA était en fait tutsi. Son père avait changé d'ethnie.

²⁵⁷ Cf. annexe 36, tome 3, Procès-verbal de la réunion des agents de la préfecture et des chefs de service de l'État du 10 mai 1994 dirigée par le préfet Sylvain NSABIMANA.

²⁵⁸ Vraisemblablement le 17 lors du mouvement national de nomination de bourgmestres et sous-préfets engagé par le gouvernement intérimaire.

²⁵⁹ Il fut élu membre du comité préfectoral du MRND pour la préfecture de Gikongoro à la fin de l'année 1991. Sans être actif en préfecture de Butare, il ne se démarqua pas néanmoins du parti présidentiel.

²⁶⁰ Ancien bourgmestre de Mubuga au cours de la première République, sous-préfet de Kigali de 1974 à 1976, puis député de 1981 à 1988, il fut évincé lors de la mise en place de la troisième législature et réaffecté dans l'enseignement. Sa réintégration au ministère de l'Intérieur (AM 121/06 du 18 janvier 1989) apparut à la fois comme un retour en activité et une mise à l'écart. Il fut affecté à la préfecture de Butare qui lui confia dans un premier temps le service des Affaires culturelles en attendant sa nomination comme sous-préfet. Il fut alors muté à la sous-préfecture de Gisagara (AP 777/04).

²⁶¹ Enseignant recruté en 1966, il fut détaché à la permanence du MRND le 1^{er} septembre 1976 au service de la Documentation, puis nommé sous-préfet chargé des Affaires politiques et administratives à la préfecture de Gikongoro le 2 mai 1980 (AP 155/03). En 1984, après avoir assuré pendant quelques mois l'intérim du préfet de Gikongoro, il obtint le poste de sous-préfet de sous-préfecture de Busoro.

n'étaient pas considérés comme des opposants activistes ni de fortes personnalités, ils n'étaient pas pour autant en bons termes avec le préfet ou proches de lui. Par contre, le sous-préfet chargé des Affaires administratives et juridiques, Jean-Baptiste HAKIZAMUNGU, était un adversaire déterminé de Jean-Baptiste HABYALIMANA bien que ne s'exprimant presque jamais et apparemment soumis à son autorité. C'est lui qui était hiérarchiquement le second personnage de la préfecture : il assurait l'intérim en l'absence du préfet à la demande du ministre de l'Intérieur et traitait avec la hiérarchie du ministère de l'Intérieur, c'est-à-dire le directeur général, Aloys NGENDAHIMANA, et surtout avec le directeur de cabinet, Callixte KALIMANZIRA. Par ailleurs, Jean-Baptiste HAKIZAMUNGU entretenait des relations étroites avec le chef du SRP, Sylvain HARIDINTWALI, qui lui aussi affichait ouvertement son opposition au préfet. Sur son dernier bulletin de signalement rédigé par le préfet HABYALIMANA en date du 3 février 1993 et valable pour l'année civile, le commentaire est des plus sobres : « le sous-préfet HAKIZAMUNGU Jean-Baptiste est un agent exemplaire à plusieurs égards notamment par sa ponctualité et son attachement au service ».

En ce qui concerne les sous-préfets de préfecture, le préfet obtint une attitude loyale de la part du sous-préfet de Gisagara, Dominique NTAWUKULIYAYO. Dans son bulletin de signalement en date du 3 février 1993, le préfet HABYALIMANA relève avec une certaine ironie : « Ses initiatives dans le domaine de la sécurité sont très heureuses. Il a compris ce qu'est la neutralité administrative dans un pays à plusieurs partis politiques ». Par contre, l'attitude du plus ancien des sous-préfets de sous-préfecture, Assiel SIMBALIKURE, changea radicalement avec l'arrivée du préfet HABYALIMANA. Toujours bien noté par les préfets KARANGWA et TEMAHAGALI avec des appréciations louangeuses, Assiel SIMBALIKURE fut sévèrement rappelé à l'ordre par le préfet HABYALIMANA qui baissa fortement ses notes et mentionna, dans son bulletin de signalement de février 1993 : « Il devra néanmoins faire preuve de plus de collaboration avec ses supérieurs directs ».

Enfin, l'irréductibilité de la sous-préfecture de Nyabisindu vis-à-vis de l'autorité préfectorale peut être considérée comme exemplaire avec le cas du sous-préfet Michel HABUMUGISHA, originaire de Ruhengeri, affecté dans un premier temps comme sous-préfet de préfecture chargé des Affaires économiques et sociales, qui cristallisa l'animosité des Butaréens. Dès sa nomination à Butare, lui et plusieurs autres fonctionnaires se firent attribuer des propriétés foncières dans la commune de Ntyazo par le bourgmestre Athanase NZARAMBA en fonction de 1964 à 1986.²⁶² La population protesta vigoureusement, mais sans succès, contre ces accaparements. Lors de son installation à Nyabisindu, les conflits avec les bourgmestres et les agents de l'État furent nombreux. Il connut même une tentative d'assassinat de la part d'un policier communal. En janvier 1991, lors de la prise de Ruhengeri par le FPR, l'hostilité entre les fonctionnaires du nord en charge de la préfecture et la majorité des populations s'exprima ouvertement. Le sous-préfet afficha ostensiblement son intolérance vis-à-vis des opposants au MRND et structura les *Interahamwe*. Malgré le rapport de la commission nationale d'évaluation des agents de l'État demandant une autre affectation, le gouvernement ne put suivre dans un premier temps cette recommandation du fait de l'opposition de ministres du MRND. Ce climat conflictuel prévalut à Nyabisindu avec son successeur jusqu'en avril 1994.

Celui-ci, Gaétan KAYITANA, titulaire d'un diplôme d'assistant social, effectua la première partie de sa carrière dans les centres communaux de formation permanente²⁶³ et fut déjà affecté à la sous-préfecture de Nyabisindu le 11 septembre 1985 chargé du suivi des CCDFP. Le 20 août 1987, il accéda à son premier poste de sous-préfet à la préfecture de Gikongoro (AP 456/04), il fut ensuite nommé à celle de Ruhengeri le 20 septembre 1990 (AP 779/04) avec la responsabilité des Affaires politiques et administratives, fonction éminente dans une telle région. Devenu familier des dirigeants du nord, la mouvance présidentielle affecta cet homme de confiance comme sous-préfet de sous-préfecture à Nyabisindu. Ainsi, le MRND et la CDR consolidait de manière décisive un point d'appui politique majeur à la confluence de deux préfectures ouvertement hostiles. À cette date, en octobre 1993, une telle nomination marquait clairement les limites du pouvoir du préfet HABYALIMANA.

²⁶² Le préfet Frédéric KARANGWA bénéficia lui aussi de parcelles dans la même commune au cours de son mandat.

²⁶³ Relevons dès cette époque un incident révélateur de la personnalité de l'intéressé. Dans le cadre de ses fonctions de chargé de promotion des CCDFP dans le Bumbogo (préfecture de Kigali rural), il fit l'objet d'une mission d'enquête du ministère des Affaires sociales et du Développement communautaire puis d'une sanction en décembre 1983 en tant qu'« instigateur de chicanes qui sont nées de votre état d'ébriété permanente qui vous pousse même à commettre des délits tels que coups et blessures volontaires ». Son ministre de tutelle était alors Félicien GATABAZI.

Dès le début des événements d'avril 1994, les deux sous-préfets « d'opposition » furent victimes d'ostracisme politique. Le premier, Zéphanie NYILINKWAYA paya de sa vie son engagement politique au profit du PSD. Lui et tous les membres de sa famille furent assassinés à la fin avril. Le second, Augustin HARELIMANA, PL et tutsi, s'enfuit au Burundi le 14 avril après un dernier entretien avec Jean-Baptiste HABYALIMANA qui chercha à le dissuader de partir, lui assurant qu'il serait capable de faire front dans sa préfecture, à la différence de ce qui se produisait déjà dans l'ensemble des autres régions du pays. Les autres sous-préfets, pour l'essentiel, obéirent aux ordres du préfet légitime tant qu'il fut en fonction et qu'il bénéficia de l'appui des responsables militaires butaréens (notamment de la gendarmerie). Ils n'eurent guère d'états d'âme au-delà du 19 avril pour accomplir leurs nouvelles tâches.

D'après les témoignages recueillis, les sous-préfets de préfecture Évariste BICAMUMPAKA et Jean-Baptiste HAKIZAMUNGU, décrits comme des amis intimes, sont considérés comme des exécutants consciencieux de la politique voulue par les « autorités ». Faustin RUTAYISIRE et, après sa nomination, Laurent KUBWIMANA bénéficient d'appréciations plus tranchées. Les termes « chefs » ou « activistes » des massacres reviennent souvent. Dans le cas de Laurent KUBWIMANA, le qualificatif d'« assassin » est le plus fréquent.²⁶⁴

La réputation de deux des trois sous-préfets de sous-préfectures apparaît encore plus marquée. Les titulaires des postes de Nyabisindu et Busoro, Gaétan KAYITANA et Assiel SIMBALIKÜRE, sont très systématiquement décrits comme les véritables détenteurs du pouvoir dans les communes de leur ressort et les organisateurs directs de la traque et des massacres des opposants et des Tutsi. Gaétan KAYITANA, qui devint immédiatement un des plus fermes relais des nouvelles autorités après l'élimination du préfet HABYALIMANA, bénéficiait d'importantes marges de manœuvres personnelles du fait du soutien du commandant de gendarmerie de Nyabisindu et surtout de ses liens étroits avec Sylvain HARINDINTWARI, responsable du SRP de Butare. La position de Dominique NTAWUKULIRYAYO en charge de la sous-préfecture de Gisagara apparaît plus ambiguë. Il n'est pas dépeint comme un homme d'initiative et s'il ne fait pas l'objet de dénonciations actives, il semble pour autant ne pas avoir vraiment pesé pour bloquer le cours des massacres si ce n'est dans son environnement spatial et relationnel immédiat. Son fils ayant épousé en novembre 1993 une épouse tutsi lors d'une cérémonie à laquelle tous les notables de Butare participèrent, il fut soupçonné d'être « agent des Tutsi ». Dans la configuration locale, majoritairement composée de figures actives pleinement engagées dans l'élimination des « ennemis », il n'était pas considéré comme fiable et ne pouvait prendre le risque d'affronter les décideurs majeurs originaires des communes de son ressort : à Kibayi, on retrouvait Straton NSABUMUKUNZI, ministre du GI et surtout Alphonse NTEZILYAYO, responsable de l'autodéfense civile, puis préfet ; à Ndora, en l'absence physique de Pauline NYIRAMASUHUKO, sévissait le couple des députés MRND, Bernadette MUKARURANGWA et Laurent BARAVUGA ; à Muganza, on retrouvait Callixte KALIMANZIRA et Jean KAMBANDA, qui y visitait sa belle-famille²⁶⁵ ; et, à Muyaga, Kantano HABIMANA, journaliste de la RTLM. C'est dans ce contexte que Bernadette MUKARURANGWA proclama, vers le 22 ou le 23 mai 1994, que le sous-préfet NTAWUKULIRYAYO devait être éliminé. Elle organisa avec son mari Innocent NZAMWITA et le groupe de miliciens qu'ils entretenaient une tentative d'assassinat le 1^{er} juin. Le sous-préfet de passage au barrage sur la route de Butare proche du domicile de Bernadette MUKARURANGWA fut intercepté et reconduit à son domicile accompagné pour l'occasion du mari de la députée, armé d'un fusil. Ils firent évacuer sa demeure et la fouillèrent à la recherche de Tutsi réfugiés. Ne trouvant personne à éliminer, ils renoncèrent à investir le logement du bourgmestre et, privés du butin du pillage programmé, retournèrent auprès de Bernadette MUKARURANGWA pour lui demander un dédommagement. Le même groupe revint quelques jours plus tard pour tuer des rescapés tutsi à Gisagara (notamment ceux qui étaient hébergés chez les religieuses), d'où ils furent chassés. À cette date, la « passivité » du bourgmestre de Ndora était fréquemment dénoncée par les autorités politiques préfectorales (notamment C. KALIMANZIRA).

²⁶⁴ Bien que peu enclins à la dénonciation outrancière, plusieurs témoins rencontrés à la prison de Karubanda utilisèrent ce terme sans guère de réserve.

²⁶⁵ Dès son installation à la Primature, Jean KAMBANDA s'attacha les services d'un originaire de Muganza, Marc TWAGIRAMUKIZE comme conseiller aux Affaires politiques et administratives (CAPA) (nomination du 16 avril 1994).

7.3. Les bourgmestres

Ce chapitre ne prétend aucunement fournir une analyse exhaustive de la situation politique des différentes communes et de leurs titulaires, il dégage simplement quelques traits marquants sur ce corps tout à fait particulier de l'administration territoriale qui suppose à la fois d'avoir été choisi par les autorités centrales,²⁶⁶ mais aussi de disposer de vertus personnelles reconnues par les populations administrées. Ces deux références indissociables fondent la double légitimité du bourgmestre.

S'il était possible (voire fréquent) que de « mauvais » bourgmestres soient nommés, il était rare que ceux-ci puissent rester durablement en fonction si leur environnement (le préfet et/ou les administrés) devenait résolument hostile.

7.3.1. Une majorité de bourgmestres anciens

La principale caractéristique des bourgmestres de Butare tenait à leur ancienneté et à la solidarité du corps. Au-delà des habituelles rivalités et compétitions individuelles, la continuité dans la fonction avait permis que des liens étroits se nouent entre les bourgmestres, liens avec lesquels tous les préfets durent composer. Le tableau n° 10 suivant illustre ce phénomène :

²⁶⁶ Cet adoubement perdura au-delà de l'instauration du multipartisme. Parmi les éléments de la continuité du système politique mis en place par le régime HABYARIMANA, relevons que le serment prêté par les bourgmestres lors de leur nomination maintint la formule : « je jure à la Nation (...) de garder fidélité à la République rwandaise et au Chef de l'État, ... » mettant en quelque sorte la légitimité de ce dernier au-delà des appartenances partisans.

Tableau n° 10 : Les bourgmestres en fonction le 6 avril 1994
selon l'ancienneté de leur nomination*

Gishamvu	KAMBANDA Pascal	18/07/1971	07/08/1971	07/1994
Mukura/	KANYABASHI Joseph		01/12/1973	
Ngoma	KANYABASHI Joseph		08/04/1975	04/07/1994
Muyaga	NZAMWITA Fidèle		01/12/1973	07/1994
Muyira	MUHUTU Adalbert		08/02/1980	04/08/1993 ²⁶⁷
"	RUSATSI Hezekia		05/03/1993 ²⁶⁸	1994
Huye	RUREMESHU Jonathan		02/05/1980	07/1994
Runyinya	HATEGEKIMANA Déogratias		27/05/1981	07/1994
Kibayi	KAJYAMBERE Pierre-Canisius		27/05/1981	07/1994
Nyaruhengeri	KABEZA Charles ²⁶⁹		27/05/1981	07/1994
Muganza	NDAYAMBAJE Élie		10/01/1983	23/03/1993 ²⁷⁰
"	BIMENYIMANA Chrysologue		23/03/1993	20/06/1994
"	NDAYAMBAJE Élie		20/06/1994	30/06/1994
Mbazi	SIBOMANA Antoine		11/10/1985	07/1994
Ruhashya	RUDAKUBANA Martin		27/06/1989	04/1994
Ndora	RWANKUBITO Célestin		10/05/1990	17/06/1994 ²⁷¹
Maraba	HABINEZA Jean-Marie Vianney		22/09/1990	07/1994
Mugusa	KABAYIZA André		27/02/1991	07/1994
Shyanda	SHYIRAMBERE Théophile		19/04/1993	07/1994
Kigembe	KAREKEZI Symphorien ²⁷²		16/04/1993	07/07/1994
Nyabisindu	GISAGARA Jean-Marie Vianney		06/07/1993	25/04/1994
Nyakizu	NTAGANZWA Ladislav		19/04/1993	07/1994
Ntyazo	NYAGASAZA Narcisse		19/04/1993	23/04/1994
Rusatira	RUKERIBUGA Vincent		19/04/1993	06/1994

La date indiquée dans la première colonne est celle de l'élection du bourgmestre au suffrage universel (1^{ère} République), la seconde colonne mentionne les dates de nomination ou celle de l'élection des bourgmestres par un collège de grands électeurs en 1993. La troisième indique la fin des fonctions ou le départ de la commune.

Ainsi, parmi les bourgmestres en poste en avril 1994, la moitié était en activité depuis une dizaine d'années ou plus. Le plus ancien, Pascal KAMBANDA, bourgmestre de Gishamvu, avait pris ses fonctions 23 ans plus tôt comme bourgmestre élu de la première République.²⁷³

Ce phénomène de forte longévité des bourgmestres apparaît encore bien plus fort si l'on rappelle les carrières des « grands » bourgmestres qui précéderent les bourgmestres les plus récents de la liste ci-dessus.

La commune Ntyazo restait marquée par le long règne du bourgmestre Athanase NZARAMBA nommé en 1964, puis élu en 1967 et réélu en 1971, renouvelé sous la deuxième République jusqu'en 1986. La seconde République le maintint ensuite en fonction jusqu'en 1986. À Kigembe, Straton SEMANYENZI demeura en fonction de 1967 à 1987 ; à Ndora,

²⁶⁷ Révoqué, Adalbert MUHUTU s'est ensuite maintenu *de facto* en fonction.

²⁶⁸ Nommé conseiller remplaçant du bourgmestre chargé d'expédier les affaires courantes dans une commune où le MRND maintint une administration parallèle.

²⁶⁹ Il serait mort en RDC durant sa fuite après le démantèlement des camps de réfugiés par l'APR en octobre 1996.

²⁷⁰ Bien que n'étant plus en fonction depuis les élections de mars 1993 au cours de laquelle il fit élire son secrétaire communal, Élie NDAYAMBAJE continua à interférer avec la nouvelle administration communale. Il reprit formellement le poste le 20 juin 1994 (cf. *infra* § 8.2., p. 110).

²⁷¹ Dément par le nouveau préfet Alphonse NTEZILYAYO, il fut remplacé par Fidèle RWIRIZEYE, MDR *Power* (électricien du groupe scolaire de Butare).

²⁷² Il succéda au plus ancien bourgmestre de la préfecture, Straton SEMANYENZI, élu le 17 décembre 1967, réélu le 7 août 1971 et maintenu en fonction jusqu'au 31 décembre 1992.

²⁷³ Pascal KAMBANDA naquit à Gishamvu le 1^{er} décembre 1943. Il atteignit alors le niveau scolaire D4, ce qui était assez rare à l'époque.

Joseph KAMANZI, nommé en 1970, élu en 1971 resta à la tête de l'exécutif communal jusqu'en 1984 ; à Mbazi, Nicodème LIBANJE, assura la direction de la commune Mbazi de 1974 à 1983 ; à Rusatira, Esdron NYAWENDA fut maintenu en fonction de 1973 à 1991 ; à Mugusa, Onesphore KANYAMANZA occupa le poste de 1974 à 1991 ; à Nyakizu, Jean-Baptiste GASANA de 1982 à 1993.

De telles anciennetés, particulièrement marquées dans cette préfecture, traduisait la volonté - ou la nécessité - des préfets successifs et de la présidence de s'appuyer sur des notables disposant d'une large assise personnelle et capables de répondre avec efficacité aux *desiderata* des autorités centrales. Au fil des ans, devenus incontournables, ils incarnèrent pleinement la symbiose recherchée entre le notable local et le fonctionnaire du parti unique. Comme je l'ai déjà indiqué précédemment (cf. *supra* § 3.1., p. 39), la préoccupation première du pouvoir central résidait dans le maintien de l'ordre politique et la participation aux rites électoraux épisodiques selon les attentes des dignitaires du régime. La seconde priorité consistait dans l'accomplissement d'un certain nombre de mots d'ordre nationaux en matière de développement et de « participation populaire » (travaux communautaires, application des grands thèmes de vulgarisation agricole, objectifs en matière de scolarisation, de santé, ...).

La longévité d'un bourgmestre tenait donc d'abord à sa capacité à assurer la paix sociale parmi les administrés et à faire preuve d'un minimum de dynamisme en matière de développement. Pour y parvenir, le bourgmestre devait en premier lieu s'imposer parmi l'assemblée des conseillers de secteur élus. Tirant leur légitimité du suffrages de leurs concitoyens, ces derniers étaient les véritables représentants des grands lignages et familles de la commune et servaient de relais indispensables à l'action du bourgmestre. Plusieurs parmi eux étaient tutsi. L'ancrage populaire de ces bourgmestres anciens était donc fort. Ils étaient incontestablement écoutés et obéis.

Au niveau de la préfecture, la considération politique que la hiérarchie accordait aux bourgmestres dépendait largement du poids des réseaux qu'ils réussissaient à établir. Par exemple, les pouvoirs du bourgmestre Joseph KANYABASHI et le respect qu'on lui accordait tenaient à sa « bonne gestion » de la commune (fidélité des personnels, capacité à faire rentrer de l'argent des *Bazungu* - notamment via les jumelages -, à réaliser des infrastructures, etc.) ; aux liens privilégiés qu'il entretenait avec les grands commerçants en général et plus particulièrement les commerçants tutsi ; aux fonctions de maître de cérémonie qu'il assurait lors des mariages pour toutes les familles importantes de la préfecture ; aux liens directs qu'il entretenait avec des personnalités importantes du régime (Emmanuel AKINGENEYE notamment), sans oublier l'ampleur des biens personnels qu'il acquit au cours de sa carrière. Pour autant, Jean-Baptiste HABYALIMANA n'appréciait guère les vertus politiques reconnues à Joseph KANYABASHI. En tant qu'intellectuel émancipé, fort peu respectueux des mœurs politiques héritées du parti unique, le préfet se méfiait au plus haut point de ses manœuvres et de ses alliances.

Encadré n° 10 : Joseph KANYABASHI

Joseph KANYABASHI est né en 1937 à Mpare dans l'ex-commune Nyanza de la préfecture d'Astrida (devenue la commune Huye). Il s'est marié en 1958 avec Bernadette KAMANZI, tutsi, originaire elle aussi de la colline Mpare.

Sa formation scolaire post-primaire se limita à deux années suivies à l'École artisanale Minétain d'Astrida. En 1954, il obtint un certificat de fin d'études « comprenant Religion, Déontologie, Technologie, Dessin, Français » qu'il compléta par une formation d'une année supplémentaire en administration et comptabilité (certificat de fin d'études délivré le 31 mars 1955). Il suivit aussi deux années d'enseignement par correspondance en électricité à partir de 1961 ainsi que divers stages en comptabilité.

Ouvrier polyvalent, il fut embauché à l'hôpital universitaire de Butare le 15 août 1955 et y travailla jusqu'au 30 novembre 1973. Il y occupa tout d'abord le poste d'artisan qualifié (« maçon, menuisier, électricien, plombier et conducteur de travaux »), puis de *capita* (chef) de la main d'œuvre de l'hôpital (juillet 1957).

Après qu'il eut suivi six mois « de cours d'accélération de comptabilité », Venant NTABOMVURA, secrétaire général adjoint de l'établissement, sollicita son embauche sur un poste budgétaire d'agent de 2^e classe. Il occupa alors les fonctions d'intendant à compter du 1^{er} janvier 1963. Dès sa nomination, il bénéficia d'appréciations dithyrambiques de la part de ses supérieurs et se rendit indispensable : « M. KANYABASHI Joseph est un excellent élément, jouissant d'une initiative remarquable et possédant toutes les qualités possibles d'un élément d'Élite (...). Il a un sens d'organisation admirable et peu commun aux agents de son grade (...). Ce nommé KANYABASHI est affecté à l'hôpital de Butare pas seulement en qualité d'intendant de l'hôpital, mais comme l'homme à tout faire (...). Il est très correct et très respectueux, très estimé par toute la population. » (François-Xavier SEFUKU, directeur de l'hôpital de Butare, 10 juillet 1965).

Il accéda ainsi aux fonctions de sous-directeur administratif de l'hôpital universitaire de Butare le 16 décembre 1966 et maintint sa réputation d'élément hors du commun. Dès sa première année de nomination, le ministre de la Santé, Sixte BUTERA, constatant qu'il avait « fait preuve de qualités exceptionnelles dans l'accomplissement de ses fonctions », conserva l'appréciation « Élite » et sollicita un commissionnement à un grade compatible avec ses nouvelles responsabilités. Il fut directement commissionné fonctionnaire de 1^{ère} classe dès 1968. Avec la nomination de Venant NTABOMVURA à la direction de l'hôpital, les appréciations franchirent un nouveau degré. D'exceptionnelles, ses qualités devinrent « extraordinaires » et se cumulèrent avec des vertus explicitement politiques : « Pour lui les heures ne comptent pas et il n'a pas peur de se dépenser pour la bonne marche de l'hôpital et aussi pour les malades pauvres. Sa serviabilité et son amour patriotique font que même les gens des autres secteurs ne se gênent pas de recourir à lui. » En effet, dès 1967, Joseph KANYABASHI avait parallèlement mis ses compétences et sa réputation au service du MDR-PARMEHUTU. Il avait été élu responsable du comité ville Butare du parti, puis conseiller communal de la commune Mukura.

Cette longue carrière à l'hôpital universitaire de Butare ne fut entrecoupée brièvement qu'à deux reprises. La première fois, il fut nommé sous-chef intérimaire de la sous-chefverie de Musange de décembre 1959 à juin 1960, puis une seconde fois après sa réélection comme conseiller communal le 18 juillet 1971, où il fut placé automatiquement en disponibilité. Disponibilité qu'il contesta et il menaça alors de renoncer à prêter serment.

Lors de l'avènement de la seconde République, il fut nommé bourgmestre de la commune Mukura le 1^{er} décembre 1973 (AP 271/03/1). La commune devint ensuite la commune urbaine de Ngoma. Parvenu à cette importante fonction politique, il consacra le même zèle à gérer et à s'assurer le contrôle de sa commune que dans son précédent établissement. Toute la suite de sa carrière atteste un sens politique aigu, une grande capacité à exploiter les réseaux politiques patiemment tissés jusqu'alors et à les élargir, une souplesse et un réalisme prononcés.

Joseph KANYABASHI fut nommé sans discontinuer au conseil préfectoral de Butare dès sa création le 21 octobre 1975, privilège qu'il partagea avec Théodore SINDIKUBWABO et Maurice NTAHOBARI. Il y côtoya toutes les autres personnalités butaréennes promues au fil des années au cours de la seconde République : Jean-Chrysostome NDUHUNGIREHE, Venant NTABOMVURA, Félicien GATABAZI, Augustin NDINDILYIMANA, Anastase NTEZILYAYO, ...

C'est grâce à la reconnaissance de ce réseau et notamment du fait du soutien de Venant NTABOMVURA, le parrain qui accompagna toute sa carrière, que Joseph KANYABASHI intégra la sphère des dignitaires politiques de la seconde République. Il fut nommé en effet le 4 juin 1981 membre de la Commission politique du MRND, commission la plus importante de l'organigramme du parti unique, présidée alors par Venant NTABOMVURA. Certes, il y entra comme « membre nommé extérieur au comité central » dont il n'était pas membre, mais sa légitimité n'était pas moindre que celle des autres participants. À la différence de la plupart des personnalités nommées par le sommet, Joseph KANYABASHI bénéficia de cette reconnaissance du pouvoir central principalement du fait de la forte assise politique locale qu'il avait su construire à la tête de Butare Ville. La nomination du bourgmestre de Butare consacrait explicitement le ralliement de la capitale du sud au régime HABYARIMANA.

Plus largement, la fonction éminente de bourgmestre d'une importante commune urbaine et son statut de notable le firent accéder à de multiples postes de représentation dans les structures politico-administratives ou financières qui encadraient l'administration territoriale. À titre d'exemple parmi les plus récents, il fut élu le 3 juin 1993 au conseil d'administration du Crédit intercommunal de développement par l'assemblée des bourgmestres de Butare. Cet organe, qui succédait au Fonds de développement communal dissous, devait assurer les activités de financement des investissements des communes rwandaises en redistribuant les apports des bailleurs de fonds internationaux.

Politicien affairiste, sa gestion communale fit fréquemment l'objet de rumeurs de népotisme et d'enrichissement personnel (embauche de membres de sa famille, usage privé de biens communaux). Ces rumeurs sont attestées par des pièces figurant dans son dossier administratif. L'une d'entre elles, adressée au ministre de l'Agriculture par l'agronome de commune en date du 12 décembre 1978 relate de manière détaillée l'embauche de son frère Innocent GAKUBA comme moniteur agricole et son affectation à des fonctions privilégiées, sa dotation en moto. Elle mentionne aussi l'acquisition de biens immobiliers (« Si vous auriez entendu des rumeurs dire que certaines de vos maisons, entre autres celle de Cyarwa, auraient été construites par le matériel acheté par la commune ainsi que sa main d'œuvre, dois-je en être le bouc émissaire ? Vous feriez mieux de rechercher les vrais indiscrets (...). »).²⁷⁴ Face aux rumeurs, le préfet Emmanuel RUZINDANA clôtura l'état des services de l'intéressé (17 septembre 1981) par une appréciation sans appel : « La gestion du patrimoine communal est exemplaire ».

Ce n'est qu'à partir de février 1989, lors du mandat du préfet Frédéric KARANGWA, que les états de service de Joseph KANYABASHI mentionnèrent des réserves sibyllines qui furent reprises inchangées jusqu'en 1992 par le préfet Jean-Baptiste HABYALIMANA : « Il devra cependant faire un effort pour éradiquer l'habitude de faire circuler des rumeurs dans le milieu de Butare, observées dans certains groupes de sa population. » (cf. annexe 37, tome 3). Il est évident que Frédéric KARANGWA, jeune préfet inexpérimenté, avait fort à faire pour se soumettre un bourgmestre notable aussi bien inséré politiquement et économiquement dans sa commune et la préfecture. Par contre, les rapports avec le préfet HABYALIMANA étaient d'une toute autre nature et les deux profils s'opposaient radicalement : l'intellectuel brillant, quelque peu dilettante, avec son franc-parler et ses positions politiques ouvertement affichées n'avait aucun point commun avec cet héritier formé à l'école du parti unique, aussi à l'aise sous la première que sous la seconde République. Mais une cohabitation fonctionnelle prévalait car le bourgmestre était prudent et pratiquait l'esquive.

Joseph KANYABASHI reçut en date du 4 mars 1992, une lettre du ministre de la Fonction publique, Alexandre MUTERAHEJURU, l'informant de sa « mise à la retraite par limite d'âge » et lui demandant « de se préparer à la nouvelle vie qui commencera après la signature des décrets relatifs à l'objet émarginé ». Il retourna alors au ministre de l'Intérieur, avec copie au président de la République, un courrier en date du 18 juin 1992 déclarant « Pour ma part, j'attends mon départ à la retraite avec beaucoup de sérénité » tout en activant déjà ses réseaux politiques pour être maintenu en fonction. Ainsi, dès le 24 juillet, alors que le préfet était chargé de donner suite au dossier que Joseph KANYABASHI avait fait parvenir pour l'obtention d'une décoration pour ses « bons et loyaux services rendus à la nation » (il avait déjà bénéficié en 1982 d'une médaille de bronze par arrêté présidentiel), il sollicita une prolongation d'une année de service en invoquant « le souhait exprimé par les autorités habilitées de voir ma carrière se prolonger... ».

Après avoir « consacré plus de 35 ans de ma vie à servir sans cesse l'État et la population : dix-huit ans à l'hôpital universitaire et dix-huit autres à la commune urbaine de Ngoma » (lettre au ministre de l'Intérieur du 18 juin 1992) (cf. annexe 38, tome 3), le bourgmestre KANYABASHI n'avait pourtant plus rien à prouver ni à attendre. Il fut incapable d'accepter de rentrer dans le rang et s'estima, comme tout au long de sa carrière, indispensable. Il n'imaginait pas alors, selon toute vraisemblance, que le dignitaire « hors tutelle » qu'il était devenu devrait à nouveau obéir aux ordres de nouveaux maîtres et redevenir l'« homme à tout faire » qu'il fut à ses débuts.

D'une manière générale, les bourgmestres des communes « bien tenues » avaient su établir une relation équilibrée avec l'administration préfectorale où la diligence n'excluait pas de larges espaces d'autonomie. Certains bourgmestres pouvaient même être considérés comme « affranchis » vis-à-vis de l'autorité des préfets successifs : on citera Athanase NZARAMBA et le ministre HABANABAKIZE, Denys SEKIMONYO et Aloys NSEKALJE, Ange NSHIMILYAYO et Alexis KANYARENGWE, d'autres étaient soutenus par les commandants de place...

²⁷⁴ On mentionnera parmi les biens immobiliers connus en 1994, outre les deux villas qu'il louait, un magasin en centre ville à côté des Banques populaires et un bar à Mpare.

7.3.2. Des bourgmestres plus notables que militants

Dans ce contexte, les convictions politiques pouvaient être relativisées et la situation de monopartisme convenait autant à la population qu'aux intéressés, des responsables de cellules aux bourgmestres en passant par les conseillers de secteur.

Ainsi, lors de l'avènement du multipartisme, sous la pression des cadres administratifs locaux, deux anciens bourgmestres MRND adhèrent au PSD (Pascal KAMBANDA de Gishamvu, Joseph KANYABASHI de Ngoma), sans vraiment rompre avec le MRND. Celui dont l'engagement politique fut suivi avec le plus d'attention dans la préfecture, Joseph KANYABASHI, maintint une ambivalence prudente. Il fit partie des personnalités qui démissionnèrent en transmettant un courrier au président du parti pour lui faire savoir qu'il prenait cette décision avec regret faisant ainsi comprendre qu'il n'aurait pas un comportement hostile. Et effectivement, à la différence de la plupart des politiciens émancipés par le multipartisme, Joseph KANYABASHI, d'après de nombreux témoignages, ne participa pas plus aux meetings du MRND, qu'à ceux du PSD, sauvegardant ainsi l'ambiguïté sur son engagement réel. De même, Antoine SIBOMANA soutint qu'il n'adhéra plus à aucun parti, mais ne fut pas pour autant considéré comme démissionnaire du MRND. Il ne désavouait pas non plus ceux qui le déclaraient proche du PSD. À notre connaissance, seul Déogratias HATEGEKIMANA, bourgmestre de Runyinya, démissionna du MRND par lettre officielle et se déclara ouvertement "sans parti", sans toutefois manifester d'hostilité vis-à-vis de son ex-parti. Un dernier, qui figurait parmi les trois bourgmestres nommés récemment au cours du mandat de Justin TEMAHAGALI, rejoignit les rangs du MDR (Célestin RWANKUBITO, bourgmestre de Ndora) et marqua assez nettement son évolution politique.

De la même manière, parmi les « survivants » du MRND, certains devaient leur maintien plus à l'attachement de la population à leur personne ou à l'absence de candidat d'opposition d'un poids suffisant qu'à l'orientation politique qu'ils incarnaient. On soulignera par exemple la grande tolérance dont bénéficièrent certains bourgmestres y compris parmi ceux qui furent officiellement mis en cause du fait d'importants détournements de fonds communaux (comme Jonathan RUREMESHU, bourgmestre de Huye).

Tous les nouveaux bourgmestres nommés en 1993 le furent dans le cadre du renouvellement électoral des membres de l'administration territoriale ayant fait l'objet de doléances diverses. Un processus de présélection fut organisé où votèrent des « grands électeurs » (notables de la commune). L'administration préfectorale supervisait le processus, le ministre validait ensuite les résultats et proposait le « bon candidat » au gouvernement. La candidature retenue faisait enfin l'objet d'une nomination officielle par arrêté présidentiel. Tous les élus sauf un (Chrysologue BIMENYIMANA²⁷⁵ à Muganza) appartenaient à l'opposition (4 PSD, 2 MDR, 1 PL). Le parti PSD fut le principal bénéficiaire de cette nouvelle donne. Il profita alors de l'important travail de recrutement et de formation effectué par ses jeunes cadres auprès des personnels des communes (agronomes, vétérinaires, assistants bourgmestres, directeurs d'école, ...). À la fin 1993, les communes de Shyanda, Gishamvu, Rusatira, Kigembe, Nyabisindu, Ngoma avaient basculé, au moins formellement, au PSD (cf. annexe 39, tome 3).

²⁷⁵ Lors de la présélection des candidats bourgmestres du 23 mars 1993, Chrysologue BIMENYIMANA, soutenu par le bourgmestre sortant, Élie NDAYAMBAJE, fut élu par 18 voix contre 13 au candidat du PSD et 2 à celui du MDR.

Tableau n° 11 : L'administration territoriale butaréenne en fonction le 6 avril 1994

Préfet	HABYALIMANA Jean-Baptiste (PL, tutsi, Butare) révoqué le 18 avril 1994. Arrêté. Exécuté à Gitarama à la mi-mai	1. NGOMA	KANYABASHI Joseph	PSD	Hutu	Butare
		2. HUYE	RUREMESHAN Jonathan	MRND	Hutu	Butare
Sous-préfets		3. MARABA	HABINEZA Jean-Marie Vianney	MRND/C	Hutu	Butare
		4. MBAZI	SIBOMANA Antoine	DR « sans parti » ²⁷⁶	Hutu	Butare
Busoro	SIMBALIKURE Assiel (MRND, hutu, Cyangugu)	5. MUGUSA	KABAYIZA André	MRND ²⁷⁷	Hutu	Butare
		6. RUHASHYA	RUDAKUBANA Martin	MDR	Hutu	Butare
Gishamvu		7. SHYANDA	SHYIRAMBERE Théophile	PSD	Hutu	Butare
		8. GISHAMVU	KAMBANDA Pascal	PSD	Hutu	Butare
Nyakizu		9. KIGEMBE	KAREKEZI Symphorien	PSD	Hutu	Butare
		10. NYAKIZU	NTAGANZWA Ladislas	MDR	Hutu	Butare
Kigembe		11. RUNYINYA	HATEGEKIMANA Déogratias	"sans parti" ²⁷⁸	Hutu	Butare
		12. KIBAYI	KAJYAMBERE Pierre-Canisius	MRND	Hutu	Butare
Runyinya		13. NDORA	RWANKUBITO Célestin	MDR	Hutu	Butare
		14. MUGANZA	BIMENYIMANA Chrysologue	MRND	Hutu	Butare
Gisagara	NTAWUKULIRYAYO Dominique (MRND, hutu, Gikongoro)	15. MUYAGA	NZAMWITA Fidèle	MRND	Hutu	Butare
		16. NYARUHENGERI	KABEZA Charles	MRND	Hutu	Butare
Muyira	KAYITANA Gaétan (MRND, hutu, Cyangugu)	17. NYABISINDU	GISAGARA Jean-Marie Vianney	PSD	Hutu ²⁷⁹	Butare
		18. MUYIRA	Vacant ²⁸⁰	-	-	-
Mugusa		19. NTYAZO	NYAGASAZA Narcisse	PL	Tutsi	Butare
		20. RUSATIRA	RUKERIBUGA Vincent	PSD	Hutu ²⁸¹	Butare

Au total, l'opposition était nettement majoritaire dans la préfecture avec 13 communes non-MRND, mais la signification politique de ces appartenances pouvait être nuancée. Y compris au

²⁷⁶ Se déclare personnellement comme ayant été « sans parti » depuis 1991 (témoignage, novembre 2001).

²⁷⁷ Avant d'être muté à Mugusa, André KABAYIZA, travaillait au SCR. Il fut nommé pour reprendre en main une commune « hors tutelle » dirigée depuis le début de la seconde République par Onesphore KANYAMANZA.

²⁷⁸ D'après plusieurs témoins, le père de Déo HATEGEKIMANA était un Tutsi ayant changé d'ethnie.

²⁷⁹ Jean-Marie Vianney GISAGARA est formellement recensé comme hutu. Une seule commune était donc formellement administrée par un bourgmestre tutsi dans la préfecture de Butare. Le père de Jean-Marie Vianney GISAGARA, Canisius KANYANDEKWE, était néanmoins considéré comme ayant changé d'ethnie. Cet élément, avéré ou non, n'est certainement pas étranger à l'opposition déterminée et courageuse du bourgmestre aux mots d'ordre en faveur du génocide.

²⁸⁰ Le bourgmestre Adalbert MUHUTU fut suspendu en mars 1993, puis révoqué en août. Un conseiller remplaçant, Hezekia RUSATSI, assura alors l'intérim. La procédure électorale mise en œuvre pour désigner un nouveau bourgmestre n'aboutit pas.

²⁸¹ Vincent RUKERIBUGA était pareillement soupçonné d'être tutsi, il fut destitué en juin 1994.

sein de la nouvelle opposition, c'est le groupe des bourgmestres plus notables que militants qui apparaissait majoritaire.

7.3.3. Une prise de pouvoir de l'opposition relativement pacifique

Si les communes où les bourgmestres furent révoqués connurent des affrontements partisans inédits et souvent violents au cours du processus qui accompagna leur remplacement, ce furent autant les personnalités qui furent récusées que les appartenances partisans.

D'une manière générale, le discrédit pesant sur le MRND relevait d'un phénomène global d'usure du pouvoir. Ainsi, le PSD qui, à Butare, incarna l'aspiration au renouveau, n'introduisit pas de démarcations politiques tranchées entre les titulaires anciens et nouveaux. Les nouveaux élus se coulèrent dans les fonctions de leurs prédécesseurs sans révolutionner la distribution des pouvoirs ni les modes d'exercice.

Dans les communes où la transition fut décrite comme mouvementée, le refus de l'alternance politique était toujours redoublé par la volonté des titulaires contestés de conserver les avantages liés à la fonction et au contrôle des activités économiques et sociales qui en découlait. Par ailleurs, l'émergence d'une nouvelle génération de cadres ravivait souvent des compétitions d'influence anciennes entre les grands lignages qui régnaient sur les collines et secteurs, rivalités redoublées par le choc des ambitions personnelles au sein de ces mêmes lignages.

La commune Nyakizu connut le premier et unique cas de destitution violente avec le recours à l'intimidation physique peu après la mise en place du gouvernement pluripartite à la mi-1992. Dans le cadre du *kubohoza*, le chef du MDR local, Ladislas NTAGANZWA, assistant médical, s'attaqua violemment au bourgmestre Jean-Baptiste GASANA en fonction depuis 1982. Celui-ci dut s'enfuir de la commune. Avec son départ, le MRND cessa ses activités et disparut pratiquement. Jean-Baptiste GASANA fut remplacé en novembre 1992 par l'assistant bourgmestre, Jean-Marie GASINGWA, membre du PSD, qui subissant les mêmes méthodes d'intimidation de la part du MDR proposa presque aussitôt sa démission aux autorités. À l'occasion du vote du 23 mars 1993 pour le renouvellement des bourgmestres révoqués (cf. annexe 40, tome 3), Ladislas NTAGANZWA et Jean-Marie GASINGWA arrivèrent à égalité des voix. Puis, lors d'un deuxième tour de scrutin organisé en mai 1993, les grands électeurs, terrorisés, votèrent à l'unanimité pour Ladislas NTAGANZWA. Ce dernier consolida alors son pouvoir en s'appuyant sur l'aile *Power* du MDR et sur ses liens privilégiés avec Jean KAMBANDA, président du MDR Butare qui était natif de la commune voisine de Gishamvu. L'administration communale opposée au nouveau bourgmestre fut épurée.

L'installation de nombreux réfugiés hutu burundais à partir d'octobre 1993 contribua à la radicalisation ethnique dans la commune qui échappa *de facto* à l'autorité du préfet : des entraînements militaires s'y déroulèrent, des armes circulèrent, des patrouilles furent organisées. Lors de la reprise de la guerre civile après le 6 avril 1994, elle fut la seule commune prête à organiser des tueries de grande ampleur. Dès le 13 avril 1994, malgré les ordres formels de la préfecture, des massacres massifs de déplacés tutsi débutèrent. Le 15 avril, Jean-Marie GASINGWA et d'autres personnalités opposées au génocide, furent tués. Le 17 avril, une visite du préfet HABYALIMANA et du major HABYARABATUMA ne suffit pas à arrêter les tueries à l'église de Cyahinda. Celles-ci étaient en fait soutenues au plus haut niveau : ainsi, le 18 avril, le président Théodore SINDIKUBWABO se rendit lui-même sur les lieux pour soutenir les massacres. Le 19 avril, lors de la fin des attaques, entre 10 et 20 000 Tutsi avaient été éliminés.

La commune Kigembe connut elle aussi quelques cas de violence politique qui opposèrent, sur un schéma assez similaire à celle de Nyakizu, des militants MDR aux bourgmestres, conseillers de secteurs et autres adhérents du MRND. Le MRND disparut de la sphère politique et la plupart de ses militants rejoignirent prudemment les rangs du PSD qui représentait la nouvelle légitimité majoritaire.

Muyira fit aussi partie des communes où la situation administrative resta confuse malgré l'organisation de deux élections de « présélection » qui ne parvinrent pas à départager les candidats. L'inamovible bourgmestre, Adalbert MUHUTU (*MRND, hutu*), en poste depuis 1980, entretint des rapports très tendus avec le préfet Jean-Baptiste HABYALIMANA et n'hésita pas à braver ouvertement son autorité. Adalbert MUHUTU était un personnage appuyé en haut lieu qui tout au long de sa carrière n'hésita pas à tenir tête aux préfets et à la hiérarchie du MININTER

lorsque des ordres ne lui convenaient pas.²⁸² Avec l'avènement du multipartisme, il figura parmi les premiers bourgmestres dont les opposants demandèrent la révocation. Sur le plan politique, son « cas » fut pour la préfecture de Butare, ce que fut celui de Jean-Baptiste GATÈTE dans celle de Byumba (cf. aussi *supra* 2.5.1.). La plainte déposée par le PSD et le MDR de Muyira fit l'objet d'un courrier du bourgmestre au premier ministre en date du 12 septembre, lettre qui connut une large diffusion. Mais le conflit le plus vif l'opposa au préfet Jean-Baptiste HABYALIMANA dont il ne reconnaissait manifestement pas la légitimité. Jean-Baptiste HABYALIMANA fit engager des enquêtes sur la gestion financière de la commune. Devant le blocage opposé par l'administration communale, le préfet sollicita des investigations pour détournements de fonds directement auprès de la présidence de la République et demanda au ministre de l'Intérieur la suspension du bourgmestre. L'accord lui parvint le 4 mars 1993 et fut mis en application dès le lendemain. Adalbert MUHUTU fut ensuite définitivement révoqué le 4 août 1993 dans le cadre de la campagne d'assainissement. Cette victoire importante du préfet n'eut cependant qu'une portée symbolique. Obligés de céder au niveau du conseil de gouvernement, la présidence et les chefs du MRND lui assurèrent immédiatement une reconversion prestigieuse en lui accordant le poste de candidat député représentant le MRND pour la préfecture de Butare dans l'Assemblée nationale de transition issue des accords d'Arusha. Fort de cette promotion, et en attendant la mise en place de l'ANT, Adalbert MUHUTU se reconvertit dans le commerce et resta très présent dans sa commune. Bien que contesté par une forte opposition conduite par le PL et le PSD, l'ascendant du MRND qu'il dirigeait demeura prépondérant. Formellement, la commune fut dirigée par Hezekia RUSATSI, nommé le 5 mars 1993 conseiller remplaçant du bourgmestre.

Dans la commune Muganza, où régnait un autre bourgmestre « historique », Élie NDAYAMBAJE (MRND, *hutu*)²⁸³, lui aussi formellement remplacé en mars 1993, la situation politique était assez différente. En effet, ce fut la seule élection communale de la préfecture où le MRND demeura majoritaire. Élie NDAYAMBAJE s'inscrivit comme étudiant à l'Université²⁸⁴ et fit élire son secrétaire communal avec lequel il entretenait des relations amicales anciennes et étroites.²⁸⁵ Sa famille continua à résider dans la commune où il rentrait régulièrement. Il maintint ainsi une autorité parallèle à celle du nouveau bourgmestre. Entre février et mars 1994, Callixte KALIMANZIRA revenait pratiquement tous les week-ends à Butare et se rendait régulièrement dans sa commune d'origine à Muganza où il visitait Élie NDAYAMBAJE. Les congés universitaires ayant été prolongés *sine die* en avril 1994, il reprit *de facto*, puis officiellement ses fonctions de bourgmestre. D'après plusieurs témoins, la population avait peur de l'ex-bourgmestre, ils parlent toujours avec effroi des passages de la « moto rouge » de l'intéressé.

Signalons enfin, le caractère symbolique de l'hostilité et de la mauvaise volonté du bourgmestre révoqué dans la commune Ntyazo à l'égard de son successeur. Dans la plupart des communes, la remise-reprise, qui s'effectua au terme d'un processus d'éviction et d'élection totalement inédit et plus ou moins maîtrisé par les autorités supérieures, fut marquée par les séquelles des affrontements partisans. Mais dans celle de Ntyazo, où fut élu le premier bourgmestre tutsi du pays, Narcisse NYAGASAZA, son prédécesseur du MRND, Pascal HARELIMANA, laissa un bureau vide lors de son départ. Le préfet HABYALIMANA dut intervenir auprès du nouveau ministre de tutelle de l'intéressé pour qu'il restitue au moins les documents officiels nécessaires à la poursuite de l'activité communale.

7.3.4. La situation particulière des communes à forte composante de population tutsi

Une autre caractéristique des communes de la préfecture de Butare peut être mise à jour si l'on étudie la relation entre la situation des bourgmestres et l'importance des populations tutsi des différentes communes.

²⁸² Par exemple, en août 1986, il fut sanctionné par le préfet Emmanuel RUZINDANA pour avoir refusé d'organiser le recrutement de jeunes de sa commune dans les FAR. Il refusait de même de participer aux réunions de travail organisées par la préfecture.

²⁸³ Né le 8 mars 1958 dans la commune de Kibayi, secteur de Cyumba, Élie Ndayambaje, était par ailleurs le gendre de Nicodème LIBANJE, lui aussi ex-bourgmestre tout puissant de la commune Mbazi de 1974 à 1983.

²⁸⁴ Il suivit au cours de l'année universitaire 1993-94 les cours de licence II Management.

²⁸⁵ Élie NDAYAMBAJE l'avait recruté dès les débuts de son mandat de bourgmestre et en avait fait son homme de confiance : « Effectivement, Monsieur BIMENYIMANA Chrysologue a commencé à travailler pour la commune Muganza depuis le 1^{er} octobre 1985 en qualité de secrétaire communal (chef de secrétariat). Dès maintenant, il sera chargé des affaires juridiques et administratives d'autant plus qu'il accumule une longue expérience dans ce domaine. » (extrait de la lettre du bourgmestre Élie NDAYAMBAJE au ministre de l'Intérieur en date du 21 mars 1990).

La constatation est assez surprenante : en effet, toutes les communes à forte proportion de population tutsi (supérieure à 20 %) ont conservé des bourgmestres MRND ou des bourgmestres transfuges récents du MRND (cf. *infra* tableau n° 12 et annexe 1, tome 3) et presque tous étaient des bourgmestres anciens. Aucune commune à fort pourcentage de population tutsi ne figure en outre parmi celles où les bourgmestres firent l'objet de contestations ayant débouché sur des révocations et de nouvelles élections.

Tableau n° 12 : Les bourgmestres des communes à fort pourcentage de population tutsi

Communes	Pourcentage des populations tutsi ²⁸⁶		Bourgmestre	
	Chiffres 1984	Chiffres 1994	Parti	Ancienneté
Runyinya	41,6	39,4	« sans parti » (ex-MRND)	1981
Muganza	34,5	?*	MRND	1983
Ndora	31	29,7	MDR (ex-MRND)	1990
Nyaruhengeri	28,2	25,4	MRND	1981
Ngoma ²⁸⁷	27,4	26,6	PSD / MRND	1974
Gishamvu	27,2	26,6	PSD / MRND	1971
Huye	24	23,5	MRND	1980
Mugusa	20,4	?*	MRND	1991

* données non transmises à la préfecture ou égarées

Plusieurs enseignements en découlent. Le premier, purement factuel mais révélateur, est que la comptabilité ethnique demeurait parfaitement à jour en 1994. Même si de nombreux transferts d'ethnie avaient sensiblement abaissé le pourcentage global des populations tutsi recensées, l'administration communale, du fait de la continuité de ses représentants, possédait une mémoire très précise des appartenances ethniques. Quelle que soit la mention ethnique portée sur les cartes d'identité, les apparentements réels étaient parfaitement connus localement. Le second tient au fait que ces bourgmestres avaient réussi de longue date à établir une paix sociale durable dans leur commune. À l'évidence, la question ethnique ne figurait pas parmi les enjeux majeurs de discordance dans les communes rurales. Le maintien en fonction des bourgmestres sur longue période (6 des 8 bourgmestres en poste depuis 10 ans et plus figurent sur cette liste) n'est certainement pas étranger à cette capacité à « tenir » leur commune.

Même dans la commune Ngoma, chef-lieu de préfecture où la compétition entre les personnalités et le contrôle des richesses pouvaient toujours revêtir une dimension ethnique, Joseph KANYABASHI sut laisser « passer l'orage » lorsque, épisodiquement, des préfets ou la conjoncture politique déclenchèrent des regains de tension. Les liens étroits entre KANYABASHI et les grands commerçants tutsi furent souvent dénoncés par les milieux ethnistes mais perdurèrent. Le qualificatif « *kanyabatutsi* » que les extrémistes lui appliquèrent à partir de 1990 illustre bien la cohabitation mutuellement avantageuse qui s'instaura progressivement sous la seconde République et la banalisation de l'appartenance ethnique jusqu'à la guerre d'octobre 1990.

Le troisième, vraisemblablement le plus important, tient au fait que dans les communes où les populations tutsi représentaient une masse critique qui leur aurait permis de peser fortement sur le jeu politique local, elles ne se mobilisèrent pas pour prendre le pouvoir, ni même pour évincer le bourgmestre MRND. Dans cette optique, il est tout à fait révélateur que dans les trois communes où des bourgmestres tutsi ou ayant la réputation de l'être furent élus en 1993 les effectifs de populations tutsi étaient proches ou inférieurs à la moyenne de la préfecture : 19 % à Nyabisindu,

²⁸⁶ Préfecture de Butare, Recensements administratifs établis par les communes à partir des états civils. Les chiffres de 1994 correspondent à la situation arrêtée au 31 décembre 1993.

²⁸⁷ D'après le recensement administratif annuel transmis à la préfecture en février 1994, la commune Ngoma atteignait en décembre 1993, 26 650 habitants.

15,6 % à Ntyazo, 12,2 % à Rusatira pour une moyenne de 18,2 %. Si le choix de ces communes attribuées à des candidats tutsi ou soupçonnés de l'être avait, vraisemblablement, été débattu au niveau de la direction des partis à l'échelle préfectorale, il n'était en aucun cas le résultat d'une mobilisation locale. Ainsi, à Nyabisindu, commune « hutu » fortement marquée par la radicalisation ethnique du fait de l'activisme de la CDR, lors de la présélection du 23 mars 1993, c'est le candidat tutsi présenté par le PL, Alexandre MUNYEMANA, qui arriva en tête du scrutin et qui fut nommé bourgmestre *a.i.*. Le conseil de gouvernement qui pouvait retenir le candidat de son choix parmi les trois noms arrivés en tête soutint finalement le candidat du PSD, Jean-Marie Vianney GISAGARA²⁸⁸, hutu considéré comme tutsi, qui devint lui-même la cible des extrémistes hutu.

²⁸⁸ Jean-Marie Vianney GISAGARA avait déjà exercé dans la commune Nyabisindu les fonctions de FAB (fonctionnaire assistant du bourgmestre) auprès de Denys SEKIMONYO du 4 juillet 1988 au 29 septembre 1992. Le corps des FAB, composé de diplômés de l'université, avait été spécialement créé pour assister les bourgmestres dont le niveau de formation était considéré comme insuffisant au regard des tâches et dossiers à remplir. Muté ensuite à la préfecture de Kibungo, il fut rappelé à la demande du PSD et du gouvernement appelé à valider les élections locales du 23 mars 1993. Le PSD ayant contesté le résultat qui avait porté en tête le candidat du PL (celui-ci, d'ethnie tutsi, avait bénéficié de voix d'électeurs tutsi pourtant désignés comme membres du PSD), le conseil de gouvernement ne souhaita pas cependant nommer le candidat présenté par le PSD, Denys SEKIMONYO, ancien bourgmestre, arrivé en deuxième position. Le PSD proposa alors au conseil de gouvernement le nom de son ex-FAB, dont la nomination fut avalisée (AP 280/04).

8. La résistance aux massacres (avril-juillet 1994)

Dans le contexte butaréen que nous venons de décrire, à la différence de la plupart des autres préfectures, il était évident que la situation n'était pas propice à une large mobilisation populaire en faveur des massacres et du génocide. À l'abri de la guerre depuis 1990, la préfecture de Butare connaissait un climat politique totalement atypique : elle n'accueillait aucun camp de déplacés des offensives du FPR de 1992 et 1993, elle avait su maîtriser les arrivées d'importants contingents de réfugiés hutu burundais après octobre 1993²⁸⁹, elle échappait pour l'essentiel aux campagnes d'attentats et de violences physiques, les milices n'y étaient pas répandues, enfin, elle était administrée par un préfet vigilant et rigoureux et des bourgmestres proches des populations.

Certes, les éléments ethnistes radicaux existaient bel et bien et avaient tissé leurs réseaux, mais le rapport de force global ne leur permettait pas d'intervenir ouvertement dans la vie politique. La chasse à l'homme puis l'assassinat de Martin BUCYANA de février 1994 illustraient bien qu'en cas d'agression envers des personnalités butaréennes, tous les représentants et alliés locaux du pouvoir nordiste pouvaient être inquiétés et ne disposaient pas dans la préfecture d'autre recours en matière de sécurité que les forces de l'ordre. Elles-mêmes peu motivées à protéger les agitateurs de la mouvance présidentielle.

Toutefois, et cet élément fut indéniablement sous-estimé, les équipes dirigeantes des différents partis majoritaires dans la préfecture avaient pratiquement toutes, le PL excepté, évolué vers des positions ouvertement pro-hutu : l'assassinat au Burundi voisin du président Melchior NDADAYE et des principaux dignitaires de l'État, tous membres du FRODEBU, moins de trois mois après les premières élections démocratiques organisées dans ce pays qui mettaient fin à trente ans d'hégémonie des élites tutsi, avait durablement semé le doute sur la confiance qui pouvait être accordée aux engagements démocratiques des états-majors tutsi qui dirigeaient l'armée burundaise et l'armée patriotique rwandaise.

Le comité directeur préfectoral du MDR Butare, contrôlé *de facto* par Jean KAMBANDA, s'était clairement aligné sur les dirigeants nationaux de la tendance *Power* (Froduct KARAMIRA et Donat MUREGO). Et si une large majorité des militants et cadres dans les communes restaient fidèles à leur présidente, Agathe UWILINGIYIMANA, la ligne politique qu'elle défendait à l'échelon national (l'alliance privilégiée avec le FPR) n'était plus comprise ni soutenue par la plupart des militants. Même à Nyaruhengeri, commune d'origine d'Agathe UWILINGIYIMANA, le président du MDR de la commune, Gaspard SEMATAMA, avait rejoint la tendance KAMBANDA. D'une manière générale, le discours du MDR modéré n'avait plus prise sur la majorité des populations.

De même, l'assassinat de Félicien GATABAZI avait porté à la direction du PSD Butare une équipe qui était assurément solidaire du rééquilibrage politique opéré par leur dirigeant dans les semaines qui précédèrent sa disparition en se démarquant de plus en plus clairement des autres membres du comité directeur national favorables à une alliance exclusive avec le FPR.

Au total cependant, la tension latente qu'entretenaient les quelques meneurs extrémistes butaréens et la nouvelle réceptivité des populations aux positions anti-FPR ne pouvaient suffire à faire basculer l'ordre dans la préfecture et encore moins à générer des cohortes de génociteurs.

8.1. Briser la résistance à Butare : 6-19 avril

Pour les nouvelles autorités et le gouvernement intérimaire mis en place à partir du 8 avril, soumettre le sud à la nouvelle politique de l'« alliance de tous les Hutu » fut la préoccupation centrale. La préfecture de Gitarama posa le premier problème car le préfet comme les bourgmestres refusèrent les massacres, mais le déplacement du gouvernement et des nouveaux chefs militaires qui s'y installèrent dès le 11 avril mit les résistants en porte-à-faux. La fuite des autorités de Kigali à Gitarama suscita dans un premier temps la panique dans la préfecture et amplifia la gravité de la situation politico-militaire. Pour l'administration territoriale de la préfecture, l'opposition au gouvernement devint une position intenable alors que Gitarama passait *de facto* en gestion centrale directe. Dans chaque commune, il fut possible aux autorités de s'appuyer sur des partisans de la nouvelle politique antitutsi ou de les susciter.

²⁸⁹ Plus de 100 000 réfugiés étaient encore installés dans la préfecture au début du mois d'avril 1994.

L'idéologie ethniste fondatrice de la première République demeurait fort présente et la majorité des chefs du MDR, parti qui occupait une situation de quasi-monopole à Gitarama, était favorable au Hutu *Power*. À partir du 12 avril 1994, la nouvelle direction nationale du MDR, aux mains des chefs *Power*, devint politiquement homogène : Donat MUREGO (*Ruhengeri*) dirigea de fait le MDR national, Froduald KARAMIRA tenait Gitarama et Jean KAMBANDA contrôlait Butare. Les deux derniers se référaient toujours aux avis de Donat MUREGO, considéré comme un politicien avisé et expérimenté, c'est-à-dire en kinyarwanda *inararibonye*. Enfin, les préfectures de Kibuye et de Cyangugu étaient bien tenues par le MRND.

Seule la préfecture de Butare résista ouvertement et le préfet tenta même d'obtenir de son homologue de Gikongoro, Laurent BUCYIBARUTA (*MRND, hutu, Gikongoro*), un contrôle des flux de réfugiés tutsi vers les communes limitrophes de Butare poursuivis par des miliciens *Power*. De plus, la préfecture de Butare n'était même pas dotée d'un secteur opérationnel militaire qui aurait pu se substituer ou peser de manière décisive sur les autorités civiles.

Malgré l'assassinat d'Agathe UWILINGIYIMANA, malgré la nomination de Butaréens à la tête des institutions centrales du pays, les autorités intérimaires furent donc obligées de renforcer la pression :

- le 11 avril, des autobus chargés de miliciens *Interahamwe* arrivèrent dans la commune Ngoma. Le préfet informé estima qu'il s'agissait d'une rumeur et leur lieu d'hébergement ne put être localisé. Il semble qu'ils furent hébergés dans les locaux de la SORWAL ;
- le sous-préfet Augustin HARELIMANA menacé fit partir sa famille au Burundi le 13 avril et s'enfuit lui-même le lendemain.²⁹⁰ Le préfet estima, quant à lui, être toujours en mesure de pouvoir assurer la protection des populations de Butare²⁹¹ ;
- la destitution du préfet HABYALIMANA fut annoncée le 17 avril ;
- Marcel GATSINZI, récemment nommé chef d'état-major des FAR, fut renvoyé de son poste le 19 avril ;
- le major gendarme Cyriaque HABYARABATUMA, un des soutiens essentiels du préfet HABYALIMANA, fut muté à Kigali le même jour (le 19 avril). Parallèlement, les soldats qui ne participaient pas aux massacres furent sanctionnés par NIZEYIMANA et une partie de l'unité de gendarmerie fut envoyée au front.

Une fois les autorités qui incarnaient la résistance aux massacres formellement évincées, le chef de l'État, le premier ministre, plusieurs membres du GI (Justin MUGENZI, Pauline NYIRAMASUHUKO, Agnès NTAMABYALIRO, Eliezer NIYITEGEKA, Straton NSABUMUKUNZI, Callixte KALIMANZIRA au nom du ministère de l'Intérieur demeuré sans titulaire) et des représentants des partis (notamment Stanislas MBONAMPEKA du PL, Froduald KARAMIRA du MDR, etc.) se déplacèrent le même jour dans la préfecture pour mettre en scène le ralliement de l'administration locale aux nouvelles autorités. Callixte KALIMANZIRA jouait le rôle de maître de cérémonie et l'ensemble fut diffusé en retransmission directe sur les ondes de la radio nationale : le préfet HABYARIMANA fut destitué solennellement, Sylvain NSABIMANA fut intronisé et dument mandaté et le bourgmestre KANYABASHI s'inclina publiquement suite aux réprimandes présidentielles dénonçant le manque d'ardeur des Butaréens (cf. annexe 41, tome 3). La journée fut décisive : aucune ambiguïté ne subsistait dans les divers appels des personnalités au génocide (cf. annexe 42, tome 3) et dès le lendemain le nouveau préfet ordonnait aux bourgmestres de lancer les tueries. Mais il fallut encore l'intervention des unités militaires de Kigali pour faire basculer définitivement l'ordre social et briser les derniers lieux significatifs de résistance.

Les menaces formulées par les autorités produisirent les effets escomptés et le résumé proposé par un des témoins : « les populations vivaient en harmonie jusqu'à ce que les responsables administratifs viennent les conscientiser pour se débarrasser de leurs 'ennemis' » (un sous-préfet de Butare, 1^{er} février 2002) est profondément juste. Il fallait que l'ordre de massacrer soit formellement donné sur place au travers d'une mise en scène destinée à impressionner les auditeurs pour que la préfecture sombre.

²⁹⁰ L'annonce faite par le colonel Tharcisse MUVUNYI lors du CPS du 11 avril qu'il fallait bloquer la frontière avec le Burundi pour faire cesser le flux des *Inkotanyi* avait inquiété les participants à la réunion.

²⁹¹ Un officier butaréen fit cependant remarquer qu'à cette date, « même si quelqu'un avait voulu sauver Jean-Baptiste HABYALIMANA en allant le chercher en hélicoptère, il n'aurait pas pu réussir tellement la haine à son égard était forte chez les extrémistes ».

À la différence du préfet de Gikongoro qui désapprouva sans pour autant s'opposer formellement aux partisans des massacres, les responsables administratifs et militaires de Butare refusaient ouvertement d'appliquer les consignes nationales et en s'engageant eux-mêmes dans la dissidence couvraient leurs subordonnés qui, de ce fait, osèrent eux aussi prendre, à leur niveau, les mesures de protection des populations qui s'imposaient. L'éviction des deux personnages clés de la préfecture, J.-B. HABYALIMANA et Cyriaque HABYARABATUMA, entraînait automatiquement l'effondrement de toutes les chaînes hiérarchiques administrative, politique et militaire.

Pour les détenteurs de l'autorité, seules deux issues étaient alors praticables : démissionner/fuir avec les risques inhérents à cette démarche ou obéir. La seconde offrait une large gradation d'attitudes allant de la résistance passive à l'activisme zélé. Mais personne n'ignorait que le seul fait de ne pas donner ou de relayer soi-même les ordres qui étaient parfaitement explicites et connus équivalait à laisser les échelons inférieurs responsables de leur mise en œuvre.

Rétrospectivement, ces dix jours de résistance conservent un caractère exemplaire dans le contexte rwandais. En effet, malgré la violence qui a fini par prévaloir à Butare comme ailleurs, la signification de cet intermède me semble capitale pour apprécier les responsabilités et l'engagement ultérieur des acteurs des massacres et du génocide.

La résistance aux massacres et au génocide - ou l'impréparation - butaréenne obligèrent les politiciens promoteurs à mettre en œuvre *personnellement* toute une série de stratagèmes, de manœuvres et de propagandes pour enclencher le processus des massacres. Les habitués argumentaires alibis invoquant l'« État décapité » après le 6 avril, la « colère » puis la « folie populaire » qu'auraient déclenchées l'assassinat du président, l'« effondrement spontané » des repères moraux à l'origine du déchaînement des violences sont, à Butare plus qu'ailleurs, déplacés ou, pour le moins, hors de propos.

Ils le sont à deux niveaux.

Avant que de pouvoir accomplir leurs desseins, les concepteurs et partisans du génocide durent briser méthodiquement les ressorts de l'ordre social (l'administration, la justice²⁹², en premier lieu) et les liens entre groupes et individus qui avaient survécu à quatre années de fortes tensions.

Pour y parvenir, ils furent obligés en outre de recourir à des forces extérieures à la préfecture (gardes présidentiels - débarqués le 20 avril - et officiers des FAR, miliciens *Interahamwe* et CDR, réfugiés burundais, groupes d'universitaires du nord)²⁹³. Preuve supplémentaire de la faible assise de l'ensemble des leaders extrémistes locaux et de l'absence d'ascendant populaire *personnel* de ceux qui se proclamèrent ensuite responsables de la préfecture au cours des massacres.

La mise en œuvre des massacres a été le fait d'individus et de groupes opportunistes qui ne se sont retrouvés au premier plan qu'après avoir réussi à éliminer les personnalités représentatives et d'envergure de la préfecture qui assuraient et cautionnaient la paix. Félicien GATABAZI, Agathe UWILINGIYIMANA, Frédéric NZAMURAMBAHO, Jean-Baptiste HABYALIMANA, Cyriaque HABYARABATUMA, etc. étaient perçus, chacun dans ses fonctions, comme des protecteurs par les populations.

²⁹² Le procureur du parquet de Butare, Mathias BUSHISHI (*hutu, Ruhengeri*) se fit surtout remarquer par les libérations des auteurs des tueries qu'il autorisa sous la pression des autorités à la mi-avril. Quant au premier substitut, Jean-Baptiste MATABARO (*hutu, Gikongoro*), il fut assassiné à Buye en avril avec Ignace NYANDWI (frère de Charles NTAKIRUTINKA, un des dirigeants nationaux du PSD) à l'instigation de son voisin, le capitaine Iidephonse NIZEYIMANA. Comme le sous-préfet Zéphanie NYLINKWAYA, Jean-Baptiste MATABARO payait ainsi la libération et l'absence de poursuites judiciaires envers les participants au lynchage de Martin BUCYANA. Charles MULINDAHABI, premier président du PSD Butare, mis en cause à l'époque, fut, quant à lui, tué en mai. Ces assassinats marquaient publiquement qu'aucune tolérance ne serait accordée aux opposants hutu. Le président du tribunal de première instance, Jean-Baptiste RUZINDAZA (*hutu, Cyangugu*), concourait alors à la formation de l'autodéfense civile.

²⁹³ Éléments relevés par le ministre des Finances du GI, Emmanuel NDINDABAHIZI (*PSD, hutu, Kibuye*), dans sa déposition au TPIR : « Les bruits ont circulé à Gitarama dans la semaine du 12 au 17 avril que des milliers de *Interahamwe* et des éléments de la GP s'étaient rendus à Butare en provenance de Kigali pour démarrer les actes de massacres et de pillage. Commentant ces bruits au sein d'un conseil du gouvernement, le premier ministre a qualifié l'information de non fondée et d'exagérée, car, disait-il, des milliers d'*Interahamwe* et de certains éléments de la GP ne pouvaient pas traverser Gitarama à bord de véhicules sans être vus (on parlait de 10 000 hommes). Ce qui est vrai, c'est que la préfecture de Butare était en train de brûler en ces jours là. ~~Le premier ministre qui a donc nié l'intervention en préfecture de Butare des éléments venus de Kigali aura peut-être pris le soin de vérifier qui a alors mis le feu sur cette préfecture, sa préfecture d'origine.~~ [passage rayé dans le texte] » (KA 016475)

Les nouveaux chefs promus furent avant tout des profiteurs soucieux d'occuper l'espace libéré par les assassinats, des arrivistes propulsés en connaissance de cause pour faire le « sale travail » : Théodore SINDIKUBWABO était un *has been* velléitaire²⁹⁴ ; Jean KAMBANDA, un *looser* repêché ; Pauline NYIRAMASUHUKO, une égérie aux compétences intellectuelles limitées ; Straton NSABUMUKUNZI, une créature des militaires extrémistes ; Sylvain NSABIMANA, un intellectuel raté ; Alphonse NTEZILYAYO, un militaire déclassé en quête de revanche.²⁹⁵

Ce temps de latence, qui leur a été nécessaire à la préparation du contexte et des hommes pour enclencher les massacres, les dissocie par ailleurs radicalement des ralliés « de la seconde heure » du 19 avril et au-delà, même si ensuite les victimes ne perçurent guère la différence entre ces deux groupes d'acteurs.

Dans cette seconde catégorie figure, à mon avis, la majorité des bourgmestres de la préfecture. Eux aussi crurent un temps qu'ils seraient capables de tenir face à la volonté du gouvernement intérimaire. Ils considérèrent le préfet HABYALIMANA et le major gendarme Cyriaque HABYARABATUMA comme des boucliers. De la même façon qu'Agathe UWILINGIYIMANA imagina survivre la nuit du 6 avril, voire assumer la continuité de l'ordre constitutionnel, les « résistants » de Butare crurent que des décisions favorables de personnalités politiques ou militaires, que des interventions étrangères pourraient arrêter la spirale des affrontements. Dans leur raisonnement, il fallait pour cela tenir le temps nécessaire pour que la fureur retombe. Cette attente fut illusoire²⁹⁶ : ceux qui ne plièrent pas à temps furent, comme le préfet, éliminés. Mais, à notre avis, leur changement d'attitude, modulé dans le temps et dans la forme, n'efface pas l'importance de la désapprobation initiale des massacres.

Plusieurs interlocuteurs invoquent *a posteriori* des justifications externes pour expliquer les raisons de la résistance de certaines personnalités et des milieux tutsi (et pro-tutsi) de Butare aux consignes du GI à partir du 8 avril. D'après eux, les résistants s'appuyaient sur des promesses du FPR ou l'espoir que le FPR lancerait une attaque à partir du Burundi où il bénéficiait d'appuis puissants dans l'armée et jouait un rôle important dans la capitale, Bujumbura.

²⁹⁴ Ainsi, le comportement de Théodore SINDIKUBWABO apparut à beaucoup comme particulièrement ambivalent sur le terrain. Ce n'est pas le lieu de procéder à l'analyse de sa gestion politique de la guerre. Citons simplement un exemple recueilli auprès de témoins locaux. Lors de ses déplacements personnels du 21 avril 1994, il tint des propos susceptibles d'être diversement interprétés à la sous-préfecture de Gisagara en commune Ndora, où il fut assistant médical au dispensaire au début de sa carrière professionnelle avant d'accéder aux fonctions de bourgmestre de la commune Ndora : « il faut que chacun s'occupe de la sécurité de son voisin ». Par contre à la sous-préfecture de Busoro, où il se rendit ensuite, la ligne politique nationale fut défendue sans détour.

²⁹⁵ Au regard de ces comportements, et en l'état de mes informations, on ne peut s'empêcher de constater la position en retrait d'une autre personnalité butaréenne majeure de la seconde République, Maurice NTAHOBARI. Nul discours, nul engagement public et aucun témoignage formel ne le mettent en avant. Au sein de l'Université, c'est toujours le vice-recteur ou d'autres enseignants dont les noms sont évoqués lors de l'organisation de réunions, de prises de décision (cf. annexe 43, tome 3). Et, s'il n'en ignorait rien, il n'apparaît pas non plus personnellement associé aux activités de sa femme et de son fils. Pour autant, les témoignages le concernant sont ambivalents. D'un côté, il est décrit comme un « bon ». Maurice NTAHOBARI aurait sauvé des étudiants, des professeurs, confirmant ainsi la réputation de tolérance politique qu'il acquit en 1990-91 lorsqu'il usa de son autorité en faveur de la réintégration des personnels universitaires arbitrairement arrêtés, inculpés et licenciés de la fonction publique (cf. *supra* § 2.4., p. 30). Par exemple, d'après des témoignages concordants, il aurait notamment dissuadé son fils Shalom de tuer les quatre enfants de Juvénal BIHIRA, grand commerçant tutsi de Butare, membre du PSD, en lui disant qu'il en avait déjà tué beaucoup, et qu'il s'opposait à ce qu'il tue ces quatre-là. D'un autre côté, il dirigeait le comité de financement de l'autodéfense civile qui est certes l'instance la moins engagée dans l'organigramme de ce programme, mais qui assure « le nerf de la guerre », c'est-à-dire l'entretien courant des miliciens (les « rafraîchissements ») et la rémunération directe ou indirecte des tueries. Remarquons toutefois, qu'il n'en était pas gestionnaire et qu'une fois encore, parmi les trois signataires du compte bancaire, connu comme des partisans zélés des massacres, figure le vice-recteur du campus de Butare, Jean-Berchmans NSHIMYUMUREMYI. Ce que nous ne savons pas cependant, faute de preuves formelles, concerne la présence ou non de Maurice NTAHOBARI aux réunions du conseil préfectoral de sécurité au cours des mois d'avril-juillet alors même qu'il en était membre de droit. Si l'université était bien représentée et si son représentant jouait pleinement son rôle dans la chasse aux complices, l'identité de ce dernier n'est pas indiquée sur les documents actuellement connus.

²⁹⁶ Aujourd'hui encore, son évocation déclenche une grande amertume parmi les rescapés. Ils sont nombreux à accuser plus ou moins vigoureusement et pêle-mêle le général Augustin NDINDIYIMINA qui « n'engagea pas son autorité pour faire cesser les massacres », y compris le massacre « de ses propres voisins dans sa commune », mais aussi, de manière plus surprenante, le major gendarme Cyriaque HABYARABATUMA, qui « entretint l'illusion d'un soutien des gendarmes » ou encore le général Marcel GATSINZI qui « abandonna la préfecture à son sort » en échange d'une promotion fictive et éphémère. Au-delà de l'expression compréhensible d'un sentiment d'abandon général de la part des dépositaires de l'autorité, l'appréciation des pouvoirs effectifs dont disposa telle ou telle personnalité dans certains domaines et à certains moments mérite cependant d'être relativisée.

Le contrôle rapide de la situation politique burundaise, avec la mise en place d'un Comité de suivi assurant la continuité des institutions, le 6 avril au soir dès l'annonce du décès du président Cyprien NTARYAMIRA, grâce à l'intervention déterminée de l'envoyé spécial du représentant du secrétaire général des Nations unies, Ahmedou Ould Abdallah, aurait compromis le projet et expliquerait, en partie au moins, les règlements de compte - certains très récents - entre les porte-parole des rescapés et les actuels responsables du régime. D'après eux, une telle intervention du FPR se justifiait théoriquement du fait de l'importance des populations tutsi menacées et susceptibles ensuite d'appuyer l'offensive du FPR. Ce sont en effet quelque 150 000 Tutsi qui résidaient dans la préfecture de Butare. Cet argumentaire, bien évidemment exploité tout au long de la guerre par les autorités en charge du génocide, ne me semble pas étayé. S'il exprime les doléances des rescapés face à ce qu'ils décrivent comme un abandon par le FPR (ou, selon de nombreux propos, une « trahison »), rien ne permet d'affirmer qu'une intervention ait jamais été envisagée à partir du Burundi où la situation intérieure était suffisamment complexe et fluide pour interdire l'éventualité de ce scénario.

Plus fondamentalement, une telle analyse dénature gravement la réalité de la situation politique butaréenne à cette date : si la propagande génocidaire avait marqué des points dans l'ensemble de la préfecture depuis le début de l'année 1994, la résistance des Butaréens ne fut pas une résistance « tutsi », mais bien une résistance politique collective de la plupart des cadres butaréens de l'administration et de tous les simples gens qui ne s'imaginaient pas en bourreaux de leurs propres voisins.

8.2. Le contrôle des bourgmestres

Le basculement de l'administration territoriale est clairement daté et suit la cérémonie d'installation du nouveau préfet puis la réunion de tous les bourgmestres avec le président SINDIKUBWABO le 19 avril. Après les discours officiels des personnalités et ce qui fut perçu comme la capitulation publique du plus éminent parmi les bourgmestres butaréens,²⁹⁷ la situation était claire et les alternatives imposées aux récalcitrants dramatiques.

8.2.1. L'engagement personnel des bourgmestres et l'élimination des opposants

La réunion du CPS du 20 avril à la préfecture fut capitale. Dès le lendemain de sa nomination, le nouveau préfet Sylvain NSABIMANA dirigea une réunion des bourgmestres au cours de laquelle chacun dut s'engager à mettre en œuvre la politique voulue par les plus hautes personnalités de l'État. D'après un témoin extérieur, « il a dû sans doute leur expliquer le plan. Après cette réunion, l'attitude de certains bourgmestres a changé radicalement. Par exemple le bourgmestre de Huye est devenu froid » (déposition, Parquet de Bruxelles, 8 juin 1995, p. 8).

Chaque responsable communal savait parfaitement que son ralliement personnel était décisif pour entraîner l'implication des autres cadres locaux (agents communaux, conseillers de secteur et chefs de cellule) et des populations hutu dans les massacres. L'immense majorité des populations rurales ne militait pas : elle faisait confiance aux porte-parole élus, les conseillers de secteur, et reconnaissait l'autorité des bourgmestres. Dans une préfecture épargnée par la guerre, la réalité des affrontements politiques apparaissait lointaine : elle était le fait des éduqués, des urbains, c'est-à-dire des intellectuels et des politiciens. Le militantisme politique était perçu comme une prise de risque majeure réservée à ceux qui entendaient fréquenter les élites ou en retirer des dividendes personnels. Le recours à la violence politique populaire était inconcevable sans l'engagement ou l'assentiment conjoint des chefs politiques et des autorités administratives et militaires.

Seule la commune Nyakizu évitait le dilemme. Dirigée par Ladislas NTAGANZWA (*MDR Power, hutu*), elle échappait bien avant le 6 avril à l'autorité du préfet. Son bourgmestre conduisait une politique ouvertement antitutsi qui put s'appliquer pleinement dès le 7 avril. Les tueries de masse commencèrent le 15 avril avec l'attaque de l'église de Cyahinda où des milliers

²⁹⁷ « Radio-Rwanda a diffusé intégralement le discours du président. J'ai entendu aussi la réponse du bourgmestre Joseph KANYABASHI. Il était d'accord avec le président et le soutenait pleinement pour gagner la guerre. Le discours de KANYABASHI était aussi virulent que celui du président. Le président avait dit que la population était des « cela ne me regarde pas » alors que c'était la population qui connaissait les ennemis du pays. KANYABASHI, dans sa réponse, lui a promis de changer cela. Ce discours nous a fait peur mais il était impossible de sortir de la ville. Les barrières avaient augmenté. » (déposition, Parquet de Bruxelles, 8 juin 1995, p. 8)

de Tutsi étaient réfugiés. Le premier bourgmestre à suivre l'exemple de NTAGANZWA, d'après les informations que nous avons pu recueillir, fut Jean-Marie Vianney HABINEZA, bourgmestre de Maraba (MRND), soumis d'un côté à une forte pression des miliciens de Gikongoro et, semble-t-il, aisément convaincu de la justesse de la cause officielle. Il laissa les assassinats et massacres se produire à partir du 15 avril.²⁹⁸ La commune de Runyinya suivit. Le 18 avril, des affrontements gagnèrent la commune urbaine de Ngoma²⁹⁹, celle de Nyaruhengeri, dirigée par le bourgmestre Charles KABEZA³⁰⁰ (MRND), puis vint le tour des communes Kigembe et Huye. La commune de Gishamvu servit aussi de référence en matière de massacres précoces pour complaire aux attentes de son ressortissant originaire le plus prestigieux, le propagandiste Jean KAMBANDA. Le 21 avril peut être considéré comme le jour où les massacres de grande ampleur se généralisèrent, notamment à Ngoma.

Les tueries massives débutèrent au sud puis gagnèrent les communes du nord avant de se généraliser sur l'ensemble du territoire de la préfecture. Toutes, sauf Mbazi, avaient « basculé » les 22-23 avril. Les massacres ne commencèrent à Mbazi que le 25 avril. Parmi les communes « résistantes » sont habituellement citées : Ruhashya, Muyaga, Shyanda, Ndora, Mbazi, Ntyazo, Runyinya.

Les bourgmestres tutsi, ou considérés comme tels, de la préfecture furent assassinés. À Ntyazo, le bourgmestre Narcisse NYAGASAZA (PL, tutsi), fut rattrapé et abattu vers le 23 avril alors qu'il tentait de s'enfuir au Burundi. Nicodème BIZIMANA fut nommé bourgmestre par intérim, puis Mathieu NDAHIMANA, ex-candidat du PSD battu lors des élections du 23 mars 1993, devint titulaire du poste à la fin juin après la nomination du préfet Alphonse NTEZILYAYO.

À Nyabisindu, le bourgmestre Jean-Marie Vianney GISAGARA (PSD, hutu/tutsi), un des opposants au génocide les plus déterminés de la préfecture³⁰¹, fut assassiné vers le 25 avril après une longue traque conduite par le sous-préfet Gaétan KAYITANA, la gendarmerie et les miliciens *Interahamwe* dirigé par Callixte MIRASANO, responsable local de la CDR et directeur de la laiterie. Parmi les dernières décisions de Jean-Marie Vianney GISAGARA figurait l'arrestation d'Abel BASABOSE, ex-militaire installé comme commerçant, qui avait organisé des massacres de Tutsi dès la mi-avril. Vers le 20 avril, en l'absence du bourgmestre convoqué à Butare pour assister à la réunion du CPS convoqué par le préfet Sylvain NSABIMANA nommé la veille par les autorités, Abel BASABOSE fut libéré par les gendarmes. Jean-Marie Vianney GISAGARA comprit dès son retour au bureau communal que le nouveau cours des choses l'avait précédé et qu'il était lui-même assimilé aux « ennemis ». Il s'enfuit, se cacha et fut assassiné peu après. La commune fut administrée ensuite en co-gestion par le sous-préfet et le MRND/CDR via un bourgmestre intérimaire. Cette situation prévalut jusqu'au 17 juin où le conseil de gouvernement, sur proposition de Pauline NYIRAMASUHUKO, installa formellement Vincent NGIRUWONSANGA, ancien bourgmestre MRND nommé le 29 août 1991 et évincé lors des élections de 1993.

Martin RUDAKUBANA (MDR, hutu), bourgmestre de Ruhashya fut lui aussi assassiné en avril 1994 par des miliciens *Interahamwe* parce qu'il s'opposait à leurs tueries. Parmi les victimes, figure aussi Charles NYILIDANDI (MRND, hutu), bourgmestre de la commune voisine de Mubuga en préfecture de Gikongoro, assassiné à Munini, base logistique importante du projet DGB en cours de pillage le 18 mai, par des ressortissants de sa commune appuyés par le bourgmestre de Nyakizu, Ladislav NTAGANZWA. Dans sa propre commune, Ladislav NTAGANZWA s'acharna contre Ange NSHIMYIRYARYO, ancien bourgmestre, ex-député de la tendance MDR-Twagiramungu. Sans cesse harcelé par le bourgmestre, qui fit piller sa demeure, Ange NSHIMYIRYARYO ne sauva sa vie que grâce à l'appui de son beau-frère, le sous-préfet de

²⁹⁸ Plusieurs témoins décrivent Maraba comme une base active des militants de la CDR. Mais les témoignages divergent sur l'attitude du bourgmestre. Comme NTAGANZWA à Nyakizu, il était connu comme un opposant déclaré au préfet HABYALIMANA et à la politique qu'il conduisait. Toutefois, pour les uns, il n'aurait pas cautionné les tueries du moins dans un premier temps. Mais, d'après d'autres interlocuteurs, il soutint personnellement des massacres dont la finalité explicite visait à s'emparer des biens des victimes, y compris ceux de résidents hutu.

²⁹⁹ « Dès le matin, les collines tout autour de la ville brûlaient. La fumée avait envahi les faubourgs. Le nombre des réfugiés de Matyazo a triplé. Beaucoup de réfugiés sont arrivés à Huye. La colline Mpare a résisté. Là, Hutu et Tutsi ont résisté ensemble contre les assaillants qui venaient brûler les maisons. Les maisons n'y ont commencé à brûler que dans la soirée du 18 avril » (déposition, Parquet de Bruxelles, 8 juin 1995, p. 8).

³⁰⁰ Marié à une épouse tutsi.

³⁰¹ Il réussit à empêcher que sa commune ne bascule jusqu'au 20 avril malgré les tentatives de la CDR locale bénéficiant de l'appui des miliciens de la préfecture de Gikongoro.

Gisagara, Dominique NTAWUKULIYAYO³⁰², et du sous-préfet Faustin RUTAYISIRE, lui aussi originaire de Nyakizu.

Après le lancement de la première phase des massacres, l'engagement des différentes autorités devint fort ambigu et complexe à suivre. Des contraintes « structurelles » existaient. Parmi les déterminants de leur comportement, un facteur trivial s'imposa à tous : l'ampleur du « travail » à réaliser pour éliminer l'« ennemi » était totalement inégale selon les sous-préfectures et communes du fait de la concentration géographique des populations tutsi. Les pourcentages se situaient entre 30 à 40 % pour Ndora, Muganza et Runyinya, et fluctuaient entre 20 et 30 % dans les communes Mugusa, Huye, Gishamvu, Ngoma et Nyaruhengeri. À l'inverse, celles de Maraba, Mbazi, Muyaga, Rusatira n'atteignaient plus que les 10 % et à Shyanda, Kibayi, Kigembe, les pourcentages tombaient entre 3 à 6 %. La pression sur les autorités communales fut donc particulièrement forte lorsque se combinaient d'importants effectifs et des velléités de résistance.

L'attitude et l'engagement quotidiens des sous-préfets (tous formellement acquis à la politique centrale officielle), bourgmestres, conseillers de secteurs et chefs de cellule furent l'enjeu déterminant dans l'accomplissement des massacres et la mobilisation des populations. Placés au centre du dispositif sécuritaire du fait de leur fonction, et toujours en charge des attributions habituelles des administrateurs communaux (école, santé, approvisionnements, police...), les autorités de base furent sans cesse sollicitées et soumises à des pressions multiformes de tous les groupes de la population. Outre leur pouvoir toujours menacé par les acteurs les plus radicaux, ils étaient susceptibles d'être eux-mêmes, sur le plan personnel et familial, mis en situation d'insécurité.

Dans de nombreux récits, l'argumentaire des témoins et notamment des responsables administratifs (hutu) repose sur une structure commune qui invoque assez systématiquement la responsabilité d'acteurs extérieurs à la préfecture, à la commune, au secteur, à la cellule dans l'initiative des massacres : gens du « nord », miliciens des préfectures voisines, activistes d'autres communes, etc. Indéniablement, le rôle des militaires démobilisés ou déserteurs qui avec leur fusil entraînèrent fréquemment des groupes à commettre des violences et des pillages est une constante dans les récits des témoins. Parmi les déclarations recueillies, le cas exemplaire d'un chauffeur de taxi étranger à la commune concernée m'a semblé révélateur. Ce taximan, porteur d'un uniforme militaire et armé d'un fusil, harangua la population d'une colline et obtint son ralliement aux massacres malgré l'« opposition des autorités ». Le fait d'avoir revendiqué s'être emparé de plusieurs véhicules fut considéré comme un élément décisif de son argumentaire auprès de ses interlocuteurs.

Toutefois, sans méconnaître la complexité des situations vécues, ces récits vraisemblablement authentiques sur le démarrage des massacres ne peuvent servir de justification à des opérations étalées sur plusieurs mois et intégrées dans une politique coordonnée et méthodique. À bien des égards, ils apparaissent comme des éléments d'une ligne de défense qui occulte bien souvent l'implication personnelle directe des cadres et populations originaires qui alterna entre passivité et réceptivité.

8.2.2. Le dilemme des bourgmestres : obéir aux ordres reçus et répondre aux exigences locales

Sans entrer dans une analyse fine des contextes communaux, le cadre général de la conduite de la guerre civile sur le terrain pourrait être décrit ainsi. Les décisions stratégiques étaient prises par les responsables politiques butaréens qui occupaient les postes les plus éminents de l'État. Localement, eux-mêmes ou les membres du gouvernement originaires de la préfecture, assuraient le relais des mots d'ordre et leur suivi.

Les députés et cadres du MRND (butaréens et résidents des préfectures du nord) étaient en charge du suivi rapproché. Ainsi, Adalbert MUHUTU, bourgmestre révoqué, s'attachait avec zèle à mériter son poste de député de Butare désigné par le MRND pour siéger à l'Assemblée nationale de transition. De leur côté, les députés encore en fonction, Bernadette MUKARURANGWA et Laurent BARAVUGA, n'hésitaient pas à organiser eux-mêmes les tueries dans leurs communes de Ndora et de Kigembe et à donner des ordres aux bourgmestres. Ils

³⁰² Dominique NTAWUKULIYAYO fut bourgmestre élu de la commune de Mubuga au cours de la première République, commune où Ange NSHIMYIRYARYO se réfugia auprès du bourgmestre Innocent BAKUNDUKIZE pour fuir les tentatives d'assassinat de Ladislav NTAGANZWA.

étaient installés ensemble au domicile de Bernadette MUKARURANGWA dans le secteur Muzenga de la commune Ndora et avaient fait ériger une barrière à proximité de la résidence sur la route conduisant à Butare. Avec les responsables des partis, ils coordonnaient des groupes de miliciens souvent rivaux que les entrepreneurs et les commerçants finançaient. À titre d'exemple, les locaux de la SORWAL, jusqu'à la réouverture de l'usine en mai, servirent de pied-à-terre pour un des groupes de miliciens *Interahamwe* de la commune de Ngoma, puis le groupe déménagea à l'hôtel *Ibis* au début du mois de mai lors de l'installation de Robert KAJUGA à Butare.

Parmi les principaux responsables des groupes de miliciens *Interahamwe* et autres opérant à Butare Ville figuraient Charles SIJYENIYO, stomatologue à l'hôpital universitaire de Butare (originaire du secteur Cyarwa-Cyimana à Ngoma, et résidant à Cyarwa-Sumo), et les deux fils du commerçant Isaac MUNYAGASHEKE, Clément MUNYAGASHEKE et Désiré MUNYANEZA. Ces derniers étaient membres du MDR et agissaient, d'après des témoins, sous les ordres de Félix SEMWAGA. Shalom NTAHOBARI contrôlait son propre groupe, parallèlement aux autres « jeunesses » notamment du PSD. Lui-même contrôlait un barrage de miliciens érigé sur la voie publique à hauteur de l'hôtel où il résidait à la sortie sud de Butare. Ce barrage était particulièrement redouté.³⁰³ Un autre groupe, parmi les plus importants et craints, était installé dans le nord de la préfecture à la laiterie de Nyabisindu sous les ordres de Callixte MIRASANO. Ces divers collectifs, dont les membres étaient rémunérés ou entretenus par leurs chefs agissaient de manière largement autonome les uns par rapport aux autres. De même, s'ils mettaient en œuvre les décisions des autorités communales, ils pouvaient aussi dédoubler ces dernières ou se substituer à elles. Les bourgmestres durent tenir compte des exigences de ces groupes dont l'activisme politique n'était pas dissociable de formes de grand banditisme organisé (voies, chantages, viols, exactions en tous genres).

La grande latitude laissée à ces groupes de miliciens tenait bien évidemment à la complaisance de leurs chefs, souvent impliqués personnellement dans les tueries et exactions, mais aussi à la symbiose avec des groupes militaires (cf. annexe 44, tome 3) qui les entraînaient, les armaient et avec lesquels ils intervenaient conjointement pour mener à bien les grandes opérations de massacres.

Notons encore, parmi les groupes de pression sur les autorités, l'existence d'autres structures d'activistes téléguidés par les responsables politiques du MRND/CDR et chargés d'intimider les « défaitistes » civils et militaires. Ainsi, le Cercle des républicains universitaires de Butare et le Groupe des défenseurs des intérêts de la nation, deux groupuscules omniprésents coordonnés par le Dr Eugène RWAMUCYO (*CDR, hutu, Gitarama*) de l'UNR³⁰⁴ et regroupant les extrémistes hutu les plus actifs de la commune urbaine, organisèrent au siège de la commune de Ngoma le 23 juin 1994 une table ronde dont un des points à l'ordre du jour était : « Note d'appréciation des responsables civils et militaires actuels et leur rôle dans la victoire prochaine ou lointaine de la majorité populaire contre le FPR. » (cf. annexe 45, tome 3).

Concrètement, le suivi rapproché exercé sur les autorités locales se traduisit par un système permanent d'évaluation des performances individuelles agrémenté de mesures de sanction ou de récompense d'une grande diversité.

À Nyabisindu, après l'assassinat du bourgmestre PSD fin avril, la commune fut administrée *de facto* en co-gestion par le sous-préfet et un bourgmestre intérimaire. Cette situation prévalut jusqu'au 17 juin où le conseil de gouvernement rétablit formellement Vincent NGIRUWONSANGA, ancien bourgmestre MRND nommé le 29 août 1991 et évincé lors des élections de 1993.

À Runyinya, Déo HATEGEKIMANA, bourgmestre « sans parti », aurait longuement et fermement résisté avant de céder et de se transformer en « bourgmestre très méchant ». À Shyanda, le bourgmestre, Théophile SHYIRAMBERE du PSD, reçut la visite de Callixte KALIMANZIRA qui le menaça de destitution et de représailles au cas où il ne mettrait pas en œuvre activement la politique des autorités. Il se rallia, tout en continuant à s'opposer en sous main aux tueries. Dans la commune Rusatira, l'ex-bourgmestre Esdron NYAWENDA (*MRND, hutu*), en poste pendant 18 ans de 1973 à 1991, aidé par le responsable local de la CDR, entra en

³⁰³ Ce point est souligné notamment par le préfet Sylvain NSABIMANA dans son plaidoyer « Réalités sur les massacres à Butare », p. 13.

³⁰⁴ Où il travaillait au Centre universitaire de santé publique. Il se réfugia en 1995 en Côte d'Ivoire où il transforma son nom en Rwamuko...

compétition avec Vincent RUKERIBUGA, membre du PSD, activement soutenu par Straton NSABUMUKUNZI. Vincent RUKERIBUGA était soupçonné d'être de père tutsi et il fut dénoncé comme un organisateur timoré des massacres. Il fut remplacé par Jean-Baptiste KANDAGAYE lors du mouvement de renouvellement des bourgmestres du 17 juin accompagnant la nomination d'Alphonse NTEZILYAYO. Dans les faits, si l'on en croit le témoignage de témoins, c'est à cette date que se situe le « retour » d'Esdras NYAWENDA aux affaires. Son activisme étant récompensé par Callixte KALIMANZIRA et Pauline NYIRAMASUHUKO.³⁰⁵ Dans la commune Maraba, le bourgmestre Jean-Marie Vianney HABINEZA, du fait d'un manque de zèle évident, fut soumis à une pression permanente. Dans l'agenda de Pauline NYIRAMASUHUKO, en date du 25 juin, l'épée suspendue au-dessus de sa tête se précise. La ministre donne ses ordres :

- « Komini Maraba si il faut un changement donner la place à
- HABANABASHAKA Ildephonse, D7, Bacc II, adm. Public.
 - NYAGASAZA
 - NDABUNGUYE Emmanuel, agro
 - MUJYAMBERE Antoine, président MRND »

Mais le bourgmestre HABINEZA parvint finalement à se maintenir.

Célestin RWANKUBITO (*MDR, hutu*)³⁰⁶, bourgmestre de la commune Ndora, fut démis de ses fonctions après deux passages de Callixte KALIMANZIRA. Le premier eut lieu le 7 juin pour la tenue d'une réunion publique avec la députée Bernadette MUKARURANGWA destinée à inciter la population à s'engager activement dans l'autodéfense civile. Le second se situe le 10 ou le 12 juin où Callixte KALIMANZIRA participa à une réunion organisée à la commune et consacrée à la distribution des biens vacants. À cette occasion, ce dernier adressa une admonestation publique au bourgmestre qui la présidait et qui, appliquant une décision débattue au niveau de la sous-préfecture, refusait de distribuer les biens. Callixte KALIMANZIRA sollicita publiquement le nom de candidats motivés souhaitant lui succéder. À la fin du mois de mai déjà, un convoi de véhicules était passé dans la commune brièvement, convoi dans lequel figurait Jean KAMBANDA, Pauline NYIRAMASUHUKO, Callixte KALIMANZIRA et Sylvain NSABIMANA. Seul Jean KAMBANDA était descendu de son véhicule pendant une dizaine de minutes pour blâmer le bourgmestre pour son manque de zèle et le menacer d'une révocation prochaine. Il fut remplacé par un autre membre de son parti, Fidèle RWIRIZEYE, président du comité communal du MDR, tendance *Power*. Le PSD qui représentait le groupe politique le plus important dans la commune avant le 6 avril 1994 et qui revendiquait le poste depuis le début du multipartisme alors que le bourgmestre MRND adhérait au MDR s'était dissous et ses membres avaient (re)gagné le MRND.

Dans la commune Muganza, dès le feu vert donné aux massacres par les autorités gouvernementales le 19 avril, Élie NDAYAMBAJE, ex-bourgmestre de 1983 à 1992 et alors étudiant en vacances forcées, s'activa aux côtés des acteurs des tueries. Chef incontesté de la commune où il demeurait actif, notamment dans le cadre du projet de développement financé par la Belgique, il récupéra formellement le titre de bourgmestre le 20 juin lorsque Alphonse NTEZILYAYO mit fin officiellement aux fonctions de son éphémère successeur, Chrysologue BIMENYIMANA. Des témoins nous ont signalé que Jean KAMBANDA s'était rendu peu avant dans la commune de Muganza pour une visite auprès de sa belle-famille. Tout laisse penser cependant qu'il a laissé Callixte KALIMANZIRA, originaire, gérer cette succession concernant une commune MRND.

Ces deux derniers remplacements ne firent pas l'objet de consultations préalables ni du sous-préfet de sous-préfecture, ni, formellement au moins, du sous-préfet de préfecture chargé des Affaires politiques, ni du préfet Sylvain NSABIMANA dont le sort fut scellé en même temps que celui de plusieurs bourgmestres. La décision fut prise au niveau des autorités politiques. En effet, les plaintes envers l'encadrement de la préfecture de Butare montaient dans les rapports faits lors des réunions du gouvernement intérimaire par la ministre en charge du suivi de la préfecture Pauline NYIRAMASUHUKO. Lors du conseil des ministres du 17 juin, un important mouvement de nomination concernait le ministère des Finances et l'administration territoriale. En tout, 24 communes furent concernées et les préfectures de Gitarama et de Butare furent les plus touchées. À Butare, outre le remplacement du préfet, le départ de cinq bourgmestres fut proposé par Pauline NYIRAMASUHUKO, qui signala en outre une fronde des « autorités militaires qui ont refusé les

³⁰⁵ Lors de l'arrivée du FPR, il se réfugia à Kibeho. Suite à un appel radiodiffusé des nouvelles autorités, il décida de rentrer à Rusatira. Il fut abattu par les militaires de l'APR sur le chemin du retour.

³⁰⁶ Marié à une épouse tutsi.

ordres de mutation ». Sur les cinq communes visés (Mbazi, Nyabisindu, Rusatira, Ndora et Muganza), seul le bourgmestre de Mbazi conserva son poste faute de candidat sur lequel se mettre d'accord (cf. *infra* § 8.2.3., p. 138).

L'organisation des visites de personnalités fut cependant variable selon les communes et les nécessités. On notera ainsi que, selon des témoignages recoupés, plusieurs d'entre elles ne reçurent pratiquement pas de visites des autorités nationales, notamment de Pauline NYIRAMASUHUKO (Mbazi, Ndora, par exemple) et de Straton NSABUMUKUNZI, ou même préfectorales. Par contre, Callixte KALIMANZIRA apparaît omniprésent, soit pour accompagner les personnalités en visite, soit à titre personnel. Sa présence fut notamment relevée à plusieurs reprises à Mbazi, à l'insu du bourgmestre.

En ce qui concerne les préfets, Sylvain NSABIMANA ne semble guère s'être déplacé hors de la périphérie immédiate de Butare Ville, et son successeur n'eut guère le temps de le faire entre sa nomination le 20 juin et sa fuite le 3 juillet. Seules des tournées de sous-préfets sont systématiquement mentionnées pour aider les autorités communales à régler des problèmes courants ou des conflits majeurs (comme la distribution des parcelles et terres vacants) dans les communes de leur ressort.

En outre, plusieurs bourgmestres insistent sur le fait qu'il n'y eut pas d'ingérence de miliciens extérieurs à leurs communes. En effet, une fois le ralliement ou la neutralisation du bourgmestre et de ses fidèles acquis, le processus pouvait être entièrement endogène. Ces extraits de témoignages sont parfaitement révélateurs de l'auto-entretien du processus : « il n'y avait pas de visites car les autorités étaient sûres que [le bourgmestre] allait défendre les intérêts du parti », « dans la commune, l'autodéfense civile des autorités n'est jamais devenue opérationnelle. Les conseillers de secteur ont déclenché le chaos à titre individuel. »

D'une manière générale, dans le contexte de guerre, les responsables locaux durent aussi faire preuve d'initiative pour résoudre les problèmes qui se posaient à leur niveau. Parmi ces problèmes figuraient bien évidemment les questions d'administration courante (déplacements, approvisionnements, fonctionnement des services publics notamment ceux à caractère social, etc.). La question de la sécurité des biens et des pillages domina cependant toutes les autres.

Les pressions des administrés sur les autorités locales furent particulièrement vives alors même que les massacres visaient les derniers survivants (notamment les enfants et les femmes), quant les enjeux économiques prirent une acuité extrême. Les dernières victimes ne représentaient plus, bien évidemment, un danger politique, mais un des problèmes qui divisait le plus les populations et l'administration territoriale concernait l'avenir des biens vacants, objets d'appropriations indues de la part d'occupants cupides et pressés. Dans cette optique, l'élimination de tous les descendants et des femmes fut estimée nécessaire pour « libérer » définitivement les propriétés. À la fin du mois de mai et au début du mois de juin 1994, les bourgmestres furent invités par les autorités préfectorales à régler le problème des réattributions et ils firent établir au niveau des cellules et secteurs des listes du « patrimoine abandonné » et des « personnes auxquelles ce patrimoine aurait été accordé » (cf. annexe 46, tome 3 : Recensement pour la commune Ngoma, secteur Cyimana). Il s'agissait de régler définitivement les controverses en cours nées de la transmission des patrimoines et de la récupération spontanée des terres afin de ne pas renouveler les conflits et les situations d'incertitude juridique qui avaient prévalu au cours des années 60 après la révolution sociale.

À titre d'exemple, on peut mesurer l'importance des troubles causés par la question des pillages et de l'appropriation des biens et parcelles vacantes à la lecture d'un courrier du bourgmestre de Nyakizu au sous-préfet de Busoro qui, après la phraséologie de rigueur sur « la guerre qui nous oppose à l'ennemi », aborde la nécessité de résoudre ce qu'il appelle par euphémisme mais avec force « cette guerre-ci ». Ainsi, la création immédiate d'une commission *ad hoc* chargée d'examiner en urgence « tous les voies et moyens devant nous conduire à la victoire » fut décidée et il ne manqua pas de volontaires pour la constituer ! (cf. annexe 47, tome 3). Quant à la commune Ngoma, elle organisait elle-même, sur le budget communal, la récupération des marchandises entreposées dans les magasins des commerçants tutsi assassinés (cf. annexe 48, tome 3).

8.2.3. Les affrontements fratricides

Nous avons vu précédemment comment les autorités mirent en compétition les autorités locales avec des prétendants à l'exercice du pouvoir qu'elles suscitaient. Ainsi, dans plusieurs communes, de multiples pôles d'autorité s'affrontèrent et instaurèrent des situations de double ou triple pouvoir.

Dans l'ensemble cependant, la gestion des cadres communaux resta déterminée par des critères fonctionnels et les décideurs préfectoraux et nationaux firent en sorte de respecter au moins formellement les équilibres politiques initiaux (à Ndora, un MDR remplaça un MDR), ou prirent en compte les ascendants personnels des promus afin de leur conférer le maximum de légitimité (KANDAGAYE à Rusatira, NDAYAMBAJE à Muganza, NDAHIMANA à Ntyazo, ...). Des situations confuses demeurèrent, mais ne compromettaient pas l'économie générale de la démarche. On citera ainsi, la commune Muyira avec Adalbert MUHUTU qui cohabitait avec un bourgmestre suppléant ou celle de Kigembe, où Bonaventure NKUNDABAKURA, chef du MDR *Power*, soupçonné d'avoir fait assassiner le leader de la tendance MDR-TWAGIRAMUNGU à la fin avril, se retrouva ensuite associé à Bernard MUTABARUKA, chef de la CDR pour conduire les massacres en lieu et place du bourgmestre Symphorien KAREKEZI qui devint leur cible.³⁰⁷

Une place à part doit cependant être accordée à la commune de Mbazi dont le contrôle politique donna lieu à une compétition ouverte des dirigeants nationaux tout au long de la guerre. La commune fut soumise à de fortes pressions contradictoires de la part des personnalités originaires qui entrèrent dans une compétition mortifère en utilisant plusieurs groupes de miliciens obéissant aux différents partis et personnalités.

Citons tout d'abord, Jean-Baptiste KAGABO, ex-bourgmestre « historique », élu et réélu en 1963, 1967 et 1971, devenu avec le multipartisme vice-président de la CDR préfectorale. Il ne se manifesta guère ouvertement jusqu'en avril 1994, puis il œuvra ouvertement pour reprendre la direction de la commune avec le soutien des responsables locaux du MRND. Le bourgmestre, Antoine SIBOMANA, MRND se déclarant sans étiquette, se trouvait très isolé aussi bien par rapport au MDR représenté par Félix SEMWAGA, au MRND supporté par la famille NTAHOBARI et au PSD renforcé par la nomination du préfet NSABIMANA, originaire. Hostile aux massacres dans un premier temps, il s'y rallia parmi les derniers bourgmestres. Sans jamais être en mesure de maîtriser les événements, il en épousa les tendances dominantes de manière opportuniste et gagna le surnom de « bouffon » parmi les politiciens.³⁰⁸ D'une manière générale, la commune Mbazi fit l'objet d'une attention particulière de la part du couple KALIMANZIRA-NYIRAMASUHUKO. Du fait des rivalités politiques exacerbées et de la contestation de la prééminence du MRND, Callixte KALIMANZIRA administra en quelque sorte cette commune proche de Butare en gestion directe. Il y entretenait ses propres réseaux MRND/CDR et y organisait, avec ou à l'insu du bourgmestre, diverses réunions, y compris pour la coordination des barrières (cf. annexe 49, tome 3). J'ai déjà mentionné, à l'échelon de la préfecture (cf. *supra* § 5.3., p. 85), la structuration d'un groupe de miliciens MDR *Power* financés par Félix SEMWAGA sur une base anti-MRND.³⁰⁹ Ce groupe est souvent décrit comme rival de celui de Shalom NTAHOBARI, qui, lui aussi, aurait recruté activement dans la commune d'origine de la famille NTAHOBARI.

³⁰⁷ Marié à une femme tutsi dont la famille fut massacrée, il n'aurait pas, d'après lui, quitté son domicile du 19 au 29 avril (témoignage recueilli à la prison de Karubanda le 20 novembre 2001).

³⁰⁸ Succédant à J.-B. KAGABO et Nicodème LIBANJE, deux politiciens professionnels d'envergure, Antoine SIBOMANA bénéficia dès sa nomination en 1985 d'une image atypique. Il fit partie des premières générations de bourgmestres diplômés de l'université et était titulaire d'une maîtrise d'Anthropologie. On peut imaginer que ce profil de formation explique pour une part la différence, voire la distance, qu'il entretenait avec les préoccupations dominantes de ses collègues bourgmestres. Gestionnaire médiocre, il n'était pas non plus, comme ses deux « grands » prédécesseurs, un politicien madré, ni un chef autoritaire au point où il paraissait irrésolu dans une commune qui abritait de fortes personnalités. Le rapport établi à son sujet par le préfet HABYALIMANA rend bien compte de cette attitude : « Monsieur SIBOMANA Antoine fait des efforts pour se montrer à la hauteur de ses tâches. Malgré les intrigues qui règnent dans sa commune, il parvient à s'organiser. » (cf. annexe 50, tome 3) D'après les témoignages recueillis, sa longévité tint pour l'essentiel au fait qu'il était très apprécié par la population.

³⁰⁹ Ce dernier s'était démarqué localement en janvier 1994 de l'alliance privilégiée avec le MRND et les jeunes *Interahamwe* que les dirigeants nationaux du MDR *Power* préconisaient alors. L'hostilité au MRND demeurait forte dans la commune Mbazi. Félix SEMWAGA, homme puissant et soutenu, notamment par Jean KAMBANDA et Froduald KARAMIRA ainsi que par les grands commerçants du MDR Butare - Venant GAKWAYA, secrétaire de la Chambre de commerce du Butare, et Isaac MUNYAGASHEKE -, proclamait publiquement dans les rues de Butare avec les haut-parleurs installés sur son véhicule Peugeot 305 « akazu karahiye » (l'akazu va brûler).

Leur rivalité aurait atteint un point de non-retour en mai et juin 1994, puisque lors des tentatives de reprise en main de la commune orchestrées par Callixte KALIMANZIRA et Pauline NYIRAMASUHUKO³¹⁰, diverses attaques furent organisées, d'après les déclarations de l'intéressé et de nombreux autres témoignages (cf. annexe 51, référence KO226526, annexe 52, références KO227559-560, annexe 63, références KO226460, tome 3), à l'initiative de Callixte KALIMANZIRA et de Shalom NTAHOBARI à Mbazi pour éliminer Félix SEMWAGA. Elles échouèrent toutes du fait de la résistance de ses partisans et des militaires qui avaient été affectés à sa protection avant même le mois d'avril 1994.³¹¹ Kantano HABIMANA sur RTL M s'en prit à plusieurs reprises à Félix SEMWAGA et Sylvain NSABIMANA, censés héberger des Tutsi dans le secteur Gatobotobo. L'attaque la plus importante fut organisée le 11 mai avec la participation de plusieurs centaines de personnes.

La contre-offensive fut radicale et visa certaines des personnalités d'importance qui avaient elles-mêmes conduit les attaques contre Félix SEMWAGA. En effet, le 25 mai 1994, Jean-Baptiste KAGABO, bourgmestre historique et vice-président préfectoral de la CDR, fut arrêté lors d'une réunion à la commune par des militaires conduits par le sergent-major Vénuste GATWAZA (*hutu, Kibuye*)³¹² avec huit autres personnes et tous furent peu après abattus. Parmi les victimes figuraient notamment les deux fils miliciens de Jean-Baptiste KAGABO, le président de la CDR Mbazi et chef milicien MASUMBOKO et le conseiller de secteur Emmanuel SAKINDI, tutsi, officiellement *hutu*. L'explication que les autorités communales voulurent retenir fut que Jean-Baptiste KAGABO aurait utilisé à des fins personnelles des fonds donnés par les dirigeants préfectoraux de la CDR pour l'organisation des milices locales... S'il n'est pas prouvé que Félix SEMWAGA (voire Sylvain NSABIMANA) fu(ren)t le(s) commanditaire(s) direct(s) des assassinats³¹³, ils en furent au moins les bénéficiaires immédiats. Ainsi, Félix SEMWAGA bénéficia d'une responsabilité préfectorale d'importance en étant nommé par le préfet NSABIMANA vice-président de l'autodéfense civile (cf. *infra* § 8.4., p. 150 sqs).

Une des attaques parmi les plus importantes fut, d'après Félix SEMWAGA, organisée suite à la tenue d'une réunion préparatoire la veille à Mwirire qui aurait été coordonnée par Callixte KALIMANZIRA et Shalom NTAHOBARI. Si l'on recoupe l'agenda de Pauline NYIRAMASUHUKO avec les dates des attaques, il s'agirait de celle du 6 juin (cf. annexe 52, tome 3, référence KO227560), l'agenda mentionnant une réunion à l'Atelier de Mwirire de Mbazi le 4 juin.

Toutefois, le rapport de force redevint favorable aux miliciens de Shalom NTAHOBARI et aux partisans de Callixte KALIMANZIRA après le renvoi du préfet NSABIMANA et la nomination d'Alphonse NTEZILYAYO. La vengeance fut tardive mais à la mesure de l'affront. Félix SEMWAGA put le constater au début juillet lors d'une embuscade dont il fut victime. Elle fut organisée avec l'appui du bourgmestre de Maraba, Jean-Marie Vianney HABINEZA, et, d'après un témoin visuel, en présence de Pauline NYIRAMASUHUKO, à un barrage routier à Kizi après Sovu lors de la fuite de l'intéressé et de ses proches vers Gikongoro (cf. annexe 53, référence KO226480). Si Félix SEMWAGA réussit à sauver sa vie (apparemment en échange de l'abandon de ses biens), plusieurs personnes qui l'accompagnaient furent tués par les policiers communaux, et notamment deux de ses quatre enfants (annexe 54, référence KO226547, tome 3).

Le cas de Mbazi illustre de manière caricaturale la responsabilité et l'engagement direct des personnalités qui instrumentèrent les massacres pour asseoir leur propre hégémonie au sein du groupe des organisateurs des massacres et du génocide.

8.3. Le rôle des autorités militaires

La sphère militaire n'échappa pas, elle aussi, à la complexité butaréenne déjà relevée dans d'autres domaines. La situation qui prévalut aux débuts du génocide put même apparaître comme totalement paradoxale. Non seulement les deux têtes de l'exécutif politique étaient des originaires

³¹⁰ Notons que Pauline NYIRAMASUHUKO ne se serait pas elle-même rendue dans la commune Mbazi pendant toute la période du génocide.

³¹¹ Il s'agit là d'une protection exceptionnelle qui bénéficia de l'appui des dirigeants nationaux du MDR *Power* qui lui étaient proches, notamment Jean KAMBANDA. Elle fut accordée personnellement par le commandant du camp Ngoma, Ildephonse HATEGKIMANA, lui aussi originaire de la préfecture de Gitarama, commune Mugina.

³¹² Le nom de ce militaire, installé à Butare et marié à une femme de Huye, apparaît fréquemment dans les opérations spéciales menées dans la préfecture.

³¹³ La décision de faire éliminer le vice-président de la CDR préfectorale par des militaires avait nécessairement été prise ou couverte à un niveau politique supérieur à celui de Félix SEMWAGA, même si ce dernier bénéficiait de ses propres réseaux parmi les militaires.

de Butare, mais les deux états-majors des forces armées et de la gendarmerie furent confiés, pour le premier, au commandant de la brigade de Butare et, pour le second, à un originaire de Butare !

Les antécédents de ces deux officiers supérieurs étaient pourtant diamétralement opposés. Le premier, l'actuel général de brigade BEM Marcel GATSINZI (*hutu, Kigali*) était, avant le 6 avril 1994, commandant de l'ESO à Butare (École des Sous-Officiers). Étant l'officier le plus gradé à Butare, il fut parallèlement le commandant de la région militaire de Butare qui s'étendait également sur Gikongoro (commandant de place et de circonscription). La région militaire devint en 1993 le secteur OPS Butare (bien que sans opérations militaires dans la région).³¹⁴

Ex-chef des opérations à l'état-major (bureau G3), Marcel GATSINZI tomba en disgrâce à la fin des années 80 en même temps que son épouse, une des dirigeantes du mouvement féministe national (cf. *supra* § 2.5.2., p. 33), et fut affecté en août 1989 à l'ESO à Butare, préfecture où une affectation pouvait être perçue comme une mise à l'écart sur le plan de la carrière pour les officiers. Le 3 octobre 1990, il fut appelé au front, retourna à Butare le 12 du même mois, puis participa à des négociations régionales à partir du 24 octobre à Goma sous les ordres du colonel Pierre-Célestin RWAGAFILITA (*hutu, Kibungo*). Le colonel Marcel GATSINZI fut ensuite affecté au suivi du GOMN 1 (qui regroupait des officiers des pays limitrophes du Rwanda sauf la Tanzanie), puis en 1991 au GOMN 2 à Byumba. Nommé commandant *ad interim* du secteur opérationnel du Mutara-Gabiro en mars 1992 pour le mettre à l'épreuve³¹⁵, Marcel GATSINZI fit l'objet de nombreuses oppositions des officiers du clan présidentiel, notamment du colonel Laurent SERUBUGA (*hutu, Gisenyi*). En avril 1992, alors que la mise en place du gouvernement pluripartite de Dismas NSENGIYAREMYE donnait lieu à un vaste mouvement de mutation au sein de l'armée et à divers rattrapages de carrière au profit d'officiers non-OTP, toute promotion fut bloquée par le président Juvénal HABYARIMANA. Celui-ci s'opposa personnellement aux trois affectations successives proposées par le ministre de la Défense, James GASANA : chef d'état-major de l'armée, chef d'état-major de la gendarmerie, puis chef de cabinet du ministre. Son retour à la direction de l'ESO à Butare d'avril à juillet 1992 équivalait certes à une mise à l'écart, mais il aurait pu rester totalement sans affectation. Après la mise en vigueur du cessez-le-feu en août 1992, il fut placé à la tête des officiers des FAR au sein du GOMN jusqu'en octobre 1993, puis retourna à nouveau à Butare où il reprit ses fonctions jusqu'en avril 1994. Entre temps, le major Bernard NTUYAHAGA (*hutu, Kibuye*), commandant de camp Ngoma, assura en tant qu'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé les fonctions de commandant de place Butare-Gikongoro sans commandement opérationnel et dirigea l'ESO³¹⁶ jusqu'en février 1992. À cette date, le colonel Déogratias NDIKWAMI (*hutu, Gisenyi*), longtemps emprisonné³¹⁷ et nouvellement réintégré dans l'armée et le grade, fut nommé commandant *a. i.* de l'ESO et commandant de place à Butare. Il occupa ces fonctions jusqu'au retour du colonel GATSINZI en octobre 1993.

Ce fut pourtant lui que le groupe d'officiers présidé par le colonel Théoneste BAGOSORA, en présence du général canadien Roméo DALLAIRE et du colonel belge Luc MARCHAL, nomma, sur la base du critère de l'ancienneté et du commandement de secteurs opérationnels, chef d'état-major *ad interim* des FAR dans la nuit du 6 au 7 avril 1994 suite au décès du général-major Déogratias NSABIMANA (*hutu, Ruhengeri*) quelques heures plus tôt dans l'avion présidentiel. La raison de ce choix est complexe à analyser et recouvre des motivations multiples et contradictoires. Signalons tout d'abord que le nombre des candidats n'était pas illimité. Ensuite, on peut formuler l'hypothèse que certains acceptèrent ce choix pour que le poste soit confié à une personnalité sans trop d'ambition que se plierait aux ordres et en assumerait les

³¹⁴ La brigade dont l'état-major devait être à Butare couvrait les préfectures de Butare, Gikongoro et Cyangugu conformément à la structure décidée à Arusha, mais cette nouvelle structure n'était pas encore en place.

³¹⁵ Il remplaçait alors le général Déogratias NSABIMANA dans une région militaire qui était devenue indéfendable du fait de l'absence de moyens. Ses détracteurs lui firent endosser alors la réputation de donner « le Mutara aux *Inkotanyi* ».

³¹⁶ À ce titre, il siégeait comme membre de droit aux réunions du comité préfectoral de sécurité. Le 7 avril 1994 au matin, le major Bernard Ntuyahaga, alors officier à l'état-major de l'armée au bureau G4, conduisit au camp Kigali les parachutistes belges qui allaient y être massacrés. Il fut aussi poursuivi dans le cadre de l'assassinat de la Première ministre, Agathe UWILINGIYIMANA et fut inculpé et incarcéré par le TPIR en 1998. Souhaitant qu'il soit jugé par la justice belge, le bureau du Procureur retira ensuite son acte d'accusation. Il fut libéré le 29 mars 1999 et arrêté par les autorités tanzaniennes saisies de deux demandes d'extradition de la part de la Belgique et du Rwanda. Son cas n'est toujours pas tranché à ce jour.

³¹⁷ Suite à l'assassinat du colonel Stanislas MAYUYA, les officiers Mathias HAVUGWINTORE (*major*), Anselme NKULIYEKUBONA (*lieutenant-colonel*) et Déogratias NDIKWAMI (*lieutenant-colonel*) avaient été arbitrairement incarcérés, puis accusés d'atteinte à la sécurité de l'État.

conséquences. Notamment les décisions les plus contestables. Les autres, que l'on qualifiera d'officiers modérés, et qui étaient plutôt favorables à Marcel GATSINZI, appuyèrent ce choix sans y percevoir un piège. Marcel GATSINZI fut invité à regagner Kigali la nuit même, ce qu'il déclina pour des raisons de sécurité. Il fit le voyage de Butare à Kigali le lendemain dans le même convoi militaire que Théodore SINDIKUBWABO, le futur président du GI.

Le second, le général-major Augustin NDINDILYIMANA (*hutu, Butare*) fut par contre un des rares officiers supérieurs originaire du sud à échapper tout au long de sa carrière à la discrimination régionale en matière d'accession à d'éminentes fonctions de pouvoir.³¹⁸ Il accéda ainsi successivement aux plus hauts postes politiques et militaires. En février 1982, le commandant BEM Augustin NDINDILYIMANA, alors G1 à l'état-major de l'armée rwandaise, fut nommé ministre de la Jeunesse et des Sports. Édouard KAREMERA (*hutu, Kibuye, commune Mwendu*), qui venait lui-même d'être promu ministre à la présidence de la République chargé des Affaires politiques, administratives et institutionnelles soutint activement cette candidature³¹⁹. On ne peut cependant douter que ce choix était voulu personnellement par le président HABYARIMANA qui recomposait alors le noyau des militaires fidèles après les défections ou trahisons de nombreux officiers du nord. La réputation d'Augustin NDINDILYIMANA était d'être à la fois obéissant et peureux. Pour ce dernier, ce fut le début d'une longue et brillante carrière ministérielle. Régulièrement reconduit au ministère de la Jeunesse et du Mouvement associatif, il donna un certain lustre au poste et faisait partie des ministres respectés et efficaces. Il ne fut pas non plus considéré comme un ministre faible, mais le qualificatif qui le décrivait le mieux était d'être un ministre soumis. Après un bref passage au ministère des Transports et Communications en 1990, il accéda, dans le gouvernement mis en place le 7 février 1991, au premier rang protocolaire³²⁰ avec le titre de ministre à la présidence de la République chargé des questions relatives à la Défense et à la Sécurité nationale. Il s'agissait néanmoins d'une fonction largement formelle : il ne disposa en effet que de quelques bureaux dans l'immeuble de la Caisse d'épargne à Kigali et n'avait guère de moyens : il n'exerçait pas la tutelle des services de renseignement (SCR) et n'avait pas d'emprise sur les états-majors.

Puis, lors de la mise en place du gouvernement « d'ouverture » de Sylvestre Nsanzimana dans lequel le président Juvénal HABYARIMANA cessa d'être parallèlement chef du gouvernement et ministre de la Défense, Augustin NDINDILYIMANA devint le premier titulaire du poste de ministre de la Défense de la seconde République. Quelques mois après, le gouvernement pluripartite mit fin à sa carrière politique et il fut nommé le 12 juin 1992 chef d'état-major de la Gendarmerie. Poste qu'il occupa le 6 avril lors du décès du chef d'état-major de l'Armée.³²¹

L'interim fut assuré dans un premier temps par la cellule de l'état-major, sous l'autorité du ministère de la Défense. Normalement, cette cellule devait être commandée par l'officier le plus gradé, à savoir le général-major Augustin NDINDILYIMANA, mais en l'absence d'un nouveau chef de l'armée, le chef d'état-major de la Gendarmerie n'était pas automatiquement promouvable et sa cooptation comme président du Comité de crise suscita une controverse entre le colonel Théoneste BAGOSORA qui voulait occuper cette fonction et le général Léonidas RUSATIRA qui soutenait la nomination d'Augustin NDINDILYIMANA comme officier d'active à la tête d'un comité d'autres officiers d'active sans BAGOSORA qui n'était plus qu'un « directeur de cabinet à la retraite ».

Augustin NDINDILYIMANA ne refusa pas de présider le comité de crise, mais ne fit rien non plus pour assumer cette responsabilité et contrecarrer les desseins du colonel Théoneste BAGOSORA qui s'imposa provisoirement (6-7 avril). Dès le lendemain, le gouvernement fut mis en place et le comité cessa d'exister sans avoir vraiment fonctionné.

³¹⁸ Son épouse, Marie NAKURE, est, elle aussi, originaire de Butare (commune Huye). Feu son père, Déogratias RWAMAKUBA était un ancien député du MDR-PARMEHUTU (2^{ème} et 3^{ème} législatures de 1965 à 1973).

³¹⁹ Augustin NDINDILYIMANA était le parrain du fils d'Édouard KAREMERA.

³²⁰ Depuis le gouvernement nommé le 22 avril 1980, ce rang prestigieux revint sans discontinuer à Siméon NTEZILYAYO, qui fit fonction de premier ministre *de facto*.

³²¹ Même du temps où le général-major Juvénal Habyarimana était à la tête des forces armées, les deux états-majors de l'Armée et de la Gendarmerie étaient séparés. Juvénal HABYARIMANA était chef de l'un et de l'autre, mais les deux fonctions étaient distinctes. Il avait donc deux adjoints, les colonels Laurent SERUBUGA et Pierre-Célestin RWAGAFILITA qui, tous deux, devinrent chefs d'état-major en décembre 1991 avec la mise en place du gouvernement de Sylvestre NSANZIMANA et d'un ministère de la Défense qui assurait la liaison administrative officielle entre les deux états-majors. En avril 1994, les deux titulaires étaient le général Déogratias NSABIMANA, chef d'état-major de l'Armée et le général-major Augustin NDINDILYIMANA, chef d'état-major de la Gendarmerie.

Le colonel Marcel GATSINZI, membre du comité de crise, prit ses fonctions de chef d'état-major le 7 avril dans l'après-midi. Il fut choisi en tant qu'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé parmi les officiers ayant en charge un secteur opérationnel. Lui-même fut évincé par le conseil de gouvernement qui promut Augustin BIZIMUNGU (*hutu, Byumba*) au grade de général-major le 16 avril (arrêté du 18 avril) suite à l'annonce, le 15 avril, de sa nomination comme chef d'état-major. Parallèlement, le lieutenant-colonel Gratien KABILIGI fut lui aussi nommé général de brigade. Enfin, et dans le même mouvement, les colonels Marcel GATSINZI et Léonidas RUSATIRA furent tous les deux promus au grade de général par le gouvernement intérimaire pour compenser ces promotions fulgurantes et étonnantes.

Ces deux promotions marquaient le dénouement de longs contentieux. En effet, lors de la promotion au grade de général-major d'Augustin NDINDILYIMANA et de Déogratias NSABINAMA en décembre 1993, outre le critère fonctionnel qui imposait le choix d'un officier issu de la gendarmerie et un autre de l'armée, un équilibre avait prévalu entre un candidat du nord et un candidat du sud (aucun des deux pourtant n'était « à terme » du point de vue de l'ancienneté dans le grade). Bien qu'étant un officier plus ancien, Léonidas RUSATIRA ne pouvait obtenir l'assentiment ni de la présidence qui avait déjà « son » candidat du nord, ni de l'« opposition » du sud dont le candidat 'naturel' était incontournable. Signalons en outre, que les conditions de cette promotion déplurent à Augustin NDINDILYIMANA qui craignit de passer pour un élu de l'opposition aux yeux de Juvénal HABYARIMAMA parce qu'il avait été soutenu au sein du conseil de gouvernement par les ministres du PSD et du MDR.³²² La première ministre Agathe UWILINGIYIMANA envisageait cependant de relancer la candidature de Léonidas RUSATIRA avec l'appui des ministres MDR et PSD juste avant son assassinat.³²³

Les nominations au grade de général de brigade des colonels Marcel GATSINZI et Léonidas RUSATIRA furent évoquées en Conseil de gouvernement à Murambi par ceux qui, bien que timidement, prônaient encore la modération et elles ne furent pas proposées par le ministre de la Défense, Augustin BIZIMANA, qui n'avait pas apprécié le *Communiqué du commandement des FAR* du 12 avril. Les nouveaux maîtres du pouvoir devaient cependant maintenir une cohésion au moins apparente au sein des officiers supérieurs les plus anciens dont certains refusaient d'obéir au nouveau général-major et qui exigeaient que les « scandales de carrière » soient corrigés. Par exemple, le colonel RUSATIRA avait été dépassé à plusieurs reprises et, en avril 1994, accusait 8 ans d'ancienneté (dont 4 de retard) au grade de colonel. Deux autres arguments prévalurent dans le cas de Léonidas RUSATIRA. En premier lieu, comme il était considéré « de sensibilité MDR », il s'agissait de complaire aux nouveaux membres promus du MDR au sein du gouvernement. De plus, il importait d'équilibrer la promotion d'un nordiste de Byumba par un nordiste de Ruhengeri. Dans le cas de Marcel GATSINZI, à qui il manquait quelques mois pour être « à terme », il fallait atténuer l'effet provoqué par sa mise à l'écart rapide et brutale de l'État-major. Les deux promus ne bénéficièrent en fait que des droits administratifs attachés au grade sans fonctions spéciales.

Quant aux deux jeunes colonels promus ensemble en novembre ou décembre 1993, Augustin BIZIMUNGU et Gratien KABILIGI, ils étaient issus respectivement des 13^e et 12^e promotions de l'École supérieure militaire, bien loin derrière les deux anciens colonels (6^{ème} pour Léonidas RUSATIRA et 9^{ème} pour Marcel GATSINZI). Aucun des deux ne figurait sur la liste des officiers « à terme », c'est-à-dire ayant l'ancienneté requise dans le grade pour postuler au grade supérieur. Le second, Gratien KABILIGI, accéda au grade de colonel alors même qu'il ne figurait qu'en 12^{ème} position sur la liste des lieutenants-colonels promouvables établie par la Commission d'avancement... Les deux étaient déjà promus au plus hautes responsabilités. Augustin BIZIMUNGU venait d'être désigné comme futur commandant d'une des quatre brigades prévues par l'Accord de paix d'Arusha. Les promotions, dans leur cas, étaient couplées à des fonctions éminentes. Le premier, comme nous l'avons déjà dit devenait chef d'État-major, et le second succédait à Augustin BIZIMUNGU au poste de commandant de secteur Ruhengeri.

Vis-à-vis des deux colonels 'anciens' promus généraux de brigade, GATSINZI et RUSATIRA, le fait même de se voir imposer comme général-major et chef hiérarchique, un candidat « non classé » par la Commission d'avancement équivalait à un affront. L'affront était d'autant plus fort que Léonidas RUSATIRA était personnellement « chef de promotion » (officier le mieux

³²² Il fut communément perçu comme « l'homme d'Agathe », la première ministre. Les deux étaient originaires de la même commune de Nyaruhengeri en préfecture de Butare.

³²³ On trouve dans l'agenda de Pauline NYIRAMASUKO mention de cette intention qui fit l'objet du premier point à l'ordre du jour d'une réunion des ministres du MRND tenue le 2 avril : « Conseil des ministres projeté par 1^{er} Ministre pour examiner le dossier du colonel Rusatira qu'elle voudrait voir devenir Général. En profiter pour grader les autres. »

classé de sa promotion) et qu'Augustin BIZIMUNGU était le dernier de sa promotion... En outre, le fait d'être promu général de brigade en même temps qu'un lieutenant-colonel mal classé scandalisa le corps des colonels. Si les officiers supérieurs étaient familiers des décalages entre les grades administratifs et les fonctions, distorsions liées à des considérations politiques et « de mérite » souvent fort complexes, de telles manipulations de carrière faussaient jusqu'aux relations de respect entre les individus. Il n'est donc pas exagéré de soutenir que ces décisions arbitraires expliquent pour une part non négligeable les faibles performances militaires du commandement des FAR au cours de la guerre.

Le commandement de certaines unités de la Gendarmerie - celles au front - avait déjà été rattaché au chef d'état-major de l'armée au cours du conflit, d'autres le furent dès le 8 avril, mais l'état-major de la Gendarmerie resta en fonction pour les unités des préfectures du centre et du sud dont celle de Butare.³²⁴ Le général-major Augustin NDINDILYIMANA, proposé comme ambassadeur à Bonn avant l'attentat du 6 avril, se vit refuser l'agrément des autorités allemandes suite à un renouvellement de sa demande effectuée par le GI et resta donc en fonction jusqu'à son départ à l'étranger avant la fin de la guerre en juin 1994.

À Butare, le général de brigade Marcel GATSINZI fut remplacé comme commandant de l'ESO et commandant de la brigade de Butare (qui n'existait pas formellement) le 8 avril 1994 par le colonel Tharcisse MUVUNYI (*hutu, Byumba, commune Mukarange*) qui le secondait à l'ESO. Cette prise de fonction ne fit pas l'objet d'une nomination officielle par le conseil de gouvernement comme il était d'usage pour le commandement des écoles militaires. Il fut promu d'office comme responsable temporaire en tant qu'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé localement. Il n'y eut pas non plus de remise-reprise verbale entre Marcel GATSINZI et son successeur. Marcel GATSINZI reprit formellement les fonctions de commandant d'armée pour les préfectures de Butare et de Gikongoro le 15 avril après avoir été remplacé au poste de chef d'état-major. Dans les faits, il ne fut pas présent à Butare lors de la phase des massacres intensifs puisqu'il fut membre de la délégation chargée de négocier avec le FPR à Gbadolite et Arusha. Il quitta Murambi, où le GI s'était installé après sa fuite de Kigali, le 22 avril pour n'y revenir que le 13 mai d'où il regagna Butare.³²⁵ Suspendu pour une quinzaine de jours juste après le retour du général GATSINZI, le colonel Tharcisse MUVUNYI fut muté fin mai et remplacé le 6 juin par un officier butaréen originaire de Huye, le colonel François MUNYENGANGO, nommé par le conseil de gouvernement. François MUNYENGANGO fut considéré comme un officier pendant longtemps soumis aux volontés de l'*akazu*³²⁶ et qui, sans vraisemblablement approuver les massacres, ne s'y opposa pas. C'est lui qui reprit le commandement de la brigade de Butare au début du mois de juin lorsque Marcel GATSINZI fut rappelé à Kigali pour relancer les négociations avec le FPR représenté par le colonel Franck MUGAMBAGE et notamment préparer les réunions du sommet de l'OUA des 13-14 juin. Marcel GATSINZI ne revint à Butare que le 24 juin, peu avant l'arrivée du FPR.

Le 19 avril, après la visite des autorités, le colonel Tharcisse MUVUNYI a réuni les officiers au camp pour leur dire en substance « qu'il faut suivre les ordres des autorités ». Il s'est alors attaché les services du sous-lieutenant Fabien NIYONTEZE (*hutu, Ruhengeri*), qui secondait le chef du camp de Ngoma, pour des tâches spéciales dont notamment l'assassinat de la Reine Mère MUKADE et de Rosalie GICANDA, veuve du *mwami* Mutara III RUDAHIGWA.³²⁷ Toutefois, d'une manière générale, les rapports du colonel Tharcisse MUVUNYI avec les ministres butaréens, Pauline NYIRAMASUHUKO et Straton NSABUMUKUNZI, étaient tendus car il était jugé trop timoré dans la conduite du génocide (cf. *supra* § 8.4, note 356, p. 152). C'est pourquoi, les autorités politiques utilisèrent au mieux et concurremment les services des différentes unités présentes à Butare : les gendarmes de Tumba, l'ESO et le camp Ngoma. Indéniablement, elles

³²⁴ Elles étaient sous les ordres du colonel Paul RWARAKABIGE (*hutu, Ruhengeri*), officier G 3, en l'absence du général Augustin NDINDILYIMANA.

³²⁵ À la mi-mai, le ministère de la Défense ordonna de réinstaller l'ESM à Butare ou à Nyanza et de recruter une nouvelle promotion. Le général Marcel GATSINZI et le colonel Balthazar NDENGEYINKA, qui commandait le secteur opérationnel du Bugesera, envoyés en reconnaissance, retinrent Nyanza où le général Léonidas RUSATIRA s'installa vers le 15 mai. Moins d'une semaine après l'installation à Nyanza, l'ESM et ses candidats recrutés furent transférés à Kigerme (Gikongoro) du fait de l'avancée rapide du FPR.

³²⁶ Au service de Protais ZIGIRANYIRAZO quand il fut en poste à Ruhengeri, puis du colonel Élie SAGATWA lorsqu'il fut affecté à Gako.

³²⁷ Rosalie GICANDA et l'ensemble des personnels de maison (chauffeur, femme de ménage...) furent enlevés par des militaires et tués dès le 20 avril, le lendemain du passage des autorités nationales. La reine mère fut retrouvée morte sans avoir apparemment subi de violences directes (témoignage, Belgique, 23 janvier 2002). Cet assassinat connut un grand retentissement local. L'aide du bourgmestre KANYABASHI fut sollicitée vainement par Rosalie GICANDA.

préfèrent traiter avec le capitaine Ildephonse NIZEYIMANA (*hutu, Mutura, Gisenyi*³²⁸), sous les ordres de Tharcisse MUVUNYI, mais qui semblait jouir d'une assez grande autonomie d'action. Jusqu'au début du mois de mai, où il fut affecté dans la préfecture de Gikongoro, Ildephonse NIZEYIMANA peut être considéré comme celui qui mettait en œuvre pratiquement les opérations militaires avec les politiciens et les milices *Interahamwe*, notamment dans la ville de Butare³²⁹ où il agissait de concert avec le lieutenant Ildephonse HATEGEKIMANA (*hutu, Gitarama, commune Mugina*)³³⁰, chef du camp de Ngoma secondé par le sous-lieutenant NIYONTEZE.

Nous avons déjà eu l'occasion d'insister à plusieurs reprises sur le rôle local éminent du capitaine NIZEYIMANA. On retrouve là le phénomène classique de la double hiérarchie des réseaux de pouvoir mise en place dans l'ensemble du pays par les originaires de Gisenyi (cf. *supra* § 5 et 6) et notamment au sein du commandement militaire. Ainsi, lorsque le major Bernard NTUYAHAGA fit fonction de commandant de place au cours des années 1992-93, le capitaine NIZEYIMANA siégea à plusieurs reprises au comité préfectoral de sécurité en tant que représentant comme l'indiquent plusieurs procès-verbaux des réunions. En fait, compte tenu de la forte rotation des hauts gradés affectés à Butare, les « seconds » assurèrent d'une certaine façon la continuité du service et bénéficièrent auprès des sous-officiers et des hommes de troupes d'une autorité bien supérieure à leur grade effectif.

Ildephonse HATEGEKIMANA fut lui aussi muté au cours du mois de mai³³¹ et remplacé par le major Charles NTAMBABAZI (*hutu, Gikongoro*). Frère de feu le ministre Frédéric NZAMURAMBAHO, en poste à Kanombe, celui-ci avait sollicité du chef d'état-major une mutation dans le sud pour se mettre à l'abri des menaces qui pesaient sur lui en tant que complice présumé des *Inkotanyi*. Dans les faits, il fut à Butare aussi victime d'un fort ostracisme politique et n'exerça aucune fonction significative. Soupçonné d'affaiblir la défense de Butare, il fut presque aussitôt affecté sur décision signée du ministre de la Défense (et non du chef d'état-major) au MINADEF. Affectation qu'il refusa. Réfugié dans sa commune d'origine à Gikongoro, il fut tabassé et laissé pour mort. À la mi-juin, il reçut l'ordre de gagner Gisenyi où le GI venait de s'installer après la prise de Gitarama par l'APR. Hospitalisé, il refusa une nouvelle fois de rejoindre le poste. Il fut ensuite évacué par les militaires français sur Bukavu. Son successeur à la tête du camp Ngoma fut Bernard NTUYAHAGA, qui renouait avec les fonctions déjà exercées en 1992-93.

« Au total, environ cent cinquante militaires étaient stationnés à Butare. La faiblesse des effectifs explique l'imbrication constante avec les groupes de miliciens et le recours à des militaires retraités et à des policiers communaux pour inciter les populations aux massacres partout où l'armée ne pouvaient conduire les opérations elles-mêmes. Elle explique aussi l'absence de discipline militaire et l'insécurité que fit régner la soldatesque parmi les administrés. Le caractère systématique des exactions dont des Hutu étaient eux-mêmes victimes (pillages, meurtres, viols) sur les barrières et dans les quartiers déclenchèrent de nombreuses plaintes et furent à l'origine des tentatives de reprise en main du mois de mai (cf. annexe 55, tome 3).

La situation ne fut pas plus simple au niveau du groupement de gendarmerie de Butare dont le commandant, le major Cyriaque HABYARABATUMA (*hutu, Gikongoro*), bénéficiait d'une réputation d'homme modéré pour être intervenu en faveur de Tutsi arbitrairement arrêtés en octobre 1990. Mais ses décisions étaient fréquemment contestées ou non appliquées par son second, le major Alfred RUSIGARIYE (*hutu, Ruhengeri, commune Gatonde*) qui menait sa propre politique en liaison avec le capitaine Ildephonse NIZEYIMANA. À partir du 6 avril, le major Cyriaque HABYARABATUMA soutint l'attitude hostile aux massacres et au génocide

³²⁸ Certains documents indiquent qu'il serait originaire de la commune Mukingo de Ruhengeri. D'après nos informations, il est originaire du lieu-dit Kora en commune Mutura à proximité de la préfecture de Ruhengeri.

³²⁹ Jusqu'à la mutation de l'intéressé hors de Butare, le domicile d'Ildephonse NIZEYIMANA servit de lieu de coordination aux divers groupes d'*Interahamwe*. Shalom NTAHOBARI était un des visiteurs réguliers au domicile du capitaine.

³³⁰ Dès le 9 avril, jour de l'installation du gouvernement intérimaire, ce lieutenant eut droit aux honneurs de l'agenda de Pauline NYIRAMASUHUKO pour ses faits d'armes : *Lt HATEGEKIMANA ngo nji umuhutu de Gitarama ngo yaba yaricishije abatutsi bahunga* (Lieutenant HATEGEKIMANA serait un hutu de Gitarama et aurait fait tuer des Tutsi en fuite).

³³¹ Sa mutation apparaît directement liée au soutien explicite qu'il apportait à Félix SEMWAGA dans l'affrontement fratricide que ce dernier entretenait avec le binôme NYARAMASUHUKO-KALIMANZIRA. N'ayant pu retrouver la date exacte de la remise-reprise avec son successeur, nous ne pouvons cependant corroborer les propos de plusieurs témoins selon lesquels l'assassinat des dirigeants de la CDR de Mbazi, qu'il couvrit ou organisa avec l'appui des dirigeants du MDR, aurait été considéré comme une provocation vis-à-vis des dirigeants du MRND.

préconisée par le préfet Jean-Baptiste HABYALIMANA et rencontra des difficultés pour contrôler certains groupes de gendarmes activistes notamment avec la compagnie basée à Nyabisindu sous les ordres du capitaine François-Xavier BIRIKUNZIRA (*hutu, Gitarama, commune Nyamabuye*), commandant de compagnie GD. Le major Cyriaque HABYARABATUMA fut muté à Kigali le 19 avril en même temps que le préfet HABYARIMANA était destitué.³³² Le major Alfred RUSIGARIYE lui succéda. Il fut lui-même remplacé en mai³³³ par le capitaine Jean de Dieu MUGABO (*hutu, Gisenyi*) nommé commandant *ad interim*. Les effectifs du groupement de gendarmerie atteignaient quelque cent personnes pour l'ensemble de la préfecture.

8.4. L'autodéfense civile

Lors du conseil des ministres du 23 avril 1994 (point 2 de l'ordre du jour), dans le cadre de la politique de pacification du pays, selon l'expression officielle, le gouvernement intérimaire avait désigné des ministres responsables pour chaque région. Pauline NYIRAMASUHUKO se vit notamment attribuer la préfecture de Butare (cf. aussi *infra* § 8.4.1., encadré n° 11, p. 146 et § 8.5., p. 157 sqs). Son activisme et le fait qu'elle résidait sur place avec sa famille justifiaient le choix du gouvernement pour cette préfecture. C'est donc elle qui prit sous sa responsabilité les divers regroupements et transferts de réfugiés tutsi préalables à leur massacre. Ceci explique ses nombreux déplacements à Butare et sa présence dans plusieurs communes de la préfecture, à l'exclusion semble-t-il, des communes où elle avait des attaches familiales.³³⁴ Lors des visites du premier ministre Jean KAMBANDA dans la préfecture, c'est elle qui généralement l'accompagnait. Du fait de ses fonctions officielles et de ses propres initiatives, du fait de la régularité de sa présence et du grand nombre de ses tournées dans la préfecture avant et après les massacres, elle peut être considérée au même titre que Callixte KALIMANZIRA comme les deux témoins officiels parmi les mieux informés de la situation sur le terrain et les deux acteurs les plus impliqués dans la préfecture de Butare. Le nom de Straton NSABUMUKUNZI est lui aussi associé à certains des visites ou des meetings de Pauline NYIRAMASUHUKO.

³³² Après la victoire du FPR, Cyriaque HABYARABATUMA fut le premier officier des ex-FAR intégré dans l'APR. Il connut une carrière brillante et était commissaire général adjoint de la Police lorsqu'il fut arrêté le 6 février 2004 et poursuivi pour actes de massacres à grande échelle et de génocide commis dans la province de Butare. Actes comprenant notamment l'assassinat, l'association ou la formation d'associations de malfaiteurs, la distribution d'armes à feu, etc. Exhibées dix ans après la guerre et largement médiatisées par le journal gouvernemental *Imvaho Nshya* (n° 1536 du 16-22 février 2004), ces accusations iniques au regard de l'héroïsme dont l'intéressé fit preuve tout au long de la guerre et de la réputation d'intégrité dont il avait toujours bénéficié étaient l'aboutissement d'un long processus d'élimination (assassinats, disparitions, arrestations, fuites à l'étranger) de la quasi totalité des officiers issus de l'armée vaincue par le nouveau pouvoir militaire qui contrôle le pays. Accessoirement, celui-ci neutralise ainsi les témoins des exactions commises par l'APR au cours du conflit et plus particulièrement lors de la prise de pouvoir. Les crimes de guerre et crimes contre l'humanité imputables à l'APR furent particulièrement nombreux dans la préfecture de Butare en juillet et août 1994.

³³³ Vraisemblablement aux alentours du 16 mai (agenda PN). Cf. aussi encadré n° 11, p. 146.

³³⁴ De la même manière que Pauline NYIRAMASUHUKO ne se serait guère déplacée au cours des mois d'avril-juillet à Mbazi, la commune d'origine de son mari, elle n'aurait pas séjourné à Ndora, sa commune de naissance, hormis une brève traversée en véhicule officiel escorté avec le premier ministre et un aller-retour pour prendre des affaires personnelles avant de partir pour Gisenyi puis au Zaïre. Le fait qu'elle ne se soit pas occupée de sa propre mère au cours de ces trois mois, ni même envisagé de la récupérer, y compris lors de la fuite générale devant l'arrivée du FPR, a beaucoup surpris les résidents de la commune.

Tableau n° 13 : Liste non exhaustive des réunions et interventions de mobilisation politique auxquelles Pauline NYIRAMASUHUKO participa dans la préfecture de Butare entre le 6 avril 1994 et le 18 juillet 1994

- Jeudi 14 avril : réunion commune Runyinya (agenda PN, 14/04)
- Mardi 19 avril : installation nouveau préfet de Butare avec GI (agenda PN, 10/-11/02)
- Samedi 7 mai : réunion avec le Comité d'*Interahamwe* de Butare (agenda PN, 25-26/01)
- Mardi 10 mai : réunion avec les jeunes de tous les partis à Butare (agenda PN, 10/05)
- Mercredi 11 mai : réunions communes Nyabisindu et Rusatira (agenda PN, 11/05)
- Lundi 16 mai : conseil de sécurité de Butare (agenda PN, 30-31/01, 19-20/02, 22/02). Entrevue avec le préfet Sylvain NSABIMANA (agenda PN, 16/05)
- Mardi 31 mai : conseil de sécurité à Butare (agenda PN, 26-27/05)
- Vendredi 3 juin : visite dans la préfecture de Gikongoro, commune Mubuga, sous-préfecture Mwulire (agenda PN, 28/05)
- Samedi 4 juin : commune Mbazi (agenda PN, 28/05) ; commune Kibayi, secteur Runyinya (?) entraînement militaire de la défense civile (agenda PN, 28/05)
- Dimanche 5 juin : commune Mugusa (agenda PN, 28/05)
- Lundi 6 juin : commune Mbazi (agenda PN, 28/05)
- Mardi 7 juin : communes Ndora et Nyaruhengeri (agenda PN, 29/05)
- Mercredi 8 juin : mot d'ordre aux « bourgmestres et sous-préfets pour la mobilisation de la population et utilisation des armes traditionnelles » (agenda PN, 29/05)

Recension non exhaustive des interventions de Pauline NYIRAMASUHUKO en Conseil des ministres sur la situation politique à Butare

- Vendredi 20 mai : débat sur communes de Butare en conseil des ministres : Muyira, Ntyazo (agenda PN, 20/05)
- Vendredi 10 juin : Pauline dénonce en conseil des ministres le « commandement militaire désorganisé à Butare. » (cf. agenda NGIRABATWARE 643)
- Vendredi 17 juin : plainte en conseil des ministres au sujet des « autorités militaires qui ont refusé les ordres de mutation », demande le remplacement des bourgmestres de Mbazi, Nyabisindu, Rusatira, Ndora, Muganza et du préfet (cf. agenda NGIRABATWARE 646)
- Samedi 25 juin : postes et carrières (commune Maraba, directrice LABOPHAR) (agenda PN, 25/06)

Le 26 avril, l'annonce officielle du lancement du programme d'autodéfense civile fut proclamée sur les ondes de Radio Rwanda par les autorités. À Butare, le lieutenant-colonel Tharcisse MUVUNYI, commandant de place, avait déjà transmis en date du 21 avril un courrier aux bourgmestres leur demandant de recruter des candidats.

8.4.1. La définition d'un cadre institutionnel formel

Mais ce n'est qu'à la fin du mois de mai que l'autodéfense civile fit l'objet d'un ensemble de mesures officielles. On notera que la mise en place de ce que certains discours qualifièrent de « vraie armée » correspondait à l'exacerbation des tensions entre le noyau des militaires favorables au génocide et les officiers dissidents : c'est à cette date que fut élaborée par un groupe de dirigeants extrémistes, au nom du gouvernement, « la liste des officiers à éliminer », très majoritairement originaires des préfectures du sud.³³⁵ Avec l'autodéfense civile, Théoneste BAGOSORA mit ainsi en place son propre système d'intervention paramilitaire reposant uniquement sur des officiers convaincus et solidaires, généralement issus comme lui des premières promotions de l'ESM, auxquels des prérogatives élargies et une totale autonomie conféraient de quasi pleins pouvoirs. Dans les deux préfectures de Gitarama et de Butare, les autorités centrales, lassées de négocier avec des responsables timorés, allèrent jusqu'à installer les militaires

³³⁵ Cf. André GUICHAOUA, Laurent SEMANZA, le « grand bourgmestre », TPIR, avril 2001, § 4, p. 27.

responsables de l'autodéfense civile à la tête des administrations territoriales.³³⁶ (cf. aussi *infra* § 8.4.2., p. 155).

Le passage des massacres à grande échelle reposant sur l'association de militaires et de miliciens *Interahamwe*, à l'autodéfense civile enrichissait les tâches de la « pacification ». L'autodéfense civile devint la politique centrale qui devait mobiliser (ou re-mobiliser) l'ensemble des administrateurs et des citoyens en appui aux militaires et aux miliciens. À Butare, la deuxième quinzaine du mois de mai était déjà consacrée aux travaux d'*umuganda* (travaux communautaires d'intérêt collectif), euphémisme désignant la recherche systématique des Tutsi survivants (CPS du 16 mai, CPS du 20 mai, lettre de J. KANYABASHI aux conseillers de secteur du 24 mai, nouveaux CPS du 31 mai, etc. cf. *infra* encadré n° 11). Accessoirement, il s'agissait aussi de mettre un frein aux exactions de ces nombreux groupes incontrôlés et de faire cesser les règlements de comptes politiques ou autres entre Hutu. Le mot d'ordre du gouvernement, affirmé avec force par le président SINDIKUBWABO, qui avait lui-même perdu des membres de sa famille, était de « ne plus tuer de Hutu ».

Encadré n° 11 : La défense civile et les conseils préfectoraux de sécurité à Butare³³⁷

1. Le conseil préfectoral de sécurité du 16 mai 1994 et l'entretien entre Pauline NYIRAMUSUHUKO et le préfet Sylvain NSABIMANA

1.1. Entrevue de Pauline NYIRAMASUHUKO avec le préfet Sylvain NSABIMANA du 16 avril 1994 (agenda PN, page 16 mai)

« *Muvunyi Gucikisha* (a aidé à s'enfuir)
Kayombya, colonel Nshizirungu, Ruhutinyanya, ss Gakwerere
Capitaine Mugabo gendarme - Umugogwe patron du groupement
Ntambabazi → camp Ngoma »

Relatée de manière extrêmement brève, cette entrevue illustre les rapports tendus qui prévalaient alors entre les différentes autorités politiques, administratives et militaires. Elle permet de mieux comprendre le climat du Conseil de sécurité qui se tint parallèlement et la distribution des rôles entre les participants.

À quoi correspondent ces phrases elliptiques ? La ministre NYIRAMASUHUKO s'invite en tête à tête chez le préfet pour lui faire part de son indignation face aux défaillances qui prévalent dans le dispositif de défense et de sécurité :

- la première concerne l'aide que le lieutenant-colonel Tharcisse MUVUNYI était soupçonné apporter à Robert KAYOMBYA, au colonel Anselme NSHIZIRUNGU et à Faustin MUNYESHYAKA, alias RUHUTINYANYA, pour s'enfuir au Burundi. La dénonciation provient du sous-lieutenant Ézechiel GAKWERERE³³⁸, originaire de la commune Shyorongi en préfecture de Kigali, qui commandait la première compagnie d'instruction de l'ESO « Nouvelle formule ».³³⁹ Robert KAYOMBYA était un grand commerçant tutsi de Rwamagana (Kibungo), un transporteur ; Anselme NSHIZIRUNGU était officier des FAR, proche du MDR, originaire de Kigali et affecté à la Primature ; Faustin MUNYESHYAKA, était un commerçant tutsi en bière originaire de Butare et ancien salarié de la BRALIRWA, un « complice ». Pour comprendre l'attitude de Tharcisse MUVUNYI, il faut préciser les relations familiales qui l'unissaient à Robert KAYOMBYA. L'épouse de MUVUNYI, tutsi de Kibungo, était la sœur de KAYOMBYA et seul un officier du rang de MUVUNYI avait la possibilité de protéger KAYOMBYA et de le mettre à l'abri³⁴⁰, c'est pourquoi il se réfugia à Butare le 11 avril chez MUVUNYI

³³⁶ À Gitarama, il s'agit du major ex-député (en retraite) Jean-Damascène UKULIKIYEYEU (*hutu, Gitarama*) par le major qui après la fuite du préfet Fidèle UWIZEYE (*MDR, hutu, Gitarama*) fut nommé préfet début juin 1994. Il fut tué avec son épouse par les troupes du FPR.

³³⁷ Cf. aussi tome 2, p. 42 sqs.

³³⁸ Le sous-lieutenant Ézechiel GAKWERERE se distingua pour son activisme antitutsi et joua un rôle important dans l'entraînement des groupes *Interahamwe* à Butare et Gikongoro.

³³⁹ La « nouvelle formule » concernait les élèves recrutés directement à la sortie de l'enseignement primaire et qui recevait à l'ESO une formation équivalente aux trois premières années du secondaire avant d'entrer dans le cycle de formation militaire spécifique.

³⁴⁰ Malgré une réputation peu favorable au sein de la haute hiérarchie (ainsi le général Déogratias NSABIMANA le « soupçonnait » d'être tutsi), Tharcisse MUVUNYI était considéré comme un officier important. Il était originaire de la même commune Mukarange qu'Augustin BIZIMUNGU, alors chef d'État-major.

qui se voyait dans l'obligation morale de le protéger. Il gagna le Burundi le 15 avril avec l'aide de MUVUNYI. La responsabilité vis-à-vis de la parentèle était d'autant plus grande que l'épouse tutsi de KAYOMBYA était la fille d'un très important commerçant tutsi de Kigali, Tharcisse KAREKEZI, enrichi dans l'exportation de peaux tannées et la fourniture de viande à l'armée. Ce dernier avait marié trois de ses filles respectivement avec Bonaventure HABIMANA, secrétaire général du parti unique MRND de 1975 à 1991 (et donc 2^{ème} personnage de l'État jusqu'à l'instauration du multipartisme), avec Thaddée MUSONI, un fils d'Éliab NDAMAGE, grand commerçant installé à Kigali et originaire de Gitarama,³⁴¹ et avec Sylvestre KAMALI, originaire de Gisenyi et ancien ambassadeur du Rwanda dans divers pays dont la Chine, son dernier poste. Vis-à-vis du colonel Anselme NSHIZIRUNGU, la position du lieutenant-colonel MUVUNYI apparaissait encore plus compliquée. Menacé de mort, celui-ci avait gagné Butare dès le 16 avril et avait aussitôt tenté de faire passer ses enfants au Burundi, mais ils avaient été arrêtés et ramenés à Butare par les militaires du camp Ngoma. Il avait alors demandé protection au commandant de l'ESO qui, manifestement, ne fit guère d'effort pour faire fléchir les militaires. Ce n'est que le 26 juin, parès le retour du général Gatsinzi à Butare, qu'Anselme NSHIZIRUNGU réussit à gagner la frontière et à passer au Burundi. Quant à RUHUTINYANYA, il fut tué au courant du mois de mai. Son corps en état de décomposition avancé fut, d'après des témoins, identifié à la sortie de la ville vers le 25 juin. Lors du déplacement des autorités sur les lieux (autorités militaire, communale et préfectorale), il apparut qu'il s'agissait d'une erreur. À cette occasion, le préfet NTEZILYAYO déclara qu'il savait que ce ne pouvait être le cadavre de RUHUTINYANYA qui, selon lui, était mort dans « d'autres conditions » qu'il connaissait mais qu'il n'a pas précisées. D'après divers témoignages, RUHUTINYANYA aurait été tué d'une balle dans la tête devant l'hôtel Faucon. Un témoignage précise que l'auteur de l'assassinat était le sous-lieutenant Jean-Pierre BIZIMANA, alias RWATSI, demeurant à Buye et qui dirigeait le 1^{er} peloton de la 3^{ème} compagnie « Nouvelle formule » de l'ESO.

- elle proteste en second lieu envers la nomination du capitaine Jean de Dieu MUGABO, originaire de Gisenyi, nommé commandant du groupement de gendarmerie qu'elle dénonce comme un « *umugogwe* »³⁴², c'est-à-dire un tutsi du Nord ! En fait, le capitaine est hutu. Cette filiation tutsi lui serait ainsi attribué du seul fait que son installation à Butare n'était pas précédée par une réputation d'extrémiste prohutu ;

- enfin, troisième dossier à l'origine de sa visite, la nomination d'un « complice des *Inkotanyi* » à la tête du camp Ngoma. Il s'agit du major Charles NTAMBABAZI, qui avait sollicité une mutation dans le Sud pour se mettre à l'abri des menaces qui pesaient sur lui à Kigali où il était commandant de la compagnie transport de « La Base » à Kanombe. Il était en fait le frère de feu le ministre NZAMURAMBAHO (famille dont P. NYIRAMASUHUKO a déjà dénoncé un autre frère comme « organisateur des troubles » à Butare en février 1994 (cf. *infra*, tome 2, p. 16).

Cette mise en perspective situe Pauline NYIRAMASUHUKO comme la promotrice la plus intransigeante d'une ligne dure qui ne respecte même plus les solidarités nouées entre les différentes composantes des élites de l'ancien régime. C'est bien elle qui tente de conduire l'élimination des ennemis jusqu'à son terme alors même que les énergies de beaucoup se relâchent. Comme on le verra, cette ligne s'imposa à la fin du mois de mai avec la relance des activités de l'autodéfense civile sur ordre du gouvernement intérimaire et le renouvellement des cadres « timorés », dont le préfet NSABIMANA.

16 mai 1994 : Conseil préfectoral de sécurité de Butare Pages des 30-31 janvier et 19-20 février

- *Urwikekwe no gutinyatinya bituma akazi kadatangira*
La suspicion et la peur font que le travail ne commence pas

Le problème de l'essence. Il n'y a pas de réserve

- Autorisation de circuler en ville / commandant de place avec autorisation du bourgmestre commune Ngoma.

- Les motos n'ont pas l'autorisation de circuler

- Les bicyclettes ne nécessitent pas d'autorisation quoique dangereux

- *Imodoka sans plaque zigomba gufatwa niyo zaba zitwawe n'abasilikali*

- *Ibirangashyaka biveho hasigare ishyaka limwe ryo kurwanya inkotanyi alizo mwanzi wacu twese aho guhora mwikanga interahamwe*

³⁴¹ Quant à lui, Éliab NDAMAGE est le beau-père du colonel Laurent RUTAYISIRE (Gikongoro), de feu Félicien GATABAZI (Butare), de feu le lieutenant-colonel Froduald MUGEMANYI (Gikongoro), etc.

³⁴² Le massacre des Bagogwe se déroula en janvier et février 1991 dans la région des Volcans. Il fut organisé par les autorités civiles et militaires, suite à l'attaque du FPR sur la ville de Ruhengeri le 23 janvier et illustra la mise en œuvre d'une stratégie génocidaire à l'égard de populations civiles prises en otage en riposte aux incursions militaires du FPR.

(« - Les véhicules sans plaques doivent être arrêtés même s'ils sont pilotés par les militaires
- Les insignes des partis doivent disparaître pour laisser place à un seul parti qui combattra les *Inkotanyi*,
notre ennemi commun, au lieu d'avoir toujours peur des *Interahamwe* »)

Mauvais

→ BAKUNDUKIZE Tharcisse

Crête Zaïre-Nil

Nimulinde ibyambu byose, tous les coins stratégiques

Ishimwe ry'abaselire lizaboneka

Ikibazo cyere-keranye no kwirwanaho

Bg. Nagire liste y'abajura abahe amasomo yo gukunda amahoro n'igihugu

- *Ko turi mu ntambara umuntu w'icyitso cyangwa wagiye kwiga ku Mulindi ibyo bikwiye kuvaho*

- *Gusaka gahunda irahali*

- *Kwigisha abantu kwirwanaho ngo ni ukwigisha abakiga ngo bazamare abanyenduga.*

Kugenzura tugomba kubifatanya kuko umujyi n'uterwa ni twese tuzazahara.

Umusivili ntugomba kwilirwa kuli barrière y'abasilikare kuko bamwe niho batungira agatoki

(« - Garder tous les ponts, tous les coins stratégiques

- Les primes des membres des comités de cellule seront disponibles.

Le problème de la défense civile

- Le bourgmestre devrait avoir une liste des bandits, qu'il leur donne des leçons de morale, pour aimer leur pays et la paix.

- Puisque nous sommes en guerre, un complice ou celui qui a été entraîné à Mulindi, ils doivent disparaître.

- La perquisition : le programme est là.

- On dit que former la population à l'autodéfense civile reviendrait à entraîner les gens originaires du Nord à éliminer les gens du Sud !!

- Nous devons tous participer aux contrôles, car si la ville est attaquée tout le monde en subira les conséquences

- Les civils ne doivent pas passer la journée aux barrières tenues par les militaires car c'est de là que viennent les délations »)

Colonel Muvunyi

- *Hari abantu bajanjete En plus de la carte d'identité mugomba gusaka sérieusement mukabaza umuntu aho aturuka kugirango urebe niba azi u Rwanda*

- *Mugomba kudutungira agatoki. Guellilas irwanywa n'indi guellilas*

- *Démystifier l'usage d'armes kuko tugomba kumenya kuyikoresha.*

- *Hégémonie Hima-tutsi de la zone interlacustre niyo ishakwa ngo vuba aha le 18 mai abahutu lero nimwe mubwirwa*

(« Il y a des gens qui ne sont pas sévères. En plus de la carte d'identité, vous devez fouiller sérieusement ; demander à l'intéressé d'où il vient pour tester s'il connaît le Rwanda.

- Vous devez procéder à des dénonciations et nous indiquer les gens (aux militaires)

- La guérilla est contrecarrée par une autre guérilla

- Démystifier l'usage d'armes parce que nous devons tous savoir les utiliser

- C'est l'hégémonie Hima-tutsi de la zone interlacustre qui est visée, et d'ici peu. Le 18 mai. Les Hutu sont avertis. »)

Directeur de cabinet

Gukunda ibintu nibyo bigiye gutuma dutsindwa Mutange ibyo mufite turwane ku gihugu cyacu.

Umuganda wo kuvanaho urwihisho - abatazaza bazaba ali abafasha umwanzi.

Gukora Nimudakora inzara izadutsinda ubwayo. "Wima igihugu amaraso imbwa ikayanywera ubusa"

- *Umusanzu w'ingabo*

(« - L'attachement à nos biens. Voilà ce qui va nous conduire à la défaite. Donnez tout ce que vous possédez afin de protéger notre patrie.

- Les travaux communautaires *Umuganda* pour détruire les planques. Ceux qui ne viendraient pas y participer seraient considérés comme des complices de l'ennemi.

- Mettez-vous au travail sinon nous serons vaincus par la faim elle-même.
« Tu refuses du sang à ton pays et le chien le boit gratuitement. »
Les cotisations destinées à l'armée »)

Sous-préfet

Information igomba kuihuta
(« L'information doit être donnée à chaud »)

Vice-recteur

L'umuganda + réunion
(« Les travaux communautaires + réunion »)

Rekeraho³⁴³

Ese les Bg. Basobanuye iyi ntambara icyo ali cyo ?
(« Les Bourgmestres ont-ils expliqué la nature de cette guerre ? »)

Bg. Shyanda :

Nturyunvikana n'abaturation ngo hari abantu bahishe mu bigo, Save Bivuzwe na Konseye Gatoki. Il a une liste des suspects ?
(« Le Bourgmestre de Shyanda n'est pas en bons termes avec la population. Il y a des gens qui se cachent au sein des établissements de Save. Ceci est rapporté par le conseiller GATOKI. Il a une liste des suspects.³⁴⁴ »)

Ce compte rendu apparaît à bien des égards surprenant et il est dommage que l'identité de tous les intervenants ne soit pas rapportée. Vraisemblablement la première partie correspond à une intervention du préfet NSABIMANA, président du conseil. Mais on ne peut exclure que les propos retranscrits n'aient été réécrits et radicalisés par la rédactrice du document. Il faut garder en mémoire qu'aussi bien NSABIMANA que MUVUNYI viennent d'être pris en flagrant délit de sollicitude envers les « complices ».

Soulignons tout d'abord que des réserves fortes envers la politique des massacres systématiques et la défense civile ressortent des propos, soit ouvertement (« - On dit que former la population à l'autodéfense civile reviendrait à entraîner les gens originaires du Nord à éliminer les gens du Sud !! »³⁴⁵ « - Nous devons tous participer aux contrôles, car si la ville est attaquée tout le monde en subira les conséquences » ; « - Les civils ne doivent pas passer la journée aux barrières tenues par les militaires car c'est de là que viennent les délations » ; « - L'attachement à nos biens. Voilà ce qui va nous conduire à la défaite. Donnez tout ce que vous possédez afin de protéger notre patrie. »), soit indirectement (« La suspicion et la peur font que le travail ne commence pas », « au lieu d'avoir toujours peur des Interahamwe » ; « Les bourgmestres ont-ils expliqué la nature de cette guerre ? »).

La tonalité générale est cependant extrêmement combative et des incitations formulées : le bourgmestre de Ngoma devrait avoir une liste des « bandits » ; « il y a des gens qui ne sont pas sévères »... Des phrases fortes sont prononcées autour du tryptique : dénonciation, perquisition, élimination : « Puisque nous sommes en guerre, un complice ou celui qui a été entraîné à Mulindi, ils doivent disparaître » ; « - La perquisition : le programme est là. ». Le colonel MUVUNYI et le directeur de cabinet du préfet se distinguent par leur agressivité : « C'est l'hégémonie Hima-tutsi de la zone interlacustre qui est visée, et d'ici peu. Le 18 mai. Les Hutu sont avertis. » ; « - Les travaux communautaires Umuganda pour détruire les planques. Ceux qui ne viendraient pas y participer seraient considérés comme des complices de l'ennemi. » ; « Tu refuses du sang à ton pays et le chien le boit gratuitement ».

³⁴³ L'adjudant-chef Emmanuel REKERHAHO, membre du comité de sécurité, avait en charge la formation de recrues pour l'armée.

³⁴⁴ Cette dénonciation par le conseiller de secteur GATOKI équivaut à une déclaration de candidature au cas où l'élimination du bourgmestre Théophile SHYAMBERE serait envisagée avec l'approbation des autorités.

³⁴⁵ Cette phrase est politiquement d'une grande importance et illustre les tensions toujours fortes entre les ressortissants du nord et du sud, y compris dans la conduite de la guerre et de la défense civile. Ainsi, le « retard » pris par les préfectures du sud dans la structuration, l'entraînement et l'armement des milices *Interahamwe* s'explique d'un côté par la peur des noyaux dirigeants du nord d'armer les « populations » du sud. En fait, les milices *Interahamwe* ne se sont vraiment élargies dans les préfectures du sud traditionnellement les plus hostiles au pouvoir du nord que lorsque l'avancée du FPR apparut inexorable et que la défaite s'annonçait. D'un autre côté, alors que cet élargissement commençait d'abord par l'entraînement des résidents originaires des préfectures du nord les plus motivés, la crainte était vive que les miliciens du nord n'abusent de leurs armes et ne règlent leurs comptes vis-à-vis des ressortissants du sud.

Notons que ce texte est agrémenté d'une touche personnelle par Pauline NYIRAMASUHUKO : un encart spécial est réservé à un cadre du projet Crête Zaïre-Nil avec la mention : « Mauvais ». Synonyme à cette page comme à d'autres d'élimination programmée.
Le lendemain se tient un conseil des ministres important notamment consacré à la défense civile. Pauline NYIRAMASUHUKO prépare le terrain, elle veut être inattaquable au niveau des « travaux pratiques ».

2. Le conseil préfectoral de sécurité du 31 mai 1994³⁴⁶

Muyaga-Rusatira-Mugusa-Ruhashya → Ruhashya -Nyabisindu
Kugemulira abali ku rugamba ntibishoboka donc bagomba kulya ibyo basanze
(Impossibilité de ravitaillement de ceux qui sont sur le champ de bataille ; donc ils doivent vivre des biens trouvés sur place)

Fouille systématique

résister sur place

Incorporation provisoire de 2000 jeunes honnêtes d'ici 2 jours

- Débroussailler et
- éclaircir les forêts
- Faire les tranchées d'observation et d'écoute
- tenue de rechange civile.

Ibikote by'imbeho (Manteaux contre le froid)

- Umuganda pour tous

Ndora n'ont que 3 fusils n'ont pas de radios

Tueries par FPR Bugeri-Ntyazo

Curusi-Mugusa

Gushaka Imipanga (« Chercher les machettes »)

Signe distinctif (*ikirere*) [« feuille de bananier »]

Maraba 30 - Dirprison Munyeragwe³⁴⁷

Ruhashya 30 - Prore³⁴⁸

Rusatira 60 - Sylvain + Shyanda

Mugusa 60 - Préfet

Muyaga 60 - Rutayisire³⁴⁹

Runyinya-Gishamvu : S/P³⁵⁰

- Décide la ligne de départ
- Progression à vue. Avoir les observateurs devant la masse
- La commune Ngoma devrait faire cette fouille dans les différentes forêts car 3/4 de la commune est faite de forêts
- Risque de pillage. Chaque cellule devrait avoir au moins cinq responsables.
- Logistique *buri wese agomba kugira icyo ashinzwe* (« Chacun doit avoir une attribution précise »)
- L'UNR voudrait avoir des fusils pour l'autodéfense avec leur cotisation

ESO

Caporal HAKIZIMANA 9 ans

Caporal UTAZIRUBONA (9 [« aurait adressé des mots mauvais à la population sur Mwogo » (la rivière Mwogo)]³⁵¹)

3. Le programme des déplacements de Pauline NYIRAMASUHUKO du 3 au 7 juin et les enjeux sécuritaires³⁵²

Le 3 à Gikongoro → sous-préfet Mwulire

Le 4 Mbazi Mwulire Atelier

Le 5 Mugusa population sans action, militaire envoi sans cartouches

Δ ! Préfecture Butare non gardée

car brigade fermée le parquet non opérant

³⁴⁶ Agenda PN, pages du 26 au 28 mai.

³⁴⁷ Le chiffre indique les effectifs que chaque responsable, ensuite mentionné, doit regrouper pour conduire l'opération de ratissage avec les machettes et les feuilles de bananier.

³⁴⁸ Procureur de la République : Mathias BUSHISHI.

³⁴⁹ Sous-préfet.

³⁵⁰ Assiel SIMBALIKURE.

³⁵¹ Ils ont 9 années d'ancienneté. Les deux sont des « mauvais ».

³⁵² Agenda PN, pages du 28 au 29 mai.

NSHIZIRUNGU
MUNYENGANGO
MUVUNYI
Frère NZAMURAMBAHO
Préfet³⁵³

Le 6 « chez SEMWAGA des gens ont été tués, les autres ont été tabassés ». Les gendarmes ont tiré sur la population causant l'insécurité dans la commune³⁵⁴

↗ les armes même cotiser pour cela

Le 7 Ndora et Nyaruhengeri

Δ ! Dossier Minitraso *bajyanye abana Sud Kivu* (« ont conduit des enfants au Sud Kivu »)

↳ Terre des hommes et Croix-Rouge

les encadreurs *ni abasore baruta abana ubwinshi* (« sont des jeunes plus nombreux que les enfants »).

C'est un recrutement pour le FPR déguisé 3 bus³⁵⁵

Le 8 : les bourgmestres et sous-préfets → mobilisation de la population et utilisation des armes traditionnelles³⁵⁶

Mbazi = Étienne Prof. Comme / Siméon

• LE FPR veut prendre les hauteurs *ibisi-byu Huye hali abafatwe muri Runyinya* (« la chaîne des montagnes de Huye. Certains ont été arrêtés à Runyinya »)

- Kigembe = SESONGA *akoresha* (« emploi ») les jeunes Tutsi³⁵⁷

Plusieurs textes furent diffusés par le gouvernement en date du 25 mai 1994, qui fixaient les directives du programme d'autodéfense civile. Par rapport au programme de pacification qui le précédait, l'objectif demeurait inchangé (le terme qualifiait toujours l'organisation des massacres), mais il s'agissait de mieux utiliser les ressources et d'accélérer l'élimination des « ennemis » alors même que l'avancée de l'APR se précisait aux abords de la préfecture de Butare. Des officiers furent nommés pour diriger les comités d'autodéfense dans chaque préfecture, organiser des formations militaires et armer les miliciens. À Butare, l'officier responsable du comité préfectoral d'autodéfense civile fut le lieutenant-colonel Alphonse NTEZILYAYO.

Souvent sont confondues, sous le même terme, les deux catégories de défense civile. Si les deux étaient dirigées par des officiers en retraite, la première consistait à entraîner de futurs combattants à envoyer au front, la seconde concernait l'entraînement de civils pour des tâches dites de défense locale. Le comité de sécurité qui avait en charge la formation de recrues pour Gikongoro et Butare était sous la responsabilité des colonels Aloys SIMBA et d'Alphonse NTEZILYAYO ainsi que des adjudants-chefs Emmanuel REKERAHO (*hutu, Butare, commune Huye*) et NTARUGIRA (*hutu, //*).

³⁵³ Cette déclaration complète l'entretien ci-dessus entre Pauline NYIRAMASUHUUKO et Sylvain NSABIMANA et illustre le fond de sa pensée sur l'état des lieux jugé déplorable de la situation politique à Butare du fait du rôle des « complices » aussi bien au sein du parquet qu'au sein de l'armée. Complices qu'elle dénonce avec virulence par ailleurs. Ce passage permet certainement de comprendre les raisons de la suspension de Tharcisse MUVUNYI à la mi-mai (cf. *supra* § 8.3., p. 142), c'est-à-dire juste après l'intervention de P. NYIRAMASUHUUKO. Manifestement, son remplacement par le colonel MUNYENGANGO prévue pour le 6 juin ne satisfaisait pas la ministre. Parmi les « complices » figurait aussi comme nous l'avons déjà vu, le major Charles NTAMBABAZI qui fut affecté à Butare et dut se réfugier chez lui à Gikongoro suite à un tabassage. Sylvain NSABIMANA complète la panoplie des institutions défaillantes : justice, armée, administration territoriale !

³⁵⁴ Pour la compréhension de ce paragraphe on se reportera à la page 151 ci-dessous. Notons simplement que la version de Félix SEMWAGA et celle de Pauline NYIRAMASUHUUKO concordent sur les faits, mais diffèrent sur le camp défendu. Ici, P. NYIRAMASUHUUKO justifie l'attaque de la « population » (toujours assimilée au camp des « bons ») contre la parcelle de Félix SEMWAGA qui venait d'être nommé vice-président de la défense civile par un autre « complice », le préfet NSABIMANA. Formulation étrange : les gendarmes qui ont défendu les « gens tués et tabassés » installés chez Félix SEMWAGA sont considérés comme ayant « causé de l'insécurité dans la commune » !

³⁵⁵ Le dépit du prédateur devant les proies qui lui échappent est ici exprimé ouvertement. Le convoi humanitaire emmenait effectivement un certain nombre d'adultes tutsi comme « accompagnateurs » des orphelins et enfants abandonnés.

³⁵⁶ Le 8 juin est une date importante : c'est le jour où sont arrivés dans les préfectures les nouveaux textes envoyés par le ministère de l'Intérieur sur l'organisation de l'autodéfense civile et la relance des massacres. Comme d'habitude, la ministre zélée, qui maîtrise les informations et assure le suivi de toute la chaîne de décision, anticipe leur mise en œuvre avant même que le cadre formel soit établi : priorité aux massacres !

³⁵⁷ Dans le langage des tueurs de l'époque, cette mention signifie : à éliminer !

Avant même la réception des consignes ministérielles, Sylvain NSABIMANA organisa à la commune urbaine de Ngoma, le 30 ou le 31 mai, une réunion qui regroupait les autorités, les fonctionnaires et les commerçants

« qui avaient tous le problème d'insécurité causé par l'existence des barrières. C'est alors que le préfet Sylvain m'a convié à cette réunion parce que je lui avais aussi exposé le problème des attaques qui étaient menées contre moi à Mbazi. [...] C'est alors qu'un comité chargé de contrôler les barrières a été mis sur pied pour faire rapport sur ce qui s'y passait. Entre temps, suite aux désordres qui caractérisaient ces barrières et à leur surnombre, il nous a été demandé de supprimer celles qui étaient très proches les unes des autres et de les regrouper, ce que l'on a appelé « renforcer » les barrières. Mais ceci n'a pas été fait parce qu'au moment où nous nous organisions, un certain Callixte KALIMANZIRA, alors directeur de cabinet au MININTER, a immédiatement dissout ledit comité au motif qu'il était composé de complices. Vers le 16 juin 1994, celui qui l'avait mis sur pied, le préfet Sylvain a été limogé. Depuis lors on n'a plus parlé de ce comité, c'en était fini de lui. » (déclaration de Félix SEMWAGA du 5 décembre 1997, cf. annexe 52, référence KO227559, tome 3).

Cette première tentative qui déboucha sur la nomination de Félix SEMWAGA comme vice-président du comité préfectoral de l'autodéfense civile apparaît riche d'enseignements sur le plan politique. Pour Sylvain NSABIMANA et certains cadres administratifs, il s'agissait de remédier aux exactions qui s'étaient instaurées d'une part avec les barrières tenues par des militaires et de l'autre du fait de celles érigées par les milices, notamment celles du MRND sous le contrôle de Shalom NTAHOBARI. La décision de confier la responsabilité du programme à Félix SEMWAGA fut considérée comme une provocation ouverte vis-à-vis du tandem KALIMANZIRA-NYIRAMASUHUKO et plus largement à l'encontre des responsables du MRND. Cette décision relançait notamment la question du rapport de force à Mbazi où l'élimination du chef de la CDR, Jean-Baptiste KAGABO, laissait désormais face à face Félix SEMWAGA et Antoine SIBOMANA, alliés de circonstance, mais soumis à la pression de Callixte KALIMANZIRA et de Shalom NTAHOBARI et des *Interahamwe* sous leurs ordres. La propriété de Félix SEMWAGA, où étaient réfugiées entre 50 et 80 personnes (notamment un ex-bourgmestre de Kibayi et de nombreux Tutsi, la plupart apparentés à son épouse) fut une nouvelle fois attaquée par les miliciens et la « population » le 26 mai et le 6 juin (cf. *supra* encadré n° 11, point 3, p. 150). Les militaires chargés d'assurer sa protection l'emportèrent à nouveau. Avec deux fonctionnaires, Félix SEMWAGA installa aussitôt son bureau de vice-président préfectoral à l'hôtel *Faucon* et se mit à l'œuvre (annexes 56 et 57, tome 3). Mais l'opération de démantèlement des barrières ne dura qu'une semaine, Callixte KALIMANZIRA les fit rétablir, obtint le renvoi de Sylvain NSABIMANA et déchargea Félix SEMWAGA de ses fonctions.³⁵⁸

Entre temps, les circulaires ministérielles étaient parvenues à Butare et une autre organisation vit le jour. Dans la préfecture de Butare, la réception formelle par les services préfectoraux des consignes ministérielles eut lieu le 8 juin 1994 (cf. annexes 35, tome 3). Elle fut suivie de la mise en place d'un comité provisoire d'autodéfense civile le 17 juin au niveau de la commune urbaine de Ngoma. Parmi les participants à cette réunion, figurent notamment la plupart des bourgmestres et les autorités administratives habituelles : l'inspecteur d'arrondissement, Viateur NYANDWI ; l'inspecteur du travail, Pierre-Damien BAVAKURE ; le directeur général de l'IRST, François GASENGAYIRE (MDR) ; le directeur régional de l'ISAR-Rubona, Venant RUTUNGA, etc. La convocation à cette réunion, signée par le sous-préfet Évariste BICAMUMPAKA au nom du préfet, Sylvain NSABIMANA, ne laissait aucune ambiguïté sur les objectifs et tâches attendus (cf. annexe 58, tome 3). Les deux points à l'ordre du jour étaient :

- Modalités de mise en place des unités guerrières dans les communes ;
- Organisation de la fouille dans des maisons.

D'après les informations partielles que j'ai pu recueillir, après l'éviction de Sylvain NSABIMANA et la dissolution du comité de « complices » qu'il venait d'installer, deux réunions se tinrent sous la présidence d'Alphonse NTEZILYAYO entre le 17 et le 20 juin pour mettre en place un nouveau comité préfectoral d'autodéfense civile doté d'une direction politique unifiée sous les ordres du MRND/CDR et des miliciens *Interahamwe*. L'organisation prévue par les textes

³⁵⁸ Dans une autre déposition (Ministère de la Défense, Prison de Butare, procès-verbal d'audition du 27 décembre 1994), Félix SEMWAGA déclara : « C'est au mois de mai 1994 que la Défense civile a été créée et je fus nommé vice-président chargé de la sécurité de la ville. Toutefois Callixte KALIMANZIRA, alors directeur de cabinet au MININTER, n'a pas permis l'instauration de la sécurité. Il a placé toutes les responsabilités aux mains des *Interahamwe* et ce sont eux qui les assumaient. C'est en effet cet état de choses qui fut à l'origine du limogeage de Sylvain NSABIMANA, l'ancien préfet de Butare. » (cf. annexe 22, tome 3).

était extrêmement hiérarchisée. Elle fonctionnait sous la tutelle d'un comité préfectoral de coordination d'autodéfense civile supervisé par le préfet, puis à chaque échelon administratif, de la préfecture au secteur (qui était retenu comme l'unité opérationnelle), un conseil d'autodéfense civile était créé. Celui-ci agissait sous la responsabilité des autorités administratives, conférant par la même une responsabilité éminente à la fois au commandant de place qui « contrôle et évalue », au préfet, aux bourgmestres et surtout aux conseillers de secteur.

Dans la nouvelle situation administrative de Butare, le cumul des fonctions d'Alphonse NTEZILYAYO simplifiait l'organigramme à l'extrême. En l'absence de document écrit, nous n'avons pas réussi à le reconstituer de manière totalement rigoureuse et les témoins que nous avons rencontrés assimilent généralement les participants aux réunions et les dirigeants nommés, les responsables de la ville Ngoma et ceux de l'échelon préfectoral. En fait, ces approximations sont compréhensibles : entre le 17 juin et la fuite de l'administration territoriale vers Gikongoro le week-end des 2 et 3 juillet, il n'a pas été possible de structurer vraiment une organisation couvrant l'ensemble de la préfecture. Une semaine après l'installation d'Alphonse NTEZILYAYO les communes du nord-ouest puis du nord tombaient sous le contrôle de l'APR.³⁵⁹ C'est donc le groupe constitué à Butare Ville autour des cadres politiques et des chefs miliciens de la commune qui servit de bras armé à la relance préfectorale de l'autodéfense civile. La mise en place de cette structure suscita des compétitions extrêmement vives entre les différents partis et groupes qui contrôlaient la ville et la préfecture. Le *modus vivendi* apparent qui fut négocié répartissait les postes à parité entre le MDR, le PSD et le MRND/CDR, partage qui consacrait en fait la perte d'influence du PSD. L'alliance scellée à cette occasion entre le MDR et le MRND s'établissait toutefois entre des forces de poids inégal. Dans la plupart des communes, le MRND/CDR contrôlait à lui seul la situation. Néanmoins, les rivalités permanentes pour le contrôle des barrages sur les routes et les pistes, l'appropriation des biens pillés et des propriétés vacantes n'avaient plus guère à voir avec les clivages politiques. L'exacerbation des surenchères et des conflits concernait essentiellement des groupuscules d'extrémistes prédateurs aux contours aussi fluctuants et éphémères que les intérêts immédiats qu'ils défendaient.

³⁵⁹ Entre la fin juin et le début du mois de juillet 1994, les responsables des sous-préfectures et communes organisèrent leur départ ou fuite vers la zone Turquoise ou le Burundi en fonction de l'avancée effective de l'APR ou des rumeurs qui circulaient sur ce point. Ils ne reçurent aucune consigne officielle de repli de la part des responsables de la préfecture, qui avaient eux-mêmes pris les devants en se réfugiant d'abord à Nyakizu puis dans la commune voisine de Mubuga en préfecture de Gikongoro qui était passée sous contrôle de l'armée française.

L'APR progressa dans la préfecture de Butare à partir du nord-est : Muyira, Ntyazo et Mugusa furent les premières communes conquises au cours de la deuxième quinzaine du mois de juin. La marche se poursuivit en deux branches : l'une s'empara successivement de Nyabisindu, Ruhashya et Mbazi, l'autre avançait vers Gakoni (Mugusa) - prise le 28 juin - et Shyanda d'où elles convergèrent pour s'emparer de Butare Ville dans les premiers jours de juillet. La progression reprit ensuite vers Ndora (prise le 9 juillet), Nyaruhengeri, Muganza, Kibayi et s'acheva par la prise de contrôle des communes de l'ouest, riveraines de la zone humanitaire sûre, dite zone Turquoise, établie formellement le 5 juillet (Maraba, Huye, Gishamvu, Kigembe, etc.).

Tableau n° 14 : Organigramme de l'autodéfense civile à Butare

Comité de supervision de l'autodéfense civile

Faustin TWAGIRAYEZU, professeur Groupe scolaire de Butare, MRND, responsable de cellule Kabutare-Ngoma, président, MRND
Félix SEMWAGA, vice-président MDR
Jean-Damascène RUGANINTWARI, directeur du centre de formation (CFP) de Karubanda, PSD

Comité « préfectoral » de l'autodéfense civile

Président
Faustin TWAGIRAYEZU, professeur Groupe scolaire de Butare, MRND, responsable de cellule Kabutare-Ngoma
Vice-Président
Frédéric NTABWOBA, bibliothécaire, Groupe scolaire de Butare, MRND

3 PSD, 3 MDR, 3 MRND/CDR³⁶⁰

MDR

Venant GAKWAYA, commerçant
Faustin NIYONZIMA, président MDR Maraba, secrétaire préfectoral du MDR
Emmanuel REKERAHO, ex-militaire

PSD

Damien IYAKAREMYE, ingénieur UNR
Jean-Damascène RUGANINTWARI, directeur du centre de formation (CFP) de Karubanda
Faustin RUTAYISIRE, sous-préfet

MRND/CDR

Martin DUSABE³⁶¹, MRND, directeur Sorwal, MRND
Bernard MUTWEWINGABO, professeur UNR, MRND
Siméon REMERA, assistant médical Butare, CDR

Autres participants³⁶²

Léon NYAMUSIMBA, enseignant Groupe scolaire de Butare
Clément MUNYAGASHEKE, milicien MDR (fils d'Isaac MUNYAGASHEKE)
Désiré MUNYANEZA, milicien MDR MDR (fils d'Isaac MUNYAGASHEKE)
Célestin HALINDINTWALI
Élysée MUTEYE, enseignant Groupe scolaire de Butare
François NDUTIYE, agent UNR
Vénuste UWIZEYE, conseiller Butare
Jean-Baptiste RUZINDANA, président du tribunal de première instance
Dr Martin KAGERUKA, UNR
Jean-Bosco NZITABAKUZE, enseignant, UNR

La structure organisationnelle de l'autodéfense civile était enfin complétée par un comité de financement où se retrouvaient la plupart des membres déjà cités.

³⁶⁰ Les divers recoupements concordent sur les neuf noms ci-dessous.

³⁶¹ Pour situer le type de débat du comité, c'est de lui que vint l'information transmise à un voisin selon laquelle il avait été décidé que les épouses tutsi des médecins hutu ne seraient pas éliminées (témoignage, Butare, 30 janvier 2002).

³⁶² Les membres ci-dessous sont les plus fréquemment cités comme participants actifs aux réunions et/ou lors des actions conduites à Butare Ville. Nous n'avons pas retenu dans cette liste les noms des personnes ayant fait l'objet d'une contestation ou réserve de la part d'un témoin.

Tableau n° 15 : Comité de financement de l'autodéfense civile³⁶³

Maurice NTAHOBARI, UNR, MRND, recteur
 Jean-Berchmans NSHIMYUMUREMYI, UNR, MRND, vice-recteur
 Zéphyrin BAGAMBIKI, hutu, Ruhengeri, MRND, directeur de la bibliothèque du CAB
 Faustin RUTAYISIRE, sous-préfet
 Venant GAKWAYA, commerçant
 Isaac MUNYAGASHEKE, commerçant
 Joseph KANYABASHI, bourgmestre Ngoma
 Jean-Baptiste SEBALINDA, DAF Sorwal
 Charles SIJYENIYO, stomatologue à l'hôpital universitaire de Butare
 Sosthène MUNYEMANA, gynécologue-obstétricien à l'hôpital universitaire, MDR

Quatre membres du comité de financement furent habilités comme mandataires du compte bancaire n° 84 343 ouvert à la Banque de Kigali le 15 juin 1994 à la demande du préfet Sylvain NSABIMANA au nom du comité de financement de l'autodéfense civile. Il s'agit de Faustin RUTAYISIRE, sous-préfet ; Jean-Berchmans NSHIMYUMUREMYI, vice-recteur de l'UNR ; Jean-Baptiste SEBALINDA, DAF de la SORWAL, Venant GAKWAYA, secrétaire de la Chambre de commerce.

Le financement de la défense civile avait différentes finalités. Il tenait à la nécessité d'entretenir les énergies militantes du haut en bas de l'échelle des activistes (au même titre que les distributions de bière sur les barrages ou toutes autres gratifications comme l'octroi de propriétés ou de biens...), et d'assurer la logistique des massacres (véhicules pour les déplacements, hébergement...). Les fonctionnaires et les commerçants formaient les groupes de donateurs potentiels les plus sollicités. Les enseignants de l'UNR furent, du fait d'une mesure du vice-recteur Jean-Berchmans NSHIMYUMUREMYI, les plus importants donateurs, puisque le montant total de leurs dépôts d'épargne fut viré sur le compte de l'autodéfense civile. Ces cotisations n'étaient pas exclusives de celles qui étaient exigées par les militants ou miliciens des partis aux points de contrôle divers en ville et dans les campagnes ainsi que par les FAR. Appelée *umusanzu w'ingabo*, cette dernière faisait l'objet d'une attestation de soutien à l'armée qui était exigée lors de tout déplacement dans la préfecture ou le pays. On se reportera à la liste des principaux contributeurs butaréens (cf. annexe 59, tome 3).

8.4.2. Une politique de relance tardive et inefficace

La note du 25 mai 1994 du ministre de l'Intérieur, Édouard KAREMERA, relative à la « Mise en œuvre des directives du Premier ministre sur l'auto-organisation de la défense civile » donna *de facto* aux responsables des comités d'autodéfense civile pouvoir de vie et de mort sur tous les membres de la population susceptibles d'être considérés comme défaillants ou timorés vis-à-vis de « la défense de la patrie en danger » (cf. annexes 35, tome 3).

Comme l'historienne Alison Des Forges l'a abondamment analysé dans son ouvrage³⁶⁴, l'établissement d'un cadre formel de l'autodéfense civile populaire présentait surtout l'avantage de contourner à la fois les partis politiques, la hiérarchie militaire et l'administration territoriale pour consacrer ouvertement le pouvoir et la légitimité des milices, c'est-à-dire les partisans des massacres les plus déterminés. Aucune loi, aucune hiérarchie ne pouvaient plus être invoquées pour contenir le zèle des militants susceptibles de s'attaquer à tous ceux qui d'une manière ou d'une autre freinaient le processus d'autodéfense. Une des fonctions principales de ces directives visait à faire pression sur les « fatigués », nombreux dans l'administration, voire dans l'armée, qui commençaient à s'interroger sérieusement sur l'utilité de toutes ces tueries, sentiment que beaucoup de citoyens rwandais pouvaient partager alors que le GI fuyait vers le nord. Dans cette optique, les préfectures du sud étaient concernées en premier lieu par ces directives car

³⁶³ Hormis les quatre gestionnaires du compte bancaire dont l'appartenance est formellement prouvée, les membres indiqués sont ceux cités de manière concordante par nos divers interlocuteurs. Pour autant, le fait d'être membre du comité n'implique pas nécessairement un engagement personnel actif.

³⁶⁴ HRW-FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda, op. cit.*

l'élimination des « ennemis » y avait pris beaucoup de retard et l'ampleur du « travail » était conséquente du fait de la forte proportion des populations tutsi.

En même temps, l'encadrement renforcé de l'autodéfense civile permettait aussi un éventuel contrôle des milices qui se comportaient comme des groupes prédateurs. La forte sollicitation des agents du ministère de l'Intérieur et des cadres administratifs locaux visait à remobiliser les populations qui avaient progressivement arrêté de participer aux patrouilles et cédé le contrôle des barrières aux miliciens et/ou à la pègre.

Parallèlement aux recrutements hâtifs de jeunes enrôlés presque aussitôt dans les combats effectués via les responsables communaux (cf. annexe 60, tome 3), le commandement militaire tenta aussi de freiner l'avancée des troupes de l'APR vers Gitarama dans la première quinzaine du mois de juin en recourant aux milices, mais les affrontements qui eurent lieu dans les communes du nord de la préfecture de Butare (Muyaga, Mugusa, Nyabisindu) causèrent des pertes importantes et illustrèrent la faible capacité militaire de l'autodéfense civile populaire.

La mise en place des « Formations d'autodéfense civile » par peloton et section mobilisa de nombreux candidats intéressés tout particulièrement par la possibilité de pouvoir disposer d'armes à feu (cf. annexes 23 et 61, tome 3). On retrouvait parmi eux des citoyens de toutes catégories, de nombreux boutiquiers ou commerçants, des cadres administratifs, des personnels de l'université, des chercheurs et universitaires, etc. (cf. annexe 62, tome 3). Au-delà des tâches de « pacification » qui incombaient aux membres de l'autodéfense civile, les volontaires pensaient aussi pouvoir contribuer à leur propre sécurité et mieux assurer la défense de leurs biens.³⁶⁵

Notamment dans les deux préfectures de Gitarama et de Butare, la relance du programme d'autodéfense civile supposait une reprise en main de l'administration préfectorale et communales. Une coïncidence tout à fait étonnante voulut que le dernier acte public du préfet destitué, Sylvain NSABIMANA, fut d'installer le 17 juin le comité provisoire d'autodéfense civile de la préfecture dont Alphonse NTEZILYAYO était déjà l'officier responsable (cf. annexe 63, référence KO226453 sqs, tome 3). Sur le plan formel, il est donc clairement établi que le préfet Sylvain NSABIMANA endossa et valida toutes les étapes de la mise en œuvre du génocide à Butare du 20 avril, avec la réunion de mise en application des consignes du gouvernement intérimaire, jusqu'au lancement de la dernière phase du « nettoyage final ». Si l'on suit l'analyse de la plupart des témoins butaréens, on retiendra donc que rien ne fut épargné par les décideurs politiques à celui qui accepta cette nomination par opportunisme et qui fut choisi parce qu'il était « le plus facile à manipuler ».

Avec le nouveau préfet, Pauline NYARAMUSUHUKO et Callixte KALIMANZIRA ne rencontrèrent plus d'opposition dans la direction stratégique des opérations. La coordination de la défense civile entre les deux préfectures de Butare et de Gikongoro qu'assurait Aloys SIMBA et Alphonse NTEZILYAYO n'était désormais plus freinée à l'échelon des préfets. Plus largement, la gestion des miliciens entre les deux préfectures du sud était rationalisée et ils pouvaient transgresser toutes les entraves liées aux divisions administratives et susceptibilités des autorités locales. Tout comme Cyangu, préfecture MRND « exportatrice » de miliciens vers Kibuye, Gikongoro palliait les défaillances dans les communes riveraines moins dynamiques des préfectures de Gitarama et Butare (cf. *supra* § 8.2, p. 129, 132). Cette rotation des miliciens entre préfectures remédiait aux faiblesses des dispositifs locaux où les phénomènes d'interconnaissance protégeaient des proches ou des voisins.³⁶⁶ Enfin, cette nomination aurait permis de rétablir un certain consensus entre les chefs politiques locaux que le comportement et l'attitude à adopter envers le préfet NSABIMANA divisaient profondément.

³⁶⁵ C'est dans cette optique que furent parallèlement réactivés les comités de sécurité communaux, structures initiées en octobre 1990 lors de la première offensive du FPR.

³⁶⁶ Signalons que les militants du MDR Gikongoro furent particulièrement actifs dans l'organisation des massacres antitutsi. Après l'assassinat d'Emmanuel GAPYISI en mai 1992, président du comité directeur préfectoral, Anastase MUNYANDEKWE, fonctionnaire du ministère des Transports et des Communications lui succéda. Il se fit rapidement connaître comme un leader *Power* et fut régulièrement dénoncé pour son extrémisme. Il était affublé du surnom de KIMWAMWANYA (« celui qui triche ») et dénoncé comme « valet de KARAMIRA » (cf. par exemple, *Le Partisan*, n° 18 du 15 octobre 1993). Il figure au 71^{ème} rang dans la liste des génocidaires de 1^{ère} catégorie publiée dans le *Journal Officiel* n° 17 du 1^{er} septembre 1996. Il était l'époux de Céline NYIRANEZA, sœur de Pauline NYIRAMASUHUKO.

Ainsi, paradoxalement, Jean KAMBANDA et son « chargé de pouvoir » butaréen, Félix SEMWAGA (cf. *supra* § 5.3., p. 73), auraient eux aussi approuvé cette nomination.³⁶⁷ Dans la compétition interne des ex-partis d'opposition pour le contrôle politique de Butare, le MDR *Power* prenait un avantage décisif sur le PSD dont le ministre Straton NSABUMUKUNZI était, de son propre fait³⁶⁸, marginalisé. Bénéficiant déjà d'une relation privilégiée avec le capitaine NIZEYIMANA et surtout avec le lieutenant Ildephonse HATEGEKIMANA, Félix SEMWAGA aurait établi de bons rapports avec le nouveau préfet grâce à Emmanuel REKERAHO, ex-adjutant-chef, responsable du MDR et coordonnateur de la défense civile et des massacres pour les communes de Mbazi, Maraba et Huye (Sovu) (témoignage, Kigali, 1^{er} février 2002).

Paradoxalement, le fait que la dispute pour la direction politique de la ville et des massacres se recentre autour d'une compétition MDR/MRND conféra à l'ex-parti unique un label régional inattendu. Théodore SINDIKUBWABO, Pauline NYIRAMASUHUKO, Callixte KALIMANZIRA s'appuyant sur le nouveau préfet gagnèrent apparemment en légitimité alors que le MDR de Jean KAMBANDA, assimilé à son porte-parole le plus actif, Félix SEMWAGA, était soupçonné d'être l'agent d'une tentative de mainmise des gens de Gitarama. L'animosité traditionnelle des Butaréens envers toute tutelle des « étrangers » associait ainsi paradoxalement le MDR aux « gens du nord » qui continuèrent pourtant à contrôler le MRND et à maintenir un contact direct avec les décideurs de Gisenyi.

8.5. Pauline NYIRAMASUHUKO, de l'activisme au « coup d'État permanent » : *Ngo iyo umugabo ayobora urugo umugore abayobora isi yose*³⁶⁹

De la même façon que le chapitre sur la sphère politique butaréenne avant avril 1994 s'est achevé sur le rôle décisif joué par Séraphin BARARENGANA, acteur déterminant bien que n'apparaissant pas dans la sphère formelle du pouvoir, celui-ci insistera sur un aspect, souvent illustré par les témoins mais rarement argumenté, de la hiérarchie réelle des pouvoirs dans la préfecture après le 6 avril et plus précisément au-delà du 18 avril, date de la reprise en main de Butare par les nouvelles autorités politiques autoproclamées.

Nous avons pu analyser dans un premier temps comment Pauline NYIRAMASUHUKO du fait des soutiens dont elle bénéficiait par délégation de la part de la famille présidentielle avait pu s'assurer à partir de 1991-92 des positions de pouvoir éminentes aussi bien à l'échelon préfectoral que national. Mais à ce stade, ses fonctions étaient assez similaires à celles d'autres serviteurs zélés et inconditionnels du pouvoir : elle était « en mission » pour la présidence et appartenait à la nouvelle génération de militants déterminés et engagés promue depuis les débuts du multipartisme. Militants parmi lesquels figurent des personnalités comme Laurent SEMANZA, Léon MUGESERA, Jean-Baptiste GATETE³⁷⁰... qui bousculent l'appareil du MRND jusque là plutôt contrôlé par des politiciens notables, diplômés et policés, alternant généralement entre des postes de hauts fonctionnaires et des fonctions explicitement politiques (ministres, députés ou autres).

De ce point de vue, l'engagement de Pauline NYIRAMASUHUKO rompt totalement avec celui de son mari et, d'une manière générale tranche avec celui de la plupart des autres ministres ou personnalités dont l'implication est beaucoup moins directe et surtout plus prudente. C'est dans ce contexte qu'il faut situer le débat récurrent relatif à l'absence présumée « d'intelligence » de Pauline NYIRAMASUHUKO, grief habituellement formulé à son égard au sein de l'ensemble de la sphère politique.³⁷¹

Le doute et les mises en cause sans cesse alimentés notamment par ses pairs au sein du gouvernement semblaient tenir pour une bonne part à sa manière de vivre et d'assumer son

³⁶⁷ « La nomination de NTEZILYAYO est bien une décision des deux » (témoignage, Bruxelles, 30 mai 2002). Les liens personnels entre Jean KAMBANDA et Pauline NYIRAMASUHUKO semblent avoir été très étroits à la fin de la guerre où plusieurs témoins disent qu'« ils étaient toujours ensemble ».

³⁶⁸ Il se fit connaître comme un alcoolique notoire plus familier des militaires dans les bars que des réunions politiques.

³⁶⁹ « On dit que quand l'homme dirige le foyer, la femme gouverne la terre entière ».

³⁷⁰ De manière révélatrice, comme indiqué *supra* § 2.5.1., p. 32, les deux derniers avaient été récupérés au sein du cabinet de la ministre de la Famille et de la Promotion féminine lorsque la brutalité de leurs pratiques politiques obligea le pouvoir à les mettre en retrait.

³⁷¹ À l'origine de nombreux qualificatifs peu flatteurs : « tonneau vide », « femme sans cervelle », « femme qui parle trop », ...

engagement politique. Elle affichait ouvertement son ambition de servir, d'être proche des puissants, proclamait ses convictions partisans sans la moindre ambivalence, émettait sans cesse des avis personnels, généralement très tranchés, sur tous les champs de l'activité gouvernementale y compris bien évidemment ceux dont ses collègues avaient la charge... En fait, avec l'assurance affichée qu'elle retirait de ses récentes certifications universitaires, elle s'estimait en droit d'exprimer publiquement des jugements à tous propos, sans même percevoir son ignorance des analyses des « experts » et « professionnels ». Pour autant son investissement professionnel, son activisme de terrain et sa proximité vis-à-vis des acteurs les plus engagés et radicaux la mettait en symbiose avec l'évolution des événements et firent d'elle un des membres les plus « opérationnels » des gouvernements successifs. Elle prenait des notes et se renseignait sur tout, s'occupait de tous les dossiers, établissait des liens personnels avec les milieux les plus divers. Cette « fraîcheur » de néophyte et cette débauche d'énergie lui valurent un soutien indéfectible du président HABYARIMANA qui prit systématiquement sa défense face à ses détracteurs en assurant que « cette femme est intelligente ». Nous retiendrons de ces débats que son sens pratique et sa compréhension immédiate des situations furent fortement appréciés par les stratèges de l'*akazu* et plus particulièrement les deux membres du couple présidentiel.

Après le 6 avril 1994, on assista à une transformation profonde du comportement de Pauline NYIRAMASUHUKO qui, en quelque sorte pouvait désormais s'exprimer pleinement, se libérer. Si elle ne douta jamais qu'elle serait un jour récompensée pour son long travail de rattrapage scolaire et ses efforts d'intégration (favorisés par la réputation et l'expérience acquise par son mari), elle savait bien aussi que sa promotion était liée à la nécessité de contrer à Butare et à l'échelon national la dame qui « comptait » et qui était crainte au plus haut niveau, Agathe UWILINGIYIMANA. Cantonnée dans un second rôle depuis la mise en place des gouvernements pluripartites, toutes les comparaisons entre les deux femmes se faisaient systématiquement au détriment de Pauline NYIRAMASUHUKO. L'assassinat de la Première ministre la hissa brutalement au premier rang de la sphère des politiciens rwandais. Elle occupait à elle seule tout le terrain.

Mais l'évolution la plus subtile découla de la disparition du président HABYARIMANA, son interlocuteur attentif et son fidèle soutien, aussitôt suivi de l'exil d'Agathe KANZIGA, son épouse. Pauline NYIRAMASUHUKO devenait alors, par défaut, « la première femme du pays ». Position inédite qu'elle était paradoxalement à même d'occuper à un double titre, en premier lieu du fait des fonctions officielles qu'elle exerçait déjà et en second lieu, au nom de la continuité politique en tant qu'amie parmi les plus anciennes et proches d'Agathe KANZIGA. En outre, dans l'optique des calculs politiques qui aboutirent à la mise en place du gouvernement intérimaire, elle bénéficia d'un profil exceptionnel : être à la fois proche de l'*akazu* et des nouveaux dirigeants civils du sud à qui le pouvoir de représentation politique était dévolu par les premiers. Alors que l'unité des Hutu incarnait le fondement du nouvel ordre de guerre, elle transgressait totalement le seul clivage (mortel) qui subsistait : la division nord/sud. C'est ainsi qu'elle prit rapidement la mesure de son nouveau destin et des tâches auxquelles elle était appelée, ce qu'elle exprima avec justesse et jubilation dans son agenda en date du 11 avril 1994 : « *iyu umugabo ayohora urugo umugore abayobora isi yose* », phrase que l'on peut traduire ainsi : « quand l'homme dirige le foyer, la femme gouverne la terre entière ».

Et c'est bien ce qui se passa alors à son niveau.

On la retrouva partout dans le pays : là où le nouveau président était, elle était ; là où le premier ministre allait, elle allait. Elle intervint au nom du gouvernement dans le suivi de presque toutes les préfectures. En conseil des ministres, elle formulait des jugements sur tous les dossiers politiques et militaires, se prononçait sur les nominations et évictions des préfets, des officiers, des fonctionnaires de l'administration territoriale, notait tout ce qui se disait en matière de politique étrangère, de diplomatie et de propagande extérieure. Surtout, et cet élément complète les qualités décrites précédemment, la force principale de Pauline NYIRAMASUHUKO résida dans sa capacité à se rendre, rapidement et en toute situation, indispensable. Elle n'opérait aucun calcul coût/avantage dans l'utilisation de son temps et de son énergie et ne refusa aucune tâche « humble ». À ce titre, il répondit parfaitement au nouveau profil des ministres « *Abatabazi* » décrit par le président SINDIKUBWABO le 19 avril à Butare : « Nos ministres s'approcheront de la population, ils sortiront des bureaux et descendront sur le terrain. Ils auront des jours où ils seront au bureau et d'autres jours pour travailler... au niveau de la population. Les problèmes seront étudiés de concert et auront des solutions concertées. »

En termes d'attributions politiques publiques, elle devint une pièce maîtresse de l'activité visible du gouvernement intérimaire de la prestation de serment du 9 avril jusqu'à la défaite à la mi-juillet 1994, mais aussi au-delà jusqu'à la mise à l'écart de cette entité exilée.³⁷² Assidue, active et motivée, elle énervait nombre de ses collègues qui préférèrent - généralement par calcul - des rôles plus en retrait, mais s'inséra dans le noyau des décideurs qui entourait le président et le premier ministre (ministres, représentants importants des partis, conseillers divers). En tant que membre du bureau politique du MRND, son réseau de contacts était dédoublé et la faisait participer aux sphères parallèles du pouvoir (cf. réunion du comité national des *Interahamwe* à Kigali du 7 mai 1994, agenda PN, p. 25 et 26 janvier).

Mais son influence dépendait aussi fortement de son double statut de femme et ... d'« épicière ». En tant que femme, elle remplit en quelque sorte le rôle de « sœur » au sein du groupe des ministres et des personnalités déplacés à Murambi. Elle entourait le président à la santé fragile, assurait les « rafraîchissements » des membres du GI et surveillait la nourriture.³⁷³ Cette fonction revêtait une dimension vitale, en effet dans l'atmosphère délétère qui prévalait dans les cercles du pouvoir, la peur des empoisonnements était omniprésente et seule une personne de confiance pouvait s'occuper du suivi des cuisines et des repas. Pour autant, cette tâche n'était pas nouvelle pour Pauline NYIRAMASUHUKO qui s'occupait habituellement des réceptions des associations féminines dans lesquelles elle s'activait et qui assura tout au long de l'année 1994, comme l'indique son agenda, l'approvisionnement du restaurant familial de Butare géré par son fils Shalom. Restaurant qui, pendant la guerre, servit de point d'attache aux miliciens attachés à la barrière installée à proximité. Tout naturellement, elle participa aussi au financement des milices *Interahamwe* et aux transferts de fonds afférents. L'« épicière » ajouta alors de nouveaux produits à son commerce comme l'achat de flèches en gros : le 18 juin, elle récupéra une enveloppe de 200 000 Frws pour acheter l'équivalent de 20 000 flèches traditionnelles destinées à l'autodéfense civile à Gisenyi (cf. agenda PN, 18/06, tome 3, p. 57)! On la retrouva aussi engagée dans la gestion du « Patrimoine » gouvernemental qui conditionnait sa survie : des avions aux minerais en passant par le café et le thé. Dans l'exil, c'est elle encore qui suivit les divers trafics qui permirent de financer une activité « gouvernementale » minimale (cf. agenda PN, tome 3, p. 77, 79...).

Mais le dynamisme personnel et l'activisme politique de Pauline NYIRAMASUHUKO ne peuvent suffire à expliquer cet engagement multiforme, qui relève plus de la dispersion que de l'efficacité. En premier lieu, son implication dans le suivi politique de plusieurs autres préfectures du pays demeure surprenante. Si l'on peut considérer comme parfaitement normal le fait d'accompagner Théodore SINDIKUBWABO et Jean KAMBANDA avec d'autres ministres, lors de tournées politiques décisives (comme le lancement des massacres dans les préfectures de Gitarama, Gikongoro et Butare à partir du 18 avril), on ne peut manquer de s'interroger sur les responsabilités de coordination politique qui lui incombèrent dans les préfectures de Gisenyi et Ruhengeri alors que des personnalités originaires majeures étaient sur place et que siégeait à l'hôtel *Méridien* de Gisenyi une équipe de conseillers « alternatifs » parfaitement représentative des diverses sensibilités en compétition pour le pouvoir (cf. *infra* tableau n° 16).

³⁷² Elle maintint alors une activité débordante jusqu'en novembre lorsque fut installé le « gouvernement en exil » et que d'autres structures le concurrencèrent. Elle figura dans le dernier carré des ministres fidèles au premier ministre qui bien qu'en exil continua à réunir des conseils des ministres (cf. Conseil des ministres du 4 août à la page du 3 août de l'agenda PN), encadra et visita les camps de réfugiés du Nord-Kivu (cf. agenda PN, 20 août, 10 novembre), etc.

³⁷³ Cf. agenda PN, 2 juin, 30/6 et autres pages. On la voit ainsi faire « le tour de table » pour collecter l'argent des personnalités présentes et assurer les achats du groupe.

Tableau n° 16 : Rôle dans le suivi politique et militaire des préfectures autres que Butare au nom du Gouvernement intérimaire au-delà du 6 avril 1994

- Lundi 18 avril : conférence préfectorale à Gitarama (agenda PN, 18/04, 5-9/02)
- Mardi 19 avril : suivi politique de la préfecture de Gisenyi (agenda PN, 19/04)
- Jeudi 21 avril : suivi politique de la préfecture de Ruhengeri (agenda PN, 13/02 et 16/02, 25/04)
- Samedi 30 avril : réunion à la préfecture de Kigali (agenda PN, 30/04)
- Jeudi 21 avril : conférence préfectorale à Ruhengeri (agenda PN, 13-16/02)
- Mardi 3 mai : suivi politique de la préfecture de Gisenyi. Réunion de pacification sous-préfecture de Ngororero, préfecture de Gisenyi (agenda PN, 22-24/04)
- Mercredi 4 mai : réunion préfecture de Kigali rural (agenda PN, 4/05)
- Vendredi 6 mai : réunion de pacification avec le Premier ministre dans la préfecture de Ruhengeri (agenda PN, 6 et 5/05, 25-26/04)
- Vendredi 3 juin : visite dans la préfecture de Gikongoro, commune Mubuga, sous-préfecture Mbulire (agenda PN, 28/05)
- Samedi 18 juin : commune Musange, préfecture de Gikongoro pour le financement de l'autodéfense civile à Gisenyi (agenda PN, 18/06)

Deux explications peuvent être avancées. La première tient au fait que Pauline NYIRAMASUHUKO n'était pas assimilée à une simple « représentante du sud » qui avait choisi par opportunisme l'alliance avec les gens du nord. Ce que l'on sait au nord à son sujet est que Pauline NYIRAMASUHUKO et Agathe KANZIGA firent leurs études ensemble à Butare et qu'elles demeurèrent ensuite étroitement liées. D'une manière générale, ses liens avec la famille présidentielle dans son ensemble et son positionnement constant comme élément radical et inconditionnel du MRND lui établirent une solide réputation nationale. Réputation qui la démarquait de pratiquement toutes les personnalités politiques du sud. P. NYIRAMASUHUKO fut ainsi la seule membre du gouvernement à disposer d'une légitimité suffisante pour pouvoir être acceptée dans toutes les préfectures du pays et dans toutes les sphères politique où l'extrémisme prohutu transgressait les clivages régionalistes (comme le comité national des *Interahamwe*).

La seconde nous a été suggérée par un extrait de l'agenda : « - Famille du Présirép ; - Téléphone par satellite », CM du 23/04, p. 17/02), puis confirmée par certains témoins. Après le départ d'Agathe KANZIGA le 9 avril vers Bangui, rapatriée le lendemain sur Paris par un vol spécial organisé par les autorités françaises, cette dernière continua à jouer un rôle politique personnel important au nom de la « Présidence » à la fois pour fédérer les tendances centripètes qui animait la « mouvance » orpheline et comme ambassadeur du régime et du Rwanda hutu agressés. Agathe KANZIGA continua ainsi à suivre de très près les évolutions en cours et l'actualité au plus proche du terrain, notamment dans les deux préfectures du nord qui incarnaient le pouvoir. D'après nos informations, les deux correspondants de confiance qui assuraient le contact avec la famille présidentielle et transmettaient les messages furent Augustin NGIRABATWARE, membre apparenté et tête pensante de l'*akazu* qui figurait parmi les dauphins potentiels déjà mis en avant par le président, et Pauline NYIRAMASUHUKO. Le premier rendait compte des « éléments objectifs », la seconde livrait sans retenue les « nouvelles commentées »³⁷⁴. Agathe KANZIGA jouait en particulier un très grand rôle dans l'établissement de relations directes avec plusieurs chefs d'État africains du fait des liens étroits que les familles présidentielles avaient eu le temps de nouer au fil de leur long exercice du pouvoir (Zaire, Togo, Gabon, Congo, ...). Cette médiation constitua une filière obligée lorsque le gouvernement intérimaire dut se réfugier au Zaire et qu'il dut solliciter des aides et facilités diverses pour poursuivre ses activités politico-militaires.

³⁷⁴ C'est ainsi que l'on peut comprendre le souci du détail dans les notes prises par Pauline NYIRAMASUHUKO sur les événements de la préfecture de Gisenyi. En date du 19 avril, elle mentionne « Le préfet de Gisenyi ZILIMWABAGABO est arrivé à son poste ce jour la nuit et n'a pas trouvé le logement.. Le 21 - remise-reprise ; le 22 réunion bourgmestres + sécurité, depuis le 23 réunion commune Rubavu, Kanama, Myamyumba, Karago ». Il est en effet peu plausible d'imaginer qu'elle établit elle-même le programme quotidien du nouveau préfet nommé le 16 avril ou qu'elle doive informer le gouvernement de ce genre de détails.

Pauline NYIRAMASUHUKO manifesta ainsi jusqu'au bout sa fidélité à la famille présidentielle et assumait sur place l'héritage tant que cela fut envisageable. C'est à ce titre qu'après la défaite, alors que le gouvernement en sursis était installé à Goma, elle s'impliqua dans la définition d'une alternative politique et tenta aussi longtemps que possible d'empêcher la débandade complète du pouvoir contrôlé par le noyau divisé des Nordistes. On retrouve de nombreux éléments des stratégies alors mises en œuvre dans son agenda lorsqu'elle théorise un « Front de libération nationale » conduisant une guérilla (agenda PN, page du 20 juillet), avec des maquisards (24 juillet), puis surtout avec la mise en place d'une « organisation politico-militaire englobant les officiers » le 12 août (page du 5 août).

Mais Pauline NYIRAMASUHUKO ne tenta pas seulement de « diriger la terre » comme exécutante testamentaire du président défunt, elle utilisa cette filiation et sa légitimité nationale pour régner à Butare. Il ne s'agissait pas à cet échelon de doubler le couple président/premier ministre avec lequel elle était totalement en phase quant à la politique à conduire, mais d'être la plus active sur le terrain pour sa mise en application. C'est à ce niveau que s'illustra ce que j'appellerai la pratique du « coup d'État permanent ».

C'est à Butare en effet, que Pauline NYIRAMASUHUKO était confrontée à son défi le plus redoutable. Au sommet de l'État, ses opposants - les politiciens « mondains » et/ou timorés pour lesquels elle éprouvait de longue date le plus profond mépris - n'étaient pas susceptibles de s'opposer à elle et elle n'avait aucune chance de se les attacher. Par contre à Butare, en l'absence de relais militants fiables et expérimentés, la prise de contrôle effective d'une administration très majoritairement hostile à la guerre civile jusqu'au 19 avril, puis la soumission d'une population indépendante et métissée, furent une longue et difficile épreuve. Ces objectifs ne purent être partiellement atteints qu'avec le recours à la terreur entretenue au jour le jour. Éliminer les symboles sans défense comme Agathe UWILINGYIMANA, le préfet HABYALIMANA ou la Reine-Mère ne posait aucun problème, mais anéantir les valeurs et les espoirs dont ils étaient porteurs parmi la « population » relevait de la gageure pour une femme qui ne détint jamais aucun mandat politique local ou national valide par un suffrage quelconque même au niveau du MRND. De la même façon que Maurice NTAHOBARI accéda à des responsabilités éminentes parce qu'il fut choisi par le sommet, Pauline NYIRAMASUHUKO ne fut à Butare, et beaucoup plus que son mari, qu'une créature présidentielle sans aucune légitimité et qui plus est, ouvertement chargée de défendre les intérêts du nord au détriment même des personnalités locales issus du même parti présidentiel (comme Amandin RUGIRA, Innocent BUTARE, RUNYINYA BARABWIRIZA, etc.).

Après avoir été considérée comme une personnalité suscitant le sarcasme et publiquement ridiculisée, Pauline NYIRAMASUHUKO s'imposa par la peur et fut haïe. Elle n'en eut cure et s'attacha méticuleusement à éradiquer les ennemis et les complices qu'elle considéra bien souvent comme ses propres ennemis. Aucune limite ne retint son action et elle tenta de s'assurer le contrôle de la totalité de la chaîne des acteurs en charge de la guerre : des massacres sur les barrières ou lors des « fouilles » via les miliciens dont elle supervisait l'organisation jusqu'au niveau des cellules ou dont elle armait les bras (celui de son fils y compris), jusqu'aux hiérarchies administratives et militaires préfectorales qu'elle manipula outrancièrement. Les soupçons et dénonciations directes pouvaient viser tous les échelons de responsabilité jusqu'au simple citoyen qu'elle mettait en situation d'insécurité constante aux conséquences redoutables lorsque l'intervention de la « population » était sollicitée.³⁷⁵ Ce comportement d'acharnement personnel de la ministre que nous avons déjà illustré à maintes reprises dans les chapitres précédents justifient pleinement à mes yeux l'expression de « coup d'État permanent » qu'elle pratiquait au niveau de la préfecture de Butare.

³⁷⁵ On se reportera notamment à la recension des gens à cibler qu'elle effectue lors de ses divers déplacements ou qu'elle note dès qu'une information lui est transmise : cf. agenda, PN, tome 2, pages du 14 avril, du 1^{er} mai, du 3 mai, du 6 mai, du 8 mai, etc.

9. Conclusion

Au début du mois d'avril 1994, les conditions sociales et politiques dans la préfecture de Butare n'étaient pas mûres pour y enclencher des massacres conséquents. Ni le préfet et les bourgmestres, ni la hiérarchie militaire (FAR et gendarmerie) n'étaient acquis au projet génocidaire. Comme nous l'avons vu, les acteurs qui s'investirent pour faire basculer l'ordre peuvent être clairement identifiés.

9.1. Le leadership des politiciens locaux

Ce rôle incombait à des personnalités politiques butaréennes, des membres du conseil de gouvernement et des dirigeants des partis politiques : Théodore SINDIKUBWABO, Jean KAMBANDA, Pauline NYIRAMASUHUKO, Straton NSABUMUKUNZI, Callixte KALIMANZIRA, François NDUNGUTSE pour ne citer que les plus illustres. Ces individus n'étaient certes que des personnalités sans envergure, installées au premier rang dans les heures qui suivirent l'attentat contre l'avion présidentiel par les dirigeants militaires autoproclamés, mais elles ne furent pas nommées au hasard. La plupart avait manifesté des dispositions favorables au cours de la période de radicalisation qui précéda la reprise de la guerre ou étaient connues pour leur « souplesse » opportuniste. Tous bénéficièrent des pouvoirs et des soutiens nécessaires pour remplir la mission qui leur incombait et s'attachèrent avec détermination à la mener à bien. Le fait que ces personnalités furent considérées comme les promoteurs des massacres est donc parfaitement fondé.

L'essentiel de leur tâche consista dans un premier temps à convaincre les fonctionnaires de l'administration territoriale d'enclencher le cycle des tueries dans leurs communes et de suppléer en quelque sorte à la défaillance politique de la préfecture. Dans la plupart des autres préfectures, la radicalisation avait été méthodiquement entretenue depuis deux ou trois ans sous la conduite (ou accompagnée par) des préfets qui avaient eu le temps de structurer des groupes de miliciens ou des noyaux actifs de militants extrémistes (jeunesses, CDR et autres) susceptibles de convaincre ou de faire pression sur les autorités récalcitrantes. Dans la plupart des préfectures aussi, des massacres de Tutsi et des assassinats d'opposants avaient déjà eu lieu qui fournirent des occasions d'apprentissage de l'exercice de la violence collective.

De tels groupes paramilitaires n'existaient pas à Butare et, une fois le préfet pacifiste éliminé, son successeur demeura malgré tout un préfet « faible » en comparaison des autres. Pour remédier à cette absence de relais, les membres du gouvernement et dirigeants politiques butaréens durent s'investir personnellement y compris dans les tâches de terrain au travers d'un suivi rapproché des cadres de l'administration territoriale, des militaires et des milices. On retrouve ainsi notamment Jean KAMBANDA, Pauline NYIRAMASUHUKO et Callixte KALIMANZIRA omniprésents dans les réunions politiques et de sécurité, y compris au niveau des communes et des secteurs comme si leur autorité et leur conviction étaient nécessaires pour entretenir la combativité locale (cf. les divers compte-rendus de réunion de l'agenda PN, tome 2). Ces dirigeants durent aussi recourir à des éléments de la gendarmerie (Ntyazo, Nyabisindu, Mugira...), mobiliser des réservistes, solliciter des apports extérieurs : miliciens de Gikongoro dans les communes de Maraba et Runyinya, installation de Robert KAJUGA avec son propre état-major d'*Interahamwe* et groupes armés de réfugiés burundais dans les communes de Nyakizu, Kibayi, Nyaruhengeri, Muyaga et Muganza.³⁷⁶

Les analogies avec la préfecture de Gitarama apparaissent ainsi très fortes sur de nombreux points. Les communes de Gitarama basculèrent du fait de l'engagement personnel de leurs personnalités originaires : Nyabikenke avec Callixte NZABONIMANA, Masango avec Georges RUTAGANDA, Bulinga avec Froduald KARAMIRA, le Mayaga avec Pierre KAYONDO, ... Il

³⁷⁶ Trois camps avaient été établis dans la commune de Kibayi, le plus important se trouvait dans le secteur Saga. Deux camps étaient installés dans celle de Muyaga. À Nyakizu, un camp important avait été implanté à Karamba près du bureau communal, tout comme dans la commune de Nyaruhengeri à Ngange et celle de Muganza. Aucun camp n'avait été aménagé dans la commune Kigembe, mais lorsque les groupes de réfugiés organisés furent mobilisés pour participer aux massacres des populations tutsi rwandaises, la commune se trouva prise en étau entre celles de Nyakizu, Nyaruhengeri et Kibayi. Après avoir atteint les 300 000 ressortissants burundais, dont 275 000 pour la seule préfecture de Butare, les effectifs des camps connaissaient une décade au début de l'année 1994, reflux accéléré après la mort du président HABYARIMANA. Les estimations au cours de la guerre civile tournaient autour de 70 à 80 000 réfugiés. Ces chiffres sont à mettre en regard avec l'effectif de la population totale de la préfecture en 1994 qui s'approchait du million d'habitants.

fallut là aussi faire intervenir les membres du gouvernement intérimaire, des unités de l'armée, Robert KAJUGA s'installa un temps à Rutobwe, commune récalcitrante, etc.

À Butare, les bourgmestres, les conseillers de secteurs et les personnels communaux (fonctionnaires des services de l'État, agents administratifs et policiers) détenaient sur le terrain les clés du maintien de l'ordre. Ces notables et leurs équipes avaient survécu à de nombreuses administrations de la première à la seconde République et rien ne pouvait se faire sans eux.

Dans chaque commune, en fonction des rapports de force et de leurs relais locaux, les politiciens secondés par l'administration préfectorale durent mettre en œuvre des approches particulières pour arriver à leurs fins : les bourgmestres réfractaires furent tués (Nyabisindu, Ntyazo, Ruhashya), certains furent remplacés, neutralisés ou doublés (Rusatira, Ndora), les autres se soumirent ou se rallièrent (Runynya, Shyanda, Mbazi, Ngoma...).

Toutefois, ces chefs politiques ne furent écoutés et obéis qu'à partir du moment où l'attitude des militaires fut clarifiée. De ce point de vue, la « non-intervention » de l'état-major de la gendarmerie (dirigée par un général butaréen)³⁷⁷, puis la mutation du commandant du groupement de la gendarmerie de Butare, réfractaire aux massacres, donnèrent un signal fort en faveur du génocide. De même, la brièveté de la promotion du général Marcel GATSINZI comme chef d'état-major, puis la nomination de Tharcisse MUVUNYI comme commandant de place pour Butarè et Gikongoro, indiquaient explicitement l'aval de l'armée. Le terrain était alors libre pour les agissements brutaux des cadres militaires de second rang, partisans connus et déterminés du génocide, le major Alfred RUSIGARIYE et le capitaine Alphonse NIZEYIMANA.³⁷⁸

Butare se retrouva alors dans une configuration similaire à celle de Gikongoro où le responsable de l'autodéfense civile, le lieutenant-colonel Aloys SIMBA (*hutu, Gikongoro*), ignorait le commandant du groupement, le major gendarme Christophe BIZIMUNGU (*hutu, Cyangugu*) peu actif, au profit du capitaine Nathanaël SEBUHURA (*hutu, Ruhengeri, commune Mukingo, secteur Busogo*). Il finit par obtenir son départ et à le faire remplacer en juillet par un collaborateur efficace, le capitaine Gelace HARELIMANA (*hutu, Ruhengeri*).

Une fois le processus enclenché, la suite des événements fut d'une dramatique banalité.

9.2. Le relais des autorités communales

Les bourgmestres, les conseillers de secteur, les responsables de cellules et les personnels communaux jouèrent assurément un rôle déterminant et l'ampleur des massacres fut alors proportionnelle à l'engagement personnel et solidaire des différentes autorités locales. Par peur, par calcul, par accoutumance, par conviction, tous ceux qui restèrent en fonction ou qui furent promus participèrent à la mise en œuvre directe des massacres et/ou à leur organisation.

Leur attitude fut cependant fort différente de celle des dirigeants politiques (ministres, hauts fonctionnaires, responsables des partis, chefs miliciens). Ceux-ci manifestèrent une implication sans réserve. Leur engagement fut entier et leurs agissements furent d'une brutalité radicale. À l'opposé, l'ambivalence des fonctionnaires territoriaux face aux événements et à l'étendue de leurs responsabilités impressionne fortement.

Pour quelques-uns, comme le préfet Alphonse NTEZILYAYO et l'ensemble des sous-préfets, les bourgmestres ou ex-bourgmestres Ladislav NTAGANZWA, Adalbert MUHUTU, Elie NDAYAMBAJE, Esdras NYAWENDA, au-delà des antécédents et motivations personnels, la tâche était clairement définie et tous les moyens pour l'accomplir furent mobilisés. Aucune limite, même morale, ne les retint : les convictions et les actes furent en totale harmonie.

Pour la plupart des autres bourgmestres, les motivations durent être entretenues, régulièrement ravivées. Même si, comme le dit l'un, « le pas vers le précipice a été largement franchi », « la fatigue gagnait » devant ce « travail » toujours inachevé et le spectacle permanent des affrontements politiques. Plusieurs, que nous avons rencontrés, acceptent de « prendre leur part

³⁷⁷ Dans les deux premières semaines après le 6 avril, une prise de position personnelle du chef d'état-major était localement attendue et aurait d'emblée conforté les opposants aux massacres.

³⁷⁸ Ou encore, à son niveau au camp Ngoma, le sous-lieutenant NIYONTEZE lorsque le major Charles NTAMBABAZI fut nommé formellement commandant.

de responsabilité », mais estiment qu'ils ne furent pas seuls à décider, à mettre en œuvre. D'autres « responsables » sont désignés, au-dessus d'eux bien évidemment, mais en dessous aussi (notamment les conseillers de secteur).

Les deux cas soumis au TPIR (Sylvain NSABIMANA et Joseph KANYABASHI) présentent un argumentaire assez similaire de « non-coupables sous contrainte ». Au fil des investigations et des témoignages cependant, l'analogie entre ces deux personnalités nous est progressivement apparue impropre. Dans le premier cas, il a non seulement été nécessaire d'« aller chercher » Sylvain NSABIMANA, mais il fallut aussi le seconder régulièrement pour endosser des tâches qu'il accomplit alors avec le zèle des lâches. Manifestement, il n'usa guère des pouvoirs qui lui étaient déférés pour contrecarrer le cours des événements, mais il ne fit rien non plus pour conserver ces pouvoirs, sauvegarder des biens symboliques ou matériels. L'épisode préfectoral ne fut, si l'on ose dire, qu'un échec professionnel de plus au terme d'une longue série.

L'attitude de Joseph KANYABASHI fut, selon notre opinion, notablement différente. L'homme qui survécut à tous les préfets de la seconde République ne pouvait manifestement renoncer à des fonctions, à un pouvoir et à des biens qu'il avait accumulés et consolidés tout au long de sa carrière. En octobre 1990, lors des arrestations massives, il dut déjà couvrir de nombreuses exactions et s'accommoder de bien des traîtrises au nom du réalisme, mais le bilan global put alors apparaître à son avantage au nom des « autres », ceux qu'il était censé avoir protégé. Par contre, au regard de la déferlante qui s'abattit sur sa commune à la mi-avril 1994 et des tâches qui lui incombèrent alors personnellement, ce calcul coût-avantage se révèle dérisoire.

Le bourgmestre KANYABASHI n'était pas un bourgmestre comme les autres. Ni la commune Ngoma. Toutes les personnalités politiques majeures, toutes les autorités administratives, civiles et militaires en charge des tueries y résidaient, toutes le visitaient ou le fréquentaient. Aucune parmi elles ne s'est jamais plainte d'une mauvaise volonté ou de blocages du bourgmestre alors même que la commune fut en permanence livrée aux massacreurs. Dans cette optique, la maîtrise exceptionnelle du pur calcul politique qui lui valurent pendant vingt ans l'admiration et le respect de ses administrés peut apparaître à l'aune des massacres qu'il « dut » ordonner et assumer comme l'expression d'une ambition et d'un opportunisme politiques démesurés. Si en 1990, il suffisait de « laisser passer l'orage » et d'attendre que le temps efface les compromissions, l'engagement pris publiquement le 19 avril 1994 devant le premier ministre ne laissait aucune autre échappatoire que la solidarité de destin avec les commanditaires des massacres et du génocide. « Nous vous assurons que tout ce qui sera possible, nous le mettrons en pratique en nous basant surtout sur les conseils importants que vous nous avez donnés en plus des directives que vous nous avez rappelées. » Au-delà des paroles contraintes de cette journée exceptionnelle, les actes de l'administration communale qu'il dirigea furent conformes aux propos dès le surlendemain et ce jusqu'à la fuite à l'arrivée du FPR.

9.3. Des enjeux clairement politiques

Au total, le principal enseignement de cette étude de la préfecture de Butare, me semble résider paradoxalement dans la faible incidence de l'explication ethnique du conflit. Pour les plus enragés parmi les partisans des tueries, cette dimension bien qu'énoncée comme exclusive, ne recouvre aucun enjeu. Leur vision du champ social, leur analyse des fins n'allaient pas plus loin que l'adhésion à un projet d'extermination massive qui avait le mérite d'être simple : un adversaire était explicitement désigné et était aisément identifiable, ceux qui incarnaient la légitimité du pouvoir ou qui s'exprimaient au nom de l'autorité déclaraient que la cause était juste et que les « rwandais démocrates » seraient appréciés selon leurs performances en matière de massacres des « ennemis », c'est-à-dire des Tutsi et plus largement des opposants à ce projet. Un tel message était à leur portée, les comportements dictés.

Mais au-delà du schéma, la définition de l'« ennemi » fut coextensive. Si l'ethnie fut sans cesse invoquée, bien d'autres caractéristiques adjacentes furent aussi sollicitées. Dans le contexte d'impunité généralisée, et au nom du projet génocidaire, quand la carte d'identité ne suffisait pas à condamner les victimes, n'importe quel argument pouvait être avancé pour se débarrasser d'un individu, d'une famille ou d'un groupe, les dépouiller de leurs biens ou abuser des femmes : le physique tutsi, les liens familiaux, de voisinage, professionnels ou commerciaux avérés ou supposés avec des Tutsi et, d'une manière générale, le simple fait de ne pas adhérer et participer aux tueries... Hormis cette forme de mobilisation massive et suscitée à l'encontre d'une composante ethnique assimilée à l'« ennemi », qui concerna autant les éduqués que les simples

gens, il est bien délicat d'identifier un schéma explicatif simple avec des camps, des enjeux et des objectifs de guerre clairement déterminés.

En fait, dans le contexte socio-politique butaréen, profondément marqué par le poids démographique, économique et social des populations tutsi, le caractère ancien et généralisé du brassage ethnique hissait la préfecture au-delà du clivage ethnique et des pratiques discriminatoires qui régulaient la vie sociale rwandaise, notamment dans les préfectures du nord. La fluidité des liens sociaux dans les différentes sphères d'activité ne permet même pas de démontrer l'existence de comportements collectifs spécifiques, spontanés ou organisés, fondés sur le critère de l'appartenance ethnique.

Excepté bien évidemment, les exclusives officielles. Ainsi, à Butare, le caractère arbitraire du système officiel des quotas apparaissait de manière exemplaire puisque le principal domaine où il s'exerçait était la sélection pour l'accès à l'enseignement secondaire et universitaire, deux institutions dont les valeurs fondamentales (le travail et le mérite individuels) devaient être déniées pour que cette pratique soit mise en œuvre.

Mais c'est dans le domaine politique que l'ethnisme fut le plus nettement disqualifié lors des luttes pour la restauration du multipartisme. Parmi les raisons du discrédit dont fut victime le MRND, la vague d'arrestation massive des « complices du FPR » d'octobre 1990 occupa une place centrale. Si l'agression « étrangère » suscita une large réprobation et déboucha sur diverses manifestations en faveur de l'unité nationale, les arrestations du 5 octobre furent très vite interprétées comme une opération purement politique visant indifféremment tous les opposants, tutsi et hutu, au régime. Cette opération s'inscrivait alors dans la continuité de la répression brutale des manifestations étudiantes du mois de mai précédent qui avait déjà fait l'unanimité contre le préfet et les militaires. Pour le régime HABYARIMANA, l'enjeu butaréen était clair, il importait de neutraliser durablement les porte-parole des élites du sud et de briser les embryons des futurs partis d'opposition qui se structuraient plus ou moins clandestinement et sur des bases non-ethniques. Ce fut notamment le cas du PSD, celui qui devint le plus important d'entre eux.

Politiquement, l'argument ethnique s'avéra totalement contre-productif et - bien que nombreux à Butare - les adhérents tutsi les plus insérés au sein du MRND le quittèrent progressivement du fait de sa radicalisation croissante. Dans cette optique, la prééminence du PSD à Butare s'est bien construite sur un dépassement du clivage ethnique qui en fit une préfecture unique dans le contexte rwandais. Ce dépassement ne fut même pas un enjeu, il sanctionnait tout simplement un archaïsme, une ressource politique démonétisée.

La quasi-élimination du MRND militant de la sphère politique butaréenne reposa donc à la fois sur l'inadéquation du recentrage national de ce parti sur un ethnisme populaire et son incapacité à contrer la mobilisation régionaliste dont le PSD fut le vecteur et le bénéficiaire presque exclusif. Jusqu'à la fin 1993, malgré le contrôle occulte des rouages politiques et économiques essentiels dans la préfecture, l'impuissance du MRND et des partis de la mouvance présidentielle fut à peu près totale. Les chefs charismatiques du PSD étaient intouchables, l'ordre était maintenu par un préfet inattaquable aussi bien au niveau de l'exercice de ses fonctions que sur le plan politique. Enfin et surtout, aucune cristallisation à dominante ethnique n'avait encore gagné les populations. Même l'arrivée de dizaines de milliers de réfugiés hutu burundais et l'assassinat de Félicien GATABAZI avaient été surmontés sans générer des déstabilisations irréversibles.

Le basculement d'avril 1994 ne relève pas non plus d'enjeux à dominante ethnique. Les stratégies et les cibles furent clairement politiques : l'occasion était enfin donnée à la nouvelle équipe mise en place par les militaires putschistes pour gagner la « guerre finale » de réussir là où le régime HABYARIMANA avait échoué en 1984. Ce qui fut appelé l'« unité du peuple rwandais » passait par l'élimination de toutes les personnalités et autorités politiques du sud dissidentes : Agathe UWILINGIYIMANA, Frédéric NZAMURAMBAHO, et plus généralement de tous ceux qui incarnaient l'opposition aux gens du nord (membres des partis d'opposition, intellectuels, cadres de la fonction publique, grands commerçants, etc.).

À partir du 19 avril, le préfet HABYALIMANA, le sous-préfet chargé des Affaires politiques, le premier substitut du parquet, les trois bourgmestres assassinés, les personnels des exécutifs communaux... ne furent pas tués parce qu'ils étaient tutsi ou hutu, mais parce qu'ils s'étaient déjà opposés ouvertement aux extrémistes hutu, et parce qu'ils contestèrent ou refusèrent de se rallier à la ligne politique des nouvelles autorités promues le 8 avril. De même, parmi ceux qui les

soutinrent, de nombreux originaires de Butare durent aussitôt recourir à des artifices plus ou moins efficaces pour trancher le destin, c'est-à-dire sauver ou condamner, un grand nombre de leurs proches déclarés tutsi ou soupçonnés de l'être.

À Butare, la haine ethnique et la violence génocidaire furent avant tout les instruments dont se servirent opportunément les dirigeants politiques d'un régime finissant pour se soumettre durablement la « préfecture rebelle ».

10. Principaux sigles et abréviations

ADL	Association rwandaise pour la défense des droits de la personne et des libertés publiques
AGEUNR	Association générale des étudiants de l'Université nationale du Rwanda
AM	Arrêté ministériel
AMASASU	Alliance des militaires agacés par les séculaires actes surnois des unaristes (littéralement, en kinyarwanda, <i>amasasu</i> signifie munitions, balles rapides, meurtrières)
ANT	Assemblée nationale de transition
AP	Arrêté présidentiel
APR	Armée patriotique rwandaise (<i>Rwandese Patriotic Army</i>)
APROSOMA	Association pour le progrès social de la masse
ARD	Alliance pour le renforcement de la Démocratie
ARP	Agence rwandaise de presse
ASBL	Association sans but lucratif
BCR	Banque commerciale du Rwanda
BEM	Brevet d'état-major (délivré par l'École de guerre de Bruxelles (devenu Institut royal supérieur de défense)
BEMS	Brevet d'enseignement militaire supérieur délivré par l'École de guerre interarmées de Paris
BK	Banque de Kigali
CA	Conseil d'administration
CC	Comité central
CCDFP	Centre communal de développement et de formation permanente
CDR	Coalition pour la défense de la république
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands lacs (Burundi, Rwanda, Zaïre)
CIMERWA	Cimenterie du Rwanda (Bugarama, Cyangugu)
CND	Conseil national de développement (Parlement rwandais)
CPS	Conseil préfectoral de sécurité
CUB	Campus universitaire de Butare
CUR	Campus universitaire de Ruhengeri
DAF	Directeur administratif et financier
DGB	Développement global de Butare (Projet de)
EGL	Énergie des Grands lacs (organe spécialisé de la CEPGL en charge des infrastructures électriques régionales communes)
ENESOL	Énergie solaire (projet de développement, Butare)
ESO	École des sous-officiers (Butare)
ESM	École supérieure militaire (Kigali)
FAR	Forces armées rwandaises
FDC	Forces démocratiques du changement
FIDH	Fédération internationale des droits de l'homme
FPR	Front patriotique rwandais (<i>Rwandese Patriotic Front</i>)
GOMN	Groupe d'observateurs militaires neutres de l'OUA
GI	Gouvernement intérimaire
GP	Garde présidentielle
GTBE	Gouvernement de transition à base élargie
HRW	<i>Human Rights Watch</i>
INADES	Institut africain pour le développement économique et social
IPJ	Inspecteur de police judiciaire
IPN	Institut pédagogique national (Butare)
IRST	Institut de recherche scientifique et technologique (Butare)
ISAP	Institut supérieur d'administration publique (Butare)
ISAR	Institut des Sciences agronomiques du Rwanda (Butare)
JDR	Jeunesse démocratique républicaine (MDR) (<i>Inkuba</i>)
JPR	Jeunesse patriotique rwandaise (FPR)
LABOPHAR	Laboratoire pharmaceutique du Rwanda (Butare)
LIDER	Ligue des étudiants au Rwanda

MDR	Mouvement démocratique républicain
MDR-PARMEHUTU	Mouvement démocratique républicain - Parti de l'émancipation hutu
MFBP	Mouvement des femmes et du bas-peuple
MINADEF	Ministère de la Défense
MININTER	Ministère de l'Intérieur
MINUAR	Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (<i>UNAMIR</i>)
MONUOR	Mission d'observation des Nations unies en Ouganda et au Rwanda
MRND	Mouvement révolutionnaire national pour le développement (ex-parti unique), rebaptisé en 1991 Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement
OBK	Organisation du bassin de l'Akagera
OCIR-Café	Office des cultures industrielles du Rwanda-Café
OCIR-Thé	Office des cultures industrielles du Rwanda-Thé
ONG	Organisation non gouvernementale
OPROVIA	Office national pour la commercialisation et la valorisation des produits vivriers et des productions animales
ORTPN	Office rwandais du tourisme et des parcs naturels
OUA	Organisation de l'unité africaine
OTP	Originaire du terroir présidentiel
PADER	Parti démocrate rwandais
PALIPEHUTU	Parti de la libération du peuple hutu (Burundi)
PARERWA	Parti républicain rwandais
PDC	Parti démocrate chrétien
PECO	Parti des écologistes
PL	Parti libéral
PRD	Parti pour le renouveau démocratique
PSD	Parti social-démocrate
PSR	Parti socialiste rwandais
RADER	Rassemblement démocratique rwandais
RTL	Radiotélévision libre des mille collines
RUG	<i>Rijk's Universiteit Gent</i>
SIEP	Service d'immigration et d'émigration préfectoral
SONARWA	Société nationale des assurances du Rwanda
SORWAL	Société rwandaise d'allumettes
SRP	Service de renseignement préfectoral
SRS	Service de renseignement sous-préfectoral
STIR	Société des transports internationaux du Rwanda
UNAR	Union nationale rwandaise (parti pro-monarchiste)
UNR	Université nationale du Rwanda
UO	Unité opérationnelle (terme utilisé par les projets de développement)
URAMA	<i>Urunana rw'abanyarwandakazi mu majyambere</i> , Union des femmes militantes pour le développement

11. Lexique

Abaguze ubwoko = "ceux qui ont changé d'ethnie"

Abakombozi = les "libérateurs". Nom du mouvement des jeunes du PSD.

Abanyamabanga = "gens associés secrètement", le terme désignait aussi dans le langage courant toutes les personnes occupant un emploi de secrétaire

Abarwanashyaka = militants des partis politiques. Terme initialement utilisé par le MDR-PARMEHUTU pour désigner ses animateurs dans les années 60. Au début des années 90, il désignait toujours, dans le langage courant, les anciens militants du MDR.

Akazu = littéralement "la petite maison", terme qui désignait l'entourage royal dans le Rwanda ancien. Par extension, cercle des apparentés et des proches de la famille dirigeante. Il fut utilisé abondamment à partir de 1991 pour qualifier les alliés de la famille présidentielle.

Amoko = terme générique désignant les clans et groupes ethniques

Ibyimanyi = "hybrides" (descendants des mariages mixtes)

Ibyitso = surnom donné au Rwanda aux complices présumés du FPR

Impuzamugambi = "ceux qui ont le même but". Nom que se donna le mouvement des jeunes de la CDR

Inararibonye = littéralement "celui qui a vu". Le terme s'applique aux "vieux sages" des collines. Se dit d'une personnalité avisée et expérimentée

Inkotanyi = le "loueur". Nom que se donnèrent les combattants du FPR à partir de 1990 en référence à des troupes valeureuses de l'époque de la monarchie

Inkuba = "la foudre". Nom que se donna le mouvement des jeunes du MDR

Interahamwe = "ceux qui conjuguent leurs efforts". Nom que se donna le mouvement des jeunes du MRND

Kubohoza = la "libération". Mouvement lancé lors de l'avènement du multipartisme par les partis politiques de l'opposition au MRND pour prendre le contrôle des institutions ou des biens de l'ex-parti unique et de l'État (s'est traduit bien souvent par des mouvements collectifs d'appropriation des biens d'autrui)

Mwami = monarchie (par extension *ibwami* désignait "la Cour")

Nduga (ou "*Nduga élargi*") = appellation donnée à l'ensemble des préfectures du pays à l'exception de celles de Gisenyi, Ruhengeri et Byumba d'où était originaire la majorité des cadres de la deuxième République

Power = appellation générique que se donnèrent les partisans des formations politiques pro-hutu sous le slogan "*Hutu Power*" (pouvoir hutu)

Rukiga = appellation donnée aux trois préfectures de Gisenyi, Ruhengeri et Byumba. Initialement le terme *rukiga* s'appliquait à toutes les régions montagneuses du pays par opposition au *mayaga*, terres basses et chaudes. En fait, parmi les régions contrôlées par les gens du « nord », figuraient aussi une partie de la préfecture de Kigali rural (le Bumbogo et le Bugesera) colonisée notamment par des originaires de Ruhengeri

Umuganda = entraide traditionnelle entre voisins. Le terme s'est appliqué par extension aux travaux communautaires organisés par la seconde République